

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL
(Séance publique)**

Le 25 juin 2021 à 19 h

Audioconférence

+1 (647) 317-3974,,648049#

+1 (866) 772-2238,,648049#

Le numéro de téléphone à appeler en cas d'urgence : 647 244-9631

ORDRE DU JOUR

- | | |
|---|-------|
| 1. Ouverture de la réunion et appel des membres | 19h |
| 1.1 Reconnaissance en mémoire | |
| 1.2 Reconnaissance des territoires des peuples autochtones | |
| 2. Affaires courantes : | 19h02 |
| 2.1 Approbation de l'ordre du jour | |
| 2.2 Déclaration de conflit d'intérêts | |
| 2.3 Adoption du procès-verbal en séance publique de la réunion du 28 mai 2021 | |
| 2.4 Questions découlant du procès-verbal en séance publique de la réunion du 28 mai 2021 | |
| 3. Délégation (s'il y a lieu) | 19h07 |
| 4. Rapport des élèves conseillères | 19h08 |
| 5. Rapport de la présidence | 19h13 |
| 6. Rapports de la direction de l'éducation par intérim | 19h16 |
| 6.1 Nouvelles du système | |

- 6.2 [Mise à jour – COVID-19](#) : plan de réouverture des écoles pour 2021-2022
- 6.3 Assermentation de la nouvelle élève conseillère scolaire

7. Rapports émanant des secteurs 19h31

7.1 **Éducation**

7.1.1 [Rapport n° 10](#) du comité CCED du 15 juin 2021

[7.1.2 Rapport pluriannuel de l'enfance](#) en difficulté 2021-2022

7.2 **Affaires** 19h35

7.2.1 [Prévision budgétaire 2021-2022](#)

7.3 **SIEP**

7.3.1 [Bilan des projets de réfection](#) des écoles 2019-2020

8. Révision des politiques : 20h05

Politique pour approbation

8.1 [Politique 1,09](#) - Accès à l'info et la protection de la vie privée

8.2 [Politique 1,17](#) - Comité de participation des élèves

8.3 [Politique 2,09](#) - Publicité

8.4 [Politique 2,13](#) - Mesures d'urgence

9. Rapports de représentation 20h20

9.1 Association des conseils des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO)
Mise à jour : ACÉPO

9.1.1 Rapport d'activités -ACÉPO (rapport verbal)

9.2 Fédération Nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF)

9.2.1 Mise à jour : 31e Congrès annuel de la Fédération Nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF)

9.3 Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO)

9.3.1 Mise à jour – AFO

9.4 [Parents partenaires en éducation \(PPE\)](#) - Notre nouveau modèle de gouvernance

10. Avis de motion 20h30

11. [Correspondance](#) 20h32

11.1 Lettre en date du 28 mai 2021, adressée aux familles Viamonde sur la vaccination disponible pour les jeunes âgés de 12 à 17 ans suite à la demande du Ministère;

11.2 Lettre en date du 31 mai 2021 de Mme Kelly Burke, commissaire aux services en français de l'Ontario au sujet du rapport annuel;

11.3 Courriel en date du 11 juin 2021 de la FNCSF sur l'équivalence réelle en éducation;

11.4 Lettre en date du 14 juin 2021, de la part de Mme Andréa Grebenc, présidente du Halton District School Board, adressée à Mme Sylvie A Landry, présidente du Conseil, invitant le Conseil à participer à une rencontre au sujet du racisme et d'autres formes de discrimination au sein des écoles et de la région de Halton;

11.5 Lettre en date du 16 juin 2021, de la part de M B Agnew président et M. Lourenco vice-président du Halton Catholic District School Board, adressée à l'honorable Stephen Lecce, ministre de l'éducation, appuyant le projet de loi 172 (modifiant des lois en ce qui concerne l'éducation relatives à l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale);

11.6 Lettre en date du 23 juin 2021, de la part de Mme Sylvie A. Landry, présidente du Conseil, adressée à Mme Kelly Burke Commissaire aux services en français de l'Ontario suite au rapport annuel de la Loi sur les services en français;

11.7 Lettre en date du 23 juin 2021 de la part de Mme Sylvie A. Landry, présidente du Conseil, adressée à l'honorable Stephen Lecce, ministre de l'Éducation au sujet des services en français;

11.8 Lettre en date du 23 juin 2021 de la part de Mme Sylvie A. Landry, présidente du Conseil, adressée à l'honorable Jill Dunlop, Ministre des Collèges et Universités de l'Ontario et l'honorable Caroline Mulroney Ministre des Affaires francophones à la suite de la décision de l'Université Laurentienne d'éliminer 28 programmes en français et de licencier une quarantaine de professeurs francophones;

- 11.9 Lettre en date du 24 juin 2021 de la part de Mme Sylvie A. Landry, présidente du Conseil et Mme Sylvie Longo directrice de l'éducation par intérim adressée à Mlle Javan Mayrand, élève conseillère du Conseil pour la féliciter suite de sa récente élection à titre de présidente du Regroupement des élèves conseiller.ère.s francophones de l'Ontario (RECFO);
- 11.10 Lettre en date du 24 juin 2021 de la part de Mme Sylvie A. Landry, présidente du Conseil, adressée à l'honorable Stephen Lecce, ministre de l'Éducation au sujet des droits de gestion et de contrôle de l'enseignement par et pour les conseils scolaires.

12. Adoption des résolutions en séance à huis clos en séance publique 20h35

- 12.1 Point 5.1.1 « Changements au sein du personnel »
Point 5.1.2 « Placement des directions et directions adjointes d'école »
- 12.2 Point 5.2.1 Rapport du comité de vérification no.3 du 8 juin 2021 sections transférés en public
- 12.3 Point 5.3.1« Mises en disponibilité »

13. Levée de la réunion ordinaire du Conseil

20h40

POINT NO 2.3 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

NON-ADOPTÉ

PROCÈS-VERBAL **DE LA RÉUNION ORDINAIRE** **DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE** (Séance publique)

Le 28 MAI 2021

Le Conseil se réunit en séance publique de 19h00 à 21h41 et de 23h11 à 23h12 par audioconférence seulement.

Membres présents :

Conseillère Sylvie A. Landry (Présidente du Conseil)	Haliburton, Northumberland, Peterborough, Durham, Victoria,
Conseillère Geneviève Oger, (Vice-présidente du Conseil)	Toronto (Ouest)
Conseillère Véronique Emery	Niagara (Fort Érie, Port Colborne, Thorold, Welland, Niagara Falls, Pelham, Wainfleet, Niagara-on-the-Lake, St. Catharines)
Conseiller Benoit Fortin	Toronto (Est)
Conseiller Pierre Girouard	Hamilton-Wentworth, Halton et Brant
Conseiller Pierre Lambert	Oxford, Elgin, Lambton, Chatham-Kent
Conseiller Éric Lapointe	Bruce, Grey, Simcoe et Dufferin
Conseillère Karine Ricard	York
Conseillère Chloë Robert	Toronto (Centre)
Conseiller Yvon Rochefort	Peel
Conseillère Pascale Thibodeau	Waterloo, Wellington, Middlesex, Perth et Huron
Élève conseillère Inés de la Roca (19h00 à 19h25)	Élève conseillère élue, représentant les écoles secondaires
Élève conseillère Javan Mayrand (19h00 à 19h25)	Élève conseillère élue, représentant les écoles secondaires

POINT NO 2.3 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

28 mai 2021

Membre absent :

Conseiller Guillaume Teasdale

Essex

Invitée :

Mme Isabelle Girard,
Directrice générale

Association des conseils scolaires
des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO)

Membres de l'administration présents

M^{me} Sylvie Longo, directrice de l'éducation par intérim

M. Sébastien Fontaine, surintendance exécutive de l'éducation par intérim

M. Hugues Kamga Wambo, surintendance de l'éducation

M. Miguel Ladouceur, directeur du SIEP

M. Jason Rodrigue, surintendance des affaires

M^{me} Isabelle Turcotte, adjointe à la surintendance temporaire

M^{me} Julie Vanghelder, directrice du secteur des communications et du marketing

M^{me} Tricia Verreault, surintendance de l'éducation

M^{me} Corine Céline, secrétaire de séances

Membres de l'administration absents :

M. Martin Bertrand, directeur de l'éducation

M. Roland Desloges, surintendance de l'éducation

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET APPEL DES MEMBRES

1.1 RECONNAISSANCE EN MÉMOIRE

Aucune

1.2 RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES DES PEUPLES AUTOCHTONES

La vice-présidente du Conseil, Conseillère Oger, énonce ce qui suit :

Depuis plus de 15 000 ans, de nombreuses personnes ont vécu sur la terre où se trouvent nos écoles et nos bureaux administratifs. Nous nous tenons sur le territoire des peuples autochtones de l'île de la Tortue où nous sommes uniquement dépositaires du territoire et que nous sommes tenus d'en assurer la pérennité pour les générations à venir. Les élèves et le personnel du Conseil scolaire Viamonde sont reconnaissants d'avoir l'occasion de travailler, de jouer et de s'épanouir sur ce territoire.

POINT NO 2.3 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

28 mai 2021

2. AFFAIRES COURANTES :

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Conseiller Girouard, appuyé par conseillère Thibodeau, propose :

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté.

La motion est ADOPTÉE.

2.2 DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

2.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 23 AVRIL 2021

Conseiller Fortin, appuyé par conseillère Girouard propose :

QUE le procès-verbal de la séance publique de la réunion du 23 avril 2021 soit approuvé.

La motion est ADOPTÉE.

2.4 QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DE LA RÉUNION DU 23 AVRIL 2021

Il est demandé que les noms des représentantes et des représentants du CPP soient ajoutés au site web afin que les membres des conseils d'école puissent coordonner avec leur représentant.

3. DÉLÉGATION

Aucune

4. RAPPORT DES ÉLÈVES CONSEILLÈRES SUR LES ACTIVITÉS DANS LES ÉCOLES

En raison de la pandémie, les deux élèves conseillères présentent verbalement une lettre aux élèves.

POINT NO 2.3 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

28 mai 2021

Bonjour chers élèves!

Nous approchons rapidement la fin de l'année scolaire! Tandis que nous sommes toujours en confinement, les élèves continuent de démontrer une persévérance incroyable en ces temps incertains.

D'abord, le 6 mai, nous avons eu le plaisir de rencontrer les élèves du Comité de participation des élèves (CPÉ). Le but de ce regroupement est d'améliorer la vie des élèves et les services offerts au sein des écoles en contribuant au développement des initiatives destinées au bien-être des élèves.

Chaque année, nous nous fixons un objectif de développer des initiatives en lien avec un thème commun. Cette année, on s'engage à promouvoir les perspectives autochtones dans les écoles. Actuellement, nous sommes à retravailler le texte pour la reconnaissance des terres et des territoires des peuples autochtones. L'intention est de retravailler le message générique non différencié et de le rendre plus personnalisé. En reconnaissant au-delà de l'île de la Tortue lors des annonces et événements, on espère encourager la sensibilisation et l'appréciation des jeunes aux cultures autochtones et l'approfondissement de leurs connaissances quant à l'histoire canadienne. Au cours de la réunion, nous avons entamé une discussion avec les élèves CPÉ afin de discuter au sujet de l'importance des textes de reconnaissances personnalisés et non génériques et comment apporter une meilleure sensibilisation des perspectives autochtones dans chaque région.

D'ailleurs, le 13 mai, ce fut un privilège d'avoir participé à une table ronde pour Radio-Canada dans le cadre de l'émission radio : dans la mosaïque avec Alison Vicrobeck. Grâce à cette opportunité, nous avons pu être porte-paroles pour la jeunesse francophone et exprimer les difficultés des élèves lors de la pandémie de la COVID-19.

Tout dernièrement, de très belles initiatives ont pu être réalisées au sein des écoles secondaires à Viamonde. Les conseils des élèves continuent à travailler très fort à distance. À Jeunes-Sans-Frontières, le conseil des élèves a organisé une journée « Vous nous manquez! » où ils ont préparé des vidéos et activités interactives pour encourager les jeunes d'interagir ensemble sur la plateforme virtuelle. À Gaétan-Gervais, les élèves ont préparé des journées thématiques, telles que la journée jumeaux-jumelles ainsi que la journée couleur, afin de promouvoir l'esprit d'école. Également, afin de commémorer leur anniversaire de l'inauguration de l'école, le conseil des élèves a préparé une célébration virtuelle intitulée « Journée GAGE ». Par ailleurs, à l'école Ronald-Marion, le club de journal a organisé un débat virtuel entre le personnel enseignant et les élèves, ayant comme prix un hoodie. Le conseil des élèves a aussi organisé une journée

POINT NO 2.3 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

28 mai 2021

de remerciements, où les élèves pouvaient partager virtuellement des messages de remerciement avec leurs camarades ou enseignantes et enseignants. Enfin, afin de remonter le moral des jeunes, le conseil des élèves de Norval-Morrisseau a développé des annonces matinales créatives qui incluent l'ajout d'actualités mondiales, de faits intéressants, de citations, de blagues et d'autres personnalisations amusantes. Nous applaudissons les élèves qui, malgré le confinement, continuent de participer à de belles activités qui contribueront grandement à leur expérience scolaire positive à Viamonde!

Une dernière nouvelle excitante à la table du conseil à partir de septembre prochain : Marème Diongue de Ronald-Marion a été élue élève conseillère 2021-2023 le 27 avril dernier. Cette année scolaire, l'élection a eu lieu sur Microsoft Teams, et nous étions ravies non seulement du grand nombre de participants, mais de la contribution que nous avons pu apporter dans le processus d'élection à distance. Félicitations Marème!

Finalement, nous vous encourageons d'aller vous faire vacciner aussitôt que cela soit possible dans votre région, et de continuer à respecter les restrictions imposées par le gouvernement de l'Ontario. Le nombre de cas de la COVID-19 sont à la baisse, et le taux de vaccination est à la hausse, alors gardez espoir!

Si vous avez des questions ou des inquiétudes, n'hésitez pas à nous les faire parvenir!

Chaleureusement, vos élèves conseillères, Inés de la Roca et Javan Mayrand
Conseillère Fortin, appuyé par conseiller Lapointe, propose :

QUE le rapport des élèves conseillères sur les activités dans les écoles secondaires du 28 mai 2021 soit reçu.

La motion est ADOPTÉE.

5. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Mme Landry présente son rapport verbal en date du 28 mai 2021 aux membres du Conseil.

Mme Landry accueille les membres du public et Mme Girard, directrice générale de l'ACÉPO. Elle annonce aussi que Mareme Diongue, une élève de 10e année de l'École secondaire Ronald Marion a été élue par ses pairs lors des élections tenues le 27 avril 2021. Mareme sera assermentée lors de la réunion du Conseil de juin 2021. Elle siègera au côté de Javan Mayrand, notre autre élève

POINT NO 2.3 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

28 mai 2021

conseillère. Mme Landry profite de l'occasion pour chaleureusement remercier Inès de la Roca qui arrive à la fin de son mandat.

Mme Landry souligne que les écoles restent fermées pour l'instant en vertu de l'ordre de la province et l'apprentissage à distance se poursuit pour la grande majorité de nos élèves. Elle mentionne que grâce à la campagne de vaccination, nous commençons à imaginer la fin de cette pandémie, mais nous n'y sommes pas encore. Les efforts de tous nous permettront de gagner la bataille contre le COVID-19. En attendant, la présidente encourage toutes personnes à veiller au bien-être et à la santé mentale de chacun et chacune dans la communauté. Elle poursuit en soulignant que, malgré la pandémie, Viamonde lance le QUESTIONNAIRE sur le choix du mode d'apprentissage pour la rentrée scolaire et le SONDAGE ANNUEL DE SATISFACTION ET CLIMAT SCOLAIRE 2021 auprès des élèves, du personnel et des familles. Ce sondage servira à obtenir des renseignements sur deux problèmes étroitement reliés soit l'intimidation/harcèlement ainsi que l'équité et l'éducation inclusive.

La présidente termine en reconnaissant le patrimoine asiatique sous le thème « Reconnaissance, résilience et audace » en ce mois de mai. Ce thème représente la diversité panasiatique et les réalisations des communautés d'ascendance asiatique dans tous les segments de la société canadienne.

Enfin, la présidente exprime sa fierté que le Conseil soutienne l'apprentissage des cultures et des perspectives des Premières Nations, Métis, Inuit dans nos écoles.

Conseillère Robert, appuyée par conseiller Lapointe propose :

QUE le rapport verbal de la présidence du 28 mai 2021 soit reçu.

La motion est ADOPTÉE.

6. RAPPORT DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION PAR INTÉRIM

6.1 Nouvelles du système

Mme Longo présente un résumé des événements marquants du Conseil et de ses écoles, survenus au cours des dernières semaines.

Semaine de la santé mentale et Semaine de l'éducation et du bien-être

Dans les écoles Viamonde, du 3 au 9 mai, les élèves ont pris part à une multitude d'activités adaptées au contexte actuel pour souligner la semaine de la

POINT NO 2.3 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

28 mai 2021

santé mentale. Le personnel enseignant a accordé une attention particulière au décodage et à l'expression des sentiments des jeunes. Elles ont également célébré la semaine de l'éducation et du bien-être. Voici quelques exemples d'activités vécues au sein des écoles :

À l'École élémentaire Pierre-Elliott-Trudeau, le conseil d'école a fait voyager les élèves de l'école à l'aide d'un concours de petits avions en papier. Les jeunes ingénieur(e)s d'avions en papier ont non seulement fait appel à leur créativité, mais en ont aussi appris davantage sur l'effet des forces et le mouvement.

À l'École élémentaire L'harmonie, les élèves de la 5^e et 6^e année ont célébré virtuellement leurs réalisations dans la cadre du projet de perlage. Grâce à la collaboration de Suzy Kies, leur partenaire Abenaki, les élèves ont appris les rudiments du perlage, une tradition pratiquée par plusieurs Premières Nations.

À l'Académie de la Moraine, les élèves ont participé à « Sautons en cœur » une initiative de la fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada.

Bientôt l'école

Depuis le 6 mai, les enfants inscrits à la maternelle pour septembre 2021 dans une école élémentaire Viamonde peuvent participer avec leurs parents, tutrices ou tuteurs à des activités virtuelles animées par l'équipe de la petite enfance du Conseil, afin d'en apprendre davantage sur leur future école!

Ateliers d'arts visuels

En partenariat avec PassepART, les élèves des écoles Viamonde sont invités à participer à des ateliers d'arts visuels virtuels le 28 mai et le 4 juin avec les artistes Nathalie Frenière et Michel Bouchard. Nous avons hâte de voir leurs créations!

Journées de reconnaissances des directions d'école et du personnel FEESO

Le 1^{re} mai avait lieu la journée de reconnaissance des directions d'école. Le Conseil les a remerciés pour tous leurs efforts et leur dévouement pour la réussite de nos élèves. Malgré les défis à surmonter, leur rapidité d'adaptation

POINT NO 2.3 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

28 mai 2021

est remarquable et fait en sorte que Viamonde demeure un chef de file en éducation.

Le 8 mai, le Conseil a souligné la journée de reconnaissance du personnel de soutien FEESO qui compte 40 métiers au sein de Viamonde en les remerciant pour leur effort et leur dévouement dans la réalisation de leurs tâches essentielles et importantes.

Ateliers proposés aux parents, tuteurs, tutrices du Conseil

Dans le cadre des projets de participation des parents (PEP), plusieurs conseils d'école ont offert des activités virtuelles aux familles :

- 8 mai et 22 mai : Atelier # 6 : Cuisiner en famille - (Chef Godeline Mukandila)
- 13 mai : Comment préparer les enfants à des emplois qui n'existent pas encore? - (Jean-Pierre Michel, Fondateur Étincelle)
- 18 mai : Comment aider mon enfant en mathématiques à la maison (4e à 6e année)
- 19 mai : Gestion du stress chez nos enfants (Strong Minds Strong Kids, Psychology Canada)
- 27 mai : Les effets de l'écran sur la santé (1re à 6e année) (Centre francophone de Toronto)

Épelle-Moi Canada

Épelle-Moi Canada (EMC) a repris ses concours régionaux d'épellation en français virtuellement à la fin du mois d'avril. Cette activité pour les jeunes de 6 à 14 ans est une occasion de mettre en évidence la beauté et la complexité de la langue française à travers les mots. Environ 300 jeunes répartis entre 8 régions ont participé aux compétitions. Plusieurs élèves des écoles Ronald-Marion, David-Saint-Jacques, Jeanne-Lajoie, Antonine-Maillet, Carrefour des jeunes et L'Harmonie, se sont placés parmi les finalistes. Le championnat national aura lieu demain sur le campus virtuel de EMC.

Des activités thématiques pour amorcer le Mois national de l'histoire autochtone dans toutes les écoles Viamonde!

À l'occasion de la Semaine fédérale de sensibilisation aux cultures autochtones (du 25 au 28 mai), le personnel et les élèves de la maternelle à la 12e année ont vécu des activités axées sur quatre axes thématiques: la Tradition orale, les Cercles de parole, les Territoires et l'Environnement. Une initiative inédite menée

POINT NO 2.3 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

28 mai 2021

par l'ensemble des 12 conseils scolaires francophones sera également lancée début juin, offrant des émissions web et une plateforme de ressources avec des fiches pédagogiques.

Lancement du sondage annuel de satisfaction et sur le climat scolaire

Depuis le 28 mai, les élèves de la maternelle à la 12^e année, leurs familles ainsi que les membres du personnel du Conseil sont invités à répondre à un sondage de satisfaction et de climat scolaire d'ici le 18 juin 2021 inclusivement.

Conseiller Lambert, appuyé par conseillère Robert, propose :

QUE le rapport verbal de la direction de l'éducation par intérim sur les nouvelles du système soit reçu.

La motion est ADOPTÉE.

6.2 Mise à jour – COVID-19

Mme Longo présente le rapport sur la Mise à jour - COVID-19. Elle précise que les élèves ayant des besoins particuliers complexes reçoivent de l'enseignement en mode présentiel depuis le 21 avril tout en assurant la gestion des cas positifs de la COVID-19 pour les élèves en mode d'enseignement présentiel.

Après une période de questions et de discussions, conseiller Lapointe appuyé par conseillère Oger, propose :

QUE le rapport en date du 28 mai 2021 intitulé « Mise à jour : COVID-19 » soit reçu.

La motion est ADOPTÉE.

6.3 Rapport d'élection d'une élève conseillère ou d'un élève conseiller.

Mme Longo présente le rapport d'élection d'une élève conseillère aux membres du Conseil à la suite de l'élection tenue le 27 avril 2021. La nouvelle élève élue est **Mareme Diongue** de l'école Ronald Marion. Mareme remplacera Ines de la Roca qui termine son mandat au 31 juillet 2021. Mareme Diongue sera assermentée à la réunion de juin 2021.

POINT NO 2.3 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

28 mai 2021

Conseiller Fortin appuyé, par conseillère Thibodeau propose :

QUE le rapport en date du 28 mai 2021 intitulé « Élection d'une élève conseillère ou d'un élève conseiller » soit reçu.

QUE le Conseil approuve la nomination de Mareme Diongue comme élève conseillère pour un mandat de deux ans débutant le 1^{er} août 2021 et se terminant le 31 juillet 2023.

Les motions sont ADOPTÉES.

7. RAPPORTS ÉMANANT DES SECTEURS

7.1 Éducation

7.1.1 Rapport n° 3 du Comité de participation des parents du 20 avril 2021 (voir pages 24-25)

Conseillère Thibodeau, coprésidente du comité présente le rapport N° 3 du comité de participation des parents tenue le 20 avril 2021.

Conseillère Oger, appuyée par conseiller Lapointe propose :

QUE le rapport n° 3 (2021) du CPP présenté en date du 28 mai 2021 soit reçu

La motion est ADOPTÉE.

7.1.2 Rapport n° 8 du Comité consultatif de l'enfance en difficulté du 20 avril 2021 (voir pages 26-27)

Conseiller Fortin, président du comité présente le rapport N° 8 du Comité consultatif de l'enfance en difficulté tenue le 20 avril 2021.

Conseillère Thibodeau appuyé par conseillère Robert propose :

QUE le rapport no 8 du CCED (2020-2021) présenté en date du 28 mai 2021 soit reçu.

La motion est ADOPTÉE.

POINT NO 2.3 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

28 mai 2021

7.1.3 Rapport n° 9 du Comité consultatif de l'enfance en difficulté du 18 mai 2021 (voir pages 28-30)

Conseiller Fortin, président du comité présente le rapport N° 9 du Comité consultatif de l'enfance en difficulté tenue le 18 mai 2021.

Conseillère Emery, appuyée par conseillère Thibodeau propose :

Que le rapport n° 9 du CCED (2020-2021) présenté en date du 28 mai 2021 soit reçu.

Que le CCED recommande au Conseil scolaire Viamonde d'approuver le plan de consultation du plan pluriannuel de l'enfance en difficulté 2021-2022.

Les motions sont ADOPTÉES.

7.1.4 Rapport – Collecte de données démographiques sur les élèves

Les membres du Conseil examinent le rapport sur la Collecte de données démographiques sur les élèves. Ce projet permettra au Conseil scolaire Viamonde d'être prêt à recueillir les données démographiques des élèves à compter du 1^{er} janvier 2023 en vertu du Règlement 267/18.

Après une période de questions, conseiller Fortin appuyé par conseillère Thibodeau propose :

QUE le rapport en date du 28 mai 2021 intitulé « Collecte des données démographiques sur les élèves » soit reçu.

La motion est ADOPTÉE.

7.2 **Affaires**

7.2.1 Cotisation annuelle à la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) pour 2021-2022

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport sur la cotisation annuelle à la FNCSF pour 2021- 2022.

Conseiller Fortin appuyé par conseillère Oger propose :

POINT NO 2.3 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

28 mai 2021

QUE le rapport en date du 28 mai 2021 intitulé « Cotisation annuelle à la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) pour 2021-2022 » soit reçu.

QUE le Conseil mandate l'administration de verser, à la FNCSF, sa cotisation pour l'année 2021-2022 au montant de 14 153 \$

Les motions sont ADOPTÉES.

7.2.2 Mise à jour budgétaire et dotation préliminaire 2021-2022

M Rodrigue, surintendant des affaires passe en revue les Subventions pour les besoins des élèves, les fonds pour les priorités et les partenariats et les fonds pour les mesures de soutien applicables à la Covid-19.

M Rodrigue informe les membres des mesures prises pour assurer un fonctionnement sécuritaire au sein des écoles. Il présente aussi les changements à la dotation, aux dépenses et aux revenus.

Un budget conforme à la *Loi sur l'éducation* pour l'année 2021-2022 est prévu pour présentation à la rencontre du Conseil de juin.

Après une période de questions, conseiller Fortin appuyé par conseillère Thibodeau propose :

QUE le rapport en date du 28 mai 2021 sur les « Mise à jour budgétaire et dotation préliminaire 2021-2022 » soit reçu.

QUE le Conseil approuve la réduction temporaire des tailles des classes à l'élémentaire financée par les fonds COVID reconnaissant qu'une réorganisation potentielle des classes pourrait être nécessaire si ces fonds sont insuffisants lors de leur réévaluation à l'automne par le Ministère.

QUE le Conseil approuve la dotation des écoles et l'ajout de deux postes de technicienne ou technicien informatique pour l'année scolaire 2021-2022 telle que présentés dans le présent rapport.

Les motions sont ADOPTÉES.

POINT NO 2.3 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

28 mai 2021

8. RÉVISION DES POLITIQUES :

Politiques pour approbation

8.1 **Politique 2,08** - Utilisation de la carte de crédit professionnelle.

Après avoir pris connaissance de la politique 2,08, conseiller Girouard appuyé par conseillère Emery propose :

QUE le rapport en date du 28 mai 2021 portant sur la Politique n° 2,08 – Utilisation de la carte de crédit professionnelle soit reçu.

QUE le Conseil approuve la Politique n° 2,08 – Utilisation de la carte de crédit professionnelle telle que présentée.

Les motions sont ADOPTÉES.

8.2 **Politique n° 3,05** - Aménagement linguistique

Après avoir pris connaissance de la politique 3,05, conseiller Fortin appuyé par conseillère Oger propose :

QUE le rapport en date du 28 mai 2021 portant sur la Politique n°3,05 Aménagement linguistique soit reçu.

QUE le Conseil approuve la Politique n°3,05 Aménagement linguistique telle que présentée.

Les motions sont ADOPTÉES.

8.3 **Politique n° 3,24** – Conseils d'école

Après avoir pris connaissance de la politique 3,05, il est demandé de rajouter « tel que stipulé par la loi » à la section composition du conseil d'école.

Conseillère Oger appuyée par conseillère Thibodeau propose :

QUE le rapport en date du 28 mai 2021 portant sur la Politique n° 3,24 Conseils d'école soit reçu.

POINT NO 2.3 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

28 mai 2021

QUE le Conseil approuve la Politique n° 3,24 Conseils d'école telle que modifiée.

Les motions sont ADOPTÉES.

8.4 **Politique n° 3,33** – Rassemblement au début ou à la fin du jour de classe

Après avoir pris connaissance de la politique 3,33, conseillère Thibodeau appuyée par conseiller Fortin propose :

QUE le rapport en date du 28 mai 2021 portant sur la Politique n°3,33 Rassemblement au début ou à la fin du jour de classe soit reçu.

QUE le Conseil approuve la Politique n°3,33 Rassemblement au début ou à la fin du jour de classe telle que présentée.

Les motions sont ADOPTÉES.

8.5 **Politique n° 4,23** – Santé et sécurité au travail

Les membres du Conseil prennent connaissance de la politique 4,23 et demandent que les politiques connexes soient ajoutées à la section Références.

Conseiller Fortin appuyé par conseillère Thibodeau propose :

QUE le rapport daté du 28 mai 2021 sur la Politique n°4,23 *Santé et sécurité au travail* soit reçu.

QUE le Conseil approuve la politique révisée n°4,23 *Santé et sécurité au travail* telle que modifiée.

Les motions sont ADOPTÉES.

9. RAPPORTS DE REPRÉSENTATION

9.1 Association des conseils des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO)

Mise à jour : ACÉPO

9.1.1 Rapport d'activités -ACÉPO

Conseillère Ricard présente un rapport verbal pour faire suite à l'activité de perfectionnement offerte aux membres des conseils scolaires de l'Ontario « Programme intensif sur les droits de la personne à l'intention des dirigeants des conseils scolaires » par Osgoode Hall Law School.

Conseillère Ricard explique que dans le cadre de cette activité tenue le 2 février dernier, elle a siégé au panel « Perspectives des Autochtones et des conseillers et conseillères scolaires racialisés sur la lutte contre le racisme et les inéquités systémiques ». Madame Margaret Correia qui s'identifie Première Nation ainsi que messieurs Noah Gollan et Carey Calder ont également siégé sur le panel.

La discussion a porté sur les micro-agressions et l'intimidation en lien avec la culture, la couleur et la religion. Tous ont exprimé qu'il y a énormément de progrès en ce qui a trait à la valorisation de la diversité et la célébration des différentes cultures, mais qu'il y a beaucoup de chemin à faire afin de mettre un terme à l'intimidation dans les écoles. Ils et elles notent qu'il est essentiel de mieux outiller et informer les élèves, les membres du personnel ainsi que les parents, tuteurs et tutrices afin que ces personnes soient en mesure de bien gérer les situations de micro-agressions et d'intimidation et contrer le racisme et la discrimination.

Conseillère Ricard suggère la création d'un comité d'équité formé de quelques membres du Conseil ainsi que d'experts en droit de la personne qui se rencontreraient de trois (3) à quatre (4) fois l'an afin de discuter des enjeux et des défis rencontrés en matière d'équité et d'inclusion.

Mme Longo informe les membres du Conseil qu'avant la rentrée scolaire 2021-2022 il y aura une formation portant sur l'antiracisme, l'équité et l'inclusion à l'intention des membres du personnel lors d'une journée pédagogique.

M Kamga précise que le Conseil Viamonde est à la recherche d'un conférencier pour donner une présentation aux membres du personnel sur le thématique d'antiracisme de l'équité et l'inclusion et de micro-agression.

Après une période de questions et de discussions, conseillère Ricard appuyée par conseiller Fortin propose :

POINT NO 2.3 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

28 mai 2021

Conseillère Oger, appuyée par conseiller Fortin propose :

QUE le rapport verbal de Conseillère Ricard soit reçu.

La motion est ADOPTÉE.

QUE le Conseil mandate l'administration de voir la possibilité de créer un comité d'équité formé de quelques membres du Conseil, et de déterminer le rôle et les responsabilités du comité.

La motion est ADOPTÉE.

Mme Landry, poursuit avec un rapport verbal concernant l'activité Midi-conférences de l'ACÉPO qui a eu lieu le 29 avril 2021 portant sur la *Modernisation de la Loi sur les langues officielles*. Les élèves conseillères de la Roca et Mayrand, conseillère Thibodeau, Présidente Landry, Vice-présidente Oger et conseiller Fortin ont participé à l'activité.

La thématique de cette conférence faisait suite au dévoilement du plan ambitieux du gouvernement fédéral visant à moderniser la *Loi sur les langues officielles*. Cela fait des années que les francophones du Canada attendent cette modernisation. La direction prise par le gouvernement fédéral reconnaît que les deux langues officielles ne sont pas sur le même pied d'égalité et qu'il faut en faire davantage pour protéger le français.

Lors de cette midi-conférence, le professeur François Larocque a parlé des tenants et des aboutissants de la *Loi sur les langues officielles* et de sa modernisation. Il a partagé sa vision pour la nouvelle loi et ses recommandations sur le rôle que peuvent jouer les conseils et conseillers scolaires pour influencer la nouvelle politique linguistique et assurer la vitalité et la sécurité des communautés francophones.

Conseillère Thibodeau, appuyée par conseillère Emery, propose :

QUE le rapport verbal sur la « Mise à jour de l'ACÉPO » soit reçu.

La motion est ADOPTÉE.

- 9.2 Fédération Nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF)
Mise à jour : FNCSF

POINT NO 2.3 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

28 mai 2021

9.2.1 31^e Congrès annuel de la Fédération Nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF)

Conformément aux règlements de la FNCSF, trois membres de chaque conseil scolaire ont droit de vote à leur AGA.

Les délégués nommés avec droit de vote qui assisteront au congrès virtuel du 28-30 octobre 2021 à Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) sont : La Présidente **conseillère Landry**, la vice-présidence **conseillère Oger** et le **conseiller Fortin**.

Les membres suppléants, pour représenter le Conseil à AGA 2021 de la FNCSF seront le **conseiller Girouard** et les **conseillères Thibodeau et Emery**. **Conseiller Lapointe** choisit également d'y participer.

Mme Landry invite les conseillers scolaires qui souhaitent participer à ce congrès de faire parvenir leur nom à la secrétaire de séance afin de planifier le budget.

Conseillère Thibodeau, appuyée par conseiller Lapointe propose :

QUE le rapport en date du 28 mai 2021 sur le 31^e congrès annuel de la FNCSF soit reçu.

QUE le Conseil approuve la participation des membres qui choisissent d'assister au 31^e congrès annuel de la FNCSF.

QUE le Conseil nomme trois (3) délégués avec droit de vote et trois (3) suppléants parmi les participants au congrès annuel du 28 au 30 octobre 2021 pour représenter le Conseil à l'AGA 2021 de la FNCSF.

Les motions sont ADOPTÉES

9.3 Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO)

9.3.1 Mise à jour : AFO

Aucun

9.4 Programmes universitaires de langue française en Ontario

Mme Landry présente aux membres du Conseil le rapport sur les « Programme universitaire de langue française en Ontario ».

POINT NO 2.3 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

28 mai 2021

Conseillère Thibodeau, appuyée par conseiller Fortin propose

QUE le rapport en date du 28 mai 2021 portant sur les Programmes universitaires de langue française en Ontario soit reçu.

QUE le Conseil endosse les principes suivants :

1. qu'une vaste gamme de programmes universitaires en français soit offerte à l'échelle de la province ;
2. qu'une collaboration pan-ontarienne entre les établissements universitaires offrant des programmes en français favorise l'offre;
3. que la gestion des établissements et des programmes universitaires soit assurée « par » et « pour » les francophones et ;
4. que les établissements universitaires soient à proximité des communautés qu'elles desservent.

QUE le Conseil appuie, comme il le pourra, ceux qui adhèrent aux mêmes principes et fasse parvenir des lettres d'appui aux instances qui travaillent sur les principes énoncés ci-haut afin d'appuyer des institutions post-secondaires « par » et « pour » les francophones.

Les motions sont ADOPTÉES.

9.5 Table de concertation du Centre de l'Ontario de la maladie mentale et des dépendances- Région du Centre de l'Ontario

Conseiller Fortin informe les membres du Conseil qu'il a présenté sa candidature pour siéger à la table de concertation du Centre de l'Ontario de la maladie mentale et des dépendances-Région du Centre de l'Ontario sur la santé et que celle-ci a été retenue. La première réunion a eu lieu le 5 mai 2021.

Conseiller Fortin indique que lors d'une présentation relative à un sujet à l'ordre du jour, il est devenu évident que les conseils scolaires de langue française ne figuraient pas à l'organigramme et il en a fait mention. À la suite de ce constat, un nouvel organigramme incluant le Conseil scolaire Viamonde et le Conseil scolaire catholique MonAvenir a été partagé.

POINT NO 2.3 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

28 mai 2021

Conseillère Oger, appuyée par conseiller Lapointe propose :

QUE le rapport verbal de conseiller Fortin en matière de la Table du Centre de la maladie mentale et des dépendances soit reçu.

La motion est ADOPTÉE.

10. AVIS DE MOTION

Aucun avis de motion.

11. CORRESPONDANCE

Les membres du Conseil prennent connaissance de la Correspondance en date du 19 avril 2021 au 25 mai 2021.

En ce qui a trait à la lettre du 19 avril 2021 de la part de M^{me} Joanne Weston, présidente du conseil d'administration du Conseil d'école du district de la région de Waterloo, adressée aux Présidents régional et maires, pour l'approbation de la motion liée à l'installation de caméras « stop arm » dans les autobus, l'administration explique que cette initiative implique non seulement les fournisseurs de transport, mais également les forces policières. L'installation de caméras « stop arm » n'assurera pas forcément l'impact souhaité si les lois et règlements ne sont pas alignés avec ce dispositif ce qui est le cas en ce moment.

L'administration assurera un suivi auprès des fournisseurs de transport à savoir s'ils ont l'intention d'installer de tels dispositifs.

Après une période de questions, Conseillère Ricard, appuyée par conseillère Thibodeau, propose :

QUE la correspondance soit reçue.

Conseillère Thibodeau, appuyée par conseiller Lapointe propose :

QUE le conseil mandate la présidence d'envoyer une lettre en adéquation avec la lettre de l'ACÉPO sur le même sujet au Ministre Lecce, au nom des conseillers scolaires, des élèves et des membres du personnel pour l'aviser que le Conseil Viamonde ne peut appuyer l'initiative ministérielle portant sur l'Accès élargi à l'apprentissage en ligne et à distance.

POINT NO 2.3 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

28 mai 2021

Conseiller Ricard, appuyée par conseillère Thibodeau propose :

QUE le Conseil mandate la présidente du Conseil d'envoyer une lettre au Ministre Lecce au sujet de leurs préoccupations sur l'expansion des tests ciblés en lien avec les services en français surtout en ce temps de pandémie.

Les motions sont ADOPTÉES.

12. ADOPTION DES RÉOLUTIONS EN SÉANCE À HUIS CLOS EN SÉANCE PUBLIQUE

Conseiller Fortin, appuyé par conseiller Girouard propose :

QUE les résolutions de la séance à huis clos pour les points mentionnés ci-dessous soient versées en séance publique.

La motion est ADOPTÉE.

- 12.1 **Point 5.1.1 Changements au sein du personnel**
(Les élèves conseillères ne sont pas présentes sur ce point)

QUE le rapport présenté en date du 28 mai 2021 sur les changements au sein du personnel soit reçu.

- 12.2 **Point 5.2.1** « Sommaire des contrats de plus de 100 000 \$
(Annexe B)

QUE l'annexe B sommaire des contrats de plus de 100 000 \$ accordés entre le 1^{er} janvier 2021 et le 30 avril 2021 soit versé au public.

POINT NO 2.3 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

28 mai 2021

Sommaire des contrats octroyés de plus de 100 000 \$

Annexe B

École	Projet	Nombre de soumissionnaires	Contrat accordé à
École élémentaire Paul Demers	21-62 Services d'architecte - nouvelle construction	5	Snyder Architects Inc
École élémentaire Viola-Léger	21-86 - Services d'architecte - Ajout d'un gymnase (note 1)	7	WK Lim Architect Inc
École secondaire Le Caron	21-38 Projet de rénovation: Salles de toilettes, fenêtres, portes intérieures de métal, système d'intercommunication	3	Anacond Contracting Inc.
École élémentaire L'Odyssée	21-50 Projet de rénovation: ` Portes intérieures, tuiles du plancher, portes extérieures, mobilier intégré	3	Ritestart Limited
École élémentaire Marie-Curie	21-155 Refaire le stationnement avant de l'école	4	Dufferin Construction Company
École élémentaire Horizon Jeunesse	21-22 Refaire la cour d'école asphaltée incluant le chemin piétonnier autour de l'école.	6	Ashland Paving
Conseil scolaire Viamonde	Stations de remplissage de bouteille	MECO (note 2)	Noble Corporation

Note 1 : Services d'architectes nécessaires pour répondre à la demande de projets CVRIS (COVID-19 Resilience Infrastructure Stream) pour l'ajout d'un gymnase à VILE. Le contrat nous engage à 11 200\$ pour la documentation préliminaire nécessaire pour la soumission et le montant complet seulement si le projet est approuvé. À date, aucune approbation n'a été reçue par le Ministère, mais le projet est resoumis dans le contexte des immobilisations prioritaires.

Note 2 : processus géré par le Marché éducatif de l'Ontario

Valeur totale des contrats accordés:

2 370 656,60 \$

12.3 **Point 5.4.1** « Mise en disponibilité - sans intérêt »

QUE le Conseil confirme au Durham District School Board que le Conseil scolaire Viamonde n'a pas d'intérêt dans la propriété située au 300 Ritson Rd à Oshawa.

La motion est ADOPTÉE.

POINT NO 2.3 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

28 mai 2021

- 12.4 **Point 5.2.2** « Mise à jour budgétaire et dotation préliminaire 2021-2022 »

QUE le rapport en date du 28 mai 2021 sur la « Mise à jour budgétaire et dotation préliminaire 2021-2022 » soit reçu.

QUE le Conseil approuve la réduction temporaire des tailles des classes à l'élémentaire financée par les fonds COVID reconnaissant qu'une réorganisation potentielle des classes pourrait être nécessaire si ces fonds sont insuffisants lors de leur réévaluation à l'automne par le Ministère.

QUE le Conseil approuve la dotation des écoles et l'ajout de deux postes de technicienne ou technicien informatique pour l'année scolaire 2021-2022 telle que présentées dans le présent rapport.

Les motions sont ADOPTÉES.

13. SUSPENSION DE LA SÉANCE PUBLIQUE ET PASSAGE EN SÉANCE À HUIS CLOS

Conseiller Lapointe appuyé par conseiller Fortin, propose :

QUE la séance publique soit suspendue et que le Conseil passe en séance à huis clos à 21h41.

La motion est ADOPTÉE.

À 23h11, conseiller Fortin, appuyé par conseillère Robert, propose :

QUE la séance publique soit levée pour passer en séance huis-clos.

La motion est ADOPTÉE.

14. LEVÉE DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL

Par la suite à 23h12, les points à l'ordre du jour étant épuisés, conseiller Fortin, appuyé par conseillère Thibodeau, propose

QUE la réunion soit levée.

La motion est ADOPTÉE.

POINT NO 2.3 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

28 mai 2021

**La directrice de l'éducation
par intérim et
secrétaire du Conseil**

La présidente du Conseil,

Sylvie Longo

Sylvie A. Landry



RAPPORT N° 3 (2021)

Comité de participation des parents (CPP)

Le 28 mai 2021

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Le CPP a tenu une réunion le **20 avril 2021** de 18h00 à 19 h 05, par vidéoconférence, sous la présidence de Mme Pascale Thibodeau.

Membres du Conseil:

M^{me} Pascale Thibodeau, membre du Conseil, présidente du comité
M^{me} Véronique Émery, membre du Conseil

Parents présents:

M^{me} Marjorie Poliquin, membre représentant la région du Grand Toronto
M. Louis Kdouh, membre représentant de la région Peel/Caledon
M^{me} Ipek Sanal, membre représentant de la région Sud
M^{me} Badrieh Kojok, membre représentant la région du Sud-Ouest
M. Hatem Behli, membre représentant la région du Grand Toronto

Parent absent :

M. Taoufik Bouchama, membre représentant la région du Grand Toronto

Membres de l'administration :

M^{me} Tricia Verreault, surintendance de l'éducation
M^{me} Hélène Holleville, adjointe administrative, secteur EDU

Lien pour accéder à la documentation de la réunion :

[Rencontre CPP 20 avril 2021.pdf \(csviamonde.ca\)](#)

Votre comité vous informe :

1. Qu'il a passé en revue les politiques suivantes, présentement en consultation :
 - 3,05 sur l'aménagement linguistique

POINT NO 2.3 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

28 mai 2021

- 3,24 sur les conseils d'écoles
2. Qu'il a discuté de stratégies pour améliorer la communication avec les conseils d'écoles. Des suggestions à cet effet sont intégrées aux commentaires soumis à l'administration sur les politiques 3,24 Conseils d'écoles et 1,14 Comité de participation des parents.
 3. Qu'il a pris connaissance du Résumé de la rencontre du Ministère avec les Présidences des CPP.

Après la rencontre, les membres du CPP se sont joints à l'atelier virtuel pour parents animé par Mme Nancy Gaudreau, chercheur de l'Université de Laval. Cet atelier sur la gestion du comportement des enfants, à l'école comme à la maison, a été organisé par le CPP et le CCED.

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

QUE le rapport n° 3 (2021) du CPP présenté en date du 28 mai 2021 soit reçu.

La surintendante de l'éducation

La coprésidente du comité

Mme Tricia Verreault

Mme Pascale Thibodeau



RAPPORT N° 8 (2020-2021)

COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Le 28 mai 2021

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Le comité a tenu la rencontre **no 8** de 18h05 à 18h44h le **20 avril 2021** par audio conférence, sous la présidence de Conseiller Fortin.

Membres du Conseil

M. Benoit Fortin, Conseiller scolaire, CSViamonde

M. Éric Lapointe, Conseiller scolaire, CSViamonde

M. Guillaume Teasdale, Conseiller scolaire, CSViamonde

Représentants d'organismes

M^{me} Marguerite Schabas, représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter

M^{me} Stéphanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto

M. Aliou Sene, représentant de l'organisme CAMH.

M^{me} Nancy Komi, représentante de Epilepsy Southwestern Ontario

Représentants d'organismes absents

M^{me} Dalia Hammoud, représentante de « Voice for Deaf and Hard of Hearing Kids »

M^{me} Annick Brown, représentante de la Clé d'La Baie

M^{me} Marie Nyamabu, représentante du Centre francophone du Grand Toronto

M^{me} Lara Pietrolungo, directrice Boomerang Health

Membres de l'administration présents :

M^{me} Michelle Dalcourt, directrice des services aux élèves

M. Roland Desloges, surintendance de l'éducation

M^{me} Renée Gauthier, directrice des services aux élèves

M^{me} Corine Céline, secrétaire de séances

Voici le lien pour accéder à la documentation de la réunion :

[Documentation CCED 20 avril.pdf \(csviamonde.ca\)](https://www.csviamonde.ca/Documentation/CCED_20_avril.pdf)

POINT NO 2.3 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

28 mai 2021

Votre comité vous informe :

1. Qu'il a reçu un rapport verbal sur la mise à jour – COVID 19 du surintendant de l'éducation, M. Desloges.
2. Qu'il a pris connaissance du rapport annuel sur la planification coordonnée des services dans la région de Waterloo.
3. Qu'il a reçu les données sur l'achat de l'équipement spécialisé par le surintendant de l'éducation, M. Desloges.
4. Qu'il a pris connaissance des correspondances suivantes :
 - Lettre du DDSB en lien avec le soutien lors de l'apprentissage en ligne
 - Ateliers offerts aux parents par Surrey Place
 - L'Ontario élargit les soutiens aux familles ayant des enfants atteints d'autisme
5. Il est convenu que les prochaines réunions se tiendront aux dates suivantes à 17h30 :
 - Le 11 mai 2021 - rencontre n° 9
 - Le 8 juin 2021 - rencontre n° 10

Après la rencontre, les membres du CCED se sont joints à l'atelier virtuel pour parents animé par Docteure Nancy Gaudreau, chercheur de l'Université de Laval. Cet atelier sur la gestion du comportement des enfants, à l'école comme à la maison, a été organisé par le CPP et le CCED.

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

QUE le rapport n° 8 du CCED (2020-2021) présenté en date du 28 mai 2021 soit reçu.

Le surintendant de l'éducation,

Le président du comité,

Roland Desloges

Benoit Fortin

POINT NO 2.3 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

28 mai 2021



RAPPORT N° 9 (2020-2021)

COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Le 28 mai 2021

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Le comité a tenu la rencontre **no 9** de 17h30 à 18h20 le **18 mai 2021** par audio conférence, sous la présidence de Conseiller Fortin.

Membres du Conseil

M. Benoit Fortin, Conseiller scolaire, CSViamonde

M. Guillaume Teasdale, Conseiller scolaire, CSViamonde

Membre du Conseil absent

M. Éric Lapointe, Conseiller scolaire, CSViamonde

Représentants d'organismes

M^{me} Stéphanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto

M. Aliou Sene, représentant de l'organisme CAMH.

M^{me} Nancy Komi, représentante de Epilepsy Southwestern Ontario

M^{me} Dalia Hammoud, représentante de « Voice for Deaf and Hard of Hearing Kids »

M^{me} Estelle Duchon, représentante du Centre francophone du Grand Toronto

Représentants d'organismes absents

M^{me} Lara Pietrolungo, directrice Boomerang Health

M^{me} Marguerite Schabas, représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter

M^{me} Annick Brown, représentante de la Clé d'La Baie

Membres de l'administration présents :

M^{me} Michelle Dalcourt, directrice des services aux élèves

M^{me} Renée Gauthier, directrice des services aux élèves

M. Michel Laverdière, consultant en appui au dossier EED

M^{me} Tricia Verreault, surintendance de l'éducation

M^{me} Corine Céline, secrétaire de séances

Voici le lien pour accéder à la documentation de la réunion

POINT NO 2.3 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

28 mai 2021

[Documentation CCED 18 mai.pdf \(csviamonde.ca\)](#)

Votre comité vous informe :

1. Qu'il a reçu et examiné la consultation et le plan pluriannuel de l'enfance en difficulté 2021-2022 présenté par l'administration. Voir ci-après la recommandation du comité à cet effet.
2. Qu'il a reçu de l'administration le rapport des Priorités 2021-2022 des Services aux élèves qui présente la planification des interventions et formations pour la prochaine année scolaire. Ces activités seront mises en place pour bien appuyer le personnel des écoles à soutenir tous nos élèves en enfance en difficulté afin qu'ils et elles vivent des réussites scolaires et progressent dans leur apprentissage.
3. Qu'il a reçu le calendrier des réunions pour 2021-2022. Les dates retenues sont les suivantes.

Le 12 octobre 2021	-	rencontres n° 1 et n° 2
Le 16 novembre 2021	-	rencontres n° 3 et n° 4
Le 11 janvier 2022	-	rencontre n° 5
Le 15 février 2022	-	rencontres n° 6 et n° 7
Le 5 avril 2022	-	rencontre et n° 8
Le 10 mai 2022	-	rencontre n° 9
Le 7 juin 2022	-	rencontre n° 10
4. Que les correspondances suivantes ont été reçues à titre de renseignement :
 - Lettre du Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales, comité consultatif ministériel de l'enfance en difficulté
 - Lettre de Santé Ontario Centre de Halton, avis d'arrêt de transfert
 - Lettre du Durham District School Board, transport porte à porte
5. Que la prochaine rencontre n° 10 se tiendra le 15 juin 2021 à 17h30.

POINT NO 2.3 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Réunion du Conseil (séance publique)

28 mai 2021

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

Que le rapport n° 9 du CCED (2020-2021) présenté en date du 28 mai 2021 soit reçu.

Que le CCED recommande au Conseil scolaire Viamonde d'approuver le plan de consultation du plan pluriannuel de l'enfance en difficulté 2021-2022.

La surintendante de l'éducation,

Le président du comité,

Tricia Verreault

Benoit Fortin

POINT NO 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR -SPUB



Le 25 juin 2021

AUX MEMBRES DU CONSEIL

Objet : Mise à jour – COVID-19 : plan de réouverture des écoles pour 2021-2022

SITUATION ACTUELLE

Le ministère de l'Éducation a annoncé, le 4 mai dernier, le financement ainsi que certaines précisions relatives à la planification pour l'année scolaire 2021-2022.

En 2021-2022, les conseils sont tenus d'offrir le mode d'apprentissage régulier en présentiel, le mode d'apprentissage à distance conforme à la NPP 164 ainsi que la possibilité d'offrir une exemption à l'apprentissage synchrone pour les élèves participants au mode d'enseignement à distance toujours selon la NPP 164.

Afin de planifier l'année scolaire 2021-2022, l'administration du Conseil a procédé à un sondage permettant aux parents, tuteurs, tutrices de choisir le mode d'apprentissage pour la rentrée scolaire de leur enfant. Les familles avaient jusqu'au 1^{er} juin 2021 afin de transmettre leur choix. Les familles n'ayant pas répondu sont considérées comme ayant choisi l'apprentissage régulier en présentiel. Il sera seulement possible de faire un changement de mode d'apprentissage pour la deuxième étape au palier élémentaire et pour le 2^e semestre au palier secondaire. Une communication aux familles suivra à la fin juin afin d'informer celles-ci de l'organisation scolaire des écoles pour la rentrée.

Le Ministère et les bureaux de santé publique fourniront des directives sur les mesures de santé et de sécurité pour 2021-2022 pendant l'été. Il s'agira notamment de conseils concernant le port du masque, l'hygiène des mains, le dépistage, le regroupement en cohortes pour les clubs et autres activités extrascolaires, ainsi que la désignation des conseils scolaires qui devront ouvrir avec un modèle d'enseignement hybride pour les écoles secondaires en septembre.

Les guides à l'intention des familles pour les écoles élémentaires et pour les écoles secondaires seront actualisés sur le site web du Conseil à la suite de la réception des directives et une communication sera envoyée aux familles pour les informer des dernières nouvelles et mise à jour au mois d'août avant la rentrée 2021.

Vous retrouvez en annexe A un résumé de l'organisation scolaire des écoles pour la rentrée 2021-2022.

POINT NO 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR -SPUB

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 25 juin 2021 intitulé « *Mise à jour – Coronavirus : plan de réouverture des écoles pour 2021-2022.* » soit reçu.

Préparé par :

Le surintendant exécutif de l'éducation par intérim

Sébastien Fontaine

Présenté par :

La directrice de l'éducation par intérim,

Sylvie Longo

POINT NO 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR -SPUB

Annexe A

Organisation scolaire des écoles pour la rentrée 2021-2022

Élèves de l'élémentaire

Enseignement en présentiel (maternelle à 8^e année) :

Comme en 2020-2021, les élèves de la maternelle à la 8^e année fréquentant les écoles élémentaires en personne continueront d'être regroupés avec leurs camarades de classe (cohorte) et l'enseignante ou l'enseignant titulaire. Les élèves recevront 300 minutes d'enseignement par jour. Les enseignants spécialisés, pour des classes telles que l'anglais, les arts et l'éducation physique et santé, pourront offrir l'enseignement de ces matières aux différentes classes. Les élèves pourront également être regroupés en petits groupes afin de bénéficier d'un soutien particulier.

Les périodes de repas et de récréation seront aussi en cohorte afin de réduire les contacts entre les élèves.

Enseignement à distance (maternelle à 6^e année) :

Le Programme d'enseignement VIAvirtuel est à l'intention des élèves de la maternelle à la 6^e année, inscrits dans les écoles du Conseil scolaire Viamonde dont les parents ont fait le choix de l'enseignement à distance pour la rentrée scolaire 2021-2022. Le Conseil utilise la plateforme TEAMS de Microsoft faisant partie de la suite Office 365 pour l'enseignement à distance et le dépôt de travaux.

Un enseignement du curriculum complet sera offert à raison de 180 minutes synchrones par jour pour les élèves de la maternelle et du jardin d'enfants et de 225 minutes par jour pour les élèves de l'élémentaire. Le personnel enseignant et d'appui affecté au programme VIAvirtuel sera disponible pendant l'horaire de la journée scolaire établi par l'école à l'exception de l'heure du repas et des pauses. Les groupes classes du programme VIAvirtuel pourront être une amalgamation d'élèves d'une même école ou de différentes écoles.

La présence des élèves est obligatoire aux périodes d'enseignement synchrone. La prise des présences sera effectuée selon le protocole habituel de l'école.

Enseignement par correspondance :

Comme demandé par le Ministère, pour favoriser un accès réel à l'éducation, le Conseil scolaire Viamonde propose aux familles qui choisissent de ne pas participer à l'apprentissage en présentiel ni à l'apprentissage virtuel une

POINT NO 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR -SPUB

mesure alternative d'apprentissage permettant une exemption à l'apprentissage synchrone, soit le programme Viacorrespondance.

Élèves de 7^e et 8^e année

Enseignement en présentiel (école secondaire) :

Les élèves de la 7^e et 8^e année dans les écoles secondaires doivent se présenter en classe cinq jours par semaine. Trois cents (300) minutes d'enseignement par jour seront dispensées. Les horaires seront organisés afin de privilégier la mise en place de cohortes d'élèves limitant le nombre de contacts entre élèves. Des changements seront apportés aux heures de pauses et de repas qui seront échelonnées pour éviter les engorgements.

Enseignement à distance (tous les élèves de la 7^e et 8^e année) :

Le Programme d'enseignement VIAvirtuel est à l'intention des élèves de la 7^e et 8^e année, fréquentant une école élémentaire ou une école secondaire dont les parents ont fait le choix de l'enseignement à distance pour la rentrée scolaire 2021-2022. Le Conseil utilise la plateforme TEAMS de Microsoft faisant partie de la suite Office 365 pour l'enseignement à distance et le dépôt de travaux.

Un enseignement du curriculum complet sera offert à raison de **300 minutes** par jour. Le personnel enseignant et d'appui affecté au programme VIAvirtuel sera disponible pendant l'horaire de la journée scolaire établi par l'école à l'exception de l'heure du repas et des pauses. Les groupes classes du programme VIAvirtuel pourront être une amalgamation d'élèves d'une même école ou de différentes écoles.

La présence des élèves est obligatoire aux périodes d'enseignement synchrone. La prise des présences sera effectuée selon le protocole habituel de l'école.

Enseignement par correspondance :

Comme demandé par le Ministère, pour favoriser un accès réel à l'éducation, le Conseil scolaire Viamonde propose aux familles qui choisissent de ne pas participer à l'apprentissage en présentiel ni à l'apprentissage virtuel une mesure alternative d'apprentissage permettant une exemption à l'apprentissage synchrone, soit le programme Viacorrespondance.

Élèves de 9^e à la 12^e année :

Dans les écoles secondaires, nous devons adopter des méthodes d'organisation de l'emploi du temps qui limitent le nombre de contacts entre

POINT NO 6.2 DE L'ORDRE DU JOUR -SPUB

élèves. Comme en 2020-2021, le Conseil mettra en place les mesures suivantes:

- l'emploi du temps sera limité à deux cours de 150 minutes par jour;
- 4 cours sur un cycle de 2 jours seront offerts pendant le semestre;
- dans la mesure du possible, la même cohorte pour le cours du matin et le cours de l'après-midi sera maintenue;

L'enseignement en mode virtuel et présentiel est offert simultanément par le personnel enseignant. Les élèves à distance et en personne participent à des périodes d'enseignement synchrone avec leurs camarades de classe en enseignement présentiel. Les élèves à distance et en présentiel se retrouvent donc dans le même groupe classe.

Comme à l'habitude, les élèves de la 9^e à la 12^e année ont la possibilité de s'inscrire à un cours du Consortium d'apprentissage virtuel de langue française de l'Ontario (CAVLFO) en suivant les modalités prescrites par ce dernier. Il faut communiquer avec la personne en orientation scolaire de l'école pour recevoir des informations et s'inscrire.

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



RAPPORT N° 10 (2020-2021) COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Le 25 juin 2021

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Le comité a tenu la rencontre **no 10** de 17h35 à 18h15 le **15 juin 2021** par audio conférence, sous la présidence de Conseiller Fortin.

Membres du Conseil

M. Benoit Fortin, Conseiller scolaire, CSViamonde
M. Guillaume Teasdale, Conseiller scolaire, CSViamonde
M. Éric Lapointe, Conseiller scolaire, CSViamonde

Représentants d'organismes

M. Aliou Sene, représentant de l'organisme CAMH.
M^{me} Dalia Hammoud, représentante de « Voice for Deaf and Hard of Hearing Kids »
M^{me} Marguerite Schabas, représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter
M^{me} Annick Brown, représentante de la Clé d'La Baie
M^{me} Marie Nyamabu, représentante du Centre francophone du Grand Toronto

Représentants d'organismes absents :

M^{me} Nancy Komi, représentante de Epilepsy Southwestern Ontario
M^{me} Stéphanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto
M^m Lara Pietrolungo, directrice Boomerang Health
M^{me} Estelle Duchon, représentante du Centre francophone du Grand Toronto

Membres de l'administration présents :

M^{me} Michelle Dalcourt, directrice des services aux élèves
M^{me} Renée Gauthier, directrice des services aux élèves
M. Hugues Kamga Wambo, surintendance de l'éducation
M. Michel Laverdière, consultant en appui au dossier EED
M^{me} Julie Vanghelder, directrice du secteur des communications et du marketing
M^{me} Tricia Verreault, surintendance de l'éducation
M^{me} Corine Céline, secrétaire de séances

Voici le lien pour accéder à la documentation de la réunion :

[Documentation_CCED_-_15_juin.pdf](#) (csviamonde.ca)

Votre comité vous informe :

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

1. Qu'il a reçu le rapport de Consultation sur le projet de collecte des données sociodémographiques pour permettre au Conseil Scolaire Viamonde de se doter d'une infrastructure technique nécessaire pour recueillir, analyser, gérer et communiquer les données sociodémographiques des élèves.
2. Qu'il a reçu le rapport sur la version finalisée du Plan pluriannuel de l'enfance en difficulté 2021-2022. Le processus de consultation selon le Règlement 306 et les exigences et normes du « Guide de politiques et de ressources, Éducation de l'enfance en difficulté en Ontario de la maternelle à la 12^e année (2017), a été respecté, et le document final sera soumis au Ministère de l'éducation tel qu'exigé.
3. Qu'il a reçu des mises à jour des organismes représentés au comité.
4. Que la prochaine rencontre aura lieu le 12 octobre 2021.

IL EST DONC RECOMMANDÉ :

Que le rapport n° 10 du CCED (2020-2021) présenté en date du 25 juin 2021 soit reçu.

Que le comité recommande au Conseil scolaire Viamonde d'approuver le plan pluriannuel de l'enfance en difficulté 2021-2022, en pièce jointe.

La surintendante de l'éducation, Le président du comité,

Tricia Verreault

Benoit Fortin

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



Le 15 juin 2021

AUX MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Objet : Rapport du Plan pluriannuel de l'enfance en difficulté 2021-2022

MISE EN CONTEXTE

Selon le *Règlement 306 et les exigences et normes du « Guide de politiques et de ressources : Éducation de l'enfance en difficulté en Ontario de la maternelle à la 12^e année (2017) »*, le Conseil scolaire Viamonde a suivi le processus de consultation pour la révision de son Plan pluriannuel en enfance en difficulté. Suite à quelques mises à jour, le Plan a été mis à la disposition du public sur le site Web du Conseil pour rétroaction, et envoyé aux directions d'école pour suivi auprès du personnel des écoles. Suite à ces consultations, vous trouverez, en pièce jointe, le Plan pluriannuel en enfance en difficulté finalisé.

IL EST RECOMMANDÉ :

Que le rapport en date du 15 juin 2021 « Rapport du Plan pluriannuel de l'enfance en difficulté 2021-2022 » soit reçu.

Que le CCED recommande au Conseil scolaire Viamonde d'approuver le plan pluriannuel de l'enfance en difficulté 2021-2022.

Préparé et présenté par :

La surintendante de l'éducation,

Tricia Verreault



Viamonde

Plan annuel 2021-2022

ENFANCE EN DIFFICULTÉ



tout est possible

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



MISSION

Viamonde, chef de file en éducation, se dédie à offrir des écoles novatrices à taille humaine où les élèves sont des citoyennes et citoyens du monde.

VISION

Engagé vers l'excellence en éducation, Viamonde est reconnu comme un allié indispensable à la réussite et au bien-être collectifs.

VALEURS

Collaboration, cohérence, communication, respect des différences, leadership

TABLES DES MATIÈRES

Introduction	4
Processus de consultation	5
Modèle du Conseil pour l'éducation de l'enfance en difficulté	6
Rôles et responsabilités	10
Méthodes de dépistage précoce et stratégies d'intervention	13
Évaluations éducationnelles et autres	20
Comité d'identification, de placement et de révision (CIPR)	24
Services auxiliaires de santé	28
Catégories et définitions des anomalies	29
Gamme des placements en EED	33
Plan d'enseignement individualisé (PEI)	39
Écoles provinciales et écoles d'application	48
Personnel de l'enfance en difficulté	54
Perfectionnement professionnel	57
Équipement	64
Accessibilité des installations scolaires	65
Transport	68
Comité consultatif de l'enfance en difficulté — (CCED)	70
Programmes et services offerts par d'autres ministères ou organismes	77
La promesse Viamonde	78



INTRODUCTION

Le plan annuel de l'enfance en difficulté 2021-2022 décrit les programmes et les services offerts par le Conseil scolaire Viamonde aux élèves ayant des besoins particuliers. Le présent plan respecte les normes établies par le ministère de l'Éducation tel qu'indiqué dans son document « Éducation de l'enfance en difficulté en Ontario de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12^e année : Guide de politiques et de ressources ».

La planification de l'éducation de l'enfance en difficulté est intégrée au processus de planification de l'amélioration du Conseil, lequel est axé sur l'amélioration du rendement des élèves. À chaque année, nous consultons notre communauté, le personnel dans nos écoles et les représentants syndicaux, ainsi que les membres du comité consultatif de l'enfance en difficulté.

Cette révision annuelle permet d'évaluer nos pratiques actuelles et d'en améliorer certaines composantes.

SECTION 1

PROCESSUS DE CONSULTATION

Le Conseil scolaire Viamonde procède à la révision et à la mise à jour de son plan pluriannuel en enfance en diffi é de façon annuelle. Il est nécessaire d'obtenir les commentaires des différents joueurs afin de recevoir une riche variété d'idées pour améliorer les services offerts aux élèves ayant des besoins particuliers. En plus de la consultation annuelle, les parents, les élèves et les membres du personnel sont invités à participer à l'amélioration de nos services lors du processus d'identification, de placement et de révision des élèves, ainsi que des rencontres des équipes-école. Leurs commentaires peuvent porter sur les stratégies et interventions à utiliser, sur la programmation à offrir, sur les placements offerts, sur l'allocation du personnel et des ressources, sur le développement professionnel et sur le processus de communication.

Les modifications au plan annuel de l'enfance en diffi é sont envoyées au Comité consultatif pour l'enfance en diffi é (CCED). Ces membres sont responsables du partage de l'information à leurs groupes respectifs et de ramener les recommandations au CCED.

Des consultations continues auprès des enseignants-ressources et des directions d'école sont aussi réalisées afin de déterminer les besoins particuliers en enfance en diffi é.

Par l'intermédiaire du site web du Conseil, les parents, les directions d'école, les conseils d'école et les membres de la communauté ont été invités à consulter et commenter la version révisée du Plan pluriannuel de l'enfance en diffi é 2021-2022.

CHEMINEMENT DU PROCESSUS DE RÉVISION

ACTION	ÉCHÉANCE
• Consultation auprès du CCED	Du 18 mai au 15 juin 2021
• Validation du plan auprès de la communauté de parents et d'écoles	Du 18 mai au 1 ^{er} juin 2021
• Approbation des modifications par le Conseil	Le 25 juin 2021
• Soumission du Plan pluriannuel au Ministère	Le 30 juillet 2021



SECTION 2

MODÈLE DU CONSEIL POUR L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

PHILOSOPHIE

Le Conseil scolaire Viamonde est engagé à développer le plein potentiel de chaque élève, quels que soient ses besoins particuliers. Ainsi, Viamonde reconnaît que les élèves ne possèdent pas toutes les mêmes aptitudes ou facultés d'apprentissage. Il est cependant essentiel que chaque élève réalise le meilleur de lui ou d'elle-même.

Chaque élève a des besoins uniques dont doit tenir compte le programme scolaire pour lui permettre de s'épanouir sur les plans intellectuel, personnel, familial et social.

Les programmes destinés aux élèves en difficulté peuvent être offerts selon plusieurs placements : classe ordinaire avec services indirects ou avec l'appui de l'enseignant ressource, à temps plein; classe distincte avec intégration partielle ou à temps plein telle qu'une classe de préparation à la vie, les classes d'élèves ayant un trouble du spectre autistique et les programmes de partenariat pour l'éducation avec établissements communautaires (PPEEC). Le Conseil privilégie, dans la mesure du possible, l'inclusion des élèves dans la salle de classe régulière.

ORIENTATION DES PROGRAMMES ET DES SERVICES EN ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Le Conseil adhère aux principes fondamentaux suivants pour la prestation des services à l'enfance en difficulté :

- L'éducation est un droit universel et la société doit s'assurer que tous aient accès à une bonne éducation.

- Tous les élèves doivent bénéficier des mêmes possibilités d'éducation ainsi que d'un programme de qualité adapté à leurs besoins, à leurs aptitudes et à leurs intérêts.
- L'apprentissage est un processus continu et chacun doit pouvoir développer les attitudes, les habitudes ainsi qu'acquérir les compétences qui lui permettront de profiter au maximum des possibilités d'apprentissage offertes par la vie scolaire.
- Le programme et le milieu scolaires doivent respecter le potentiel de l'élève ainsi que les différences existantes entre les différentes personnes et entre les groupes.
- Chaque personne a des besoins uniques dont il faut tenir compte lors de l'élaboration du programme.

Le Conseil scolaire Viamonde offre les services aux élèves en difficulté à l'intérieur de la salle de classe régulière et donc, favorise l'inclusion comme modèle de service qui peut répondre aux besoins des élèves. En utilisant l'approche de la réponse à l'intervention, les enseignantes et les enseignants ciblent des pratiques et des stratégies pédagogiques inclusives efficaces et validées par la recherche et des outils d'évaluation variés pour répondre aux besoins de tous les élèves dans leur salle de classe.

VISION DES SERVICES ÉDUCATIFS

La vision des services éducatifs du Conseil scolaire Viamonde:

- L'élève, artisan de son devenir.
- L'école, milieu éducatif de langue française au service de l'apprenant et de l'apprenante.
- La famille et la communauté, partenaires essentiels à notre réalisation individuelle et collective.

L'INCLUSION AU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

De par sa vision et ses valeurs, le Conseil scolaire Viamonde fait la promotion d'une éducation visant l'équité, le respect de la diversité culturelle et la qualité des processus d'apprentissage afin que tous les apprenantes et les apprenants puissent participer pleinement à une variété d'activités répondant à leurs intérêts personnels et professionnels, et ce, en classe régulière.

En misant sur les trois valeurs du Conseil, le respect des différences, la collaboration et la valorisation de tous les partenaires, les écoles du Conseil sont incitées à planifier et à mettre en œuvre des actions concertées et cohérentes visant la réussite de chaque apprenant dans une optique d'amélioration continue et dans un milieu inclusif.

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Deux grands principes découlent de l'inclusion, le premier étant la conviction qu'un apprentissage et une vie commune présentent des avantages à chaque personne et non seulement aux apprenantes et aux apprenants éprouvant des difficultés d'apprentissage. Les échanges et le choc d'idées comptent parmi des éléments importants permettant d'optimiser les apprentissages sociaux. Un modèle inclusif valorise l'interdépendance, la croissance et la diversité chez toutes les apprenantes et les apprenants. C'est pourquoi le développement de la communauté de classe et d'école est essentiel. Les éléments suivants en favorisent le développement :

- un environnement où les apprenantes et les apprenants se sentent protégés et aimés; plusieurs activités de classe et d'école incitent à la collaboration et à l'entraide;
- les intervenants scolaires prennent le temps d'animer des activités pour soutenir la communauté de classe et d'école durant l'année scolaire; ils évitent la compétition malsaine entre apprenants;
- les intervenants scolaires adressent explicitement l'importance de la communauté, du respect d'autrui et de la valeur de la personne en donnant des exemples des comportements positifs recherchés dans une optique inclusive;
- chaque école adopte un plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation et saisit les occasions pertinentes pour parler de justice sociale;
- les intervenants scolaires appuient le développement social et les relations interpersonnelles qui se développent entre apprenants.

Un deuxième principe qui sous-tend l'inclusion est la conviction que tous les élèves peuvent apprendre. Puisque tous les élèves n'ont pas les mêmes rythmes et styles d'apprenants, le personnel enseignant est appelé à travailler à partir de différents profils d'apprentissage. La collaboration du personnel enseignant est cruciale pour assurer à chaque élève un accompagnement lui permettant de reconnaître ses forces et ses besoins et développer son potentiel. Cet accompagnement s'exprime par un personnel enseignant qui :

- est conscient des différents profils d'élèves ayant des besoins spéciaux;
- offre aux élèves des occasions de penser et d'être créatifs et mise ainsi sur les forces de ceux-ci;
- utilise une variété de ressources pour soutenir l'apprentissage;
- se sert d'une variété de stratégies et de systèmes de gestion pour suivre le cheminement des élèves;
- prend le temps d'accompagner et d'évaluer les élèves en tenant compte de leurs besoins développementaux;
- planifie la réussite des élèves à l'intérieur d'activités significatives, en réfléchissant sur ses actions, sur l'apprentissage et sur l'utilisation de diverses formes d'évaluation selon leurs besoins;

- documente les apprentissages réalisés et les décisions prises avec des détails suffisants pour assurer les suivis et pour répondre aux besoins progressifs des élèves.

Ces deux principes de base orientent l'action du personnel enseignant, favorisant la découverte du potentiel chez chaque élève et la création d'un milieu lui permettant d'évoluer selon son rythme et ses capacités.

LA COLLABORATION, CONDITION ESSENTIELLE À LA MISE EN ŒUVRE DE L'INCLUSION

La collaboration entre tous les intervenants de l'éducation est le fondement même de l'école inclusive, une école qui accueille tous les élèves. Les écoles inclusives efficaces ont une culture d'aide et de soutien mutuel au sein du personnel, incluant les enseignants, les secrétaires et le personnel de soutien. L'objectif qui les anime est d'aider les élèves; tous comprennent que, pour y arriver, la collaboration est une condition essentielle.

La collaboration implique un travail d'équipe où :

- les enseignants et autres intervenants apprennent à partir de l'expérience des autres;
- tous les membres sentent que leurs contributions à l'équipe sont appréciées;
- les intervenants coopèrent dans la planification, l'enseignement et la prise de décisions;
- tout le personnel a des objectifs communs, des responsabilités partagées, de l'expertise reconnue et une voix quant au fonctionnement et aux pratiques de l'école;
- parents, éducateurs, apprenants et personnes de la communauté s'entraident en partageant ressources et informations;
- les enseignants communiquent de façon efficace entre collègues, avec les familles des apprenants et les agences communautaires.

À l'intérieur du milieu éducatif, plusieurs types de soutien existent et dans chacun d'eux, différentes options de structures sont identifiées et ce, en collaboration avec la famille.

SECTION 3

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Le conseil scolaire :

- instaure des politiques et des pratiques qui respectent la Loi sur l'éducation, les règlements et les documents de politique, notamment les notes Politique/ Programmes;
- vérifie que les écoles et leur personnel respectent la Loi sur l'éducation, les règlements et les politiques;
- fournit un personnel dûment qualifié pour offrir les programmes et les services à ses élèves en difficulté;
- fait rapport des dépenses liées à l'éducation de l'enfance en difficulté;
- élabore et tient à jour un plan pour l'enfance en difficulté, qui est modifié de temps à autre afin de répondre aux besoins actuels de ses élèves en difficulté;
- révisé son plan chaque année et présente les modifications à la ministre ou au ministre de l'Éducation;
- présente au Ministère les rapports statistiques exigés;
- prépare un guide pour les parents, tuteurs ou tutrices afin de les renseigner sur les programmes d'enseignement et les services à l'enfance en difficulté, ainsi que sur les marches à suivre;
- met sur pied un ou plusieurs comités d'identification, de placement et de révision (CIPR), chargés d'identifier les élèves en difficulté et de déterminer des placements appropriés pour ces élèves;
- met sur pied un comité consultatif pour l'enfance en difficulté (CCED);
- fournit au personnel un perfectionnement professionnel sur l'éducation de l'enfance en difficulté.

Le comité consultatif pour l'enfance en difficulté (CCED) :

- présente au conseil scolaire des recommandations sur toute question concernant l'instauration, l'élaboration et la prestation des programmes d'enseignement et des services à l'enfance en difficulté;
- participe à la révision annuelle du plan pour l'enfance en difficulté;
- participe au processus annuel de planification du budget du conseil et examine les états financiers en ce qui concerne l'éducation de l'enfance en difficulté.

La direction d'école :

- s'acquiesce des fonctions définies dans la Loi sur l'éducation, les règlements et les documents de politique ainsi que dans les politiques du conseil scolaire;
- communique au personnel les attentes du ministère de l'Éducation et du conseil scolaire;
- veille à ce qu'un personnel dûment qualifié soit affecté à l'enseignement dans les classes de l'enfance en difficulté;
- communique au personnel, aux élèves et aux parents les politiques et les marches à suivre du conseil scolaire concernant l'éducation de l'enfance en difficulté;
- s'assure que l'identification et le placement des élèves en difficulté sont faits dans le cadre d'un CIPR et respectent les modalités prévues dans la Loi sur l'éducation, les règlements et les politiques du conseil scolaire;
- consulte le personnel du conseil scolaire pour déterminer le programme le plus approprié pour les élèves en difficulté;
- veille à l'élaboration, à la mise en œuvre et à la révision du plan d'enseignement individualisé (PEI) et du plan de transition de l'élève, le cas échéant, conformément aux exigences provinciales;
- veille à ce que les parents soient consultés lors de l'élaboration du PEI de leur enfant et en reçoivent une copie;
- assure la prestation du programme tel que défini dans le PEI;
- veille à demander les évaluations appropriées et à obtenir, si nécessaire, le consentement des parents.

Le personnel enseignant :

- s'acquiesce des fonctions prévues dans la Loi sur l'éducation, les règlements et les documents de politique;
- respecte les politiques et les marches à suivre du conseil scolaire concernant l'éducation de l'enfance en difficulté;
- travaille avec l'enseignante ou enseignant de l'enfance en difficulté pour mettre à jour ses connaissances sur les pratiques relatives à l'éducation de l'enfance en difficulté;
- collabore à l'élaboration, la révision et la mise à jour du PEI de l'élève en difficulté;
- offre en classe ordinaire le programme défini dans le PEI de l'élève en difficulté;
- renseigne les parents sur les progrès de l'élève.

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Les enseignantes et enseignants de l'enfance en difficulté :

En plus d'assumer les responsabilités du personnel enseignant énumérées à la rubrique précédente, les enseignantes et enseignants de l'enfance en difficulté :

- détiennent les qualifications requises pour enseigner à l'enfance en difficulté, conformément aux règlements pris en application de la Loi sur l'éducation;
- assurent le suivi des progrès des élèves relativement au PEI et modifient le programme au besoin;
- collaborent aux évaluations éducationnelles des élèves en difficulté.

Les éducatrices et éducateurs de la petite enfance :

Les éducatrices et éducateurs, en coordination et en collaboration avec l'enseignante ou enseignant chargé de la classe :

- planifient et procurent des soins et des services d'éducation aux enfants de la maternelle et du jardin d'enfants;
- observent, assurent le suivi et participent à l'évaluation du développement des enfants de la maternelle et du jardin d'enfants;
- veillent au maintien, dans la salle de classe, d'un milieu d'apprentissage sain sur les plans physique, émotionnel et social;
- communiquent avec les familles;
- accomplissent les tâches que leur assigne la direction de l'école en lien avec le programme de la maternelle et du jardin d'enfants.

Les parents :

- se tiennent au courant des politiques et des marches à suivre du conseil scolaire dans les domaines concernant l'élève;
- participent au processus du CIPR, aux rencontres parents-personnel enseignant et aux autres activités scolaires pertinentes;
- participent à l'élaboration du PEI;
- apprennent à connaître le personnel scolaire qui travaille avec l'élève;
- appuient l'élève à la maison;
- collaborent avec la direction d'école et l'équipe pédagogique afin de résoudre les problèmes;
- s'assurent de l'assiduité de l'élève à l'école.

L'élève :

- respecte les prescriptions de la Loi sur l'éducation, des règlements et des politiques;
- observe les politiques et les marches à suivre du conseil scolaire;
- participe au processus du CIPR, aux conférences parents-personnel enseignant et aux autres activités pertinentes.

SECTION 4

MÉTHODES DE DÉPISTAGE PRÉCOCE ET STRATÉGIES D'INTERVENTION

Conformément à la *Note Politique/Programme n° 11*, le Conseil scolaire Viamonde offre un programme de dépistage précoce et continu aux élèves inscrits de la maternelle à la 3^e année. Le programme de dépistage précoce et continu est établi pour s'assurer que chaque élève progresse, dès son entrée à l'école, selon son rythme et ses capacités. Le Conseil scolaire Viamonde a développé un processus continu d'évaluation et de planification des programmes qui est amorcé dès qu'un enfant est inscrit à l'école.

Les méthodes du programme de dépistage précoce et continu comportent les éléments suivants :

- un processus pour suivre le développement sur les plans langagier, affectif, social, intellectuel et physique de chaque enfant;
- un processus de rencontre avec le parent pour discuter des forces et des défis de leur enfant;
- un processus d'observations continues de l'élève;
- une évaluation approfondie de rapports médicaux ou psychologiques lorsque ceux-ci sont disponibles;
- des rencontres de transition pour les élèves ayant des besoins particuliers entre la garderie et les écoles;
- des instruments d'évaluation pour recueillir des données sur l'élève pour l'élaboration de programmes d'apprentissage appropriés.

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

RÔLE DU PERSONNEL ENSEIGNANT DANS LE DÉPISTAGE PRÉCOCE

Le rôle du personnel enseignant de maternelle et jardin est :

- d'accueillir et de rencontrer le parent pour discuter des intérêts, des forces et des besoins de son enfant;
- d'observer de façon continue l'élève et d'apporter les modifications nécessaires au programme;
- d'élaborer et de mettre en œuvre une programmation appropriée aux besoins identifiés chez les élèves;
- de compléter différents formulaires et grilles d'observation;
- de communiquer et d'échanger l'information avec les autres membres de l'équipe-école;
- d'évaluer les progrès de l'élève et de les partager.

Pour assurer une harmonisation des stratégies et une transition adéquate, les enseignants des 1^e, 2^e et 3^e années poursuivent les interventions amorcées lors des années précédentes.

RÔLE DU PARENT, TUTRICE OU TUTEUR

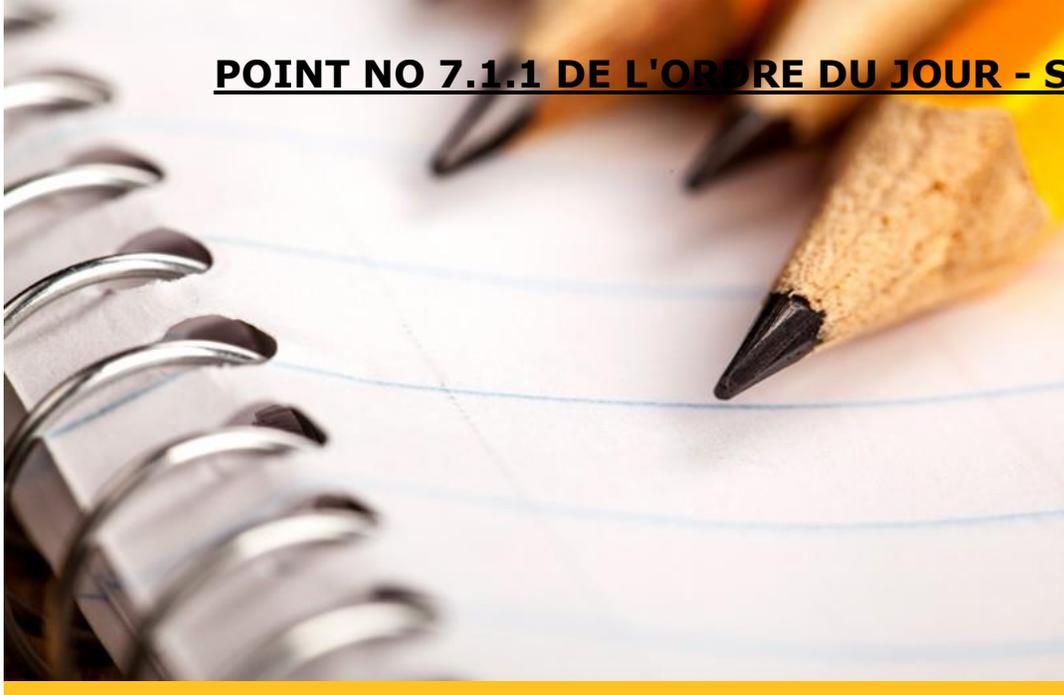
Le rôle du parent est :

- de participer à l'entrevue d'accueil avec le personnel enseignant;
- participer activement au dépistage précoce en rencontrant le personnel enseignant;
- de travailler en étroite collaboration avec le personnel de l'école;
- de partager toutes les informations nécessaires pour appuyer le personnel enseignant dans ses interventions;
- de compléter différents formulaires et questionnaires en lien avec les besoins de son enfant;
- de partager avec l'école la responsabilité de l'éducation de son enfant.

POLITIQUES ET MÉTHODES

Le programme s'adresse de façon formelle et obligatoire, à chaque enfant de la maternelle et du jardin d'enfants. Par ce programme, le Conseil s'assure que l'élève puisse vivre des expériences de réussites scolaires, pour que le personnel enseignant apprenne à mieux connaître l'élève, ses forces, ses besoins et aussi ses intérêts, pour encourager l'élève à développer ses aptitudes physiques, sociales et langagières et à devenir progressivement autonome.

De multiples outils de dépistage et d'évaluation sont utilisés par le personnel scolaire pour déterminer les besoins particuliers des élèves afin d'assurer leur réussite scolaire, notamment le Bon Départ, des grilles de dépistage précoce et des programmes de dépistage en lecture, des apprentissages essentiels, en communication orale et en douance pour évaluer les différentes habiletés de nos élèves.



FORMATION

Une formation en cours d'emploi est offerte et des suivis assurent le succès de ce programme.

PROCESSUS UTILISÉ POUR INFORMER LES PARENTS, TUTRICES ET TUTEURS

À la rentrée scolaire le personnel du préscolaire fait une entrevue d'accueil. Cette entrevue fait partie du processus de dépistage précoce et c'est à ce moment que les parents en sont informés. De plus, les parents doivent fournir les informations pertinentes au personnel enseignant sur l'état de santé, les problématiques déjà existantes et les suivis faits avec les organismes.

Des rencontres formelles sont aussi organisées avec les parents pendant l'année scolaire, p. ex., remise des bulletins ou lorsque l'élève éprouve certaines difficultés et une consultation avec les parents est demandée.

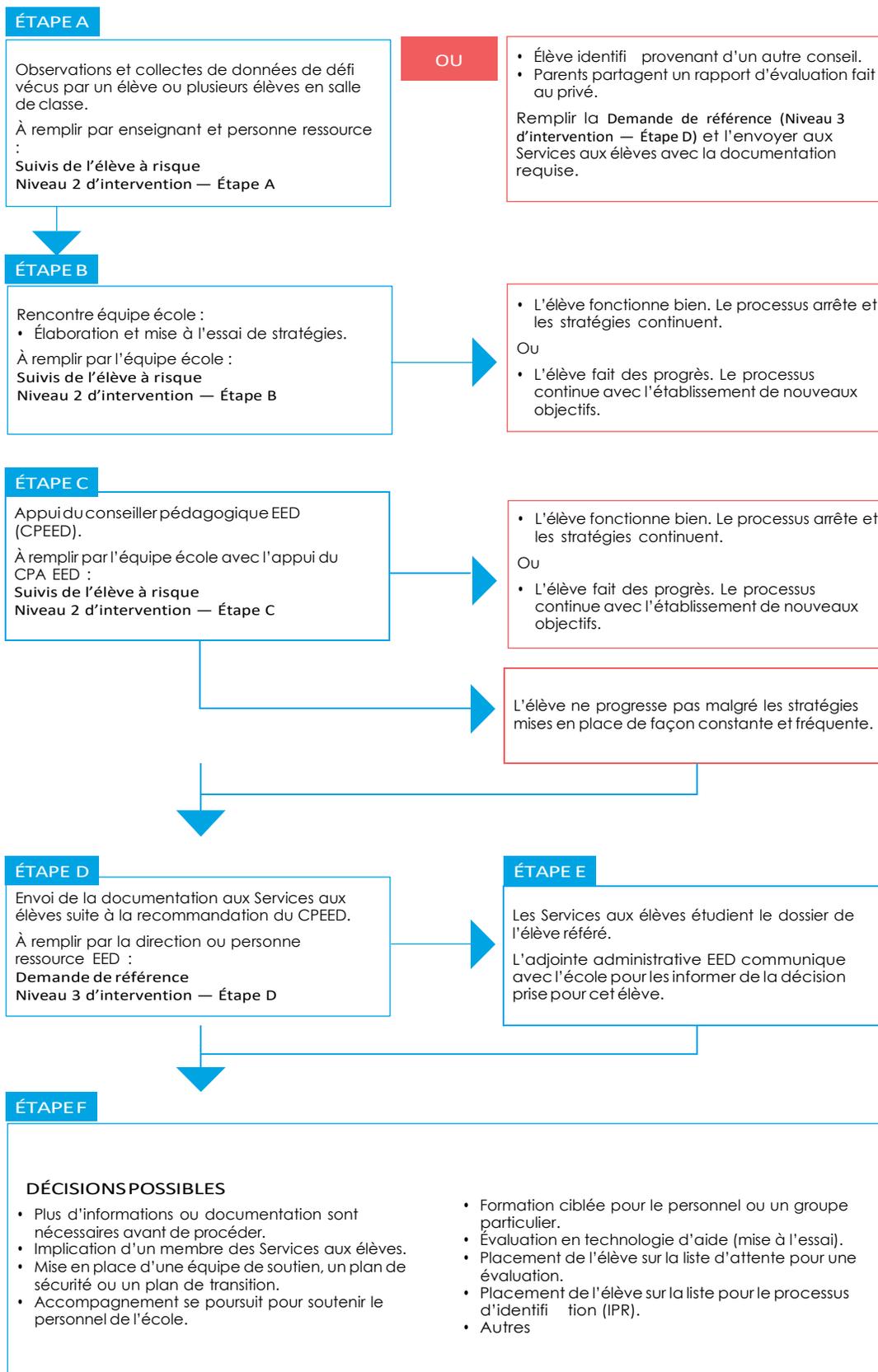
Les parents sont toujours les bienvenus à l'école pour discuter avec le personnel enseignant du rendement de leur enfant ou de certaines problématiques qu'ils perçoivent.

Lorsque les informations fournies par les parents et les observations en salle de classe indiquent des problématiques, des observations plus précises, des prises de notes, des consultations et la référence à l'équipe-école de la part du personnel enseignant amorceront le processus d'aide. Les différentes étapes du processus d'aide sont présentées dans le tableau qui suit. Ces étapes comportent autant le travail du personnel enseignant et de l'école que les services offerts par le Conseil.

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

PROCESSUS D'AIDE

Les parents ou tuteurs participent et s'impliquent tout au long du processus.



Une harmonisation de la documentation et des approches utilisées par les services pédagogiques et les services aux élèves facilitent le travail des équipes-écoles et la collaboration entre les différents intervenants. L'implication des conseillers pédagogiques EED à un stade où l'élève est encore considéré à risque plutôt qu'en difficulté, offre à l'élève de plus grandes chances de succès.

LE CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE UTILISE LE PROCESSUS SUIVANT :

Profil de classe

L'élaboration du profil du groupe classe est réalisée par le personnel enseignant avec l'appui de l'enseignante ressource en EED. Les données recueillies pendant le déroulement de ces activités d'évaluation sont traitées sur une base collective, mais permettent aussi d'identifier les besoins particuliers de certains élèves. Le profil de classe se dresse dès le début de l'année scolaire et en début de semestre.

En traçant, le profil de son groupe classe, l'enseignante ou l'enseignant touche :

- le développement socioaffectif de l'élève, les informations personnelles, les goûts et intérêts, les émotions et perceptions, l'historique scolaire, l'étude du DSO, les rapports d'évaluations professionnelles, le retour sur les PEI des années précédentes, les renseignements médicaux, les documents légaux, les notes des parents, les rencontres et les échanges avec l'enseignante ou l'enseignant de l'année précédente, l'intervenante ou l'intervenant en ALF, les parents et autres;
- les habiletés d'apprentissage, les habitudes de travail et les habiletés sociales, — les pistes d'observation telles que l'habileté de l'élève à se fixer des objectifs;
- le profil académique — apprentissages de base, habiletés en communication, habiletés en lecture et en écriture, et habiletés en mathématiques.

Tout en traitant les informations sur une base collective, les grilles d'interprétation permettent aussi à l'enseignante ou à l'enseignant de dégager des facteurs particuliers de certains élèves ou à des regroupements d'élèves à l'intérieur de leur groupe classe.

Préoccupation face aux élèves

Lors de l'élaboration du profil de classe, des élèves peuvent démontrer des défis dans différents aspects de leur apprentissage. C'est à ce moment que l'enseignant va démarrer le processus d'aide. Ce dernier consiste en cinq étapes à suivre pour guider les interventions et offrir de l'appui à l'élève et au personnel. L'objectif est d'améliorer le rendement et le bien-être de l'élève.

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

ÉTAPE A Observations et collecte de données

L'enseignante ou l'enseignant :

- utilise les données recueillies lors des évaluations diagnostiques pour prévoir des activités adaptées aux élèves; si ces stratégies ne répondent pas aux besoins des élèves en difficulté, le personnel consulte la personne-ressource en enfance en difficulté pour identifier d'autres stratégies d'apprentissage;
- communique avec le parent et discute de ses observations et des stratégies d'apprentissage qu'elle ou qu'il utilise avec l'élève;
- réfère officiellement le cas de l'élève à la direction (ou la personne désignée par la direction) et passe à l'étape B.

ÉTAPE B Rencontre équipe-école pour l'élaboration et mise en œuvre de stratégies (minimum 4 semaines)

Une équipe est formée avec différents intervenants et intervenantes de l'école en vue d'établir un plan d'intervention pour répondre aux besoins particuliers d'un élève.

Le but de la rencontre équipe-école est :

- d'apporter des suggestions et de faire des recommandations quant aux stratégies d'apprentissage et d'intervention;
- de partager des ressources et des expertises entre les enseignantes et les enseignants afin d'aider des élèves qui ont des besoins particuliers;

L'équipe-école se compose de :

- la direction (ou la personne désignée);
- l'enseignante ou l'enseignant de l'élève, ainsi que tous les enseignants et enseignantes qui travaillent de près avec l'élève;
- l'enseignante ou l'enseignant-ressource en EED;
- au besoin, la direction d'école invite d'autres personnes à la rencontre de l'équipe-école comme le personnel d'appui qui travaille auprès de l'élève.

L'enseignante ou l'enseignant présente la problématique et les démarches entreprises pour remédier aux problèmes. Elle ou il présente toutes les informations recueillies :

- des preuves d'apprentissage: (travail journalier, observations et tests)
- le profil de l'élève : ses forces, défis et intérêts;
- les stratégies utilisées;
- la fréquence et la durée des interventions;
- l'implication des parents et de l'élève.

Les membres de l'équipe-école offrent des recommandations au niveau d'objectifs à cibler, du matériel, des ressources et des stratégies d'enseignement à utiliser.

La direction ou l'enseignante ou l'enseignant communique les décisions et les démarches entreprises aux parents de l'élève.

L'enseignante ou l'enseignant met en œuvre les stratégies préconisées dans le plan d'intervention.

ÉTAPE C Appui du conseiller ou de la conseillère pédagogique EED

Si l'élève ne progresse pas malgré les stratégies mises en place de façon constante et fréquente, on passe à l'étape C, pour demander l'appui du conseiller ou de la conseillère pédagogique EED ou de l'accompagnateur ou de l'accompagnatrice des services aux élèves.

Avec la collaboration du conseiller ou de la conseillère pédagogique EED, l'équipe-école procède à une analyse plus approfondie de la situation de l'élève dans le but de cibler des priorités et de planifier les nouvelles stratégies.

Après 4 semaines d'interventions, l'équipe-école et la conseillère ou le conseiller pédagogique EED des services aux élèves se rencontrent et déterminent si les stratégies mises en place ont permis de voir une progression chez l'élève.

- Si oui, le processus s'arrête grâce aux stratégies mises en place ou continue avec de nouveaux objectifs.
- Sinon, on passe à l'étape D qui consiste à faire une demande de référence à l'équipe de gestion des services aux élèves.

ÉTAPE D Demande de référence par l'école aux Services aux élèves

L'école envoie la documentation et les preuves des interventions menées auprès de l'élève afin que l'équipe interdisciplinaire des services aux élèves étudie le dossier.

ÉTAPE E Étude du dossier de l'élève référé par les Services aux élèves

Une décision est prise pour chaque demande reçue lors de la rencontre mensuelle. L'adjointe ou adjoint administratif EED communique avec l'école et/ou les intervenants ou la ou les intervenantes pour les informer de la décision prise pour cet élève.

ÉTAPE F Suivis par les membres de l'équipe des Services aux élèves

Les actions prises par l'équipe des services aux élèves constituent l'étape F.

Les décisions possibles ne sont pas limitées à la liste ci-dessous :

- Plus d'informations ou documentation sont nécessaires avant de procéder.
- Implication d'un membre des Services aux élèves.
- Mise en place d'une équipe de soutien, un plan de sécurité ou un plan de transition.
- Accompagnement se poursuit pour soutenir le personnel de l'école.
- Formation ciblée pour le personnel ou un groupe particulier.

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

- Évaluation en technologie d'aide (mise à l'essai).
- Placement de l'élève sur la liste d'attente pour une évaluation.
- Placement de l'élève sur la liste pour le processus d'identification (IPR).
- Démarche recommandée pour une référence de l'élève dans une classe distincte.
- Évaluations et rencontre avec les parents (voir section 6 sur les évaluations).

SECTION 5

ÉVALUATIONS ÉDUCATIONNELLES ET AUTRES

Le Conseil scolaire Viamonde reconnaît que l'évaluation, complétée par des professionnels peut s'avérer nécessaire pour certains élèves. Les évaluations ont pour but de mieux cerner les forces et les besoins particuliers de l'élève et permettent, selon les résultats, d'offrir un plan d'enseignement individualisé et un placement adapté aux besoins particuliers de ce dernier. Afin d'avoir recours à une évaluation d'un professionnel, l'autorisation du parent est requise.

Le Conseil scolaire Viamonde offre une gamme de services, d'évaluation et de consultation en psychopédagogie, en orthophonie, en travail social et en utilisation de la technologie d'aide.

CONSENTEMENT DES PARENTS

Aucun élève du Conseil n'est évalué si nous n'avons pas le consentement du parent, tuteur ou tutrice au préalable. Le parent, tuteur ou tutrice doit toujours donner son consentement écrit sur les formulaires appropriés pour autoriser une évaluation, consultation ou divulguer de l'information.

COMMUNICATION DES RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS AUX PARENTS

Les renseignements personnels contenus dans les rapports d'évaluation sont utilisés et recueillis en vertu de la Loi sur l'éducation, du Règlement de l'Ontario 554/81 et de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille. L'information confidentielle contenue dans les rapports est utilisée, conservée, transférée ou détruite conformément aux directives du Dossier scolaire de l'Ontario : Guide 2000.

QUALIFICATIONS DU PERSONNEL

Les professionnels qui effectuent les consultations, les évaluations et la planification des services sont tous dûment qualifiés au niveau du Conseil et sont régis par leur association respective et la Loi sur l'éducation :

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

PROFESSION	QUALIFICATIONS
Psychologue	• Doctorat en psychologie
Associée ou associé en psychologie	• Maîtrise en psychologie
Psychométricienne ou psychométricien	• Maîtrise en psychologie ou domaine connexe (supervisé(e) par un ou une psychologue ou un ou une associée en psychologie)
Enseignante diagnosticienne (évaluation académique)	• BA en éducation, spécialiste en EED (supervisée par une ou un psychologue)
Travailleuse ou travailleur social	• Maîtrise en travail social
Orthophoniste	• Maîtrise en orthophonie
Aide-orthophoniste	• BA en orthophonie ou cours collégial dans un domaine connexe (supervisé par une ou un orthophoniste)
Conseillère ou conseiller pédagogique en EED	• BA en éducation, spécialiste en EED
Consultante ou consultant en autisme	• Maîtrise ou BA, spécialiste en analyse comportementale appliquée (ACA)

CRITÈRES DE GESTION DES LISTES D'ATTENTE

Les délais d'attente peuvent varier de deux semaines à 36 mois dépendant de la discipline. Les critères sont :

- situation de crise;
- complexité des cas;
- comportement en salle de classe;
- référence d'un organisme externe;
- transfert dans un programme d'éducation amélioré ou un établissement postsecondaire.

ÉVALUATION PSYCHOPÉDAGOGIQUE

L'évaluation psychopédagogique a lieu lorsque toutes les formes d'aide plus « générales » n'ont pas permis d'aider significativement l'élève à surmonter ses défis académiques ou sociocomportementaux. Elle vise à mieux comprendre la nature des difficultés qu'un élève vit à l'école et à identifier ses forces et ses faiblesses. Le processus d'évaluation psychopédagogique comprend la révision du dossier scolaire de l'élève (DSO), un entretien avec le parent, tuteur ou tutrice, le personnel de l'école et l'élève. Les instruments de mesure utilisés sont standardisés et mènent à mieux comprendre le bilan intellectuel de l'élève, la façon dont il traite l'information, ses compétences académiques, socioémotionnelles et son comportement. À la suite des

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

évaluations, un rapport est rédigé faisant état des résultats de l'évaluation, de leurs implications en ce qui concerne les besoins de l'élève et des recommandations quant aux services et aux interventions à mettre en œuvre afin de l'appuyer dans son cheminement scolaire.

L'évaluation psychopédagogique est effectuée par un membre de l'Ordre des psychologues de l'Ontario aux termes de la Loi de 1993 sur les professions de la santé réglementées ou sous la supervision directe d'un membre de l'Ordre des psychologues de l'Ontario.

ÉVALUATION ORTHOPHONIQUE

L'évaluation en orthophonie consiste à évaluer les aspects réceptifs, expressifs et pragmatiques du langage ainsi que la parole. Elle vise à mieux comprendre les défis de l'élève au niveau du langage et de la parole. Le processus d'évaluation orthophonique comprend des outils standardisés et non standardisés, la révision du dossier scolaire de l'élève (DSO), un entretien avec le parent et une discussion avec le personnel scolaire.

Le rapport en orthophonie doit respecter les exigences et les normes de l'Ordre des audiologistes et des orthophonistes de l'Ontario. L'orthophoniste rédige le rapport afin de faire le bilan des acquis de l'élève sur le plan langagier et propose des recommandations ainsi que des objectifs d'intervention à mettre en œuvre.

L'évaluation en orthophonie est effectuée par un orthophoniste qui est membre de l'Ordre des audiologistes et des orthophonistes de l'Ontario aux termes de la Loi de 1993 sur les professions de la santé réglementées.

ÉVALUATION EN TRAVAIL SOCIAL

Les services en travail social visent à identifier les besoins d'une ou d'un élève afin d'améliorer son bien-être. La démarche utilisée en travail social nécessite d'abord que l'élève soit référé par les membres du personnel enseignant avec l'appui des parents, tuteurs ou tutrices à la direction de l'école. Les interventions en travail social sont réalisées en salle de classe ou en rencontre individuelle et permettent aux élèves de soutenir le développement de leurs habiletés sociales et de leurs comportements prosociaux, de soutenir la résilience et l'autorégulation, de réorienter les élèves vers des services communautaires ou des modèles d'interventions brèves.

Le travailleur social évalue et intervient dans les situations à risque ou complexes. Les instruments de mesure utilisés sont standardisés et mènent à mieux comprendre les besoins psychosociaux de l'élève. L'évaluation des besoins porte sur l'ensemble des éléments relatifs aux interactions de l'élève en lien avec son environnement familial, social et scolaire. Tous les éléments sont analysés selon des cadres de référence propres au travail social afin d'établir un plan d'intervention.

ÉVALUATION DE L'UTILISATION DE LA TECHNOLOGIE

Le Conseil scolaire Viamonde prévoit l'évaluation d'une ou d'un élève sur l'utilisation de la technologie d'aide lorsque ceci est recommandé dans le rapport d'un spécialiste ou par un membre de son équipe de paraprofessionnels. Les psychologues, les ergothérapeutes, les orthophonistes, les consultants en autisme et les conseillères pédagogiques EED peuvent recommander l'utilisation d'une technologie d'aide et de divers logiciels pour améliorer le rendement scolaire d'une ou d'un élève.

L'enseignante ou l'enseignant ressource en EED de l'école assure la formation auprès des parents, tuteurs ou tutrices et suit les progrès de l'utilisation des outils et logiciels auprès de l'élève en collaboration avec la ou le titulaire de la salle de classe. La conseillère ou le conseiller EED évaluera l'efficacité de l'utilisation des outils technologiques par l'élève après une période de 6 mois et en recommandera l'achat, s'il y a lieu.

PROTOCOLES PERMETTANT DE PARTAGER L'INFORMATION AVEC LE PERSONNEL ET LES ORGANISMES EXTERNES

Selon le protocole du Conseil, aucun document ne peut être partagé avec le personnel d'organismes externes sans la permission écrite du parent sur le formulaire Consentement à la divulgation d'information.

CONFIDENTIALITÉ

Le caractère confidentiel de l'information est protégé selon la *Loi sur l'accès à l'information*.

Les renseignements obtenus par les psychométriciennes ou autres membres supervisés par la psychologue et les orthophonistes sont confidentiels. Une copie du rapport d'évaluation ou de consultation est déposée avec la permission des parents, tuteurs ou tutrices dans le dossier scolaire de l'élève (DSO) dans un classeur verrouillé à l'école. Seuls le personnel enseignant et les membres de la direction intervenant directement avec l'élève peuvent consulter le DSO sans la permission écrite des parents, tuteurs ou tutrices.

Toutes les notes d'évaluation et de consultations en psychologie sont conservées sous enveloppe scellée au siège social avec les rapports des travailleurs sociaux ou travailleuses sociales, des orthophonistes, consultants et consultantes et consultantes en autisme et des conseillers et conseillères pédagogiques en EED. Ces documents sont dans des classeurs verrouillés.

Un sommaire de chaque consultation et évaluation des élèves est conservé en format électronique au Conseil scolaire Viamonde. Ces sommaires sont protégés et avec des accès limités au personnel ayant obtenu l'accès à l'information.

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

SECTION 6

COMITÉ D'IDENTIFICATION, DE PLACEMENT ET DE RÉVISION (CIPR)

Il existe deux niveaux du Comité d'identification, de placement et de révision au sein du Conseil scolaire Viamonde :

- CIPR — niveau du Conseil, et
- CIPR — niveau de l'école.

CIPR — NIVEAU DU CONSEIL	CIPR — NIVEAU DE L'ÉCOLE
Le CIPR — niveau du Conseil est responsable pour l'identification initiale et le placement de l'élève.	Le CIPR — niveau de l'école est responsable de la révision annuelle de l'élève.
Lorsque le CIPR — niveau du Conseil prend une décision en matière de placement, il doit considérer comme première option la salle de classe ordinaire, avec service direct ou indirect.	
Le CIPR — niveau du Conseil tient compte des forces et des besoins de l'élève lors de l'identification et placement de l'élève.	Le CIPR — niveau de l'école tient compte des forces et des besoins de l'élève lors de la révision annuelle.
Le CIPR — niveau du Conseil se compose de trois personnes : <ul style="list-style-type: none">• une surintendance de l'éducation ou sa personne déléguée (direction des services aux élèves);• la direction d'école;• la personne-ressource en EED.	Le CIPR — niveau de l'école se compose de trois personnes : <ul style="list-style-type: none">• la direction d'école;• la personne-ressource en EED;• peut être direction adjointe, direction d'une autre d'école, titulaire de cours, enseignant, aide-enseignant(e) ou éducateur(trice) spécialisé(e) qui œuvre de près avec l'élève.

AVANT LA RÉUNION DU CIPR

CIPR — NIVEAU DU CONSEIL	CIPR — NIVEAU DE L'ÉCOLE
La direction d'école invite par écrit les parents, tuteurs, tutrices ou l'élève âgé d'au moins 16 ans au CIPR — niveau du Conseil, et ce, au moins 10 jours ouvrables avant la réunion en indiquant la date, l'heure et le lieu de rencontre.	La direction d'école invite par écrit les parents, tuteurs, tutrices ou l'élève âgé d'au moins 16 ans au CIPR — niveau de l'école, et ce, au moins 10 jours ouvrables avant la réunion en indiquant la date, l'heure et le lieu de rencontre.

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

CIPR — NIVEAU DU CONSEIL	CIPR — NIVEAU DE L'ÉCOLE
	La direction de l'école invite le titulaire de la classe de l'élève à participer au CIPR — niveau de l'école.

RÉUNION DU CIPR

CIPR — NIVEAU DU CONSEIL	CIPR — NIVEAU DE L'ÉCOLE
Le CIPR — niveau du Conseil se réunit en présence des parents, tuteurs ou tutrices ou l'élève âgé d'au moins 16 ans (les parents ou les tuteurs ou l'élève peuvent demander un représentant lors de la réunion) pour identifier et déterminer un placement si nécessaire.	Le CIPR — niveau de l'école se réunit en présence des parents, tuteurs ou tutrices ou l'élève âgé d'au moins 16 ans (les parents ou les tuteurs ou l'élève peuvent demander un représentant) pour revoir l'identification et le placement de l'élève.
Dans le cas où le CIPR — niveau du Conseil identifie l'élève comme étant un élève en difficulté, les discussions doivent refléter les points suivants : <ul style="list-style-type: none"> a) la description des points forts et des besoins de l'élève; b) les catégories et les définitions de toute anomalie décelée par le comité; c) la décision en matière de placement prise par le comité; d) les recommandations du comité. 	Les discussions doivent refléter les points suivants : <ul style="list-style-type: none"> a) la description des points forts et des besoins de l'élève; b) la décision en matière de l'identification de l'élève selon les catégories et les définitions du ministère de l'Éducation; c) la décision en matière de placement prise par le comité; d) les recommandations du comité.
Lorsque le CIPR — niveau du Conseil prend une décision en matière de placement, il doit considérer comme première option la salle de classe régulière, conjuguée aux services à l'enfance en difficulté appropriés, si : <ul style="list-style-type: none"> a) d'une part ceci répond aux besoins de l'élève; b) d'autre part, ceci respecte la préférence parentale. 	

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

SUIVI AU CIPR

CIPR — NIVEAU DU CONSEIL	CIPR — NIVEAU DE L'ÉCOLE
Suite à la décision du CIPR — niveau du Conseil, la direction d'école remet ou envoie une copie du formulaire de la décision aux personnes suivantes : <ul style="list-style-type: none">a) les parents, tuteurs ou tutrices de l'élève;b) l'élève s'il est âgé ou elle est âgée d'au moins 16 ans;c) la direction d'école qui reçoit l'élève;d) la ou le délégué du conseil.	Suite à la décision du CIPR — niveau de l'école, la direction d'école remet ou envoie une copie du formulaire de la décision aux personnes suivantes : <ul style="list-style-type: none">a) les parents, tuteurs ou tutricesb) l'élève s'il est âgé ou elle est âgée d'au moins 16 ans;c) la direction d'école qui reçoit l'élève;d) la direction des Services aux élèves.
La copie originale de la décision est versée dans le dossier scolaire de l'Ontario (DSO) de l'élève.	La copie originale de la décision est versée dans le dossier scolaire de l'Ontario (DSO) de l'élève.

PLAN D'ENSEIGNEMENT INDIVIDUALISÉ (PEI)

Un plan d'enseignement individualisé pour l'élève doit être élaboré et comprendre les éléments suivants :

- les objectifs précis fixés pour l'élève en matière d'éducation;
- les grandes lignes du programme d'enseignement et des services à l'enfance en difficulté dont bénéficiera l'élève;
- un exposé des méthodes qui serviront à évaluer les progrès des élèves.

Dans les 30 jours suivant le placement ou la modification d'un placement, la direction d'école s'assure de ce qui suit :

- le plan d'enseignement individualisé a été revu et mis à jour comme il convient;
- une copie du plan d'enseignement individualisé a été envoyée aux parents ou aux tuteurs ou à l'élève âgé d'au moins 16 ans;
- la direction d'école veille à ce que le plan d'enseignement individualisé de l'élève soit versé au dossier de l'élève (DSO) à moins que les parents ou les tuteurs ne s'y opposent;
- les diverses personnes impliquées auprès de l'élève favorisent la mise en œuvre du plan d'action révisé.

Dans le but de faire le point sur ce plan d'action, l'enseignante ou enseignant travaille avec les personnes concernées, la date de la prochaine rencontre afin d'assurer un suivi.

RÉVISION DU COMITÉ IPR

La révision est faite annuellement ou à la demande des parents ou de la direction après trois mois du comité IPR.

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



Les buts de la révision sont de :

- revoir l'identification de l'enfant;
- revoir le placement;
- discuter de la prochaine révision.

NOMBRE DE CAS IDENTIFIÉS, RÉVISION ANNUELLE ET APPELS EN 2020-2021

DESCRIPTION	NOMBRE D'ÉLÈVES
Identifi tion	296
Révision annuelle	736
Fin d'identifi tion	1
Appel	0
Élèves référés au CIPR	1033

NOMBRE D'ÉLÈVES IDENTIFIÉS PAR ANOMALIES EN 2020-2021 (AU 30 AVRIL 2021)

ANOMALIES	NOMBRE D'ÉLÈVES
Comportement	386
Communication	697
Ordre intellectuel	105
Ordre physique	43
Multiples	311
TOTAL*	1231

* Le total n'inclut pas les anomalies multiples, car elles sont déjà incluses dans les autres anomalies.

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

GUIDE DU CONSEIL DESTINÉ AUX PARENTS

Le guide intitulé *Programmes et services en enfance en difficulté — guide pour les parents, les tuteurs et les tutrices* renseigne ces derniers sur le processus utilisé pour identifier un élève en difficulté et déterminer son placement, ainsi que sur la façon d'en appeler de la décision du CIPR, si les parents sont en désaccord. Ce document est disponible en ligne à l'adresse :

<https://csviamonde.ca/nos-ecoles/services-et-thematiques/services/>

SECTION 7

SERVICES AUXILIAIRES DE SANTÉ

Le Conseil scolaire Viamonde a signé des protocoles d'entente avec diverses agences de prestation de services. La grille ci-dessous sert d'aiguillage pour le personnel des écoles et les parents, tuteurs et tutrices qui doivent collaborer avec des partenaires externes pour la prestation de services auxiliaires de santé aux élèves en difficulté.

SERVICES AUXILIAIRES DE SANTÉ	ORGANISME OU POSTE DE LA PERSONNE QUI DISPENSE LE SERVICE	CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ PERMETTANT AUX ÉLÈVES DE RECEVOIR LE SERVICE	POSTE DE LA PERSONNE QUI DÉTERMINE L'ADMISSIBILITÉ AU SERVICE ET LE NIVEAU D'AIDE	CRITÈRES PERMETTANT DE DÉTERMINER À QUEL MOMENT LE SERVICE N'EST PLUS REQUIS	PROCESSUS POUR RÉGLER LES DIFFÉRENDS SUR L'ADMISSIBILITÉ ET LE NIVEAU D'AIDE
Aide aux toilettes Aide pour se mouvoir Cathétérisme Soins infirmiers Soulèvement et mise en position Succion	Centre hospitalier ou clinique privée	Rapport médical Santé physique	Si c'est une question médicale, c'est une décision d'un médecin	Selon l'évaluation du médecin	S.O.
Alimentation Ergothérapie Physiothérapie	Centre de traitement des enfants régional	Une évaluation d'un professionnel attestant les besoins de l'élève, alors le parent ou l'école peut faire demande	Superviseur du Centre avec la coordination des Services éducatifs et l'école	Selon l'évaluation du professionnel qui atteste que les services ne sont plus nécessaires, mais aussi les parents et les personnes qui travaillent auprès de l'élève	Rencontre des différents intervenants — discussion et voir les prochaines étapes
Nutrition	Centre de traitement des enfants régional	Une évaluation d'un professionnel attestant les besoins de l'élève, alors le parent ou l'école peut faire demande	Superviseur du Centre avec la coordination des services éducatifs et l'école	Selon l'évaluation du professionnel qui atteste que les services ne sont plus nécessaires, mais aussi les parents et les personnes qui travaillent auprès de l'élève	S.O.
Orthophonie	Centre de traitement des enfants régional	Demande écrite du médecin et la prescription à administrer	Direction d'école avec les instances scolaires, ainsi que le médecin et les parents	Diagnostic du médecin traitant	S.O.
Correction de langage et récupération	Centre de traitement des enfants régional	Une évaluation d'un professionnel en orthophonie	Orthophoniste et la supervision de l'organisme et le parent	Une réévaluation qui détermine que les services ne sont plus nécessaires	S.O.
Administration des médicaments	Selon la demande du médecin et du parent	Demande écrite du médecin et la prescription à administrer	Direction d'école avec les instances scolaires, ainsi que le médecin et les parents	Diagnostic du médecin traitant	S.O.



SECTION 8

CATÉGORIES ET DÉFINITIONS DES ANOMALIES

Le Conseil scolaire Viamonde s'appuie sur la catégorisation et les définitions des anomalies établies par le ministère de l'Éducation de l'Ontario.

ANOMALIES DE COMPORTEMENT

Difficulté d'apprentissage caractérisée par divers problèmes de comportement dont l'importance, la nature et la durée sont telles qu'elles entravent l'apprentissage scolaire. Peut s'accompagner des difficultés suivantes :

- inaptitude à créer et à entretenir des relations interpersonnelles;
- crainte ou anxiété excessive;
- tendance à des réactions impulsives;
- inaptitude à apprendre qui ne peut être attribuée à un facteur d'ordre intellectuel, sensoriel ou physique, ni à un ensemble de ces facteurs.

ANOMALIES DE COMMUNICATION

Autisme

Grave difficulté d'apprentissage caractérisée par :

- des problèmes graves :
 - de développement éducatif;
 - de relations avec l'environnement;
 - de motilité;
 - de perception, de parole et de langage.
- Une incapacité de représentation symbolique antérieurement à l'acquisition du langage.

Surdit  et surdit  partielle

Anomalie caract ris e par un manque de d veloppement de la parole ou du langage en raison d'une perception auditive r duite ou inexistante.

Troubles du langage

Difficult  d'apprentissage caract ris e par une compr hension ou une production d ficiente de la communication verbale,  crite ou autre, qui peut s'expliquer par des facteurs neurologiques, physiques ou sensoriels, et qui peut :

- s'accompagner d'au moins une perturbation dans la forme, le contenu et la fonction du langage;
- et comprendre au moins une des d ficiences suivantes :
 - des retards de langage;
 - des d fauts d' locution;
 - des troubles de la phonation qu'ils soient ou non organiques ou fonctionnels.

Troubles de la parole

Difficult   prouv e dans la formation du langage, qui peut s'expliquer par des raisons d'ordre neurologique, psychologique, physique ou sensoriel, qui porte sur les moyens perceptivo-moteurs de transmission orale et qui peut se caract riser par des troubles d'articulation et d' mission des sons au niveau du rythme ou de l'accent tonique.

Trouble d'apprentissage

Trouble d'apprentissage comptant parmi les troubles neurologiques du d veloppement qui ont un effet constant et tr s important sur la capacit  d'acqu rir et d'utiliser des habilit s dans un contexte scolaire et d'autres, et qui :

- a un impact sur l'habilit    percevoir ou   interpr ter efficacement et avec exactitude les informations verbales ou non verbales chez les  l ves qui ont des aptitudes intellectuelles  valu es au moins dans la moyenne;
- entra ne a) des r sultats de sous-performance scolaire qui ne correspondent pas aux aptitudes intellectuelles de l' l ve (qui sont  valu es au moins dans la moyenne), ou b) des r sultats scolaires qui ne peuvent  tre maintenus par l' l ve qu'avec des efforts extr mement  lev s ou qu'avec de l'aide suppl mentaire;
- entra ne des difficult s dans l'acquisition et l'utilisation des comp tences dans au moins un des domaines suivants : lecture,  criture, math matiques, habitudes de travail et habilit s d'apprentissage;
- peut  tre g n ralement associ    des difficult s li es   au moins un processus cognitif, comme le traitement phonologique, la m moire et l'attention, la vitesse de traitement, le traitement perceptivo-moteur, le traitement visuo-spatial et les fonctions ex cutives (p. ex., autor gulation du comportement et des  motions, planification, organisation de la pens e et des activit s, priorisation, prise de d cision);

- peut être associé à des difficultés d'interaction sociale (p. ex., difficulté à comprendre les normes sociales ou le point de vue d'autrui), à d'autres conditions ou troubles, diagnostiqués ou non, ou à d'autres anomalies;
- ne résulte pas d'un problème d'acuité auditive ou visuelle qui n'a pas été corrigé, de déficiences intellectuelles, de facteurs socioéconomiques, de différences culturelles, d'un manque de maîtrise de la langue d'enseignement, d'un manque de motivation ou d'effort, de retards scolaires dus à l'absentéisme ou d'occasions inadéquates pour bénéficier de l'enseignement.

(voir annexe 1)

ANOMALIES D'ORDRE INTELLECTUEL

Élève surdoué

Enfant d'un niveau mental très supérieur à la moyenne, qui a besoin de programmes d'apprentissage beaucoup plus élaborés que les programmes réguliers et mieux adaptés à ses facultés intellectuelles.

Déficience intellectuelle légère

Difficulté d'apprentissage caractérisée par :

- la capacité de suivre une classe ordinaire moyennant une modification considérable du programme d'études et une aide particulière;
- l'inaptitude de l'élève à suivre une classe ordinaire en raison de la lenteur de son développement intellectuel;
- une aptitude à réussir un apprentissage scolaire, à réaliser une certaine adaptation sociale et à subvenir à ses besoins.

Handicap de développement

Grave difficulté d'apprentissage caractérisée par :

- l'inaptitude à suivre le programme d'enseignement destiné ayant une déficience intellectuelle légère
- en raison d'un développement intellectuel lent;
- l'aptitude à suivre le programme d'enseignement destiné aux élèves ayant un développement intellectuel lent;
- une aptitude limitée à l'apprentissage scolaire, à l'adaptation sociale et à subvenir à ses besoins.

ANOMALIES D'ORDRE PHYSIQUE

Handicap physique

Déficience physique grave nécessitant une aide particulière en situation d'apprentissage pour réussir aussi bien que l'élève sans anomalie du même âge ou du même degré de développement.



Cécité et basse vision

Incapacité visuelle partielle ou complète qui, même après correction, entrave le rendement scolaire.

Anomalies multiples

Ensemble de difficultés d'apprentissage, de troubles ou de handicaps physiques nécessitant, sur le plan scolaire, les services d'enseignants qualifiés pour l'éducation de l'enfant en difficulté ainsi que des services d'appoint appropriés.

Mise en œuvre liée aux CIPR

Après examen et discussion de tous les renseignements présentés, le CIPR prend sa décision en matière d'identification et de placement. Les évaluations psychologique et psychiatrique ou un diagnostic médical, le rapport de l'enseignant de classe, le rapport de l'orthophoniste et les renseignements des parents permettent au CIPR de prendre des décisions quant à l'identification des élèves qui éprouvent des difficultés, et à qui le Conseil doit offrir des services spécifiques qui répondent à ces besoins. Le CIPR définit le domaine ou les domaines de toute anomalie de l'élève selon les catégories et les défis des anomalies fournies par le ministère de l'Éducation. L'énoncé écrit de la décision du CIPR comporte ainsi les catégories et les défis des anomalies identifiées.



SECTION 9

GAMME DES PLACEMENTS EN EED

Le Conseil scolaire Viamonde privilégie l'intégration des élèves en diffi é dans les salles de classe ordinaires tel que précisé dans le Cadre d'imputabilité du Conseil, le Guide des enseignantes et enseignants en enfance en diffi é et le Guide en EED à l'intention des parents.

CONTRIBUTION DU CCED

Les membres du CCED ont revu la gamme des placements offerts au sein du Conseil scolaire Viamonde lors de la révision du Plan pluriannuel en EED.

PLACEMENT DANS LES SALLES DE CLASSE ORDINAIRES

Les élèves peuvent être intégrés dans des classes ordinaires lorsque ce type de placement correspond aux besoins de l'élève et répond aux préférences des parents, tuteurs ou tutrices.

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

PLAN D'INTÉGRATION

D'abord un plan d'intégration est préparé. Ce plan comprend :

- le profil de l'élève (ses forces et ses besoins);
- la rencontre interdisciplinaire avec le personnel enseignant et l'école pour favoriser son placement et s'assurer que les besoins de l'élève sont répondus;
- la façon de favoriser son intégration (peut être une entrée progressive ou complète);
- l'identification de son niveau d'aide par le PEI;
- l'installation de ressources humaines ou matérielles;
- l'appui du personnel ressource de l'école.

TYPES DE PLACEMENT OFFERTS AUX PALIERS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

GAMME DES POSSIBILITÉS DE PLACEMENT SELON L'ANOMALIE

COMMUNICATION

Placements	<ul style="list-style-type: none">• Classe ordinaire avec enseignant ressource• Classe ordinaire avec services indirects• Classe ordinaire avec retrait partiel• Classe distincte avec intégration partielle• Classe distincte à temps plein
Critères d'admission	<p>Retard significatif dans le rendement académique par rapport aux attentes énoncées dans le curriculum de l'Ontario en fonction du placement approprié à l'âge et à l'année scolaire de l'élève.</p> <p>Difficultés fréquentes dans les domaines suivants : Habilités en communication, habiletés sociales et maîtrise de soi (démontre des émotions ou un comportement non approprié à l'âge et à la situation).</p>
Processus d'admission	Suivre le processus au niveau des Services aux élèves jusqu'à la dernière étape, soit l'identification par un Comité IPR.
Critères du Conseil — soutien intensif	<p>Retard de 2 à 3 ans au niveau du Curriculum de l'Ontario</p> <p>Diagnostic du médecin soit au niveau de l'autisme nécessitant des soins intensifs.</p>

ORDRE INTELLECTUEL

Placements	<ul style="list-style-type: none">• Classe ordinaire avec enseignant ressource• Classe ordinaire avec services indirects• Classe ordinaire avec retrait partiel• Classe distincte avec intégration partielle• Classe distincte à temps plein
------------	--

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



ORDRE INTELLECTUEL

Critères d'admission	Nécessite des évaluations qui démontrent son handicap intellectuel ou sa douance selon le WISC III ou selon un diagnostic médical.
Processus d'admission	Suivre le processus au niveau des Services aux élèves jusqu'à la dernière étape soit l'identification par un Comité IPR.
Critères du Conseil — soutien intensif	Selon les résultats des tests ou des diagnostics, nous décidons en comité quel genre de service l'élève nécessite et, par la suite, nous offrons un service qui répond le mieux au besoin de l'élève selon les possibilités du Conseil.

ORDRE PHYSIQUE

Placements	<ul style="list-style-type: none">• Classe ordinaire avec enseignant ressource• Classe ordinaire avec services indirects• Classe ordinaire avec retrait partiel
Critères d'admission	Nécessite un diagnostic médical
Processus d'admission	Suivre le processus au niveau des Services aux élèves jusqu'à la dernière étape soit l'identification par un Comité IPR.
Critères du Conseil — soutien intensif	Selon les résultats des test et des diagnostics, nous décidons en comité quel genre de service l'élève nécessite et par la suite nous offrons un service qui répond le mieux au besoin de l'élève selon les possibilités du Conseil.

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

MULTIPLES	
Placements	<ul style="list-style-type: none">• Classe ordinaire avec enseignant ressource• Classe ordinaire avec services indirects• Classe ordinaire avec retrait partiel• Classe distincte avec intégration partielle• Classe distincte à temps plein
Critères d'admission	Dépendant de la problématique dominante.
Processus d'admission	Suivre le processus au niveau des Services aux élèves jusqu'à la dernière étape soit l'identification par un Comité IPR.
Critères du Conseil — soutien intensif	Lorsque l'élève est un danger pour sa santé et sa sécurité et la santé et la sécurité des autres élèves et intervenants du Conseil.

CRITÈRES POUR PLACEMENT

Les critères utilisés pour déterminer s'il est nécessaire de modifier le placement d'un élève sont :

- le fonctionnement de l'élève selon le personnel enseignant;
- les différents rapports – médical, psychologique, orthopédagogique, orthophonique, comportemental, psychiatrique et autres;
- la demande des parents.

CLASSES DISTINCTES AU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Types de placement

- Classe distincte avec intégration partielle
- Classe distincte à temps plein
- Classe ordinaire avec retrait partiel

Classe de préparation à la vie

Le conseil scolaire Viamonde offre une classe distincte à l'école secondaire Étienne-Brûlé. Cette classe est identifiée en tant que «Classe de préparation à la vie». Le placement d'élèves est réservé principalement aux jeunes ayant un trouble du spectre autistique, une déficience intellectuelle ou un handicap de développement. Cette classe a un maximum de 12 élèves selon les profils des élèves sélectionnés. On met l'accent sur le développement social, l'acquisition des concepts de base en littérature et numération, ainsi que la préparation à la vie.



Programme de partenariat pour l'éducation avec établissements communautaires (PPEEC)

Il arrive parfois qu'une ou un élève doive fréquenter une classe qui offre un programme éducatif spécialisé pour répondre à ses besoins. Cette classe est considérée lorsque l'élève a besoin d'appui intensif pour surmonter des défis comportementaux, affectifs ou sociaux. Nos programmes PPEEC sont offerts dans nos écoles ou celles d'un autre conseil scolaire à la suite d'une entente de partenariat, tant au niveau élémentaire qu'au niveau secondaire.

Les élèves admis aux programmes bénéficient d'un appui académique et clinique ainsi que des services spécialisés y incluent des services en ergothérapie, orthophonie, psychologie.

Les professionnelles appuient l'élève par :

- le suivi régulier d'un programme thérapeutique en salle de classe;
- le développement de stratégies à long terme;
- la facilitation de son inclusion en milieu scolaire régulier.

NOMBRE D'ÉLÈVES PAR CLASSE (PPEEC)

Le Centre francophone de Toronto en partenariat avec Viamonde et le Conseil scolaire catholique Mon Avenir, offre 16 places dans le programme de traitement de jour pour les élèves de l'élémentaire et 8 places dans le programme pour les élèves du secondaire.

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



Le programme « La Passerelle » du Centre francophone de Toronto combine des services thérapeutiques intensifs à un environnement de classe. Ce programme est d'une durée maximale de 2 ans et accepte présentement des références d'enfant de 6 à 17 ans.

Quatorze élèves de notre Conseil ont participé à ce programme en 2020-2021, soit huit élèves de l'élémentaire au Centre Appian, deux élèves de l'élémentaire et quatre élèves du secondaire à l'École secondaire Toronto Ouest.

Le programme « L'Équilibre » est dispensé à l'École Franco-Niagara à Welland. Il accueille des élèves de 6 à 12 ans du Conseil scolaire Viamonde et du Conseil scolaire catholique MonAvenir. En 2020-2021, cinq élèves ont bénéficié du programme.

Le programme « Le Passage » est un programme éducatif et clinique offert à l'École élémentaire Pavillon de la jeunesse à Hamilton permettant aux élèves de 6 à 12 ans de recevoir du soutien éducatif et thérapeutique intensif pour les élèves. En 2020-2021, quatre élèves ont bénéficié du programme.

COMMUNICATIONS AUX PARENTS

Les options possibles sont communiquées aux parents lors des discussions menant à la réunion initiale du comité d'identification, de placement et de révision.



SECTION 10

PLAN D'ENSEIGNEMENT INDIVIDUALISÉ (PEI)

Conformément au Règlement 181/98, pris en application de la Loi sur l'éducation, le personnel des écoles du Conseil scolaire Viamonde doit élaborer un plan d'enseignement individualisé (PEI) pour les élèves identifiés par un comité d'identification de placement et de révision (CIPR) et les élèves non identifiés par un CIPR qui bénéficient de programmes et de services en enfance en difficulté.

Un PEI est élaboré pour l'une des raisons suivantes :

- pour chacun des élèves identifiés par un CIPR;
- lorsqu'une demande de somme liée à l'équipement personnalisé (SEP) est présentée par le Conseil au nom d'un élève qui n'a pas été identifié comme un élève en difficulté par un CIPR, mais qui bénéficie de programmes et de services en enfance en difficulté;
- pour un élève qui n'a pas été identifié formellement comme un élève en difficulté, mais qui, selon le conseil, a besoin de programmes ou de services en enfance en difficulté afin de fréquenter l'école ou d'atteindre les attentes du curriculum, ou dont les attentes ont été modifiées ou sont différentes par rapport aux attentes des programmes-cadres provinciaux pour une année d'études ou pour un cours.

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Une version web du PEI est disponible aux membres du personnel enseignant. Les enseignants et les enseignantes continuent à recevoir de la formation sur l'élaboration des PEIs, répondant aux différentes anomalies.

MISE EN ŒUVRE DES NORMES DU PEI

Depuis la parution du document « Éducation de l'enfance en difficulté en Ontario, de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12^e année » 2017 (ébauche) le Conseil scolaire Viamonde procède annuellement à la révision des PEIs et à leur mise en œuvre. Les normes du PEI telles qu'énoncées par le Ministère ont été respectées.

TRANSITION DES ÉLÈVES

La Note Politique/Programme 156 du 13 février 2013 intitulée « Appuyer les transitions pour les élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation » exige que le personnel scolaire examine le besoin d'élaborer un plan de transition pour tous les élèves de de la maternelle à la 12^e année ayant un PEI et que ce plan soit intégré de façon efficace au PEI de l'élève.

De plus, une note de service triministérielle datée du 31 janvier 2013 intitulée « Planification intégrée de la transition des jeunes ayant une déficience intellectuelle » exige qu'un plan de transition soit planifié en collaboration avec les agences communautaires du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse ainsi que celui des Services sociaux et communautaires pour tous les élèves ayant une déficience intellectuelle et qui nécessiteront des services à l'âge adulte. Un guide destiné au personnel des écoles a été élaboré et contient toutes les informations nécessaires pour le respect des normes ainsi que la mise en œuvre du PEI et du plan de transition.

Il incombe à la direction d'école d'assurer la coordination et l'élaboration du plan de transition, mais la responsabilité d'implanter le plan est partagée entre tous les membres de la communauté scolaire.

Les buts de la transition varient en fonction des besoins de l'élève. Par exemple, dans le cas d'une transition vers des activités postsecondaires, les buts de la transition de l'élève concerneront l'emploi, la poursuite de l'éducation ou la vie communautaire. Toutefois, pour une ou un élève qui a besoin d'aide pour effectuer d'autres transitions comme passer d'une activité à une autre ou d'un cadre à un autre, les buts concerneront plutôt l'amélioration du comportement ou des habiletés dans des situations données.

EN CAS DE DÉSACCORD AVEC LE PEI

Les règles ci-dessous s'appliquent aux différends entre les parents d'un élève en difficulté âgé de moins de 16 ans et la direction de l'école en ce qui a trait au contenu du PEI. Il importe de signaler que l'existence d'un différend entre le parent et l'école ne retarde pas la mise en œuvre du PEI élaboré par la direction d'école.

ÉTAPES À SUIVRE

Les parents doivent d'abord aviser par écrit la direction de l'école sur la problématique dont ils souhaitent discuter. L'avis doit contenir un résumé des faits, la position des parents sur la problématique et le résultat souhaité.

Dans les 15 jours ouvrables qui suivent la réception de l'avis par écrit, la direction de l'école rencontre les parents à l'école pour discuter du problème et de tenter de régler le différend à l'amiable. À la suite de la rencontre, la direction prépare et soumet un bref compte rendu de la réunion à la surintendance responsable de la supervision de l'école concernée. Une copie de ce rapport est remise aux parents. Si les parties s'entendent, la direction apporte les changements nécessaires au PEI. Si la rencontre entre la direction d'école et les parents mène à une impasse, les parents peuvent demander à la surintendance de convoquer une réunion pour traiter du différend. Cette rencontre se tient dans les 10 jours ouvrables qui suivent la réception de l'avis ou dès que possible par la suite, selon les disponibilités des parties.

DÉROULEMENT DE LA RÉUNION AVEC LA SURINTENDANCE DE L'ÉDUCATION

La rencontre avec la surintendance de l'école se déroule selon les règles suivantes :

- la rencontre a lieu à un endroit et à une date qui conviennent aux parties;
- à tour de rôle, les parents et la direction sont invités à exposer leur position respective dans le différend;
- la surintendance examine les véritables intérêts des deux parties, y compris ceux qui sont en commun, et les assiste et les encourage à trouver une solution qui leur est mutuellement satisfaisante;
- si les parties règlent leur différend, l'entente est consignée par écrit et le PEI est modifié en conséquence.

Si les parties ne peuvent s'entendre, la surintendance tranche le litige et motive sa décision par écrit. Le PEI est modifié en fonction de la décision de la surintendance, s'il y a lieu.

Plan d'enseignement individualisé (PEI)

2018 - 2019



Adresse
116, Cornelius Parkway, Toronto, ON M6L 2K5

École
PEIWeb_Exemples - école fictive
Direction
Anjali Nom-de-famille
Adresse
7585, promenade Financial Brampton ON L6Y5P4
Téléphone 905 678-1234
Télécopieur 905 455-6944

Dates de la remise du bulletin

22/02/2018	20/06/2018		
------------	------------	--	--

DONNÉES PERSONNELLES DE L'ÉLÈVE

Nom de l'élève:	Marie Pirouette (fictif) élémentaire	Date du CIPR le plus récent:	05/05/2017
Date de naissance:	08/08/2007	Date de la renonciation de la révision annuelle par le parent/le tuteur/la tutrice:	
NISO/NIM de l'étudiant:		Date du début du placement:	05/09/2017
Sexe:	F	Élaboration du PEI terminée le:	28/09/2016
Année d'études ou classe distincte:	4e	PEI élaboré/révisé par	
Titulaire:	Mme Bovary	Mme Bovary	Enseignante
Décision du CIPR concernant le placement:	Classe régulière avec assistance en classe de la personne ressource (service direct)	Mme Gérante	Direction
		Mme Belle	Enseignant(e) - ressource
Anomalie(s) de l'élève identifié(e):	Trouble d'apprentissage Comportement Anomalies multiples		

Format de communication du rendement:	Raison justifiant l'élaboration du PEI	Exemptions du programme au palier élémentaire / substitutions de cours obligatoires au palier secondaire:
Le rendement de l'élève pour les attentes modifiées ou pour les cours ou matières comportant des adaptations sera noté sur le Bulletin scolaire de l'Ontario	Elève identifié(e) comme un élève en difficulté par un CIPR	NON
Le rendement de l'élève pour les attentes différentes sera noté sur le PEI		

DONNÉES D'ÉVALUATION

Énumérer les évaluations pertinentes, y compris les évaluations éducationnelles, les évaluations médicales et de l'état de santé (examen de la vue et de l'ouïe, examen physique, neurologique), les évaluations psychologiques, de la parole et du langage, les évaluations en physiothérapie et en ergothérapie et du comportement.

Sources d'informations	Date	Résumé des résultats
rapport psychologique	07/05/2014	le rapport confirme un trouble de l'anxiété
rapport psychopédagogique	18/09/2014	le rapport confirme un trouble d'apprentissage au niveau de la communication

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Marie Pirouette (fictif) élémentaire

2007-08-08

RESSOURCES HUMAINES (personnel enseignant et non enseignant)

Dates d'instauration	Type de service	Fréquence	Lieu/endroit
05/09/2016	Enseignant(e) - ressource	Jusqu'à 40 min/jour partagées 3 élèves	classe ordinaire
05/09/2016	Aide-enseignant(e)	Jusqu'à 40 min en petit groupe 3/s	classe ordinaire

FORCES

Habilités cognitives	Intérêts et développement personnel et social
<ul style="list-style-type: none"> - Habiletés liées au langage expressif (communication orale) - Habiletés liées au décodage - Habiletés liées à la compréhension d'un message lu 	<ul style="list-style-type: none"> - Habiletés sociales – relations positives avec les adultes - Habiletés à respecter les règles de la classe - Habiletés à rendre service

BESOINS

Habilités cognitives	Intérêts et développement personnel et social
<ul style="list-style-type: none"> - Habiletés liées à appliquer la plupart des procédures mathématiques de façon appropriée - Habiletés liées au langage expressif: organiser ses idées à l'écrit et suivre le processus d'écriture 	<ul style="list-style-type: none"> - Habiletés liées à la gestion de ses émotions - Habiletés liées à l'attention et à la concentration

BESOINS PRIORITAIRES

Habilités cognitives	Intérêts et développement personnel et social
<ul style="list-style-type: none"> - Habiletés liées à appliquer la plupart des procédures mathématiques de façon appropriée 	<ul style="list-style-type: none"> - Habiletés liées à la gestion de ses émotions

MATIÈRES, COURS OU PROGRAMMES AUXQUELS S'APPLIQUE LE PEI

Matières / Cours	Type de l'attente
Mathématiques	MOD
Toutes les matières.	AD
Compétence	Type de l'attente
gestion des émotions	D

ADAPTATIONS

Adaptations pédagogiques	Adaptations environnementales	Adaptations en matière d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> -Incitatifs de renforcement -Organisateurs graphiques -Matériel concret -Matériel de manipulation -Repères visuels -Options informatiques -Aide à la prise de note -Reformulation des concepts à l'étude 	<ul style="list-style-type: none"> -Positionnement stratégique des places -Endroit tranquille -Proximité de l'enseignante ou l'enseignant 	<ul style="list-style-type: none"> -Incitatifs de renforcement -Organisateurs graphiques -Matériel concret -Matériel de manipulation -Repères visuels -Options informatiques -Transcription mot à mot -Reformulation des instructions
Équipement personnalisé:		-Ordinateurs et périphériques et logiciels informatiques
Services auxiliaires de santé et personnel de soutien requis:		

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Marie Pirouette (fictif) élémentaire

2007-08-08

PLAND'APPRENTISSAGE

Matière, cours ou programme mathématiques	Niveau de rendement actuel numération: D-
Année d'études au sein du curriculum: 2 MOD	

But(s) annuel(s): Il s'agit d'un énoncé qui décrit ce qu'un élève devrait raisonnablement avoir accompli à la fin de l'année scolaire dans une matière, un cours ou un programme.

D'ici la fin de l'année, Marie démontrera des habiletés en numération qui correspondent à certains contenus d'apprentissage tirés du curriculum de 2e année.

But personnel de l'élève:

Je veux apprendre à utiliser des stratégies variées pour additionner et soustraire des nombres

Attentes d'apprentissage	Mesures d'inclusion/Stratégies pédagogiques	Méthodes d'évaluation
Utiliser diverses stratégies pour additionner ou soustraire des nombres naturels à un chiffre	-matériel de manipulation -grille de nombres -modèle de procédures -modéliser -enseignement explicite -enseignement séquentiel avec référentiels	-Observation -Exercices journaliers -Évaluation à l'oral -Tâches authentiques -Questions -Dessin

Commentaires

Les attentes modifiées sont évaluées sur le bulletin scolaire de l'Ontario

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Marie Pirouette (fictif) élémentaire

2007-08-08

PLAND'APPRENTISSAGE

Matière, cours ou programme	Niveau de rendement actuel Devant une tâche scolaire, Marie a tendance à pleurer, à ronger ses ongles et à se plaindre de maux de tête et de ventre. De plus, elle a tendance à éviter ses devoirs
------------------------------------	--

Année d'études au sein du curriculum:

But(s) annuel(s): Il s'agit d'un énoncé qui décrit ce qu'un élève devrait raisonnablement avoir accompli à la fin de l'année scolaire dans une matière, un cours ou un programme.

Marie démontrera qu'elle peut aborder et compléter une tâche qu'elle redoute par petites étapes d'ici la fin de l'année.

But personnel de l'élève:

J'aimerais débiter les tâches sans inquiétude.

Attentes d'apprentissage	Mesures d'inclusion/Stratégies pédagogiques	Méthodes d'évaluation
Marie pourra aborder et compléter une tâche qu'elle redoute.	-S'assurer que l'élève a bien compris la tâche, avant de la lui donner -Donner à l'élève la démarche séquentielle, où elle pourra cocher chaque étape -Accueillir et parler à l'élève au début de chaque journée. -Récompenser les comportements courageux et non anxieux. Remarquer quand l'élève fait preuve de courage lorsqu'elle essaie de faire quelque chose de difficile. -Aider l'élève à diviser le projet en parties gérables. -Ne questionner l'élève, que lorsqu'elle connaît la réponse	-Observation -Conférences -Grille de fréquence -Autoévaluation -Dessin -Questions -Entrevues

Commentaires

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Marie Pirouette (fictif) élémentaire

2007-08-08

PLAN DE TRANSITION

Assurer une transition harmonieuse entre la 4e et la 5e années et en cours d'année

MESURES NÉCESSAIRES

Personnes responsables de ces mesures	Mesures nécessaires	Échéancier
l'enseignant ressource, enseignant titulaire	Présenter la nouvelle enseignante	juin 2018
parents, enseignant titulaire, enseignant ressource	Partager les stratégies gagnantes et les utiliser tout au long de l'année scolaire.	juin 2018
direction, parents	Faire une visite de la nouvelle classe avant la rentrée	septembre 2018

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Marie Pirouette (fictif) élémentaire

2007-08-08

DETAILS SUR LES CONSULTATIONS MENEES AUPRES DU PARENT/DU TUTEUR/DE LA TUTRICE/ DE L'ÉLÈVE ET SUR LES RÉVISIONS/MISES À JOUR DU PEI FAITES PAR LE PERSONNEL

Dates de consultation	Moyens	Résultats
05/09/2017	Téléphone	Les parents souhaitent une rencontre pour parler de la programmation.
13/10/2017	Envoi	Copie du PEI envoyée à la maison pour consultation et signature

La direction de l'école est tenue par la loi de veiller à ce que le PEI soit mis en oeuvre et supervisé de façon appropriée.

Ce PEI a été élaboré selon les normes du Ministère et répond de façon appropriée aux points forts et aux besoins de l'élève. Les attentes d'apprentissage seront révisées et le rendement de l'élève sera évalué au moins une fois à chaque étape du bulletin scolaire.

Signature de la direction d'école

Date

Participation du parent ou de la tutrice ou du tuteur et de l'élève (si l'élève est âgé de 16 ans ou plus)

	Parent/ tuteur/tutrice	Élève (âgé de 16 ans ou plus)
J'ai été consulté ou consultée lors de l'élaboration de ce PEI.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'ai décliné l'invitation d'être consulté ou consultée lors de l'élaboration de ce PEI.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'ai reçu une copie de ce PEI.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

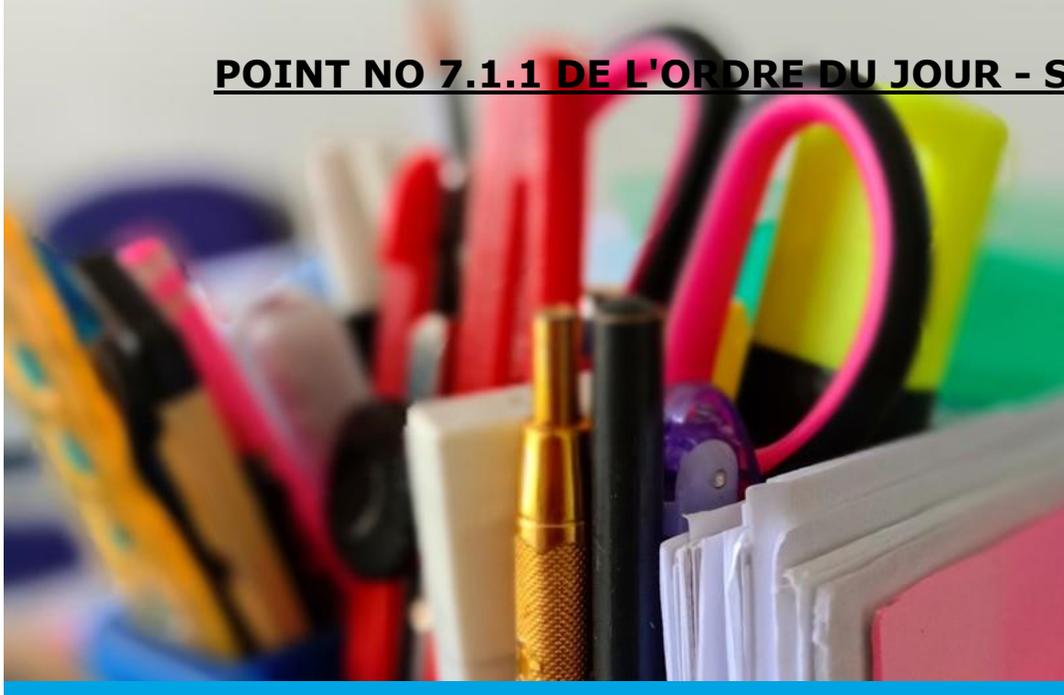
Commentaires de parent, du tuteur ou de la tutrice et de l'élève :

Signature du parent, du tuteur ou de la tutrice

Date

Signature de l'élève (âgé de 16 ans ou plus)

Date



SECTION 11

ÉCOLES PROVINCIALES ET ÉCOLES D'APPLICATION

ÉCOLES PROVINCIALES

- sont gérées par le ministère de l'Éducation;
- assurent l'enseignement aux élèves sourds ou aveugles, ou qui ont de graves difficultés d'apprentissage;
- offrent un programme d'enseignement adapté;
- servent de centres régionaux de ressources pour les élèves sourds, aveugles ou sourds et aveugles;
- offrent des services préscolaires de visites à domicile pour les élèves qui sont sourds ou sourds et aveugles;
- élaborent et fournissent du matériel et des médias d'apprentissage pour les élèves sourds, aveugles ou sourds et aveugles;
- offrent aux enseignantes et enseignants des conseils scolaires des services de ressources;
- jouent un rôle précieux dans la formation du personnel enseignant.

W. ROSS MACDONALD SCHOOL (ÉCOLE POUR AVEUGLES ET POUR LES SOURDS ET AVEUGLES)

La W. Ross Macdonald School est située à Brantford et offre un enseignement aux élèves aveugles, déficients visuels ou sourds et aveugles. L'école fournit :

- un centre provincial de ressources pour les personnes déficientes visuelles et sourdes et aveugles;

- une aide aux conseils scolaires locaux sous forme de consultations et de matériel d'apprentissage tel que du matériel en braille, des enregistrements sonores et des manuels à gros caractères;
- des services professionnels et une orientation aux ministères de l'Éducation sur une base coopérative interprovinciale.

Les programmes sont adaptés aux besoins de chaque élève :

- ils sont conçus pour aider les élèves à faire l'apprentissage d'une vie autonome dans un milieu non protégé;
- ils sont dispensés par des enseignantes et enseignants spécialement formés;
- ils suivent le curriculum de l'Ontario élaboré pour tous les élèves de la province;
- ils offrent une gamme complète de cours au palier secondaire;
- ils offrent des cours dans des matières telles que la musique, les technologies de portée générale, les sciences familiales;
- l'éducation physique et la formation à la mobilité;
- ils sont individualisés en vue d'offrir un programme complet d'acquisition des aptitudes à la vie quotidienne;
- ils assurent des visites à domicile aux parents et aux familles des enfants sourds et aveugles d'âge préscolaire en vue d'aider à préparer ces enfants à l'école.

ÉCOLES PROVINCIALES POUR SOURDS ET MALENTENDANTS

Les écoles provinciales ci-dessous offrent des services aux élèves sourds et malentendants :

- le Consortium Centre Jules-Léger, à Ottawa (qui dessert les élèves et les familles francophones partout en Ontario);
- Sir James Whitney School, à Belleville (qui dessert la région est de l'Ontario);
- Ernest C. Drury School, à Milton (qui dessert les régions Centre et Nord de l'Ontario);
- Robarts School, à London (qui dessert la région ouest de l'Ontario).

CRITÈRES D'ADMISSION

L'admission dans une école provinciale est déterminée par le comité d'admission des écoles provinciales, conformément aux dispositions du Règlement 296.

PROGRAMMES OFFERTS DANS CES ÉCOLES

Ces écoles dispensent des programmes d'enseignement élémentaire et secondaire aux élèves sourds dès l'âge préscolaire jusqu'à la fin des études secondaires. Le curriculum suit le curriculum de l'Ontario et correspond aux cours et programmes dispensés dans les conseils scolaires. Il répond aux besoins particuliers de chaque élève, énoncés dans son plan d'enseignement individualisé (PEI). Les écoles pour sourds :

- offrent des milieux scolaires riches qui facilitent l'acquisition du langage par les élèves, leur apprentissage et leur développement social par le biais du langage

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

gestuel américain par les élèves (ASL) ou de la langue des signes québécois (LSQ);

- sont principalement des écoles de jour;
- offrent des services d'internat cinq jours par semaine aux élèves qui ne résident pas dans une proximité raisonnable de l'établissement.

Chaque école a un service des ressources qui assure :

- des services de consultation et d'orientation scolaire aux parents des enfants sourds et malentendants, et au personnel des conseils scolaires ainsi que des brochures d'information;
- une gamme variée d'ateliers pour les parents, les conseils scolaires et les autres organismes;
- un important programme de visites à domicile aux parents d'enfants d'âge préscolaire sourds et malentendants, assurés par des enseignantes et enseignants spécialisés dans l'éducation préscolaire et l'éducation des sourds.

ÉCOLES D'APPLICATION

Les écoles d'application ont été mises sur pied aux fins suivantes :

- dispenser des programmes d'enseignement spéciaux en internat aux élèves âgés de 5 à 21 ans;
- favoriser le développement des compétences scolaires et sociales de chaque élève;
- développer les aptitudes des élèves inscrits afin de leur permettre de réintégrer dans les deux ans les programmes gérés par les conseils scolaires.

En plus de dispenser des programmes scolaires en internat aux élèves ayant des difficultés graves d'apprentissage, les écoles d'application offrent des programmes spéciaux pour les élèves qui ont des difficultés d'apprentissage graves en association avec des troubles déficitaires de l'attention avec hyperactivité. Ce sont là des programmes très intensifs d'un an.

L'école Trillium dispense aussi un programme spécial, le programme LEAD (Learning for Emotional and Academic Development), aux élèves ayant des difficultés graves d'apprentissage qui ont besoin d'une aide sociale ou affective particulière.

ENSEIGNEMENT EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS

Chaque école d'application a un effectif de 40 élèves. Les écoles Amethyst, Sagonaska et Trillium dispensent l'enseignement en anglais et le Consortium Centre Jules-Léger en français.

DEMANDES D'ADMISSION

Les demandes d'admission à une école d'application sont présentées au nom des élèves par le conseil scolaire, avec l'autorisation des parents. Le Comité provincial sur les défis d'apprentissage (CPDA) détermine l'admissibilité des élèves.

RESPONSABILITÉ

La responsabilité principale de dispenser des programmes d'enseignement appropriés aux élèves qui présentent des défis d'apprentissage relève des conseils scolaires, mais le Ministère reconnaît que certains élèves ont besoin pendant un certain temps d'un milieu scolaire en internat.

STATISTIQUES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE POUR L'UTILISATION DES SERVICES DU DU CONSORTIUM CENTRE JULES-LÉGER

Nous avons présentement une élève dans le programme d'apprentissage à l'école Amethyst de London.

Au cours de l'année scolaire 2020-2021, il y a eu 42 élèves et intervenants du Conseil qui ont bénéficié de consultations par le CCJL en surdit , surdic c c  et c c c /basse vision.

SERVICES DE TRANSPORT

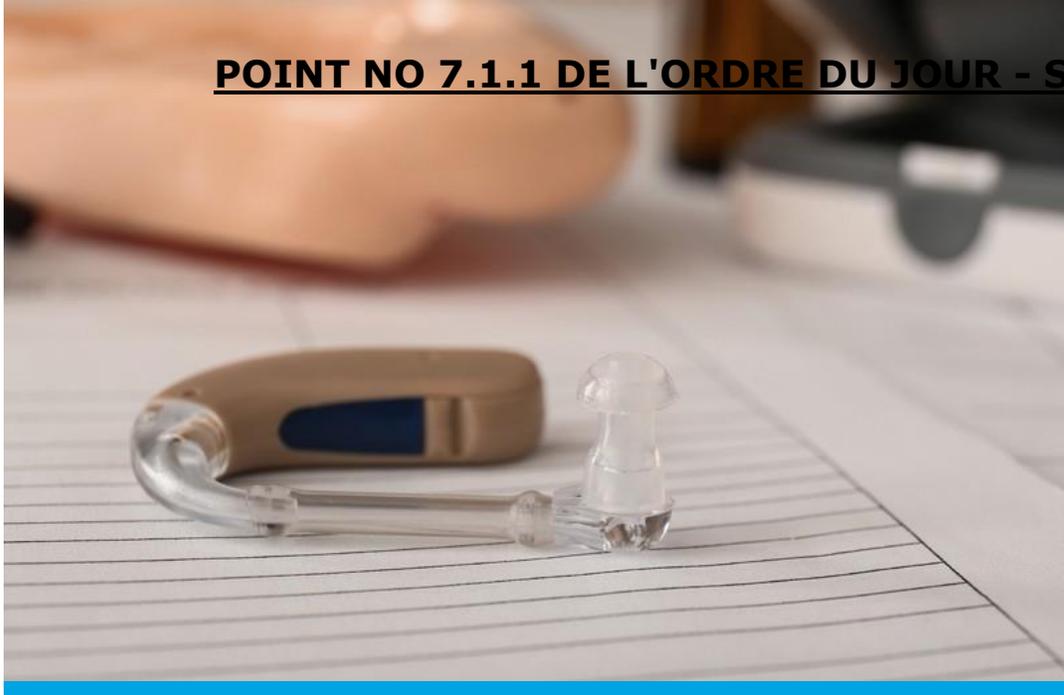
Les services de transport aller-retour sont fournis aux  l ves fr quentant des  coles provinciales ou des  coles d'application, y compris le transport d'une aide, au besoin. Les frais de transport sont assur s par les conseils scolaires. Les  l ves voyagent par avion, ils quittent la maison le dimanche soir pour se rendre   l' cole d'application et ils quittent le vendredi pour le retour au foyer. Certains  l ves ont des foyers d'accueil dans lequel ils passent la fin de semaine. Aucune aide ou aucun appui n'est requis pour les  l ves qui voyagent pr sentement.

NOMS ET ADRESSES DES  COLES PROVINCIALES ET DES  COLES D'APPLICATION

Les enseignantes et enseignants peuvent se procurer un compl ment d'information aupr s du service des ressources des  coles provinciales et des  coles d'application et des groupes indiqu s ci-dessous.

DIRECTION DES  COLES PROVINCIALES, MINIST RE DE L' DUCATION

Direction des  coles provinciales
255, rue Ontario Sud
Milton (Ontario) L9T 2M5
T l phone : 905 878-2851
T l copieur : 905 878-5405



ÉCOLES POUR SOURDS

Ernest C. Drury School for the Deaf
255, rue Ontario Sud
Milton (Ontario) L9T 2M
Téléphone : 905 878-2851
Télécopieur : 905 878-1354

Robarts School for the Deaf
1515 Cheapside Street
London (Ontario) N5Y 3N9
Téléphone : 519 453-4400
Télécopieur : 5119 453-7943

Sir James Whitney School for the Deaf
350, rue Dundas Ouest
Belleville (Ontario) K8P 1B2
Téléphone : 613 967-2823
Télécopieur : 613 967-2857

ÉCOLE POUR AVEUGLES ET SOURDS ET AVEUGLES

W. Ross Macdonald School
350, avenue Brant
Brantford (Ontario) N3T 3J9
Téléphone : 519 759-0730
Télécopieur : 519 759-4741

ÉCOLE PROVINCIALE POUR SOURDS ET MALENTENDANTS

Consortium Centre Jules-Léger
281, avenue Lanark
Ottawa (Ontario) K1Z 6R8
Téléphone : 613 761-9300
Télécopieur : 1 866 390-3670



ÉCOLES D'APPLICATION

Le ministère de l'Éducation offre les services de quatre écoles d'application pour les enfants qui présentent de graves difficultés d'apprentissage.

Il s'agit des écoles suivantes :

Consortium Centre Jules-Léger
281, avenue Lanark
Ottawa (Ontario) K1Z 6R8
Téléphone : 613 761-9300
Télécopieur : 1 866 390-3670
ATS : 613 761-9302 et 761-9304

Amethyst School
1515 Cheapside Street
London (Ontario) N5Y 3N9
Téléphone : 519 453-4408
Télécopieur : 519 453-2160

Sagonaska School
350, rue Dundas Ouest
Belleville (Ontario) K8P 1B2
Téléphone : 613 967-2823
Télécopieur : 613 967-2482

Trillium School
347, rue Ontario Sud
Milton (Ontario) L9T 3L3
Téléphone : 905 878-2851
Télécopieur : 905 878-7540



SECTION 12

(Au 9 juin 2020 — Le Conseil n'avait pas reçu les informations complètes pour le financement des postes en EED)

PERSONNEL DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

En date du 1 mai 2021, le processus budgétaire n'est pas complété. De ce fait, les chiffres du tableau suivant reflètent la situation actuelle, incluant les dotations de surplus allouées par le Ministère grâce au financement supplémentaire relié à la COVID-19.

CATÉGORIE DU PERSONNEL — GAMME DES PROGRAMMES ET SERVICES OFFERTS — QUALIFICATIONS DU PERSONNEL

PERSONNEL DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ	ETP ÉLÉM.	ETP SEC.	QUALIFICATIONS DU PERSONNEL
1. ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ			
1.1 Enseignantes et enseignants des classes à retrait partiel			
1.2 Enseignantes et enseignants des classes distinctes	6	2	Qualification en enfance en difficulté partie 3
1.3 Éducateurs et éducatrices spécialisés	46	19	Technique d'éducateur spécialisé
2. AUTRES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ			
2.1 Enseignantes et enseignants itinérants en comportement			

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

PERSONNEL DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ	ETP ÉLÉM.	ETP SEC.	QUALIFICATIONS DU PERSONNEL
2.2 Enseignantes et enseignants diagnosticiens			
2.3 Coordonnateurs et Coordonnatrices	s. o.	s. o.	s. o.
2.4 Conseillers et conseillères	5	1	Spécialiste en enfance en diffi é
3. AIDES-ENSEIGNANTES ET AIDES-ENSEIGNANTS			
3.1 Aides-enseignantes et aides-enseignants	175	20	Diplôme collégial d'aide-enseignant
4. AUTRE PERSONNEL RESSOURCE PROFESSIONNEL			
4.1 Psychologues	1,0	0	Doctorat en psychologie et membre de l'ordre des psychologues de l'Ontario
4.2 Associée et Associé en psychologie	1	0,8	Maîtrise en psychologie et membre de l'ordre des psychologues de l'Ontario
4.3 Psychométriciennes et psychométriciens	1	1	Maîtrise
4.4 Pédopsychiatre			Doctorat en psychiatrie
4.5 Orthophonistes	5	0	Maîtrise en orthophonie et membre de l'ordre des orthophonistes de l'Ontario
4.6 Assistantes et Aides-orthophonistes	4	0	Diplôme collégial comme assistante ou aide-orthophoniste
4.7 Audiologistes			
4.8 Ergothérapeutes			
4.9 Physiothérapeutes			
4.10 Travailleuses et travailleurs sociaux	15	3	Maîtrise ou baccalauréat en travail social et membre de l'ordre des travailleuses et des travailleurs sociaux de l'Ontario

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

PERSONNEL DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ	ETP ÉLÉM.	ETP SEC.	QUALIFICATIONS DU PERSONNEL
4.11 Superviseur des travailleuses et des travailleurs sociaux	0,5	0,5	Maîtrise en travail social et membre de l'ordre des travailleuses et des travailleurs sociaux de l'Ontario
4.12 Consultantes et consultants en autisme	4	1	Baccalauréat en psychologie (ou domaine connexe) et/ou maîtrise, formation en analyse comportementale
4.13 Total partiel	259,50	46,30	
5. PERSONNEL RESSOURCE PARAPROFESSIONNEL			
5.1 Personnel pour l'orientation et la mobilité			
5.2 Interprètes oraux (pour les élèves sourds)			
5.3 Interprètes gestuels (pour les élèves sourds)			
5.4 Transcripteurs (pour élèves aveugles)			
5.5 Intervenantes et intervenants (pour les élèves sourds)			
5.6 Thérapeutes pour la thérapie auditive verbale			
5.7 Total partiel			



SECTION 13

PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

Le plan de formation du Conseil est élaboré sur des bases qui favorisent la mise en œuvre d'une démarche d'analyse de données probantes au sein du personnel, autant au niveau des animatrices et des animateurs qu'au niveau des participantes et des participants. Plusieurs projets de formation sont présentés en tenant compte des initiatives du Conseil, de celles du ministère de l'Éducation et des exigences de l'OQRE.

La réussite scolaire et l'amélioration du rendement de tous les élèves guident la planification de sessions de formation qui visent d'abord une amélioration de l'action pédagogique des intervenantes et des intervenants du Conseil, et ce, du cycle préparatoire au cycle supérieur. Ce plan de formation s'adresse donc autant au personnel enseignant des classes régulières qu'à l'ensemble du personnel des services aux élèves, aux directions d'écoles et aux membres de leurs équipes-écoles.

Puisque plusieurs initiatives de formation se déroulent de façon simultanée, les membres de l'équipe des Services éducatifs ont tenté d'établir le plus grand nombre possible de liens au niveau de divers projets afin d'assurer une cohérence et une intégration des apprentissages qui seront réalisés par les participantes et les participants. Les contextes authentiques ou les possibilités de transfert des apprentissages favoriseront ainsi une formation solide qui aura des répercussions ou un impact direct sur l'amélioration du rendement des élèves.

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

CONTRIBUTION DU PERSONNEL AU PLAN

Les Services éducatifs identifient les priorités en fonction des orientations du Conseil, des priorités de mise en œuvre du nouveau curriculum du ministère de l'Éducation et des besoins identifiés par le personnel.

FORMATIONS OFFERTES

Les formations suivantes ont été offertes en mode virtuel au cours de l'année 2020-2021 à cause des mesures sanitaires en place dû à la COVID-19.

ACTIVITÉS DE FORMATION	PERSONNEL CIBLÉ	DATES LES FORMATIONS ONT LIEU EN VIRTUEL	FORMATEUR
Zone de régulation	Enseignants ressources EED, éducateurs spécialisés, aides-enseignants des classes PPEEC, TSA et CPV, des travailleurs sociaux du conseil et conseillères pédagogiques EED.	27 août 2020	Consultant de l'organisme de zone de régulation
Capsules et procéduriers d'activités de transition à l'école pour les élèves en grands besoins	Enseignant ressource EED et personnel d'appui qui accueillent les élèves aux dates indiquées dans la case de droite.	27, 30 août et 1 ^{er} septembre 2020	Conseillères pédagogiques EED
Soins personnels	Aides-enseignants et éducateurs spécialisés	Septembre Annulée	Aline Roy, Consultant de la Croix-rouge
Intervention non violente en situation de crise	Personnel des programmes PPEEC : Le Passage et L'Équilibre	1 ^{er} et 9 octobre 2020	Steve Hall, consultant en comportement
Appui pour les PEI et capsules	Personnes ressources EED	2, 5, 6 octobre 2021	Conseillères pédagogiques EED
Présentation du système Aide-EED et capsules Appui pour toutes questions reliées à l'enfance en difficulté	Personnel des services éducatifs, Enseignants ressources EED	Automne 2020 et tout au long de l'année scolaire	Conseillères pédagogiques EED

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

ACTIVITÉS DE FORMATION	PERSONNEL CIBLÉ	DATES LES FORMATIONS ONT LIEU EN VIRTUEL	FORMATEUR
Six capsules Stratégies gagnantes pour les élèves TSA et les élèves qui présentent des défis au niveau du comportement et de la motivation	Personnel des écoles	Automne 2020	Équipe des consultants TSA
Nouveau curriculum de mathématiques : Aspect EED et capsules <i>En collaboration avec les services pédagogiques</i>	Enseignants et enseignants ressources EED de l'élémentaire	27, 28 octobre 2021 24, 25 novembre 2021	Conseillère pédagogique EED
Réseau des intervenants des programmes de partenariat pour l'éducation avec établissements communautaires (PPEEC)	Personnel des classes PPEEC, incluant le personnel du Centre Francophone du Grand Toronto	Au cours de l'année (rencontres aux 6 semaines)	Direction de services aux élèves, superviseur clinique, psychologue en chef
Appui et INVSC	Membres du personnel de l'école Roméo-Dallaire, du programme Le Passage à l'école Pavillon de la jeunesse et du programme L'Équilibre à l'école Franco-Niagara élémentaire	Novembre 2020	Steve Hall, consultant
Nouveau curriculum de mathématiques : Aspect EED et capsules <i>En collaboration avec les services pédagogiques</i>	Enseignants et enseignants ressources EED du secondaire	3 et 4 novembre 1 ^{re} , 2 décembre	Conseillère pédagogique EED
Introduction à l'autisme	Personnel œuvrant auprès de la clientèle TSA	Janvier 2021	Consultants en autisme

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

ACTIVITÉS DE FORMATION	PERSONNEL CIBLÉ	DATES LES FORMATIONS ONT LIEU EN VIRTUEL	FORMATEUR
Biais inconscient <i>En collaboration avec l'équipe du bien-être</i>	Personnel des écoles	Janvier 2021	Conseillère pédagogique EED
Capsules sur la surdité et surdité partielle incluant l'utilisation de masques transparents	Personnel travaillant auprès d'élèves ayant une surdité ou surdité partielle	Février 2021	Conseillère pédagogique EED
Partage de ressources Santé mentale en milieu scolaire (SMSO)	Éducateurs spécialisés de l'élémentaire et du secondaire	1 février 2021	Conseillère en santé mentale, travailleuse sociale
Validation empathique	Éducateurs spécialisés de l'élémentaire et du secondaire	1 février 2021	Psychologues
Équité	Éducateurs spécialisés de l'élémentaire et du secondaire	1 février 2021	Superviseure clinique en travail social
Introduction à l'autisme — palier élémentaire	Enseignants, aides-enseignants et éducateurs spécialisés, personnes ressources (qui n'ont jamais eu la formation)	1 février 2021	Consultants en autisme
Auto-compassion	Éducateurs spécialisés de l'élémentaire et du secondaire Enseignants, aides-enseignants	1 février 2021	Leader en santé mentale
Comment engager nos élèves et développer leur autonomie – partie 1	Aides-enseignants de l'élémentaire et du secondaire	1 février 2021	Conseillères pédagogiques en EED et orthophoniste

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

ACTIVITÉS DE FORMATION	PERSONNEL CIBLÉ	DATES LES FORMATIONS ONT LIEU EN VIRTUEL	FORMATEUR
Exploration du site WEB de l'enfance en difficulté	Aides-enseignants de l'élémentaire et du secondaire	1 février 2021	Conseillères pédagogiques en EED
Les essentiels de l'autisme	Aides-enseignants de l'élémentaire et du secondaire	1 février 2021	Consultantes en autisme
Certification INVSC	Enseignants, aides-enseignants et éducateurs spécialisés, enseignants ressources EED, membres de la direction (qui n'ont jamais eu la formation)	22 et 24 février 2021	Steve Hall, consultant en comportement
Recertification INVSC	Enseignants, aides-enseignants et éducateurs spécialisés, enseignants ressources EED, membres de la direction	26 février, 2 mars et 4 mars 2021	Steve Hall, consultant en comportement
PANA <i>En collaboration avec les services pédagogiques</i>	Enseignants PANA	23 au 26 février et 9 et 11 mars 2021	Conseillère pédagogique EED
Divers processus EED	Directions et directions adjointes des écoles	22 mars 2021	Directions des services aux élèves
Processus d'aide	Enseignant ressources EED	23 mars 2021	Conseillères pédagogiques EED
Accompagnement au personnel pour des élèves avec défis de comportement	Personnel de La Passerelle ADO de l'école Toronto-Ouest Personnel de l'école Marie-Curie	Février et mars 2021	Steve Hall, consultant en comportement
Divers processus EED	Directions et directions adjointes des écoles	22 mars 2021	Directions des services aux élèves

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

ACTIVITÉS DE FORMATION	PERSONNEL CIBLÉ	DATES LES FORMATIONS ONT LIEU EN VIRTUEL	FORMATEUR
Processus d'aide	Enseignant ressources EED	23 mars 2021	Conseillères pédagogiques EED
Forces, besoins et CIPR	Enseignants ressources EED	30 et 31 mars 2021	Conseillère pédagogique EED
PECS (The picture Exchange Communication System)	Personnel des écoles qui travaillent auprès d'élèves ayant des besoins au niveau de la suppléance à la communication	6 et 27 mars 2021	Tony Castrogiovanni, (consultant PECS)
Planification coordonnée de services	Direction Enseignants ressources	Au cours du mois d'avril	Différents représentants des organismes communautaires
Traumatismes émotionnels chez les élèves	Éducateurs spécialisés de l'élémentaire et du secondaire	30 avril 2021	Psychologue
Comment engager nos élèves et développer leur autonomie – partie 2	Aides-enseignants de l'élémentaire et du secondaire	30 avril 2021	Conseillères pédagogiques en EED
Zone de régulation	Éducateurs spécialisés de l'élémentaire	30 avril 2021	Travailleurs sociaux
Cyberdépendance – Dépendance aux jeux en ligne et aux médias sociaux	Éducateurs spécialisés du secondaire	30 avril 2021	Psychologue Travailleuse sociale
Syndrôme d'alcoolisation fœtale	Personnel de l'école L'Harmonie	Avril/mai 2021	Consultant de l'organisme SCARS
Syndrôme Gilles de la Tourette	Enseignants, personnel de soutien Personnes ressources EED	14 mai 2021	Geneviève Duchesne, neuropsychologue

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

ACTIVITÉS DE FORMATION	PERSONNEL CIBLÉ	DATES LES FORMATIONS ONT LIEU EN VIRTUEL	FORMATEUR
Connexion en virtuel de la techno d'aide pour les élèves appareillés ayant une surdit� ou surdit� partielle	Enseignants, enseignants ressources, personnel d'appui et parents	Foire d'innovation Viamonde juin 2021	Conseill�re p�dagogique EED

AFFECTATION DU BUDGET

Une partie du budget est consacr e   la formation du personnel. Durant les journ es de formation, le personnel-ressource est lib r  pour participer aux s ances de formation. Le budget est pr sent  lors d'une r union du CCED.

Le budget allou  au perfectionnement professionnel et paraprofessionnel en diffi e sera de 90 000 \$ en 2021-2022.

Des notes de service sont envoy es r guli rement annon ant les projets de formation qui se d roulent au sein du Conseil.

Les Services aux  l ves s'assurent de faire une collecte de donn es r guli re afin de prendre en consid ration les besoins des  coles, par exemple, lors des demandes de services et des analyses de cas. Les intervenants des Services  ducatifs partagent des probl matiques rencontr es dans les  coles. Par la suite, une offre de formation g n rale est  labor e afin de satisfaire aux besoins exprim s par les intervenantes et les intervenants de l'enfance en diffi e.

FORMATION DU PERSONNEL ENVERS LES LOIS ET LES POLITIQUES DU MINIST RE

Lors des r unions de directions en 2020-2021, les directions d' cole ont eu l'occasion de faire part de leurs besoins et de leurs questionnements par rapport au domaine de l'enfance en diffi e et d' tre form s au niveau de diff rents processus du services aux  l ves.

COMMUNICATION DU PLAN

Les directions d' cole devront sensibiliser le personnel de l' cole et les conseils d' cole sur le plan de l'enfance en diffi e.

Le Plan a  t  affi  sur le site Web du Conseil pour consultation par le grand public.

Un sommaire des r troactions re ues par la suite des diverses consultations sera pr sent  au mois de juin 2021 aux membres du CCED.



SECTION 14

ÉQUIPEMENT

DÉTERMINATION DES BESOINS

Le Conseil offre l'équipement pour les élèves qui ont des besoins spécifiques. Ces besoins sont corroborés par une lettre d'un professionnel certifié qui atteste qu'un appareil peut répondre aux besoins particuliers d'un élève :

- Ordinateur/tablette/écrans/caméra de document
- Système MF
- Mobilier adapté (tables, pupitres, chaises, tables à langer, etc.)
- Équipement multisensoriel
- Outil spécialisé de travail (ciseaux, crayons, etc.)
- Équipement de motricité globale (bicyclette, trampoline, etc.)

AFFECTATION DU BUDGET

Le Conseil paie le premier 800 \$ par élève pour les systèmes MF et autres équipements spécialisés. Le solde est défrayé à travers les fonds que le ministère déploie au niveau du financement pour l'équipement spécialisé.

Une demande peut être présentée par le Conseil afin de répondre aux besoins des élèves dont les dépenses totales en équipement spécialisé pour l'année scolaire dépassent 800 \$, ce qui comprend les taxes et le transport.

Le Conseil a reçu une subvention de 310 072 \$ pour défrayer les coûts associés à l'achat de portables et logiciels pour l'année scolaire 2019-2020.

SECTION 15

ACCESSIBILITÉ DES INSTALLATIONS SCOLAIRES

Viamonde offre des écoles et des lieux de travail à taille humaine où le respect des différences fait partie du quotidien. L'accessibilité des immeubles et des programmes d'apprentissage est donc une composante essentielle de l'expérience vécue par nos clientèles.

Chaque année, les nouveaux membres du personnel du secteur d'éducation doivent suivre une formation obligatoire comme stipulé dans la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario. Depuis 2017, cette formation fait partie de la série de formations du PACFOSS afin de faciliter les suivis requis par le Conseil.

Le personnel visé par cette formation est :

- le personnel enseignant,
- les aides-enseignantes et aides-enseignants,
- les éducatrices et éducateurs spécialisés,
- les éducatrices et éducateurs en petite enfance,
- les techniciennes et techniciens en bibliothèque.

Une présentation vidéo sur « L'accessibilité des immeubles, des programmes d'apprentissage et de nos services à la clientèle » est disponible au lien suivant: <https://youtu.be/XbFW-NgVBis>.

PLAN D'IMMOBILISATION

Chaque année, le Conseil approuve des projets en immobilisation, et ce, selon le budget et l'envergure des projets. Le dossier de la santé et sécurité de tous élèves est considéré dans l'identification des priorités du Conseil.

ACCÈS DU PUBLIC AU PLAN

Le public a accès à tous les procès-verbaux du Conseil.

Le public est invité à communiquer avec la direction du Secteur d'immobilisation, d'entretien et de planification au 416 614-5920 pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des projets en immobilisation ou du plan d'accessibilité du Conseil.

PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE

Selon la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario*, le Conseil doit élaborer un plan d'accessibilité annuel en consultation avec les personnes handicapées et d'autres personnes.

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE ACCESSIBILITÉ DES INSTALLATIONS SCOLAIRES 2020-2021

ÉCOLE	EXTÉRIEUR						INTÉRIEUR										
	Nombre de stationnements identifiés	Édifice accessible (trajet du stationnement, système d'ouverture de porte)			Système d'ouverture de portes	Rampe adaptée (oui/non)	Ascenseur (oui/non)	Plateforme élévatrice pour demi-niveaux (oui/non)	Accessibilité des niveaux					Salle de toilette accessible (individuelle ou multiple)	Fontaine adaptée	Stroboscope (alarme lumineuse)	
		Oui	Non	Partiellement					Sous-sol	Rez-de-chaussée	Demi-niveaux	Étages	Scène				
Académie Alexandre-Dumas	2	X			Oui	ND	Oui	ND	ND	Oui	ND	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Académie de la Moraine	3	X			Oui	ND	ND	ND	ND	Oui	ND	ND	ND	Oui	Oui	Oui	Oui
Académie La Pinède	2		X		Non	ND	Non	Oui	ND	Part.	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Part.
Académie de la Tamise	2	X			Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non
ÉE Antonine-Maillet	2			X	Oui	ND	Non	ND	ND	Oui	ND	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
ÉE Carrefour des jeunes	2	X			Oui	ND	ND	ND	ND	Oui	ND	ND	ND	Non	Oui	Oui	Oui
Centre Vanier	2	X			Oui	ND	ND	ND	ND	Oui	ND	ND	ND	Non	Non	Non	Non
ÉE Chantale-Benoit	1	X			Oui	ND	ND	Non	ND	Oui	ND	ND	Non	Non	Non	Oui	Oui
ÉE Charles-Sauriol	3			X	Oui	ND	Oui	Non	ND	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Collège français	2	X			Oui	ND	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non
ÉS de Lamothe-Cadillac	2	X			Oui	ND	Oui	ND	ND	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
ÉE des Quatre-Rivières	2	X			Oui	ND	ND	ND	ND	Oui	ND	ND	Non	Non	Oui	Oui	Oui
ÉE du Chêne	2	X			Oui	ND	Non	ND	ND	Oui	ND	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
ÉS David-Saint-Jacques	2	x			Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	ND	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
ÉÉ Dyane-Adam	3	X			Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	ND	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
ÉS Étienne-Brûlé	3	X			Oui	ND	Oui	ND	ND	Oui	ND	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui
ÉE Félix-Leclerc	2	X			Oui	Oui	ND	ND	ND	Oui	ND	ND	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
ÉS Franco-Jeunesse	4	X			Oui	ND	Oui	ND	ND	Oui	ND	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
ÉS Franco-Niagara	5	X			Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	ND	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
ÉS Gabriel-Dumont	2	X			Oui	ND	Oui	ND	ND	Oui	ND	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
ÉE Gabrielle-Roy	1			X	Non	ND	Oui	ND	ND	Oui	ND	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
ÉS Gaétan-Gervais	6	X			Oui	ND	Oui	ND	ND	Oui	ND	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
ÉS Georges-P.-Vanier	0		X		Non	ND	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
ÉE Horizon jeunesse	1	X			Oui	Oui	Oui	ND	ND	Oui	ND	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui
ÉE Jeanne-Lajoie	2	X			Oui	ND	Oui	ND	ND	Oui	ND	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
ÉS Jeunes sans frontières	3	X			Oui	ND	Oui	ND	ND	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
ÉE La Fontaine	2	X			Oui	ND	ND	ND	ND	Oui	ND	ND	Non	Non	Oui	Non	Oui
ÉE LaMarsh	2	X			Oui	ND	Non	ND	ND	Oui	ND	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non
ÉE La Mosaïque	1			X	Oui	Oui	Oui	ND	ND	Oui	ND	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui
ÉE La Pommeraie	2	X			Oui	ND	ND	Oui	ND	Oui	ND	ND	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

ÉCOLE	EXTÉRIEUR						INTÉRIEUR										
	Nombre de stationnements identifiés	Édifice accessible (trajet du stationnement, système d'ouverture de porte)			Système d'ouverture de portes	Rampe adaptée (oui/non)	Ascenseur (oui/non)	Plateforme élévatrice pour demi-niveaux (oui/non)	Accessibilité des niveaux					Salle de toilette universelle	Salle de toilette accessible (individuelle ou multiple)	Fontaine adaptée	Stroboscope (alarme lumineuse)
		Oui	Non	Partiellement					Sous-sol	Rez-de-chaussée	Demi-niveaux	Étages	Scène				
ÉE La Source	2	X			Oui	ND	ND	ND	ND	Oui	ND	ND	ND	Non	Oui	Oui	Oui
ÉE Laure-Rièse	1	X			Oui	ND	ND	ND	ND	Oui	ND	ND	ND	Oui	Oui	Oui	Oui
ÉS Le Caron	2			X	Oui	ND	ND	ND	ND	Non	ND	ND	Non	Non	Oui	Non	Non
ÉE L'Envolée	1			X	Non	ND	Non	Non	Non	Part.	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non
ÉE Les Rapides	2	X			Oui	ND	ND	ND	ND	Oui	ND	ND	ND	Oui	Oui	Oui	Non
ÉE L'Harmonie	2	X			Oui	ND	ND	ND	ND	Oui	ND	ND	ND	Oui	Oui	Oui	Non
ÉE L'Héritage	1		X		Non	ND	ND	ND	ND	Non	ND	ND	Non	Non	Oui	Non	Oui
ÉE Louise-Charron	1	X			Oui	ND	ND	ND	ND	Oui	ND	ND	Non	Oui	Oui	Oui	Non
ÉE L'Odysée	2	X			Non	ND	ND	ND	ND	Non	ND	ND	Non	Non	Oui	Oui	Oui
ÉE Marie-Curie	2	X			Oui	ND	ND	ND	ND	Oui	ND	ND	Non	Oui	Oui	Oui	Non
ÉE Mathieu-da-Costa	1	X			Oui	ND	Non	ND	ND	Oui	ND	Non	ND	Non	Oui	Oui	Oui
ÉE Micheline-Saint-Cyr	2	X			Oui	ND	Oui	ND	ND	Oui	ND	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non
ÉS Norval-Morisseau	5	X			Oui	ND	Oui	ND	ND	Oui	ND	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
ÉE Nouvel Horizon	2	X			Oui	ND	ND	ND	ND	Oui	ND	ND	Non	Non	Oui	Non	Non
ÉE Patricia-Picknell	2	X			Oui	ND	ND	ND	ND	Oui	Oui	ND	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
ÉE Paul-Demers	0	X			Oui	ND	Non	ND	ND	Non	ND	ND	Non	Non	Non	Non	Non
ÉE Pavillon de la jeunesse	1	X			Oui	ND	ND	ND	ND	Oui	ND	ND	Non	Oui	Oui	Oui	Non
ÉE Pierre-Elliott-Trudeau	2	X			Oui	Non	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
ÉE Renaissance	2	X			Oui	ND	Oui	ND	ND	Oui	ND	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui
ÉS Roméo-Dallaire	2	X			Oui	ND	Oui	ND	ND	Oui	ND	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
ÉS Ronald-Marion	3	X			Oui	ND	Oui	ND	ND	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
ÉP Saint-Joseph	0		X		Oui	Oui	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non
ÉS Toronto Ouest	7	X			Oui	Oui	Oui	ND	ND	Oui	ND	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
ÉE Viola-Léger	0	X			Oui	ND	ND	ND	ND	Oui	ND	ND	ND	Oui	Oui	Oui	Oui
Siège social – Cornelius	3	X			Oui	Oui	Oui	ND	ND	Oui	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	Non	Oui



SECTION 16

TRANSPORT

POUR LES PROGRAMMES EED

Parmi les 943 élèves bénéficiant des services et programmes en enfance en difficulté, 19 élèves ont accès à un transport spécial intégré dans un autobus scolaire régulier et 81 élèves bénéficient des taxis, fourgonnettes, minibus pour fauteuil roulant en 2020-2021.

CLASSES PPEEC

Pour les programmes de partenariat pour l'éducation avec les établissements communautaires (PPEEC).

Le Conseil gère présentement quatre programmes de partenariat pour l'éducation avec les établissements communautaires (PPEEC) : deux dans la région de Toronto (élèves de l'élémentaire et du secondaire), un dans la région de Welland à l'élémentaire, un autre dans la région d'Hamilton à l'élémentaire. Ces centres de traitement de jour sont gérés en partenariat avec le Conseil scolaire catholique Mon Avenir et le Centre francophone du grand Toronto. Les élèves sont transportés par taxi.

POUR LES ÉCOLES PROVINCIALES ET ÉCOLES D'APPLICATION

Les élèves voyagent par avion.



POUR LES COURS D'ÉTÉ

Le transport est offert par le Conseil dans les limites de la subvention générée à cet effet. Les modalités de transport seront déterminées par le Conseil scolaire Viamonde.

Le processus retenu vise à déterminer si une ou un élève ayant des besoins particuliers peut être transporté avec d'autres enfants ou s'il est dans le meilleur intérêt de l'élève et celui des autres, qu'il puisse bénéficier d'un transport individuel.

SÉCURITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Selon l'anomalie et selon les recommandations du médecin, les Services aux élèves feront la recommandation au Conseil de transporter cet élève de façon individuelle ou en petit groupe.

LES CRITÈRES DE SÉCURITÉ ET CHOIX DES FOURNISSEURS

Les critères sont généraux dans les appels d'offres et ne se réfèrent pas aux élèves en difficulté. La compagnie de transport est responsable de la santé et de la sécurité des élèves à bord des autobus.

Selon la politique du Conseil sur le transport, la direction d'école doit faire en sorte que les règlements, les responsabilités et les mesures disciplinaires et de sécurité soient connus des élèves, du personnel et des parents au début de l'année scolaire.



SECTION 17

COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ — (CCED)

HEURES ET LIEUX DES RÉUNIONS

Les réunions du Comité consultatif en enfance en difficulté ont lieu une fois par mois, habituellement les mardis, au siège social, de 17 h 30 à 19 h 30, dans la salle du Conseil. L'accès aux moyens électroniques est offert aux membres qui ne peuvent se rendre au siège social pour les rencontres.

REPRÉSENTATION AUTOCHTONE, LE CAS ÉCHÉANT

Sans objet

MÉTHODE UTILISÉE POUR SÉLECTIONNER LES MEMBRES

Les associations ou organismes sont invités à soumettre le nom d'une représentante ou d'un représentant, et le nom d'un membre suppléant qui siégeront au sein du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté pour un mandat de quatre ans.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

- présenter au Conseil des recommandations sur les questions qui concernent l'établissement, l'élaboration et la prestation des programmes et services destinés aux élèves en difficultés du Conseil;
- participer à la révision annuelle du plan de l'enfance en difficulté;
- participer à la préparation du budget du Conseil destiné à l'éducation de l'enfance en difficulté;
- examiner les états financiers du Conseil se rapportant à l'éducation de l'enfance en difficulté.

COMMUNICATION AVEC LE PUBLIC

Les parents et les autres membres de la communauté peuvent faire connaître leur point de vue en communiquant directement avec les membres du CCED, la direction de l'éducation, les surintendances, les directions d'école et les conseillères et conseillers scolaires.

RECOMMANDATIONS SUR LES PROGRAMMES ET SERVICES

Un compte rendu de chaque réunion du CCED est présenté au Conseil sous forme de rapport aux fins d'approbation.

RÉVISION ANNUELLE DU PLAN

Une ébauche du plan est présentée aux fins de consultation lors d'une réunion du CCED. Les membres du comité ont l'occasion de faire des recommandations sur les programmes et services.

http://edu.gov.on.ca/fre/document/policy/os/2017/Spec_Ed_content.html

BUDGET POUR EED

Le Conseil veille à ce que le CCED ait la possibilité de participer à son processus budgétaire en ce qui a trait à l'enfance en difficulté en invitant les membres du comité à identifier par ordre de priorité les orientations pour le processus budgétaire.

Le budget est présenté aux membres du CCED lorsqu'il a été approuvé par le Conseil.

EXAMEN DES ÉTATS FINANCIERS EN EED

Le Conseil veille à ce que le CCED ait la possibilité d'examiner les états financiers des budgets consacrés à l'enfance en difficulté lorsqu'ils ont été préparés.

Le grand public peut examiner les états financiers en consultant le site Web du Conseil.

Lors des réunions régulières pour l'année scolaire 2021-2022, les membres du CCED ont assisté à des ateliers et à des présentations sur divers sujets en lien avec le domaine de l'enfance en difficulté. Parmi les sujets abordés :

- Programme de perfectionnement des compétences après l'école
- Transport scolaire
- Plan de soutien personnalisé - demande de transport
- Intervention intensive en lecture et en écriture 2019-2020
- Mesures de soutien pour les élèves atteints de troubles du spectre autistique
- Politique 3,11 - Utilisation d'un animal d'assistance par les élèves

LES RÉOLUTIONS DU CONSEIL

Le Conseil entretient d'excellents rapports avec le CCED. Ce dernier fait les propositions qu'il juge les plus appropriées. Tous, parents et membres de la communauté

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

peuvent consulter les procès-verbaux du CCED au Conseil et dans les écoles. De plus, les rapports des réunions du CCED sont disponibles à l'adresse internet suivante : <https://csviamonde.ca/gouvernance/composition-et-responsabilites-du-conseil/calendrier-du-conseil-consultatif/>.

Les motions suivantes, liées aux questions relatives à l'enfance en difficulté, ont été acceptées à majorité par le Conseil.

OCTOBRE 2020 - (RENCONTRE NO 1)

Les membres du comité ont reçu les rapports suivants :

1. BUDGET CCED 2020-2021

Après une période de questions, M^{me} Stéphanie Penton, appuyée par Conseiller Lapointe, propose :

QUE le rapport en date du 13 octobre 2020 intitulé « Budget 2020-2021 Enfance en difficulté » soit reçu.

2. ORGANIGRAMME DES SERVICES AUX ÉLÈVES

M^{me} Pelletier, appuyée par Conseiller Lapointe propose :

QUE l'organigramme des services aux élèves présenté en date du 13 octobre 2020 soit reçu.
La motion est acceptée

3. INVITATION AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES À PARTICIPER AU CCED

M^{me} Manoushka Aimable, appuyée par M^{me} Lara Pietrolungo propose :

QUE le rapport en date du 13 octobre 2020 intitulé « Invitation aux associations et organismes à participer au CCED » soit reçu.

4. PLAN ANNUEL EN ENFANCE EN DIFFICULTÉ 2019-2020 (VERSION PUBLIÉE)

M^{me} Nathalie Pelletier, appuyée par, M^{me} Lara Pietrolungo propose :

QUE le plan annuel en enfance en difficulté 2020—2021 soit reçu à titre de renseignement.

OCTOBRE 2020 — RENCONTRE N° 2

1. RÉSULTAT DES TESTS PROVINCIAUX EN LECTURE, ÉCRITURE ET MATHÉMATIQUES DE 2020

Mme Manoushka Aimable, appuyée par Conseiller Lapointe, propose :

QUE le rapport verbal en date du 13 octobre 2020 intitulé « Résultats de l'OQRE-EED » soit reçu

2. PPCAE : PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT DES COMPÉTENCES APRÈS L'ÉCOLE

Après une période de questions, Mme Stéphanie Penton, appuyée par Mme Nathalie Pelletier propose :

Que le rapport en date du 13 octobre 2020, intitulé « Programme de perfectionnement des compétences après l'école » soit reçu

3. MISE À JOUR – COVID-19 (RAPPORT VERBAL)

Après une période de questions, Conseiller Lapointe, appuyé par Mme Lara Pietrolungo propose :

Que le rapport verbal intitulé « Mise à jour COVID-19 » soit reçu.

4. CENTRE JULES-LÉGER : STATISTIQUES DES SERVICES

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par le surintendant de l'éducation, Mme Nathalie Pelletier, appuyée par Mme Stéphanie Penton, propose :

QUE le rapport en date du 13 octobre 2020 intitulé « Centre Jules-Léger » soit reçu.

5. CORRESPONDANCE :

Les membres du Conseil prennent connaissance des correspondances suivantes :

- a) Centre Jules Leger
- b) Durham District School Board
- c) Conseil Scolaire Catholique Nouvelon

M^{me} Manoushka Aimable, appuyée par Conseiller Lapointe propose par la suite :

QUE la correspondance ci-dessus mentionnée soit reçue.

NOVEMBRE 2020 — RENCONTRE N° 3

1. AJOUT ET MISE EN CANDIDATURE DE DEUX MEMBRES AU CCED

Après avoir pris connaissance du rapport, M^{me} Penton, appuyée par Conseiller Rochefort propose les motions suivantes :

Que le rapport en date du 17 novembre 2020 intitulé « Ajout et mise en candidature d'un membre au CCED » soit reçu.

QUE le CCED recommande au Conseil la nomination de :

- M^{me} Nancy Komi à titre de membre représentante de l'organisme Epilepsy Southwestern Ontario.
- M. Aliou Sene à titre de membre représentant de l'organisme CAMH.

2. CORRESPONDANCES

Les membres du Conseil prennent connaissance des correspondances suivantes :

- a) Gouvernement de l'Ontario : Plan d'action de l'Ontario pour la protection, le soutien et la relance;
- b) Lettre provenant du Conseil scolaire catholique du Providence adressée à Stephen Lecce concernant les troubles causés par l'alcoolisation fœtale.

Conseiller Rochefort, appuyé par Mme Marguerite Schabas propose par la suite :

QUE les correspondances ci-dessus mentionnées soient reçues.

NOVEMBRE 2020 — RENCONTRE N° 4

1. DONNÉES SUR LES ÉLÈVES QUI BÉNÉFICIENT DES PROGRAMMES ET SERVICES EN ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Après avoir pris connaissance du rapport, M^{me} Manoushka Aimable, appuyée par Conseiller Teasdale propose :

QUE le rapport en date du 17 novembre 2020 intitulé « Données sur les élèves bénéficiant de la Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté » soit reçu.

La motion est adoptée.

2. MISE À JOUR D'AUTOMNE AU CCED DU MINISTÈRE ÉDU (RAPPORT VERBAL)

Après avoir pris connaissance du rapport, Manoushka Aimable, appuyée par Conseiller Teasdale propose :

QUE le rapport verbal en date du 17 novembre 2020 intitulé « Mise à jour d'automne au CCED du Ministère ÉDU » soit reçu.

La motion est adoptée.

3. MISE À JOUR COVID (RAPPORT VERBAL)

M^{me} Stéphanie Penton, appuyée par Mme Marguerite Schabas, propose :

Que le rapport verbal sur la « Mise à jour Coronavirus » soit reçu.

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

JANVIER 2021 — RENCONTRE N° 5

1. MISE À JOUR – COVID 19

Après une période de questions, Conseiller Lapointe, appuyé par Mme Stéphanie Penton, propose :

QUE le rapport verbal sur la « Mise à jour Coronavirus » soit reçu

La motion est adoptée.

2. POURCENTAGE D'ÉLÈVES AVEC PEI DANS LES AUTRES CONSEILS FRANCOPHONES DE L'ONTARIO

Le comité a pris connaissance du rapport sur le pourcentage d'élèves avec PEI dans les autres conseils francophones de l'Ontario présenté par M Desloges.

3. AJOUT ET MISE EN CANDIDATURE D'UN MEMBRE AU CCED

Que le rapport en date du 19 janvier 2021 intitulé « Ajout et mise en candidature d'un membre au CCED » soit reçu.

QUE le CCED recommande au Conseil la nomination de :

Mme Dalia Hammoud à titre de membre représentant de l'organisme "Voice of Deaf and Hard of Hearing Kids".

4. CHANGEMENT DU REPRÉSENTANT DE LA CLÉ D'LA BAIE

À la lumière du rapport présenté, Conseiller Lapointe, appuyé par Mme Penton propose les motions suivantes :

Que le rapport en date du 19 janvier 2021 intitulé « Ajout et mise en candidature d'un membre au CCED » soit reçu.

QUE le CCED recommande au Conseil la nomination de :

Mme Dalia Hammoud à titre de membre représentant de l'organisme "Voice of Deaf and Hard of Hearing Kids".

FÉVRIER 2021 — RENCONTRE NO 6

1. ÉTATS FINANCIERS 2019-2020

Conseiller Lapointe, appuyé par Mme Schabas, propose :

QUE le rapport en date du 9 février 2021 sur les états financiers 2019-2020 pour l'enfance en difficulté soit reçu.

2. BUDGET RÉVISÉ 2020-2021

Mme Penton, appuyée par Conseiller Teasdale propose :

QUE le rapport en date du 9 février 2021 intitulé « Budget révisé 2020-2021 – Enfance en difficulté » soit reçu.

FÉVRIER 2021 — RENCONTRE NO 7

1. MISE À JOUR – COVID 19 (RAPPORT VERBAL)

Conseiller Lapointe, appuyé par Mme Penton propose :

QUE le rapport verbal sur la « Mise à jour – COVID 19 » soit reçu

2. RAPPORT SUR LE TRANSPORT SCOLAIRE POUR LES ÉLÈVES AVEC DES BESOINS PARTICULIERS.

Après une période de discussion, Mme Annick Brown, appuyée par Mme Marguerite Schabas propose :

QUE le rapport en date du 9 février 2021 intitulé « Transport scolaire pour les élèves avec des besoins particuliers » soit reçu.

3. MISE À JOUR DE L'AUTOMNE PROVENANT DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

M. Desloges informe le comité qu'il n'a aucune Mise à jour de l'automne provenant du Ministère de l'éducation pour le moment.

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

AVRIL 2021 — RENCONTRE NO 8

1. **COVID-19 (RAPPORT VERBAL)**
Conseiller Lapointe, appuyé par Conseiller Teasdale propose :
QUE le rapport verbal sur la « Mise à jour – COVID 19 » soit reçu.
2. **PLANIFICATION COORDONNÉE DES SERVICES : RAPPORT ANNUEL – RÉGION DE WATERLOO**
Conseiller Lapointe, appuyé par Mme Schabas propose :
QUE le rapport annuel sur la planification coordonnée des services dans la région de Waterloo soit reçu.
3. **DONNÉES SUR L'ACHAT DE L'ÉQUIPEMENT SPÉCIALISÉ**
Conseiller Lapointe, appuyé par M. Sene propose;
QUE le rapport sur les données de l'achat de l'équipement spécialisé soit reçu.
La motion est adoptée.
4. **CORRESPONDANCE**
Les membres du Conseil prennent connaissance des correspondances suivantes :
 - a) Lettre du DDSB en lien avec le soutien lors de l'apprentissage en ligne
 - b) Ateliers offerts aux parents par Surrey Place
 - c) L'Ontario élargit les soutiens aux familles ayant des enfants atteints d'autisme
 Mme Gauthier informe le comité que les ateliers pour les élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme sont offerts pendant les heures de travail et seront disponibles sur le site web pour les parents.
Mme Stéphanie Penton, appuyée par Conseiller Teasdale propose par la suite :
QUE les correspondances ci-dessus mentionnées soient reçues.

COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ LISTE DES MEMBRES 2020-21

ORGANISME	MEMBRE	MEMBRE SUPPLÉANT
Conseiller scolaire du CS Viamonde	Benoit Fortin fortinb@csviamonde.ca	Karine Ricard ricardk@csviamonde.ca
Conseiller scolaire du CS Viamonde	Éric Lapointe lapointee@csviamonde.ca	Yvon Rochefort rocheforty@csviamonde.ca
Conseiller scolaire du CS Viamonde	Guillaume Teasdale teasdaleg@csviamonde.ca	Véronique Emery emeryv@csviamonde.ca
Autism Ontario — Metro Toronto Chapter	Marguerite Schabas (membre du chapitre de Toronto — SEAC rep) m_schabas@hotmail.com	
Voice for Deaf and Hard of Hearing Kids	Dalia Hammoud dalia.hammoud@gmail.com	
Centre francophone de Toronto	Manoushka Aimable manoushka.aimable@centrefrancophone.org	Marie Nyanabu Marie.nyanabu@centrefrancophone.org
Société d'aide à l'enfance de Toronto	Stephanie Penton spenton@torontocas.ca	Élizabeth McCormick emccormick@torontocas.ca

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

ORGANISME	MEMBRE	MEMBRE SUPPLÉANT
Boomerang Health	Lara Pietrolungo Lara.pietrolungo@sickkids.com	Winta Desta winta.desta@boomeranghealth.com
Epilepsy Southwestern Ontario	Nancy Komi mkomi89@gmail.com	
Clé d'La Baie	Annick Brown directionfamille@lacle.ca	
L'organisme CAMH	Aliou Sene aliou.sene@camh.ca	

Personne responsable du dossier

Roland Desloges, *Surintendant de l'éducation*
deslogesr@csviamonde.ca

Secrétaire de séances du Conseil

Corine Céline
celinem@csviamonde.ca
Tél : 647 244-9631

SECTION 18

PROGRAMMES ET SERVICES OFFERTS PAR D'AUTRES MINISTÈRES OU ORGANISMES

Il arrive que des élèves du Conseil scolaire Viamonde participent à des programmes ou reçoivent des services spécialisés d'organismes partenaires, d'autres ministères ou d'autres conseils scolaires, notamment :

- des programmes préscolaires destinés aux élèves sourds;
- des programmes préscolaires concernant le langage et la parole;
- des programmes intensifs d'intervention précoce pour les enfants atteints d'autisme;
- des programmes dispensés dans des établissements de soins et de traitement ou des centres correctionnels;
- des programmes offerts par d'autres conseils scolaires.

Dans tous les cas, la responsabilité de faire le lien entre l'organisme externe et le milieu scolaire de l'élève revient à la direction de l'école ou à la direction des services aux élèves.

CRITÈRES POUR ÉVALUATIONS FAITES PAR D'AUTRES ORGANISMES PRESTATAIRES

Le Conseil reconnaît les évaluations effectuées par une professionnelle reconnue ou un professionnel reconnu. S'il a des questions par rapport au contenu des dites évaluations, il rencontre les intervenants du ministère ou de l'organisme afin d'obtenir des précisions. De plus, le Conseil maintient des liens avec ces organismes afin d'assurer une transition harmonieuse entre l'élève et son nouveau milieu d'apprentissage.

MARCHE À SUIVRE POUR LES ÉLÈVES QUITTANT LE CONSEIL

Si les parents, tuteurs ou tutrices nous avisent que leur enfant quitte le Conseil, nous leur demandons de nous informer de l'endroit que fréquentera l'élève pour que les intervenants puissent partager les renseignements pertinents au sujet de l'élève avec le conseil d'accueil. Si le conseil d'accueil présente à Viamonde une demande de divulgation d'information avec le formulaire de consentement approprié signé par les parents, tuteurs ou tutrices, nous partageons l'information demandée afin de favoriser la transition de l'élève dans son nouveau milieu.

SECTION 19

LA PROMESSE VIAMONDE

L'élève Viamonde affirme avec fierté et engagement, son identité francophone. Citoyenne ou citoyen du monde, elle ou il fait preuve de curiosité face aux savoirs et aux connaissances et démontre une soif d'apprendre pour la vie.

À la fi de sa 12^e année, l'élève Viamonde :

1. SAIT COMMUNIQUER

- cherche à comprendre et sait se faire comprendre,
- s'exprime aisément et avec assurance en français,
- s'exprime avec confiance dans plus d'une langue.

2. FAIT PREUVE D'UN ESPRIT CRITIQUE, CRÉATIF ET INNOVATEUR

- met les faits en relation et s'interroge,
- génère des idées, imagine des concepts et résout les problèmes de façon originale,
- propose une perspective différente à des questions ou des enjeux divers.

3. VIT EN ÉQUILIBRE ÉMOTIONNEL

- est attentif à ses besoins et aux besoins des autres,
- fait preuve de résilience face aux épreuves de la vie pour une vision positive de l'avenir,
- persévère en toutes circonstances, utilise un esprit de croissance.

4. AGIT DE FAÇON PROACTIVE

- est capable de raisonner,
- planifie et se fixe des objectifs,
- prend des initiatives et gère les risques.

5. CONTRIBUE AU MONDE NUMÉRIQUE AVEC INTELLIGENCE

- utilise les médias sociaux de façon responsable, appropriée et sécuritaire,
- recourt à la technologie de façon efficace,
- propose des solutions technologiques pour faire avancer le monde.

6. COLLABORE ET EXERCE DU LEADERSHIP

- développe des relations interpersonnelles et de travail basées sur la confiance et le respect mutuel,

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

- écoute, influence et inspire positivement les autres en plus d'offrir du soutien et de l'encouragement,
- gère et résout les tensions et les conflits tout en sachant rallier les gens, malgré les divergences.

7. INTERVIENT AVEC ÉTHIQUE, ENGAGEMENT ET ÉCORESPONSABILITÉ

- adopte un comportement responsable visant le bien commun en fonction des règles et des valeurs humanistes,
- prend position pour la justice sociale, l'équité et les droits de la personne en respectant la diversité sous toutes ses formes,
- se comporte et s'engage afin de réduire son empreinte écologique.

Viamonde

*tout est
possible*



POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



AVIS DE CONVOCATION

Réunion du comité consultatif de l'enfance en difficulté

Membres du Conseil

M. Benoit Fortin, Conseiller scolaire, CSViamonde
M. Éric Lapointe, Conseiller scolaire, CSViamonde
M. Guillaume Teasdale, Conseiller scolaire, CSViamonde

Représentants d'organismes

M^{me} Marie Nyamabu, représentante du Centre francophone du Grand Toronto
M^{me} Estelle Duchon, représentante du Centre francophone du Grand Toronto
M^{me} Marguerite Schabas, représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter
M^{me} Stephanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto
M^{me} Lara Pietrolungo, directrice, Boomerang Health
M^{me} Nancy Komi, représentante de Epilepsy Southwestern Ontario
M. Aliou Sene, représentant de l'organisme CAMH.
M^{me} Dalia Hammoud, représentante de « Voice for Deaf and Hard of Hearing Kids”
M^{me} Annick Brown, représentante de la Clé d'La Baie

Vous êtes par la présente convoqué-e à la

Réunion du : **Comité consultatif de l'enfance en difficulté**

Date : **Le 15 juin 2021**

Heure : **de 17h30 à 18h30**

Lieu : [Cliquez ici pour rejoindre la réunion](#)

**COMITÉ CONSULTATIF
DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ**

Le 15 juin 2021 à 17h30

ORDRE DU JOUR

Rencontre N° 10

La rencontre sera présidée par : M Benoit Fortin

1. Appel des membres
2. Affaires courantes :
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Déclaration de conflit d'intérêts
 - 2.3 Adoption du procès-verbal de la réunion **No 9** du 18 mai 2021
 - 2.4 Questions découlant du procès-verbal de la réunion **No 9** du 18 mai 2021
3. Consultation : collecte de données démographiques
4. Plan pluriannuel de l'enfance en difficulté 2021-2022
5. Tour de table – Annonce des organismes
6. Les dates des prochaines réunions à 17 h 30 seront :

Le 12 octobre 2021	-	rencontres n° 1 et n° 2
Le 16 novembre 2021	-	rencontres n° 3 et n° 4
Le 11 janvier 2022	-	rencontre n° 5
Le 15 février 2022	-	rencontres n° 6 et n° 7
Le 5 avril 2022	-	rencontre et n° 8
Le 10 mai 2022	-	rencontre n° 9
Le 7 juin 2022	-	rencontre n° 10
7. Levée de la réunion

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

ADOPTÉ LE 28 MAI 2021

PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE N^o 9 DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Le 18 MAI 2021

**Le comité tient la rencontre n^o 9 de 17h30 à 18h20 par
audioconférences, sous la présidence du Conseiller Fortin.**

Membres du Conseil

M. Benoit Fortin, Conseiller scolaire, CSViamonde
M. Guillaume Teasdale, Conseiller scolaire, CSViamonde

Membre du Conseil absent

M. Éric Lapointe, Conseiller scolaire, CSViamonde

Représentants d'organismes

M^{me} Stéphanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto
M. Aliou Sene, représentant de l'organisme CAMH.
M^{me} Nancy Komi, représentante de Epilepsy Southwestern Ontario
M^{me} Dalia Hammoud, représentante de « Voice for Deaf and Hard of Hearing Kids”
M^{me} Estelle Duchon, représentante du Centre francophone du Grand Toronto

Représentants d'organismes absents

M^{me} Lara Pietrolungo, directrice Boomerang Health
M^{me} Marguerite Schabas, représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter
M^{me} Annick Brown, représentante de la Clé d'La Baie

Membres de l'administration présents :

M^{me} Michelle Dalcourt, directrice des services aux élèves
M^{me} Renée Gauthier, directrice des services aux élèves
M. Michel Laverdière, consultant en appui au dossier EED
M^{me} Tricia Verreault, surintendance de l'éducation
M^{me} Corine Céline, secrétaire de séances

M^{me} Tricia Verreault, surintendance de l'éducation débute la réunion en informant les membres que M Roland Desloges surintendance de l'éducation sera absent pour une durée indéterminée et qu'elle prendra la relève durant son absence avec l'aide de M. Michel Laverdière consultant en appui au dossier EED et Mesdames Michelle Dalcourt et Mme Renée Gauthier, directrices des services aux élèves.

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M^{me} Stéphanie Penton, appuyée par, M. Aliou Sene propose :

QUE l'ordre du jour soit approuvé.

La motion est ADOPTÉE.

2.2 DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Conseiller Fortin, et conseiller Teasdale déclarent un conflit d'intérêt possible étant donné que leurs enfants fréquentent respectivement une école du CSViamonde et qu'ils reçoivent des services en enfance en difficulté.

2.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION NO 8 DU 20 AVRIL 2021

M^{me} Dalia Hammoud, appuyée par conseiller Teasdale, propose :

QUE le procès-verbal de la rencontre n° 8 soit approuvé.

La motion est ADOPTÉE.

3. MISE À JOUR – COVID 19 (RAPPORT VERBAL)

Mme Verreault présente son rapport verbal sur la mise à jour de la COVID-19 au comité.

Elle explique que dans le cadre d'un financement récemment attribué aux conseils scolaires, l'équipe des services à l'élève travaille à la mise en place de programmes d'été destinés aux élèves en EED. Entre autres :

- des programmes de transition dans toutes les écoles avec la collaboration des équipes EED des écoles (fin août)
- des interventions en orthophonie toujours pour nos élèves qui reçoivent couramment des soutiens des orthophonistes du Conseil
- des camps de littératie et de numératie pour les élèves EED et,
- des capsules seront développées et seront rendues disponibles aussi bien que pour leurs familles.

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Des enseignants ressources seront également embauchés pour appuyer les élèves EED du secondaire qui se sont inscrits à des cours d'été.

Pour terminer, Mme Verreault informe le comité des statistiques courantes de l'enseignement en présentiel EED en date du vendredi 14 mai 2021 :

- une école secondaire qui accueille 7 élèves
- 13 écoles élémentaires accueillent 27 élèves
- 40 membres du personnel travaillent dans ces 14 écoles.

4. PLAN PLURIANNUEL DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

M Laverdière présente au comité le processus et la raison d'être de la consultation du plan pluriannuel de l'enfance en difficulté. Il précise que les exigences se fondent sur le Guide de politiques et de ressources : Éducation de l'enfance en difficulté en Ontario de la maternelle à la 12e année (2017), ainsi que dans le *Règlement 306* de la loi sur l'éducation.

Le plan pluriannuel en enfance en difficulté est disponible sur le site Web du Conseil sous l'onglet « Nos écoles », rubrique « Services et thématiques », dans « Services ».

Le plan pluriannuel sera lancé en consultation aux parents, conseils d'écoles et la communauté pendant quelques semaines et les membres du Conseil l'adopteront à la réunion du Conseil au mois de juin. La version finale sera envoyée au ministère le 30 juillet 2021.

Après avoir pris connaissance du rapport, Mme Duchon, appuyée par M. Aliou, propose :

Que le rapport en date du 18 mai 2021 « Consultation sur le Plan pluriannuel de l'enfance en difficulté 2021-2022 » soit reçu.

Mme Duchon, appuyée par Mme Penton propose :

Que le CCED recommande au Conseil scolaire Viamonde d'approuver le plan de consultation du plan pluriannuel de l'enfance en difficulté 2021-2022.

Les motions sont ADOPTÉES.

5. PRIORITÉS 2021-2022 POUR LES SERVICES AUX ÉLÈVES

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Mme Michelle Dalcourt et Mme Renée Gauthier présentent aux membres du comité le rapport sur les priorités 2021-2022 pour les services aux élèves pour 2021-2022.

Plusieurs activités aussi bien que des formations seront mises en place pour bien appuyer le personnel des écoles à soutenir tous nos élèves en enfance en difficulté afin qu'ils et elles vivent des réussites scolaires et progressent dans leur apprentissage.

Après avoir pris connaissance du rapport, conseillé Teasdale, appuyé par Mme Stéphanie Penton propose :

QUE le rapport intitulé « Priorités 2021-2022 pour le service aux élèves » soit reçu

La motion est ADOPTÉE.

6. CALENDRIER DES RÉUNIONS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par l'administration faisant état du calendrier des réunions pour 2021-2022, M^{me} Estelle Duchon appuyée par M. Aliou Sene, propose :

QUE le rapport intitulé « Calendrier des réunions du CCED pour 2021-2022 » soit reçu.

La motion est ADOPTÉE.

7. CORRESPONDANCE

Les membres du comité prennent connaissance des correspondances suivantes à titre de renseignement :

- a) Lettre du Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales, comité consultatif ministériel de l'enfance en difficulté
- b) Lettre de Santé Ontario Centre de Halton, avis d'arrêt de transfert
- c) Lettre du Durham District School Board, transport porte-à-porte

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Mme Stéphanie Penton, appuyée par M^{me} Estelle Duchon propose par la suite :

QUE les correspondances ci-dessus mentionnées soient reçues.

La motion est ADOPTÉE.

8. TOUR DE TABLE

M^{me} Estelle Duchon, représentante du Centre francophone du Grand Toronto informe le comité qu'actuellement la priorité dans le centre est sur la vaccination. Ils travaillent avec la ville de Toronto pour voir comment améliorer le système pour nos jeunes. À La Passerelle, une équipe prépare l'arrivée des nouveaux élèves pour la prochaine rentrée.

M^{me} Stéphanie Penton, représentante de l'Aide à l'enfance de Toronto, informe le comité que leur centre travaille toujours en virtuel, les investigations et les tâches continuent à la maison. La rentrée est prévue au mois de septembre si les écoles reprennent normalement. Le personnel attend leur 2^e dose de vaccin dans le but que certains pourront se rendre au bureau et d'autres pourront travailler avec les familles dans la communauté.

M^{me} Nancy Komi, représentante de Epilepsy Southwestern Ontario, indique qu'il n'y pas de grand changement au centre. Le centre prépare actuellement le « Teachers Kit » pour les conseils scolaires à la rentrée au mois de septembre. Des formations de vaccination sont prévues pour aider les enfants avec l'épilepsie.

M. Aliou Sene, représentant de l'organisme CAMH informe le comité que leur clinique continue la vaccination et la priorité est accordée aux personnes avec des défis de santé mentale et de dépendance, tout en suivant les protocoles de santé et sécurité.

Pour le programme de Catalyseurs en santé mentale, deux jeunes ont été recrutés pour faire des représentations auprès de nos jeunes et leurs familles et parler de leur vécu. Cela permettra d'améliorer le partage dans le but de trouver des ressources et des informations sur le traitement.

M^{me} Dalia Hammoud, représentante de « Voice for Deaf and Hard of Hearing Kids » informe le comité que leur conférence annuelle de deux jours qui s'est déroulée en virtuel. Ce fut un vrai succès avec plein de discussions pour le personnel et pour les familles. Le mois de mai est le mois de la sensibilisation; le centre encourage les écoles de réserver un vendredi pour souligner la surdité et les malentendants.

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

9. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

Il est convenu que la prochaine réunion se tiendra comme suit :

- Le 15 juin 2021 à 17h30 - rencontre n° 10

QUE le CCED tienne sa rencontre telle que présentée.

La motion est adoptée.

10. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour de la réunion n° 9 étant épuisé, M. Aliou Sene appuyé par M^{me} Penton propose :

QUE la réunion soit levée.

La motion est adoptée.

La surintendante de l'éducation,

Mme Tricia Verreault

Le président du comité,

M. Benoit Fortin

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



Le 15 juin 2021

AUX MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Objet : Consultation sur le projet de collecte des données sociodémographiques

INTRODUCTION

Dans tous les établissements Viamonde, nous avons à cœur de remplir notre mission auprès de nos élèves et leurs familles, mais aussi d'offrir un environnement sain et inclusif à nos élèves ainsi qu'aux membres du personnel. Notre mission est de garantir des apprentissages de très haute qualité, de tenir notre promesse Viamonde, d'assurer le bien-être dans nos écoles et de favoriser l'équité pour tous les élèves et les membres du personnel conformément à la politique [3,15 Équité et éducation Inclusive](#).

Notre nouveau [plan stratégique 2021/2025](#) renforce notre détermination à donner à nos élèves les moyens d'être engagés, épanouis et à tout mettre en œuvre en tant qu'employeur pour vivre nos valeurs humanistes que sont l'effort, la générosité, l'inclusion, l'ouverture au monde et à sa diversité culturelle, au quotidien.

Pour cela, nous nous engagerons toujours à lutter contre le racisme et toute forme de discrimination, à mettre en place des initiatives utiles pour soutenir nos élèves et les membres du personnel, et à favoriser leur bien-être dans les établissements du Conseil.

Afin de proposer les meilleures actions possibles, il nous faut d'abord faire un état des lieux exhaustif, disposer de données fiables et représentatives de ce que les élèves et les membres du personnel expérimentent dans les établissements du Conseil. À cet effet, nous déploierons dès 2023 un nouvel outil visant à recueillir des données sociodémographiques.

CONTEXTE

Le projet de collecte des données sociodémographiques s'inscrit dans un [vaste plan gouvernemental](#) qui s'appuie sur la Loi de 2017 contre le racisme, auquel le

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

ministère de l'Éducation contribue. Vous pouvez en savoir plus sur le plan triennal du gouvernement [ici](#).

La *Loi de 2017 contre le racisme (la Loi)* **exige** que les conseils scolaires procèdent à partir du 1^{er} janvier 2023 à une collecte de données sociodémographiques dans le but d'obtenir des informations pertinentes qui pourront être utilisées pour aider les conseils à éliminer le racisme systémique et à faire progresser l'équité raciale.

Pour l'année scolaire 2020-2021, le Conseil scolaire a reçu un financement du ministère de l'Éducation visant à lui permettre de développer sa capacité à s'acquitter de ses obligations au regard de la *Loi*.

Les Normes relatives aux données en vue de repérer et de surveiller le racisme systémique (les Normes) fournissent des règles et des lignes directrices pour la collecte, l'analyse et l'utilisation des données sociodémographiques fournies volontairement.

LA COLLECTE DE DONNÉES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

La collecte des données sociodémographiques permettra au Conseil de confirmer, mesurer, traiter et surveiller les lacunes et les disparités systémiques qui ont une incidence sur l'expérience des élèves et des membres du personnel. Cela prendra la forme d'un questionnaire sur des thèmes comme les langues utilisées, l'affiliation religieuse, l'identité ethnique, la race, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, les situations de handicap, le statut au Canada. Ce questionnaire sera destiné aux parents/tutrices/tuteurs pour les élèves de la maternelle à la 6^e année, aux élèves de la 7^e à la 12^e année et aux membres du personnel du conseil. La collecte s'effectuera sur une base volontaire.

Les Normes encadrent ce processus de collecte, l'analyse et l'utilisation des données recueillies. Elles précisent notamment les questions obligatoires et les options de réponse.

Le Centre de leadership et d'évaluation inc. (CLÉ) développera les outils nécessaires pour recueillir et stocker les données, de façon confidentielle et sécuritaire. Afin de protéger la dignité et la vie privée des membres du personnel, des élèves et des membres de leurs familles, les rapports d'analyse des données seront anonymisés.

Seul un nombre très restreint de personnes désignées par le Conseil pourront avoir accès aux données afin de faire des modifications lors d'une demande de changement comme l'exigent les Normes. Ces personnes devront en tout temps respecter les politiques et les principes de confidentialité des données tels que requis par les Normes. Par la suite, le Conseil pourra faire des croisements entre les données recueillies et d'autres sources, comme le sondage annuel de satisfaction et climat scolaire.

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

PROJET PILOTE DE COLLECTE DES DONNÉES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

Cette collecte est un projet de grande ampleur qui concerne tous les conseils scolaires de la province. En préparation de l'échéance de 2023, le Conseil scolaire Viamonde participe cette année à un projet pilote avec l'ensemble des conseils scolaires de langue française de l'Ontario et le Consortium Centre Jules Léger (CCJL), appuyés par le CLÉ.

Depuis plusieurs mois, le comité de travail représentant les conseils et le CCJL a procédé à l'établissement d'une ébauche du questionnaire permettant la collecte de données. À l'automne prochain, le questionnaire sera administré auprès de deux écoles du Conseil, l'École élémentaire Gabrielle-Roy et l'École secondaire De Lamothe-Cadillac, en vue de tester le dispositif et d'y apporter les aménagements nécessaires avant le déploiement dans toutes les écoles en 2023.

INFORMATION ET CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

Il est important que le projet pilote de collecte de données sociodémographiques reflète la voix des élèves, des parents, tutrices et tuteurs, des membres du personnel et de la communauté. L'implication de ces parties prenantes est essentielle afin d'avoir des taux de participation élevés. À cet effet, une série de séances d'information et de consultation est planifiée au cours du mois de juin 2021. Elles visent non seulement à informer les parties prenantes, mais à leur permettre de définir leurs priorités, leurs préoccupations, leurs besoins et leurs intérêts en matière de collecte, de gestion, d'utilisation et d'analyse de l'information dans le cadre du projet pilote de collecte des données sociodémographiques. Le résultat des consultations sera pris en compte dans la finalisation du **questionnaire qui sera administré aux élèves (de la 7^e à la 12^e année) ou de leurs parents/tutrices/tuteurs (élèves de la maternelle à la 6^e année).**

Vous trouverez les ébauches du questionnaire ci-dessous :

[Questionnaire destiné aux élèves de la maternelle à la 6^e année](#)

[Questionnaire destiné aux élèves de la 7^e à la 12^e année](#)

Ces ébauches comportent des questions permettant la collecte de données socio-démographiques et d'autres questions plus générales sur le processus de collecte.

En tant que membres du Comité Consultatif de l'Enfance en Difficulté (CCEED) du Conseil scolaire Viamonde, nous sollicitons votre rétroaction non seulement sur l'ensemble du sondage qui sera soumis aux élèves, mais plus précisément sur la section portant sur le handicap. Votre rétroaction peut être soumise en utilisant les liens vers les ébauches au sondage ci-dessus ou en envoyant un courriel à l'adresse Viaprojetcollecte@csviamonde.ca.

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

CONCLUSION

Le projet pilote de collecte des données sociodémographiques permettra au Conseil scolaire Viamonde de se doter d'une infrastructure technique nécessaire pour recueillir, analyser, gérer et communiquer les données démographiques des élèves. Les consultations des parties prenantes permettront de renforcer la préparation organisationnelle en vue d'établir une collecte de données démographiques obligatoire dans l'ensemble des écoles du Conseil dès le 1^{er} janvier 2023.

PJ. Questionnaire du projet pilote de collecte des données sociodémographiques des élèves

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 15 juin 2021 intitulé « Consultation sur le projet de collecte des données sociodémographiques » soit reçu.

Préparé par :

Le surintendant de l'éducation

Hugues Kamga Wambo

Préparé et présenté par :

Le surintendant de l'éducation,

Hugues Kamga Wambo

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Sondages élèves

Projet sur les Données identitaires

Sondage auprès des élèves de la 7^e année à la 12^e année

À remplir par l'élève

INFORMATIONS POUR LE COMITÉ DIRECTEUR

Méthodologie

Ce questionnaire a été élaboré à partir de l'annexe A de la demande de financement du projet sur le recensement des données identitaires des conseils scolaires et des *Normes relatives aux données en vue de repérer et de surveiller le racisme systémique*. Cette annexe A et les Normes précisent les questions obligatoires et les options de réponse pour la collecte des données identitaires au sein des conseils scolaires francophones de l'Ontario.

Pour information, des questions obligatoires doivent être intégrées dans le sondage et sont écrites en gras dans la première colonne. Les autres questions ont été ajoutées à partir du sondage et de l'étude que le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO) a déjà élaborée dans le cadre du projet.

Remarque : Les questions relatives au STATUT SOCIOÉCONOMIQUE sont facultatives. « Les conseils scolaires peuvent se retirer d'une ou de toutes les questions de cette catégorie de données s'ils disposent d'autres sources de données pour indiquer le statut socioéconomique (p. ex. l'indice de marginalisation ontarien). », selon l'annexe A de la demande de financement.

PRÉAMBULE (PAGE 1)

La *Loi de 2017 contre le racisme* exige que les conseils scolaires procèdent à une collecte de données identitaires dans le but d'obtenir des informations pertinentes qui pourront être utilisées pour aider les conseils à éliminer le racisme systémique et à faire progresser l'équité raciale.

La présente collecte de données identitaires est distincte de la collecte de données sur l'auto-identification des Autochtones déjà menée par le ministère de l'Éducation au sein de certains conseils scolaires.

Ta participation à la collecte de données est entièrement volontaire. Aucune conséquence ne résultera de ton choix de participer ou non à cette collecte de données. Si tu choisis de participer, sache qu'il est toujours possible pour toi d'accéder aux renseignements personnels que tu as soumis, de les rectifier ou

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

encore de retirer ton consentement de participation. La modification d'information ou le retrait du consentement n'aura pas d'effet rétroactif sur les données qui ont déjà été utilisées dans le cadre d'une analyse.

Le Centre de leadership et d'évaluation inc. (CLÉ) a été mandaté par ton conseil scolaire afin de développer les outils nécessaires pour recueillir et stocker les données. Ce travail sera effectué par le CLÉ de façon confidentielle et sécuritaire. L'équipe technique du CLÉ chargée du projet ainsi que le gestionnaire de données désigné à l'intérieur de votre conseil scolaire auront accès à l'ensemble des données afin de réaliser des analyses qui permettront à ton conseil de s'acquitter des obligations que lui impose la *Loi de 2017 contre le racisme*.

Les données identitaires pourront être croisées par ton conseil scolaire avec d'autres données déjà en possession de ton conseil scolaire, par exemple sur le rendement, l'assiduité, la perception du climat scolaire et le bien-être des élèves. Ces analyses permettront de mieux comprendre les inégalités raciales et favoriseront la planification de plans d'intervention afin de faire progresser l'équité raciale et d'éliminer les écarts de rendement entre les divers groupes identitaires.

Afin de protéger la dignité et la vie privée des élèves et des membres de leurs familles, les rapports d'analyse des données produits par ton conseil scolaire seront anonymisés.

Si tu as des questions au sujet de ce sondage, veuillez contacter (*insérer ici le nom et poste du gestionnaire de données au conseil scolaire*) que tu peux joindre à l'adresse courriel suivante (*insérer ici l'adresse courriel*) ou en composant le (*insérer ici le numéro de téléphone*) au poste (*insérer le numéro de poste*).

Une quinzaine de minutes seront suffisantes pour répondre au sondage.

Merci de ta collaboration.

Questions	Options de réponses
ÂGE	
1. Quelle est ton année de naissance?	_____
LIEU DE NAISSANCE	
2. Quel est ton lieu de naissance?	<ul style="list-style-type: none">• Ville ou village _____

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

	<ul style="list-style-type: none">• Pays _____
INFORMATION GÉOSPATIALE	
3. Où se trouve ton adresse principale? Indique les trois premiers caractères de ton code postal.	_____
<p>PAGE 2 : Ta participation à la collecte de données est entièrement volontaire. Aucune conséquence ne résultera de ton choix de participer ou non à cette collecte de données. Si tu choisis de participer, sache qu'il est toujours possible pour toi d'accéder aux renseignements personnels que tu as soumis, de les rectifier ou encore de retirer ton consentement de participation. La modification d'information ou le retrait du consentement n'aura pas d'effet rétroactif sur les données qui ont déjà été utilisées dans le cadre d'une analyse.</p>	
LANGUES PARLÉES	
4. Identifie la ou les première(s) langue(s) que tu as apprise(s). Choisis toutes les réponses qui s'appliquent à toi.	<ul style="list-style-type: none">• Albanais• Allemand• Anglais• Arabe• Bengali• Coréen• Créole• Croate• Dari• Espagnol• Français• Grec• Gujarati• Hébreu• Hindi• Hongrois• Italien• Langue des signes américaine• Langue des signes québécoise• Langue d'un peuple autochtone<ul style="list-style-type: none">○ Anishinaabemowin (aussi appelée Ojibwemowin, langue anichinaabe ou langue ojibwée)

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

	<ul style="list-style-type: none">○ Inuktitut○ Inuvialuktun○ Kanyen'kéha (aussi appelée langue mohawk)○ Une langue qui n'est pas sur cette liste (veuillez l'identifier) : <hr/> <ul style="list-style-type: none">• Malayalam• Mandarin• Néerlandais• Ourdou• Pendjabi• Persan• Polonais• Portugais• Russe• Serbe• Somali• Swahili• Tagalog• Tamoul• Ukrainien• Vietnamien• Une langue qui n'est pas sur cette liste (veuillez l'identifier) : <hr/>
<p>5. Quelle(s) langue(s) peux-tu <u>parler et comprendre</u> aujourd'hui ? Sélectionne toutes les réponses qui s'appliquent à toi.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Albanais• Allemand• Anglais• Arabe• Bengali• Coréen• Créole• Croate• Dari

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

- Espagnol
 - Français
 - Grec
 - Gujarati
 - Hébreu
 - Hindi
 - Hongrois
 - Italien
 - Langue des signes américaine
 - Langue des signes québécoise
 - Langue d'un peuple autochtone
 - Anishinaabemowin (aussi appelée Ojibwemowin, langue anichinaabe ou langue ojibwée)
 - Inuktitut
 - Inuvialuktun
 - Kanyen'kéha (aussi appelée langue mohawk)
 - Une langue qui n'est pas sur cette liste (veuillez l'identifier) :
-
- Malayalam
 - Mandarin
 - Néerlandais
 - Ourdou
 - Pendjabi
 - Persan
 - Polonais
 - Portugais
 - Russe
 - Serbe
 - Somali
 - Swahili
 - Tagalog
 - Tamoul
 - Ukrainien
 - Vietnamien

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

	<ul style="list-style-type: none">• Une langue qui n'est pas sur cette liste (veuillez l'identifier) : _____
<p>6. Dans quelle(s) langue(s) peux-tu <u>lire ou écrire</u> aujourd'hui ? Sélectionne toutes les réponses qui s'appliquent à toi.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Albanais• Allemand• Anglais• Arabe• Bengali• Coréen• Créole• Croate• Dari• Espagnol• Français• Grec• Gujarati• Hébreu• Hindi• Hongrois• Italien• Langue des signes américaine• Langue des signes québécoise• Langue d'un peuple autochtone<ul style="list-style-type: none">○ Anishinaabemowin (aussi appelée Ojibwemowin, langue anichinaabe ou langue ojibwée)○ Inuktitut○ Inuvialuktun○ Kanyen'kéha (aussi appelée langue mohawk)○ Une langue qui n'est pas sur cette liste (veuillez l'identifier) : _____• Malayalam• Mandarin• Néerlandais

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

- | | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none">• Ourdou• Pendjabi• Persan• Polonais• Portugais• Russe• Serbe• Somali• Swahili• Tagalog• Tamoul• Ukrainien• Vietnamien• Une langue qui n'est pas sur cette liste (veuillez l'identifier) :
_____ |
|--|---|

PAGE 3 : Ta participation à la collecte de données est entièrement volontaire. Aucune conséquence ne résultera de ton choix de participer ou non à cette collecte de données. Si tu choisis de participer, sache qu'il est toujours possible pour toi d'accéder aux renseignements personnels que tu as soumis, de les rectifier ou encore de retirer ton consentement de participation. La modification d'information ou le retrait du consentement n'aura pas d'effet rétroactif sur les données qui ont déjà été utilisées dans le cadre d'une analyse.

L'IDENTITÉ AUTOCHTONE

7. Est-ce que tu es Métis, Inuit ou de Premières Nations (inscrit.e ou non)? Choisis toutes les réponses qui s'appliquent à toi.

- Non
- Oui, de Premières Nations (inscrit.e ou non)
- Oui, Métis
- Oui, Inuit

PAGE 4 : Ta participation à la collecte de données est entièrement volontaire. Aucune conséquence ne résultera de ton choix de participer ou non à cette collecte de données. Si tu choisis de participer, sache qu'il est toujours possible pour toi d'accéder aux renseignements personnels que tu as soumis, de les rectifier ou encore de retirer ton consentement de participation. La modification d'information ou le retrait du consentement n'aura pas d'effet rétroactif sur les données qui ont déjà été utilisées dans le cadre d'une analyse.

ETHNICITÉ

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

<p>8. Est-ce que tu te considères Canadien ou Canadienne ? (Rappelle-toi qu'il n'est pas nécessaire d'être né au Canada pour être Canadien ou Canadienne.)</p>	<ul style="list-style-type: none">• Oui• Non
<p><i>Les groupes ethniques ont une identité, un patrimoine, des ancêtres ou un passé historique communs, souvent accompagnés de caractéristiques culturelles, linguistiques ou religieuses identifiables.</i></p> <p>9. Une personne peut avoir une ou plusieurs origines ethniques ou culturelles à la fois. Indique toutes celles qui s'appliquent à toi :</p>	<ul style="list-style-type: none">• algérienne• allemande• amazighe• anglaise• anichinaabe• bamiléké• bembé• canadienne• chinoise• colombienne• coréenne• crie• djiboutienne• écossaise• française• guyanaise• haïtienne• haudenaunee• indienne d'Asie• inuite• irlandaise• italienne• jamaïquaine• japonaise• juive• kabyle• libanaise• marocaine• métisse

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

- mexicaine
- mi'kmaq
- ojibwé
- pakistanaise
- polonaise
- portugaise
- roumaine
- russe
- somalienne
- sri-lankaise
- tagalog
- tunisienne
- ukrainienne
- vietnamienne
- une origine ethnique ou culturelle qui n'est pas sur cette liste (précise-la) :

PAGE 5 : Ta participation à la collecte de données est entièrement volontaire. Aucune conséquence ne résultera de ton choix de participer ou non à cette collecte de données. Si tu choisis de participer, sache qu'il est toujours possible pour toi d'accéder aux renseignements personnels que tu as soumis, de les rectifier ou encore de retirer ton consentement de participation. La modification d'information ou le retrait du consentement n'aura pas d'effet rétroactif sur les données qui ont déjà été utilisées dans le cadre d'une analyse.

RACE

Les gens sont souvent décrits comme appartenant à une certaine « race » en fonction de la façon dont les autres les voient et se comportent à leur égard. Ces idées sur l'appartenance à une race sont généralement basées sur des caractéristiques physiques telles que la couleur de la peau. Les idées sur la race sont souvent imposées aux gens par d'autres personnes d'une manière qui peut avoir une incidence sur leur expérience de vie et la façon dont ils sont traités. La race est souvent confondue avec l'ethnicité, mais un groupe racialisé comprend souvent plusieurs ethnies.

- **Asiatique du Sud-Est** (Personne d'ascendance cambodgienne, philippine, malaisienne, thaïlandaise, vietnamienne et autres ascendances asiatiques du Sud-Est)
- **Autochtone de l'Amérique du Nord** (Personne d'ascendance des Premières Nations, métisse ou inuite)
- **Blanche** (Personne d'ascendance française, britannique, grecque, italienne, portugaise, russe, slovaque et autres ascendances européennes)

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Dans notre société, les gens sont souvent décrits en utilisant la notion de « race ». Même si nous savons que cette catégorie n'a aucune signification *biologique*, elle a quand même certains effets *sociaux*.

10. Quelle catégorie raciale te décrit le mieux? Choisis toutes celles qui s'appliquent à toi.

- **Est-asiatique** (Personne d'ascendance chinoise, coréenne, japonaise, taiwanaise)
- **Latino-américaine** (Personne d'ascendance colombienne, cubaine, mexicaine, péruvienne, salvadorienne, et autres ascendances latino-américaines)
- **Nord-africaine ou moyen-orientale** (Personne d'ascendance arabe, perse, de l'Asie occidentale p. ex. afghane, égyptienne, iranienne, libanaise, turque, kurde, etc.)
- **Noire** (Personne d'ascendance africaine, afro-antillaise, afro-canadienne)
- **Sud-asiatique** (Personne d'ascendance bangladaise, indienne, pakistanaise, sri-lankaise, ainsi qu'indo-caribéenne, comme guyanaise)
- **Une catégorie raciale qui ne figure pas dans la liste fournie** (précise-la) :

PAGE 6 : Ta participation à la collecte de données est entièrement volontaire. Aucune conséquence ne résultera de ton choix de participer ou non à cette collecte de données. Si tu choisis de participer, sache qu'il est toujours possible pour toi d'accéder aux renseignements personnels que tu as soumis, de les rectifier ou encore de retirer ton consentement de participation. La modification d'information ou le retrait du consentement n'aura pas d'effet rétroactif sur les données qui ont déjà été utilisées dans le cadre d'une analyse.

AFFILIATION RELIGIEUSE OU SPIRITUELLE

11. Quelle est ta religion, ton affiliation spirituelle ou ta croyance? Choisis toutes les réponses qui s'appliquent.

- Bouddhisme
- Christianisme (anglicanisme, catholicisme, protestantisme, etc.)
- Hindouisme
- Islam (chiite, sunnite, etc.)
- Judaïsme
- Sikhisme

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

- Spiritualité autochtone
- Aucune affiliation religieuse ou spirituelle
- Une religion ou affiliation spirituelle qui ne figure pas dans la liste fournie (précise-la) :

PAGE 7 : Ta participation à la collecte de données est entièrement volontaire. Aucune conséquence ne résultera de ton choix de participer ou non à cette collecte de données. Si tu choisis de participer, sache qu'il est toujours possible pour toi d'accéder aux renseignements personnels que tu as soumis, de les rectifier ou encore de retirer ton consentement de participation. La modification d'information ou le retrait du consentement n'aura pas d'effet rétroactif sur les données qui ont déjà été utilisées dans le cadre d'une analyse.

IDENTITÉ DE GENRE

L'identité de genre vient de l'expérience intérieure et individuelle d'une personne. C'est le sentiment profond qu'a une personne d'être un garçon/homme, une fille/femme, les deux, ni l'un, ni l'autre ou d'avoir une autre identité sur le spectre du genre. L'identité de genre d'une personne peut être différente du sexe assigné à la naissance (femelle, intersexué, mâle). L'identité de genre est différente de l'orientation sexuelle et ne la détermine pas.

La Charte canadienne des droits et libertés protège le droit de chaque personne – y compris les enfants et les jeunes – de choisir et d'exprimer sa propre identité de genre.

12. Comment te décrirais-tu? Choisis toutes les réponses qui s'appliquent à toi.

- **Agenre** (sans genre ou identité de genre)
- **Androgyne** (ne se conforme pas clairement aux catégories « garçons/hommes » ou « filles/femmes » établies par la société)
- **Bigenre** (s'identifie au genre « garçons/hommes » et au genre « filles/femmes »)
- **Bispirituelle** (personne autochtone dont l'identité de genre comprend à la fois un esprit masculin, féminin ou non-binaire)
- **En questionnement**
- **Fille** (identifié « fille » à la naissance et s'identifie comme étant une fille)
- **Fille trans** (identifié « garçon » à la naissance, mais qui s'identifie comme étant une fille)
- **Garçon** (identifié « garçon » à la naissance et s'identifie comme étant un garçon)
- **Garçon trans** (identifié « fille » à la naissance, mais qui s'identifie comme étant un garçon)
- **Genre créatif** (exprime une identité de genre autre que celle liée au sexe assigné à la naissance et qui ne se conforme pas à la binarité : « garçons/hommes » - « filles/femmes »)

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

- **Genre fluide** (l'identité ou l'expression de genre peut varier de jour en jour sur le spectre du genre)
- **Neutrois** (une identité de genre neutre)
- **Non-binaire** (une identité de genre qui refuse de se conformer à l'idée qu'il n'existe que deux possibilités de genre : « garçons/hommes » ou « filles/femmes »)
- **Pangendre** (s'identifie à de nombreux genres)
- **Queer** (dont l'identité de genre va à l'encontre des normes binaires de la société)
- Une identité de genre qui ne figure pas dans la liste fournie (précise-la) :

PAGE 8 : Ta participation à la collecte de données est entièrement volontaire. Aucune conséquence ne résultera de ton choix de participer ou non à cette collecte de données. Si tu choisis de participer, sache qu'il est toujours possible pour toi d'accéder aux renseignements personnels que tu as soumis, de les rectifier ou encore de retirer ton consentement de participation. La modification d'information ou le retrait du consentement n'aura pas d'effet rétroactif sur les données qui ont déjà été utilisées dans le cadre d'une analyse.

ORIENTATION SEXUELLE

L'orientation sexuelle représente l'attraction sexuelle que ressent une personne envers d'autres personnes.

13. Quelle est ton orientation sexuelle ? Choisis toutes les réponses qui s'appliquent à toi.

- **Hétérosexuel** (je suis attiré.e par des personnes du sexe opposé. Par ex. : Je suis un garçon attiré par des filles ou je suis une fille attirée par des garçons)
- **Lesbienne** (je suis une fille attirée par des filles)
- **Gai** (je suis un garçon attiré par des garçons)
- **Bisexuel** (je suis attiré.e par des garçons et par des filles)
- **Bispirituel** (je suis attiré.e aux deux esprits)
- **En questionnement**
- **Asexuel** (je ne suis attiré.e par personne)
- **Pansexuel** (je suis attiré.e par des personnes peu importe le sexe)

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

- Une orientation sexuelle qui ne figure pas dans la liste fournie (précise-la) :

PAGE 9 : Ta participation à la collecte de données est entièrement volontaire. Aucune conséquence ne résultera de ton choix de participer ou non à cette collecte de données. Si tu choisis de participer, sache qu'il est toujours possible pour toi d'accéder aux renseignements personnels que tu as soumis, de les rectifier ou encore de retirer ton consentement de participation. La modification d'information ou le retrait du consentement n'aura pas d'effet rétroactif sur les données qui ont déjà été utilisées dans le cadre d'une analyse.

HANDICAP

Certaines personnes s'identifient comme vivant en situation de handicap en raison d'un état de santé permanent ou à long terme qui leur rend difficile de fonctionner dans un environnement qui n'est pas totalement inclusif et accessible.

Un handicap peut être diagnostiqué ou non. Il peut être visible ou non. Certains élèves en situation de handicap peuvent avoir un plan spécial à l'école pour les aider (un plan d'enseignement individualisé ou PEI), mais d'autres n'en ont pas.

**14. Te considères-tu comme une personne en situation de handicap ?
(Choisis une seule réponse.)**

- Oui
- Non

15. Si oui, choisis toutes les réponses qui s'appliquent.

- Aveugle ou ayant une vision partielle
- Ayant une dépendance, ou plus
- Douleur (par ex. : douleurs ou inconfort chroniques causés par une maladie, une blessure ou une condition)
- Handicap de mobilité
- Incapacité physique
- Condition chronique (par ex. : épilepsie, paralysie cérébrale, spina bifida, fibrose kystique)
- Sourd.e ou malentendant.e
- Trouble d'apprentissage

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

	<ul style="list-style-type: none">• Trouble de développement• Trouble de la parole• Trouble du spectre de l'autisme• Trouble mental (par ex. : dépression, anxiété)• Une ou plusieurs situation(s) de handicap qui ne figure(ent) pas dans la liste fournie (précise-la) <hr/>
<p>PAGE 10 : Ta participation à la collecte de données est entièrement volontaire. Aucune conséquence ne résultera de ton choix de participer ou non à cette collecte de données. Si tu choisis de participer, sache qu'il est toujours possible pour toi d'accéder aux renseignements personnels que tu as soumis, de les rectifier ou encore de retirer ton consentement de participation. La modification d'information ou le retrait du consentement n'aura pas d'effet rétroactif sur les données qui ont déjà été utilisées dans le cadre d'une analyse.</p>	
<p style="text-align: center;">STATUT AU CANADA</p>	
16. Es-tu né.e au canada ?	<ul style="list-style-type: none">• Oui• Non
17. Si non, es-tu présentement :	<ul style="list-style-type: none">• un.e citoyen.ne canadien.ne• demandeur ou demandeuse d'asile• un.e étudiant.e international.e (avec un permis d'études)• un.e immigrant .e / résident.e permanent.e
<p>PAGE 11 : Ta participation à la collecte de données est entièrement volontaire. Aucune conséquence ne résultera de ton choix de participer ou non à cette collecte de données. Si tu choisis de participer, sache qu'il est toujours possible pour toi d'accéder aux renseignements personnels que tu as soumis, de les rectifier ou encore de retirer ton consentement de participation. La modification d'information ou le retrait du consentement n'aura pas d'effet rétroactif sur les données qui ont déjà été utilisées dans le cadre d'une analyse.</p>	
<p style="text-align: center;">STATUT SOCIOÉCONOMIQUE</p>	
<p><i>Dans cette section, les questions concernent les adultes responsables de toi. Les questions 18 à 21 concernent un premier parent, tuteur ou tutrice (adulte 1) et les questions 22 à 25 concernent un second parent, tuteur ou tutrice (adulte 2).</i></p>	<ul style="list-style-type: none">• Mère• Père• Belle-mère• Beau-père• Grand-mère

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

<p>Parent / Tuteur/Tutrice 1</p> <p>18. Indique quel rôle joue l'adulte 1 pour toi. (Ne choisis qu'une seule réponse)</p>	<ul style="list-style-type: none">• Grand-père• Membre de la famille (autre)• Tuteur/Tutrice• Parent d'accueil• Ami• Une personne qui ne figure pas dans la liste fournie (précise-la) :
<p>19. Indique le niveau d'études le plus élevé atteint par l'adulte 1. (Ne choisis qu'une seule réponse)</p>	<ul style="list-style-type: none">• N'a pas fréquenté une école• École élémentaire• École secondaire• Programme d'apprenti• Collège• Université• Je ne sais pas.
<p>20. Quel est le statut d'emploi de l'adulte 1? (Choisis toutes les réponses qui s'appliquent.)</p>	<ul style="list-style-type: none">• Emploi à temps partiel• Emploi à temps plein• Travail autonome (par exemple, possède sa propre entreprise)• À la recherche d'un emploi• Parent / tuteur / tutrice au foyer• À la retraite• Je ne sais pas.
<p>21. Quel est l'emploi ou l'occupation de l'adulte 1 ?</p>	<ul style="list-style-type: none">• _____• Je ne sais pas.

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

<p><i>Saute cette section si tu habites avec un seul parent, tuteur ou tutrice.</i></p> <p>Parent / Tuteur/Tutrice 2</p> <p>22. Indique quel rôle joue l'adulte 2 pour toi. (Ne choisis qu'une seule réponse)</p>	<ul style="list-style-type: none">• Mère• Père• Belle-mère• Beau-père• Grand-mère• Grand-père• Membre de la famille (autre)• Tuteur/Tutrice• Parent d'accueil• Ami• Une personne qui ne figure pas dans la liste fournie (précise-la) : _____
<p>23. Indique le niveau d'études le plus élevé atteint par l'adulte 2. (Ne choisis qu'une seule réponse.)</p>	<ul style="list-style-type: none">• N'a pas fréquenté une école• École élémentaire• École secondaire• Programme d'apprenti• Collège• Université• Je ne sais pas.
<p>24. Quel est le statut d'emploi de l'adulte 2? (Choisis toutes les réponses qui s'appliquent.)</p>	<ul style="list-style-type: none">• Emploi à temps partiel• Emploi à temps plein• Travail autonome (par exemple, possède sa propre entreprise)• À la recherche d'un emploi• Parent / tuteur / tutrice au foyer• À la retraite• Je ne sais pas.
<p>25. Quel est l'emploi ou l'occupation de l'adulte 2 ?</p>	<ul style="list-style-type: none">• _____• Je ne sais pas.
<p>26. En ce moment, avec quel(s) adulte(s) habites-tu la plupart du temps? (Ne choisis qu'une seule réponse.)</p>	<ul style="list-style-type: none">• Deux parents• Un parent et un beau-parent

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

- | | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none">• Mère• Père• Belle-mère• Beau-père• Un ou deux grand(s) parent(s)• Tuteur/tutrice• Un ou des parent(s) d'accueil• Une personne qui ne figure pas dans la liste fournie (précise-la) :
_____ |
|--|---|

Merci pour ta participation au sondage!

[https://lecle.sharepoint.com/sites/Projets/Documents partages/03 Conseils scolaires/ON - Données identitaires/2021-044\(4\)/Sondage/4 - Sondages \(CS\)/CSViamonde/Sondages-Données identitaires_Élèves7-12_CSViamonde-21mai2021.docx](https://lecle.sharepoint.com/sites/Projets/Documents%20partages/03%20Conseils%20scolaires/ON%20-%20Donn%C3%A9es%20identitaires/2021-044(4)/Sondage/4%20-%20Sondages%20(CS)/CSViamonde/Sondages-Donn%C3%A9es%20identitaires_%C3%89l%C3%A8ves7-12_CSViamonde-21mai2021.docx)

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Sondages Élèves

Projet sur les Données identitaires

Sondage auprès des élèves de la Maternelle à la 6^e année

À remplir par un parent/tuteur/tutrice/adulte responsable de l'enfant

INFORMATIONS POUR LE COMITÉ DIRECTEUR

Méthodologie

Ce questionnaire a été élaboré à partir de l'annexe A de la demande de financement du projet sur le recensement des données identitaires des conseils scolaires et des Normes relatives aux données en vue de repérer et de surveiller le racisme systémique (Normes). Cette annexe A et les Normes précisent les questions obligatoires et les options de réponse pour la collecte des données identitaires au sein des conseils scolaires francophones de l'Ontario.

Pour information, des questions obligatoires doivent être intégrées dans le sondage et sont écrites en gras dans la première colonne. Les autres questions ont été ajoutées à partir du sondage et de l'étude que le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO) a déjà élaborée dans le cadre du projet.

Remarque : Les questions relatives au STATUT SOCIOÉCONOMIQUE sont facultatives. « Les conseils scolaires peuvent se retirer d'une ou de toutes les questions de cette catégorie de données s'ils disposent d'autres sources de données pour indiquer le statut socioéconomique (p. ex. l'indice de marginalisation ontarien). », selon l'annexe A de la demande de financement.

PRÉAMBULE (PAGE 1)

La *Loi de 2017 contre le racisme* exige que les conseils scolaires procèdent à une collecte de données identitaires dans le but d'obtenir des informations pertinentes qui pourront être utilisées pour aider les conseils à éliminer le racisme systémique et à faire progresser l'équité raciale.

La présente collecte de données identitaires est distincte de la collecte de données sur l'auto-identification des Autochtones déjà menée par le ministère de l'Éducation au sein de certains conseils scolaires.

Votre participation à la collecte de données est entièrement volontaire. Aucune conséquence ne résultera de votre choix de participer ou non à cette collecte de données. Si vous choisissez de participer, sachez qu'il est toujours possible pour vous d'accéder aux renseignements personnels que vous avez soumis,

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

de les rectifier ou encore de retirer votre consentement de participation. La modification d'information ou le retrait du consentement n'aura pas d'effet rétroactif sur les données qui ont déjà été utilisées dans le cadre d'une analyse.

Le Centre de leadership et d'évaluation inc. (CLÉ) a été mandaté par votre conseil scolaire afin de développer les outils nécessaires pour recueillir et stocker les données. Ce travail sera effectué par le CLÉ de façon confidentielle et sécuritaire. L'équipe technique du CLÉ chargée du projet ainsi que le gestionnaire de données désigné à l'intérieur de votre conseil scolaire auront accès à l'ensemble des données afin de réaliser des analyses qui permettront à votre conseil de s'acquitter des obligations que lui impose la *Loi de 2017 contre le racisme*.

Les données identitaires pourront être croisées par votre conseil scolaire avec d'autres données déjà en possession de votre conseil scolaire, par exemple sur le rendement, l'assiduité, la perception du climat scolaire et le bien-être des élèves. Ces analyses permettront de mieux comprendre les inégalités raciales et favoriseront la planification de plans d'intervention afin de faire progresser l'équité raciale et d'éliminer les écarts de rendement entre les divers groupes identitaires.

Afin de protéger la dignité et la vie privée des élèves et des membres de leurs familles, les rapports d'analyse des données produits par votre conseil scolaire seront anonymisés.

Si vous avez des questions au sujet de ce sondage, veuillez contacter (*insérer ici le nom et poste du gestionnaire de données au conseil scolaire*) que vous pouvez joindre à l'adresse courriel suivante (*insérer ici l'adresse courriel*) ou en composant le (*insérer ici le numéro de téléphone*) au poste (*insérer le numéro de poste*).

Une quinzaine de minutes seront suffisantes pour répondre au sondage. Si vous choisissez de participer au sondage, s'il vous plaît veuillez répondre en fonction d'un seul enfant et vous assurer de remplir un sondage pour chaque enfant s'il y a plus d'un enfant.

Merci de votre collaboration.

Questions	Options de réponses
ÂGE	
1. Quelle est l'année de naissance de votre enfant?	_____
LIEU DE NAISSANCE	

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

2. Quel est le lieu de naissance de votre enfant?	<ul style="list-style-type: none">• Ville ou village _____• Pays _____
--	---

INFORMATION GÉOSPATIALE

3. Où se trouve la résidence principale de votre enfant? Indiquez seulement les trois premiers caractères du code postal.	_____
--	-------

PAGE 2 : Votre participation à répondre aux questions suivantes est entièrement volontaire. Aucune conséquence ne résultera de votre choix de répondre ou non aux questions suivantes. Si vous choisissez de participer, sachez qu'il est toujours possible pour vous d'accéder aux renseignements personnels que vous avez soumis, de les rectifier ou encore de retirer votre consentement de participation. La modification d'information ou le retrait du consentement n'aura pas d'effet rétroactif sur les données qui ont déjà été utilisées dans le cadre d'une analyse.

LANGUES PARLÉES

4. Identifiez la ou les première(s) langue(s) que votre enfant a apprise(s). Choisissez toutes les réponses qui s'appliquent à son expérience.	<ul style="list-style-type: none">• Albanais• Allemand• Anglais• Arabe• Bengali• Coréen• Créole• Croate• Dari• Espagnol• Français• Grec• Gujarati• Hébreu• Hindi• Hongrois• Italien• Langue des signes américaine• Langue des signes québécoise• Langue d'un peuple autochtone
---	---

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

	<ul style="list-style-type: none">○ Anishinaabemowin (aussi appelée Ojibwemowin, langue anichinaabe ou langue ojibwée)○ Inuktitut○ Inuvialuktun○ Kanyen'kéha (aussi appelée langue mohawk)○ Une langue qui n'est pas sur cette liste (veuillez l'identifier) : _____ <ul style="list-style-type: none">● Malayalam● Mandarin● Néerlandais● Ourdou● Pendjabi● Persan● Polonais● Portugais● Russe● Serbe● Somali● Swahili● Tagalog● Tamoul● Ukrainien● Vietnamien● Une langue qui n'est pas sur cette liste (veuillez l'identifier) : _____
<p>5. Quelle(s) langue(s) votre enfant peut-il <u>parler et comprendre</u> aujourd'hui ? Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.</p>	<ul style="list-style-type: none">● Albanais● Allemand● Anglais● Arabe● Bengali● Coréen● Créole

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

- Croate
- Dari
- Espagnol
- Français
- Grec
- Gujarati
- Hébreu
- Hindi
- Hongrois
- Italien
- Langue des signes américaine
- Langue des signes québécoise
- Langue d'un peuple autochtone
 - Anishinaabemowin (aussi appelée Ojibwemowin, langue anichinaabe ou langue ojibwée)
 - Inuktitut
 - Inuvialuktun
 - Kanyen'kéha (aussi appelée langue mohawk)
 - Une langue qui n'est pas sur cette liste (veuillez l'identifier) :

- Malayalam
- Mandarin
- Néerlandais
- Ourdou
- Pendjabi
- Persan
- Polonais
- Portugais
- Russe
- Serbe
- Somali
- Swahili
- Tagalog
- Tamoul

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

	<ul style="list-style-type: none">• Ukrainien• Vietnamien• Une langue qui n'est pas sur cette liste (veuillez l'identifier) <hr/>
<p>6. Dans quelle(s) langue(s) votre enfant peut-il <u>lire ou écrire</u> aujourd'hui ? Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Albanais• Allemand• Anglais• Arabe• Bengali• Coréen• Créole• Croate• Dari• Espagnol• Français• Grec• Gujarati• Hébreu• Hindi• Hongrois• Italien• Langue des signes américaine• Langue des signes québécoise• Langue d'un peuple autochtone<ul style="list-style-type: none">○ Anishinaabemowin (aussi appelée Ojibwemowin, langue anichinaabe ou langue ojibwée)○ Inuktitut○ Inuvialuktun○ Kanyen'kéha (aussi appelée langue mohawk)○ Une langue qui n'est pas sur cette liste (veuillez l'identifier) : <hr/> <ul style="list-style-type: none">• Malayalam• Mandarin

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

	<ul style="list-style-type: none">• Néerlandais• Ourdou• Pendjabi• Persan• Polonais• Portugais• Russe• Serbe• Somali• Swahili• Tagalog• Tamoul• Ukrainien• Vietnamien• Une langue qui n'est pas sur cette liste (veuillez l'identifier) : _____
<p>PAGE 3 : Votre participation à répondre aux questions suivantes est <u>entièrement volontaire</u>. Aucune conséquence ne résultera de votre choix de répondre ou non aux questions suivantes. Si vous choisissez de participer, sachez qu'il est toujours possible pour vous d'accéder aux renseignements personnels que vous avez soumis, de les rectifier ou encore de retirer votre consentement de participation. La modification d'information ou le retrait du consentement n'aura pas d'effet rétroactif sur les données qui ont déjà été utilisées dans le cadre d'une analyse.</p> <p style="text-align: center;">L'IDENTITÉ AUTOCHTONE</p>	
<p>7. Est-ce que votre enfant est Métis, Inuit ou de Premières Nations (inscrit.e ou non) ? Choisissez toutes les réponses qui s'appliquent à votre enfant.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Non• Oui, de Premières Nations (inscrit.e ou non)• Oui, Métis• Oui, Inuit
<p>PAGE 4 : Votre participation à répondre aux questions suivantes est <u>entièrement volontaire</u>. Aucune conséquence ne résultera de votre choix de répondre ou non aux questions suivantes. Si vous choisissez de participer, sachez qu'il est toujours possible pour vous d'accéder aux renseignements personnels que vous avez soumis, de les rectifier ou encore de retirer votre consentement de participation. La modification d'information ou le retrait du consentement n'aura pas d'effet rétroactif sur les données qui ont déjà été utilisées dans le cadre d'une analyse.</p> <p style="text-align: center;">ETHNICITÉ</p>	
	<ul style="list-style-type: none">• Oui• Non

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

<p>8. Est-ce que vous considérez que votre enfant est Canadien ou Canadienne ? (Rappelez-vous qu'il n'est pas nécessaire d'être né au Canada pour être Canadien ou Canadienne.)</p>	
<p><i>Les groupes ethniques ont une identité, un patrimoine, des ancêtres ou un passé historique communs, souvent accompagnés de caractéristiques culturelles, linguistiques ou religieuses identifiables.</i></p> <p>9. Une personne peut avoir une ou plusieurs origines ethniques ou culturelles à la fois. Indiquez toutes celles qui s'appliquent à votre enfant :</p>	<ul style="list-style-type: none">• algérienne• allemande• amazighe• anglaise• anichinaabe• bamiléké• bembé• canadienne• chinoise• colombienne• coréenne• crie• djiboutienne• écossaise• française• guyanaise• haïtienne• haudenosaunee• indienne d'Asie• inuite• irlandaise• italienne• jamaïquaine• japonaise• juive• kabyle• libanaise• marocaine• métisse• mexicaine

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

- mi'kmaq
- ojibwé
- pakistanaise
- polonaise
- portugaise
- roumaine
- russe
- somalienne
- sri-lankaise
- tagalog
- tunisienne
- ukrainienne
- vietnamienne
- une origine ethnique ou culturelle qui n'est pas sur cette liste (veuillez préciser) :

PAGE 5 : Votre participation à répondre aux questions suivantes est entièrement volontaire. Aucune conséquence ne résultera de votre choix de répondre ou non aux questions suivantes. Si vous choisissez de participer, sachez qu'il est toujours possible pour vous d'accéder aux renseignements personnels que vous avez soumis, de les rectifier ou encore de retirer votre consentement de participation. La modification d'information ou le retrait du consentement n'aura pas d'effet rétroactif sur les données qui ont déjà été utilisées dans le cadre d'une analyse.

RACE

Les gens sont souvent décrits comme appartenant à une certaine « race » en fonction de la façon dont les autres les voient et se comportent à leur égard. Ces idées sur l'appartenance à une race sont généralement basées sur des caractéristiques physiques telles que la couleur de la peau. Les idées sur la race sont souvent imposées aux gens par d'autres personnes d'une manière qui peut avoir une incidence sur leur expérience de vie et la façon dont ils sont traités. La race est souvent confondue avec l'ethnicité, mais un groupe racialisé comprend souvent plusieurs ethnies.

Dans notre société, les gens sont souvent décrits en utilisant la notion de « race ». Même si nous savons que cette catégorie n'a aucune signification *biologique*, elle a quand même certains effets *sociaux*.

- **Asiatique du Sud-Est** (Personne d'ascendance cambodgienne, philippine, malaisienne, thaïlandaise, vietnamienne et autres ascendances asiatiques du Sud-Est)
- **Autochtone de l'Amérique du Nord** (Personne d'ascendance des Premières Nations, métisse ou inuite)
- **Blanche** (Personne d'ascendance française, britannique, grecque, italienne, portugaise, russe, slovaque et autres ascendances européennes)
- **Est-asiatique** (Personne d'ascendance chinoise, coréenne, japonaise, taiwanaise)

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

<p>10. Quelle catégorie raciale décrit le mieux votre enfant? Choisissez toutes celles qui s'appliquent.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Latino-américaine (Personne d'ascendance colombienne, cubaine, mexicaine, péruvienne, salvadorienne, et autres ascendances latino-américaines)• Nord-africaine ou moyen-orientale (Personne d'ascendance arabe, perse, de l'Asie occidentale p. ex. afghane, égyptienne, iranienne, libanaise, turque, kurde, etc.)• Noire (Personne d'ascendance africaine, afro-antillaise, afro-canadienne)• Sud-asiatique (Personne d'ascendance bangladaise, indienne, pakistanaise, sri-lankaise, ainsi qu'indo-caribéenne, comme guyanaise)• Une catégorie raciale qui ne figure pas dans la liste fournie (veuillez l'identifier) : _____
<p>PAGE 6 : Votre participation à répondre aux questions suivantes est <u>entièrement volontaire</u>. Aucune conséquence ne résultera de votre choix de répondre ou non aux questions suivantes. Si vous choisissez de participer, sachez qu'il est toujours possible pour vous d'accéder aux renseignements personnels que vous avez soumis, de les rectifier ou encore de retirer votre consentement de participation. La modification d'information ou le retrait du consentement n'aura pas d'effet rétroactif sur les données qui ont déjà été utilisées dans le cadre d'une analyse.</p> <p style="text-align: center;">AFFILIATION RELIGIEUSE OU SPIRITUELLE</p>	
<p>11. Quelle est la religion, l'affiliation spirituelle ou la croyance de votre enfant ? Choisissez toutes les réponses qui s'appliquent.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Bouddhisme• Christianisme (anglicanisme, catholicisme, protestantisme, etc.)• Hindouisme• Islam (chiite, sunnite, etc.)• Judaïsme• Sikhisme• Spiritualité autochtone• Aucune affiliation religieuse ou spirituelle• Une religion ou affiliation spirituelle qui ne figure pas dans la liste fournie (veuillez l'identifier) :

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

PAGE 7 : Votre participation à répondre aux questions suivantes est entièrement volontaire. Aucune conséquence ne résultera de votre choix de répondre ou non aux questions suivantes. Si vous choisissez de participer, sachez qu'il est toujours possible pour vous d'accéder aux renseignements personnels que vous avez soumis, de les rectifier ou encore de retirer votre consentement de participation. La modification d'information ou le retrait du consentement n'aura pas d'effet rétroactif sur les données qui ont déjà été utilisées dans le cadre d'une analyse.

IDENTITÉ DE GENRE

L'identité de genre vient de l'expérience intérieure et individuelle d'une personne. C'est le sentiment profond qu'a une personne d'être un garçon/homme, une fille/femme, les deux, ni l'un, ni l'autre ou d'avoir une autre identité sur le spectre du genre. L'identité de genre d'une personne peut être différente du sexe assigné à la naissance (femelle, intersexué, mâle). L'identité de genre est différente de l'orientation sexuelle et ne la détermine pas.

La Charte canadienne des droits et libertés protège le droit de chaque personne – y compris les enfants et les jeunes – de choisir et d'exprimer sa propre identité de genre.

12. Quelle est l'identité de genre de votre enfant? Choisissez toutes les réponses qui s'appliquent.

- **Agenre** (sans genre ou identité de genre)
- **Androgyne** (ne se conforme pas clairement aux catégories « garçons/hommes » ou « filles/femmes » établies par la société)
- **Bigendre** (s'identifie au genre « garçons/hommes » et au genre « filles/femmes »)
- **Bispirituelle** (personne autochtone dont l'identité de genre comprendre à la fois un esprit masculin, féminin ou non-binaire)
- **En questionnement**
- **Fille** (identifié « fille » à la naissance et s'identifie comme étant une fille)
- **Fille trans** (identifié « garçon » à la naissance, mais qui s'identifie comme étant une fille)
- **Garçon** (identifié « garçon » à la naissance et s'identifie comme étant un garçon)
- **Garçon trans** (identifié « fille » à la naissance, mais qui s'identifie comme étant un garçon)
- **Genre créatif** (exprime une identité de genre autre que celle liée au sexe assigné à la naissance et qui ne se conforme pas à la binarité : « garçons/hommes » - « filles/femmes »)
- **Genre fluide** (l'identité ou l'expression de genre peut varier de jour en jour sur le spectre du genre)
- **Neutrois** (une identité de genre neutre)
- **Non-binaire** (une identité de genre qui refuse de se conformer à l'idée qu'il n'existe que deux possibilités de genre : « garçons/hommes » ou « filles/femmes »)

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

- **Pangendre** (s'identifie à de nombreux genres)
- **Queer** (dont l'identité de genre va à l'encontre des normes binaires de la société)
- Une identité de genre qui ne figure pas dans la liste fournie (veuillez l'identifier) :

PAGE 8 : Votre participation à répondre aux questions suivantes est entièrement volontaire. Aucune conséquence ne résultera de votre choix de répondre ou non aux questions suivantes. Si vous choisissez de participer, sachez qu'il est toujours possible pour vous d'accéder aux renseignements personnels que vous avez soumis, de les rectifier ou encore de retirer votre consentement de participation. La modification d'information ou le retrait du consentement n'aura pas d'effet rétroactif sur les données qui ont déjà été utilisées dans le cadre d'une analyse.

HANDICAP

Certaines personnes s'identifient comme vivant en situation de handicap en raison d'un état de santé permanent ou à long terme qui leur rend difficile de fonctionner dans un environnement qui n'est pas totalement inclusif et accessible.

Un handicap peut être diagnostiqué ou non. Il peut être visible ou non. Certains élèves en situation de handicap peuvent avoir un plan spécial à l'école pour les aider (un plan d'enseignement individualisé ou PEI), mais d'autres n'en ont pas.

13. Considérez-vous votre enfant comme une personne en situation de handicap ? (Choisissez une seule réponse.)

- Oui
- Non

14. Si oui, choisissez toutes les réponses qui s'appliquent.

- Aveugle ou ayant une vision partielle
- Ayant une dépendance, ou plus
- Douleur (par ex. : douleurs ou inconfort chroniques causés par une maladie, une blessure ou une condition)
- Handicap de mobilité
- Incapacité physique
- Condition chronique (par ex. : épilepsie, paralysie cérébrale, spina bifida, fibrose kystique)
- Sourd.e ou malentendant.e

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

- Trouble d'apprentissage
- Trouble de développement
- Trouble de la parole
- Trouble du spectre de l'autisme
- Trouble mental (par ex. : dépression, anxiété)
- Une ou plusieurs situation(s) de handicap qui ne figure(ent) pas dans la liste fournie (veuillez préciser) :

PAGE 9 : Votre participation à répondre aux questions suivantes est entièrement volontaire. Aucune conséquence ne résultera de votre choix de répondre ou non aux questions suivantes. Si vous choisissez de participer, sachez qu'il est toujours possible pour vous d'accéder aux renseignements personnels que vous avez soumis, de les rectifier ou encore de retirer votre consentement de participation. La modification d'information ou le retrait du consentement n'aura pas d'effet rétroactif sur les données qui ont déjà été utilisées dans le cadre d'une analyse.

STATUT AU CANADA

15. Est-ce que votre enfant est né.e au Canada ?

- Oui
- Non

16. Si non, votre enfant est présentement :

- un.e citoyen.ne canadien.ne
- demandeur ou demandeuse d'asile
- un.e étudiant.e international.e (avec un permis d'études)
- un.e immigrant .e / résident.e permanent.e

PAGE 10 : Votre participation à répondre aux questions suivantes est entièrement volontaire. Aucune conséquence ne résultera de votre choix de répondre ou non aux questions suivantes. Si vous choisissez de participer, sachez qu'il est toujours possible pour vous d'accéder aux renseignements personnels que vous avez soumis, de les rectifier ou encore de retirer votre consentement de participation. La modification d'information ou le retrait du consentement n'aura pas d'effet rétroactif sur les données qui ont déjà été utilisées dans le cadre d'une analyse.

STATUT SOCIOÉCONOMIQUE

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Dans cette section, les questions concernent les adultes responsables de l'enfant. Les questions 17 à 20 concernent un premier parent, tuteur ou tutrice (adulte 1) et les questions 21 à 24 concernent un second parent, tuteur ou tutrice (adulte 2).

Parent / Tuteur/Tutrice 1

17. Indiquez quel rôle joue l'adulte 1 pour l'enfant. (Ne choisissez qu'une seule réponse)

- Mère
- Père
- Belle-mère
- Beau-père
- Grand-mère
- Grand-père
- Membre de la famille (autre)
- Tuteur/Tutrice
- Parent d'accueil
- Ami
- Une personne qui ne figure pas dans la liste fournie (veuillez l'identifier) :

18. Indiquez le niveau d'études le plus élevé atteint par l'adulte 1. (Ne choisissez qu'une seule réponse)

- N'a pas fréquenté une école
- École élémentaire
- École secondaire
- Programme d'apprenti
- Collège
- Université
- Je ne sais pas.

19. Quel est le statut d'emploi de l'adulte 1 ? (Choisissez toutes les réponses qui s'appliquent.)

- Emploi à temps partiel
- Emploi à temps plein
- Travail autonome (par exemple, possède sa propre entreprise)
- À la recherche d'un emploi
- Parent / tuteur / tutrice au foyer
- À la retraite
- Je ne sais pas.

20. Quel est l'emploi ou l'occupation de l'adulte 1 ?

- _____
- Je ne sais pas.

Sautez cette section si l'enfant habite avec un seul parent, tuteur ou tutrice.

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

<p>Parent / Tuteur/Tutrice 2</p> <p>21. Indiquez quel rôle joue l'<i>adulte 2</i> pour l'enfant. (Ne choisissez qu'une seule réponse)</p>	<ul style="list-style-type: none">• Mère• Père• Belle-mère• Beau-père• Grand-mère• Grand-père• Membre de la famille (autre)• Tuteur/Tutrice• Parent d'accueil• Ami• Une personne qui ne figure pas dans la liste fournie (veuillez l'identifier) :
<p>22. Indiquez le niveau d'études le plus élevé atteint l'<i>adulte 2</i>. (Ne choisissez qu'une seule réponse.)</p>	<ul style="list-style-type: none">• N'a pas fréquenté une école• École élémentaire• École secondaire• Programme d'apprenti• Collège• Université• Je ne sais pas.
<p>23. Quel est le statut d'emploi de l'<i>adulte 2</i>? (Choisissez toutes les réponses qui s'appliquent.)</p>	<ul style="list-style-type: none">• Emploi à temps partiel• Emploi à temps plein• Travail autonome (par exemple, possède sa propre entreprise)• À la recherche d'un emploi• Parent / tuteur / tutrice au foyer• À la retraite• Je ne sais pas.
<p>24. Quel est l'emploi ou l'occupation de l'<i>adulte 2</i> ?</p>	<ul style="list-style-type: none">• _____• Je ne sais pas.

POINT NO 7.1.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

<p>25. En ce moment, votre enfant habite avec quel(s) adulte(s) la plupart du temps ? (Ne choisissez qu'une seule réponse.)</p>	<ul style="list-style-type: none">• Ses deux parents• Un parent et un beau-parent• Sa mère• Son père• Sa belle-mère• Son beau-père• Un ou deux grand(s) parent(s)• Son tuteur ou sa tutrice• Un ou des parent(s) d'accueil• Une personne qui ne figure pas dans la liste fournie (veuillez l'identifier) : _____
---	---

Merci pour votre participation au sondage!

[https://lecle.sharepoint.com/sites/Projets/Documents partages/03 Conseils scolaires/ON - Données identitaires/2021-044\(4\)/Sondage/4 - Sondages \(CS\)/CSViamonde/Sondages-Données identitaires_ÉlèvesMat-6_CSViamonde-21mai2021.docx](https://lecle.sharepoint.com/sites/Projets/Documents%20partages/03%20Conseils%20scolaires/ON%20-%20Donn%C3%A9es%20identitaires/2021-044(4)/Sondage/4%20-%20Sondages%20(CS)/CSViamonde/Sondages-Donn%C3%A9es%20identitaires_%C3%89l%C3%A8vesMat-6_CSViamonde-21mai2021.docx)

POINT NO 7.1.2 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



Le 25 juin 2021

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Rapport du Plan pluriannuel de l'enfance en difficulté 2021-2022

MISE EN CONTEXTE

Selon le *Règlement 306 et les exigences et normes du « Guide de politiques et de ressources : Éducation de l'enfance en difficulté en Ontario de la maternelle à la 12^e année (2017) »*, le Conseil scolaire Viamonde a suivi le processus de consultation pour la révision de son Plan pluriannuel en enfance en difficulté. Suite à quelques mises à jour, le Plan a été mis à la disposition du public sur le site Web du Conseil pour rétroaction, et envoyé aux directions des écoles pour suivi auprès du personnel des écoles. Suite à ces consultations, vous trouverez, en pièce jointe, le Plan pluriannuel en enfance en difficulté 2021-2022 dans sa version mise à jour et finale.

IL EST RECOMMANDÉ :

Que le Conseil approuve le plan pluriannuel de l'enfance en difficulté 2021-2022 en date du 25 juin 2021 recommandé par le CCED le 15 juin 2021.

Préparé par :

La surintendante de l'éducation
Tricia Verreault

Présenté par :

La direction de l'éducation par intérim,
Sylvie Longo

p.j



Viamonde

Plan annuel 2021-2022

ENFANCE EN DIFFICULTÉ



tout est possible



MISSION

Viamonde, chef de file en éducation, se dédie à offrir des écoles novatrices à taille humaine où les élèves sont des citoyennes et citoyens du monde.

VISION

Engagé vers l'excellence en éducation, Viamonde est reconnu comme un allié indispensable à la réussite et au bien-être collectifs.

VALEURS

Collaboration, cohérence, communication, respect des différences, leadership

TABLES DES MATIÈRES

Introduction	4
Processus de consultation	5
Modèle du Conseil pour l'éducation de l'enfance en difficulté	6
Rôles et responsabilités	10
Méthodes de dépistage précoce et stratégies d'intervention	13
Évaluations éducationnelles et autres	20
Comité d'identification, de placement et de révision (CIPR)	24
Services auxiliaires de santé	28
Catégories et définitions des anomalies	29
Gamme des placements en EED	33
Plan d'enseignement individualisé (PEI)	39
Écoles provinciales et écoles d'application	48
Personnel de l'enfance en difficulté	54
Perfectionnement professionnel	57
Équipement	64
Accessibilité des installations scolaires	65
Transport	68
Comité consultatif de l'enfance en difficulté — (CCED)	70
Programmes et services offerts par d'autres ministères ou organismes	77
La promesse Viamonde	78



INTRODUCTION

Le plan annuel de l'enfance en difficulté 2021-2022 décrit les programmes et les services offerts par le Conseil scolaire Viamonde aux élèves ayant des besoins particuliers. Le présent plan respecte les normes établies par le ministère de l'Éducation tel qu'indiqué dans son document «Éducation de l'enfance en difficulté en Ontario de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12^e année : Guide de politiques et de ressources».

La planification de l'éducation de l'enfance en difficulté est intégrée au processus de planification de l'amélioration du Conseil, lequel est axé sur l'amélioration du rendement des élèves. À chaque année, nous consultons notre communauté, le personnel dans nos écoles et les représentants syndicaux, ainsi que les membres du comité consultatif de l'enfance en difficulté.

Cette révision annuelle permet d'évaluer nos pratiques actuelles et d'en améliorer certaines composantes.

SECTION 1

PROCESSUS DE CONSULTATION

Le Conseil scolaire Viamonde procède à la révision et à la mise à jour de son plan pluriannuel en enfance en diffi é de façon annuelle. Il est nécessaire d'obtenir les commentaires des différents joueurs afin de recevoir une riche variété d'idées pour améliorer les services offerts aux élèves ayant des besoins particuliers. En plus de la consultation annuelle, les parents, les élèves et les membres du personnel sont invités à participer à l'amélioration de nos services lors du processus d'identification, de placement et de révision des élèves, ainsi que des rencontres des équipes-école. Leurs commentaires peuvent porter sur les stratégies et interventions à utiliser, sur la programmation à offrir, sur les placements offerts, sur l'allocation du personnel et des ressources, sur le développement professionnel et sur le processus de communication.

Les modifications au plan annuel de l'enfance en diffi é sont envoyées au Comité consultatif pour l'enfance en diffi é (CCED). Ces membres sont responsables du partage de l'information à leurs groupes respectifs et de ramener les recommandations au CCED.

Des consultations continues auprès des enseignants-ressources et des directions d'école sont aussi réalisées afin de déterminer les besoins particuliers en enfance en diffi é.

Par l'intermédiaire du site web du Conseil, les parents, les directions d'école, les conseils d'école et les membres de la communauté ont été invités à consulter et commenter la version révisée du Plan pluriannuel de l'enfance en diffi é 2021-2022.

CHEMINEMENT DU PROCESSUS DE RÉVISION

ACTION	ÉCHÉANCE
• Consultation auprès du CCED	Du 18 mai au 15 juin 2021
• Validation du plan auprès de la communauté de parents et d'écoles	Du 18 mai au 1 ^{er} juin 2021
• Approbation des modifications par le Conseil	Le 25 juin 2021
• Soumission du Plan pluriannuel au Ministère	Le 30 juillet 2021



SECTION 2

MODÈLE DU CONSEIL POUR L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

PHILOSOPHIE

Le Conseil scolaire Viamonde est engagé à développer le plein potentiel de chaque élève, quels que soient ses besoins particuliers. Ainsi, Viamonde reconnaît que les élèves ne possèdent pas toutes les mêmes aptitudes ou facultés d'apprentissage. Il est cependant essentiel que chaque élève réalise le meilleur de lui ou d'elle-même.

Chaque élève a des besoins uniques dont doit tenir compte le programme scolaire pour lui permettre de s'épanouir sur les plans intellectuel, personnel, familial et social.

Les programmes destinés aux élèves en difficulté peuvent être offerts selon plusieurs placements : classe ordinaire avec services indirects ou avec l'appui de l'enseignant ressource, à temps plein; classe distincte avec intégration partielle ou à temps plein telle qu'une classe de préparation à la vie, les classes d'élèves ayant un trouble du spectre autistique et les programmes de partenariat pour l'éducation avec établissements communautaires (PPEEC). Le Conseil privilégie, dans la mesure du possible, l'inclusion des élèves dans la salle de classe régulière.

ORIENTATION DES PROGRAMMES ET DES SERVICES EN ENFANCE EN DIFFICULTÉ

Le Conseil adhère aux principes fondamentaux suivants pour la prestation des services à l'enfance en difficulté :

- L'éducation est un droit universel et la société doit s'assurer que tous aient accès à une bonne éducation.

- Tous les élèves doivent bénéficier des mêmes possibilités d'éducation ainsi que d'un programme de qualité adapté à leurs besoins, à leurs aptitudes et à leurs intérêts.
- L'apprentissage est un processus continu et chacun doit pouvoir développer les attitudes, les habitudes ainsi qu'acquérir les compétences qui lui permettront de profiter au maximum des possibilités d'apprentissage offertes par la vie scolaire.
- Le programme et le milieu scolaires doivent respecter le potentiel de l'élève ainsi que les différences existantes entre les différentes personnes et entre les groupes.
- Chaque personne a des besoins uniques dont il faut tenir compte lors de l'élaboration du programme.

Le Conseil scolaire Viamonde offre les services aux élèves en différé à l'intérieur de la salle de classe régulière et donc, favorise l'inclusion comme modèle de service qui peut répondre aux besoins des élèves. En utilisant l'approche de la réponse à l'intervention, les enseignantes et les enseignants ciblent des pratiques et des stratégies pédagogiques inclusives efficaces et validées par la recherche et des outils d'évaluation variés pour répondre aux besoins de tous les élèves dans leur salle de classe.

VISION DES SERVICES ÉDUCATIFS

La vision des services éducatifs du Conseil scolaire Viamonde:

- L'élève, artisan de son devenir.
- L'école, milieu éducatif de langue française au service de l'apprenant et de l'apprenante.
- La famille et la communauté, partenaires essentiels à notre réalisation individuelle et collective.

L'INCLUSION AU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

De par sa vision et ses valeurs, le Conseil scolaire Viamonde fait la promotion d'une éducation visant l'équité, le respect de la diversité culturelle et la qualité des processus d'apprentissage afin que tous les apprenantes et les apprenants puissent participer pleinement à une variété d'activités répondant à leurs intérêts personnels et professionnels, et ce, en classe régulière.

En misant sur les trois valeurs du Conseil, le respect des différences, la collaboration et la valorisation de tous les partenaires, les écoles du Conseil sont incitées à planifier et à mettre en œuvre des actions concertées et cohérentes visant la réussite de chaque apprenant dans une optique d'amélioration continue et dans un milieu inclusif.

Deux grands principes découlent de l'inclusion, le premier étant la conviction qu'un apprentissage et une vie commune présentent des avantages à chaque personne et non seulement aux apprenantes et aux apprenants éprouvant des difficultés d'apprentissage. Les échanges et le choc d'idées comptent parmi des éléments importants permettant d'optimiser les apprentissages sociaux. Un modèle inclusif valorise l'interdépendance, la croissance et la diversité chez toutes les apprenantes et les apprenants. C'est pourquoi le développement de la communauté de classe et d'école est essentiel. Les éléments suivants en favorisent le développement :

- un environnement où les apprenantes et les apprenants se sentent protégés et aimés; plusieurs activités de classe et d'école incitent à la collaboration et à l'entraide;
- les intervenants scolaires prennent le temps d'animer des activités pour soutenir la communauté de classe et d'école durant l'année scolaire; ils évitent la compétition malsaine entre apprenants;
- les intervenants scolaires adressent explicitement l'importance de la communauté, du respect d'autrui et de la valeur de la personne en donnant des exemples des comportements positifs recherchés dans une optique inclusive;
- chaque école adopte un plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation et saisit les occasions pertinentes pour parler de justice sociale;
- les intervenants scolaires appuient le développement social et les relations interpersonnelles qui se développent entre apprenants.

Un deuxième principe qui sous-tend l'inclusion est la conviction que tous les élèves peuvent apprendre. Puisque tous les élèves n'ont pas les mêmes rythmes et styles d'apprenants, le personnel enseignant est appelé à travailler à partir de différents profils d'apprentissage. La collaboration du personnel enseignant est cruciale pour assurer à chaque élève un accompagnement lui permettant de reconnaître ses forces et ses besoins et développer son potentiel. Cet accompagnement s'exprime par un personnel enseignant qui :

- est conscient des différents profils d'élèves ayant des besoins spéciaux;
- offre aux élèves des occasions de penser et d'être créatifs et mise ainsi sur les forces de ceux-ci;
- utilise une variété de ressources pour soutenir l'apprentissage;
- se sert d'une variété de stratégies et de systèmes de gestion pour suivre le cheminement des élèves;
- prend le temps d'accompagner et d'évaluer les élèves en tenant compte de leurs besoins développementaux;
- planifie la réussite des élèves à l'intérieur d'activités significatives, en réfléchissant sur ses actions, sur l'apprentissage et sur l'utilisation de diverses formes d'évaluation selon leurs besoins;

- documente les apprentissages réalisés et les décisions prises avec des détails suffisants pour assurer les suivis et pour répondre aux besoins progressifs des élèves.

Ces deux principes de base orientent l'action du personnel enseignant, favorisant la découverte du potentiel chez chaque élève et la création d'un milieu lui permettant d'évoluer selon son rythme et ses capacités.

LA COLLABORATION, CONDITION ESSENTIELLE À LA MISE EN ŒUVRE DE L'INCLUSION

La collaboration entre tous les intervenants de l'éducation est le fondement même de l'école inclusive, une école qui accueille tous les élèves. Les écoles inclusives efficaces ont une culture d'aide et de soutien mutuel au sein du personnel, incluant les enseignants, les secrétaires et le personnel de soutien. L'objectif qui les anime est d'aider les élèves; tous comprennent que, pour y arriver, la collaboration est une condition essentielle.

La collaboration implique un travail d'équipe où :

- les enseignants et autres intervenants apprennent à partir de l'expérience des autres;
- tous les membres sentent que leurs contributions à l'équipe sont appréciées;
- les intervenants coopèrent dans la planification, l'enseignement et la prise de décisions;
- tout le personnel a des objectifs communs, des responsabilités partagées, de l'expertise reconnue et une voix quant au fonctionnement et aux pratiques de l'école;
- parents, éducateurs, apprenants et personnes de la communauté s'entraident en partageant ressources et informations;
- les enseignants communiquent de façon efficace entre collègues, avec les familles des apprenants et les agences communautaires.

À l'intérieur du milieu éducatif, plusieurs types de soutien existent et dans chacun d'eux, différentes options de structures sont identifiées et ce, en collaboration avec la famille.

SECTION 3

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Le conseil scolaire :

- instaure des politiques et des pratiques qui respectent la Loi sur l'éducation, les règlements et les documents de politique, notamment les notes Politique/ Programmes;
- vérifie que les écoles et leur personnel respectent la Loi sur l'éducation, les règlements et les politiques;
- fournit un personnel dûment qualifié pour offrir les programmes et les services à ses élèves en difficulté;
- fait rapport des dépenses liées à l'éducation de l'enfance en difficulté;
- élabore et tient à jour un plan pour l'enfance en difficulté, qui est modifié de temps à autre afin de répondre aux besoins actuels de ses élèves en difficulté;
- révisé son plan chaque année et présente les modifications à la ministre ou au ministre de l'Éducation;
- présente au Ministère les rapports statistiques exigés;
- prépare un guide pour les parents, tuteurs ou tutrices afin de les renseigner sur les programmes d'enseignement et les services à l'enfance en difficulté, ainsi que sur les marches à suivre;
- met sur pied un ou plusieurs comités d'identification, de placement et de révision (CIPR), chargés d'identifier les élèves en difficulté et de déterminer des placements appropriés pour ces élèves;
- met sur pied un comité consultatif pour l'enfance en difficulté (CCED);
- fournit au personnel un perfectionnement professionnel sur l'éducation de l'enfance en difficulté.

Le comité consultatif pour l'enfance en difficulté (CCED) :

- présente au conseil scolaire des recommandations sur toute question concernant l'instauration, l'élaboration et la prestation des programmes d'enseignement et des services à l'enfance en difficulté;
- participe à la révision annuelle du plan pour l'enfance en difficulté;
- participe au processus annuel de planification du budget du conseil et examine les états financiers en ce qui concerne l'éducation de l'enfance en difficulté.

La direction d'école :

- s'acquiesce des fonctions définies dans la Loi sur l'éducation, les règlements et les documents de politique ainsi que dans les politiques du conseil scolaire;
- communique au personnel les attentes du ministère de l'Éducation et du conseil scolaire;
- veille à ce qu'un personnel dûment qualifié soit affecté à l'enseignement dans les classes de l'enfance en difficulté;
- communique au personnel, aux élèves et aux parents les politiques et les marches à suivre du conseil scolaire concernant l'éducation de l'enfance en difficulté;
- s'assure que l'identification et le placement des élèves en difficulté sont faits dans le cadre d'un CIPR et respectent les modalités prévues dans la Loi sur l'éducation, les règlements et les politiques du conseil scolaire;
- consulte le personnel du conseil scolaire pour déterminer le programme le plus approprié pour les élèves en difficulté;
- veille à l'élaboration, à la mise en œuvre et à la révision du plan d'enseignement individualisé (PEI) et du plan de transition de l'élève, le cas échéant, conformément aux exigences provinciales;
- veille à ce que les parents soient consultés lors de l'élaboration du PEI de leur enfant et en reçoivent une copie;
- assure la prestation du programme tel que défini dans le PEI;
- veille à demander les évaluations appropriées et à obtenir, si nécessaire, le consentement des parents.

Le personnel enseignant :

- s'acquiesce des fonctions prévues dans la Loi sur l'éducation, les règlements et les documents de politique;
- respecte les politiques et les marches à suivre du conseil scolaire concernant l'éducation de l'enfance en difficulté;
- travaille avec l'enseignante ou enseignant de l'enfance en difficulté pour mettre à jour ses connaissances sur les pratiques relatives à l'éducation de l'enfance en difficulté;
- collabore à l'élaboration, la révision et la mise à jour du PEI de l'élève en difficulté;
- offre en classe ordinaire le programme défini dans le PEI de l'élève en difficulté;
- renseigne les parents sur les progrès de l'élève.

Les enseignantes et enseignants de l'enfance en difficulté :

En plus d'assumer les responsabilités du personnel enseignant énumérées à la rubrique précédente, les enseignantes et enseignants de l'enfance en difficulté :

- détiennent les qualifications requises pour enseigner à l'enfance en difficulté, conformément aux règlements pris en application de la Loi sur l'éducation;
- assurent le suivi des progrès des élèves relativement au PEI et modifient le programme au besoin;
- collaborent aux évaluations éducationnelles des élèves en difficulté.

Les éducatrices et éducateurs de la petite enfance :

Les éducatrices et éducateurs, en coordination et en collaboration avec l'enseignante ou enseignant chargé de la classe :

- planifient et procurent des soins et des services d'éducation aux enfants de la maternelle et du jardin d'enfants;
- observent, assurent le suivi et participent à l'évaluation du développement des enfants de la maternelle et du jardin d'enfants;
- veillent au maintien, dans la salle de classe, d'un milieu d'apprentissage sain sur les plans physique, émotionnel et social;
- communiquent avec les familles;
- accomplissent les tâches que leur assigne la direction de l'école en lien avec le programme de la maternelle et du jardin d'enfants.

Les parents :

- se tiennent au courant des politiques et des marches à suivre du conseil scolaire dans les domaines concernant l'élève;
- participent au processus du CIPR, aux rencontres parents-personnel enseignant et aux autres activités scolaires pertinentes;
- participent à l'élaboration du PEI;
- apprennent à connaître le personnel scolaire qui travaille avec l'élève;
- appuient l'élève à la maison;
- collaborent avec la direction d'école et l'équipe pédagogique afin de résoudre les problèmes;
- s'assurent de l'assiduité de l'élève à l'école.

L'élève :

- respecte les prescriptions de la Loi sur l'éducation, des règlements et des politiques;
- observe les politiques et les marches à suivre du conseil scolaire;
- participe au processus du CIPR, aux conférences parents-personnel enseignant et aux autres activités pertinentes.

SECTION 4**MÉTHODES DE DÉPISTAGE PRÉCOCE ET STRATÉGIES D'INTERVENTION**

Conformément à la *Note Politique/Programme n° 11*, le Conseil scolaire Viamonde offre un programme de dépistage précoce et continu aux élèves inscrits de la maternelle à la 3^e année. Le programme de dépistage précoce et continu est établi pour s'assurer que chaque élève progresse, dès son entrée à l'école, selon son rythme et ses capacités. Le Conseil scolaire Viamonde a développé un processus continu d'évaluation et de planification des programmes qui est amorcé dès qu'un enfant est inscrit à l'école.

Les méthodes du programme de dépistage précoce et continu comportent les éléments suivants :

- un processus pour suivre le développement sur les plans langagier, affectif, social, intellectuel et physique de chaque enfant;
- un processus de rencontre avec le parent pour discuter des forces et des défis de leur enfant;
- un processus d'observations continues de l'élève;
- une évaluation approfondie de rapports médicaux ou psychologiques lorsque ceux-ci sont disponibles;
- des rencontres de transition pour les élèves ayant des besoins particuliers entre la garderie et les écoles;
- des instruments d'évaluation pour recueillir des données sur l'élève pour l'élaboration de programmes d'apprentissage appropriés.

RÔLE DU PERSONNEL ENSEIGNANT DANS LE DÉPISTAGE PRÉCOCE

Le rôle du personnel enseignant de maternelle et jardin est :

- d'accueillir et de rencontrer le parent pour discuter des intérêts, des forces et des besoins de son enfant;
- d'observer de façon continue l'élève et d'apporter les modifications nécessaires au programme;
- d'élaborer et de mettre en œuvre une programmation appropriée aux besoins identifiés chez les élèves;
- de compléter différents formulaires et grilles d'observation;
- de communiquer et d'échanger l'information avec les autres membres de l'équipe-école;
- d'évaluer les progrès de l'élève et de les partager.

Pour assurer une harmonisation des stratégies et une transition adéquate, les enseignants des 1^{re}, 2^e et 3^e années poursuivent les interventions amorcées lors des années précédentes.

RÔLE DU PARENT, TUTRICE OU TUTEUR

Le rôle du parent est :

- de participer à l'entrevue d'accueil avec le personnel enseignant;
- participer activement au dépistage précoce en rencontrant le personnel enseignant;
- de travailler en étroite collaboration avec le personnel de l'école;
- de partager toutes les informations nécessaires pour appuyer le personnel enseignant dans ses interventions;
- de compléter différents formulaires et questionnaires en lien avec les besoins de son enfant;
- de partager avec l'école la responsabilité de l'éducation de son enfant.

POLITIQUES ET MÉTHODES

Le programme s'adresse de façon formelle et obligatoire, à chaque enfant de la maternelle et du jardin d'enfants. Par ce programme, le Conseil s'assure que l'élève puisse vivre des expériences de réussites scolaires, pour que le personnel enseignant apprenne à mieux connaître l'élève, ses forces, ses besoins et aussi ses intérêts, pour encourager l'élève à développer ses aptitudes physiques, sociales et langagières et à devenir progressivement autonome.

De multiples outils de dépistage et d'évaluation sont utilisés par le personnel scolaire pour déterminer les besoins particuliers des élèves afin d'assurer leur réussite scolaire, notamment le Bon Départ, des grilles de dépistage précoce et des programmes de dépistage en lecture, des apprentissages essentiels, en communication orale et en douance pour évaluer les différentes habiletés de nos élèves.



FORMATION

Une formation en cours d'emploi est offerte et des suivis assurent le succès de ce programme.

PROCESSUS UTILISÉ POUR INFORMER LES PARENTS, TUTRICES ET TUTEURS

À la rentrée scolaire le personnel du préscolaire fait une entrevue d'accueil. Cette entrevue fait partie du processus de dépistage précoce et c'est à ce moment que les parents en sont informés. De plus, les parents doivent fournir les informations pertinentes au personnel enseignant sur l'état de santé, les problématiques déjà existantes et les suivis faits avec les organismes.

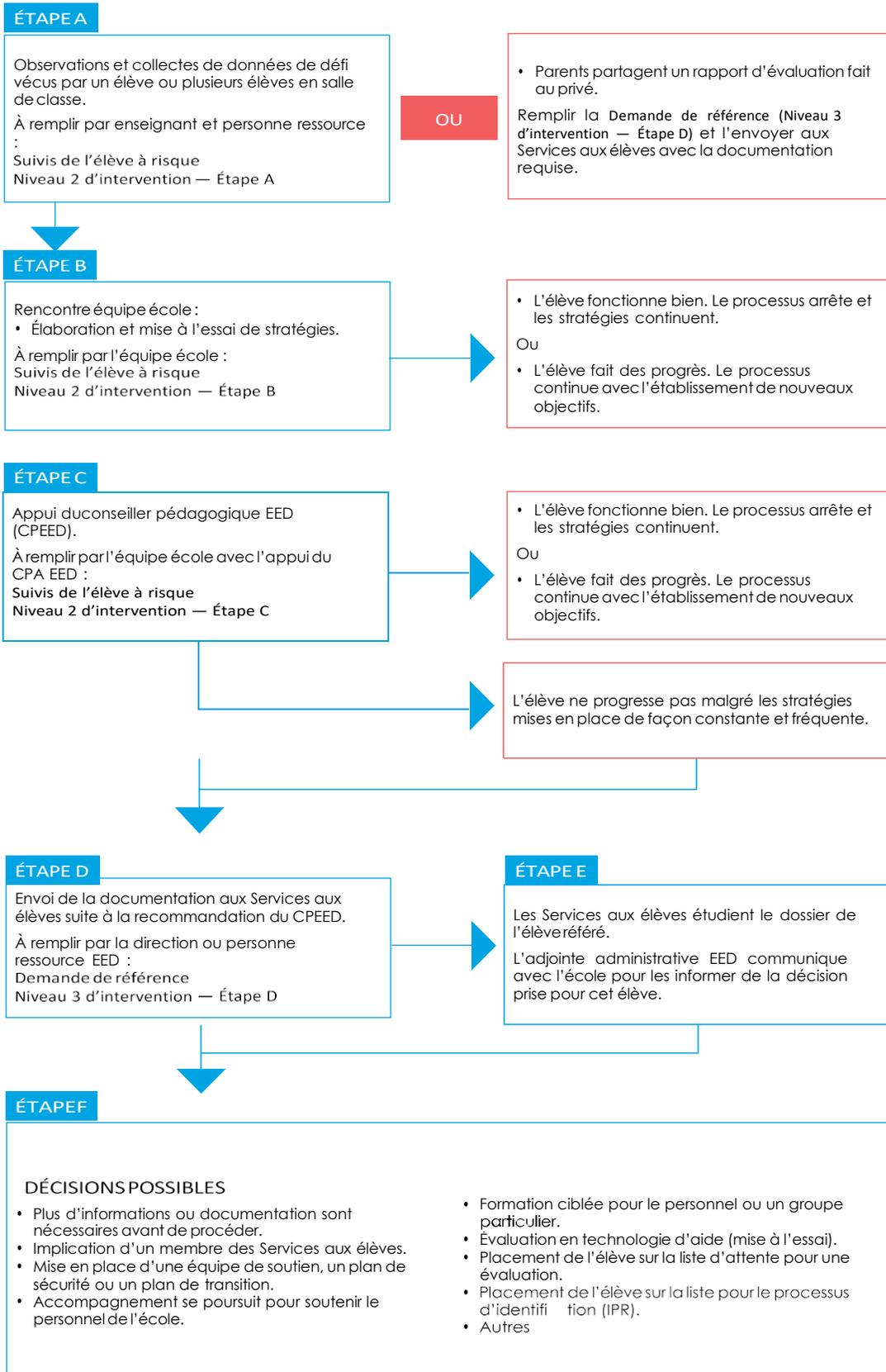
Des rencontres formelles sont aussi organisées avec les parents pendant l'année scolaire, p. ex., remise des bulletins ou lorsque l'élève éprouve certaines difficultés et une consultation avec les parents est demandée.

Les parents sont toujours les bienvenus à l'école pour discuter avec le personnel enseignant du rendement de leur enfant ou de certaines problématiques qu'ils perçoivent.

Lorsque les informations fournies par les parents et les observations en salle de classe indiquent des problématiques, des observations plus précises, des prises de notes, des consultations et la référence à l'équipe-école de la part du personnel enseignant amorceront le processus d'aide. Les différentes étapes du processus d'aide sont présentées dans le tableau qui suit. Ces étapes comportent autant le travail du personnel enseignant et de l'école que les services offerts par le Conseil.

PROCESSUS D'AIDE

Les parents ou tuteurs participent et s'impliquent tout au long du processus.



Une harmonisation de la documentation et des approches utilisées par les services pédagogiques et les services aux élèves facilitent le travail des équipes-écoles et la collaboration entre les différents intervenants. L'implication des conseillers pédagogiques EED à un stade où l'élève est encore considéré à risque plutôt qu'en difficulté, offre à l'élève de plus grandes chances de succès.

LE CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE UTILISE LE PROCESSUS SUIVANT :

Profil de classe

L'élaboration du profil du groupe classe est réalisée par le personnel enseignant avec l'appui de l'enseignante ressource en EED. Les données recueillies pendant le déroulement de ces activités d'évaluation sont traitées sur une base collective, mais permettent aussi d'identifier les besoins particuliers de certains élèves. Le profil de classe se dresse dès le début de l'année scolaire et en début de semestre.

En traçant, le profil de son groupe classe, l'enseignante ou l'enseignant touche :

- le développement socioaffectif de l'élève, les informations personnelles, les goûts et intérêts, les émotions et perceptions, l'historique scolaire, l'étude du DSO, les rapports d'évaluations professionnelles, le retour sur les PEI des années précédentes, les renseignements médicaux, les documents légaux, les notes des parents, les rencontres et les échanges avec l'enseignante ou l'enseignant de l'année précédente, l'intervenante ou l'intervenant en ALF, les parents et autres;
- les habiletés d'apprentissage, les habitudes de travail et les habiletés sociales, — les pistes d'observation telles que l'habileté de l'élève à se fixer des objectifs;
- le profil académique — apprentissages de base, habiletés en communication, habiletés en lecture et en écriture, et habiletés en mathématiques.

Tout en traitant les informations sur une base collective, les grilles d'interprétation permettent aussi à l'enseignante ou à l'enseignant de dégager des facteurs particuliers de certains élèves ou à des regroupements d'élèves à l'intérieur de leur groupe classe.

Préoccupation face aux élèves

Lors de l'élaboration du profil de classe, des élèves peuvent démontrer des défis dans différents aspects de leur apprentissage. C'est à ce moment que l'enseignant va démarrer le processus d'aide. Ce dernier consiste en cinq étapes à suivre pour guider les interventions et offrir de l'appui à l'élève et au personnel. L'objectif est d'améliorer le rendement et le bien-être de l'élève.

ÉTAPE A Observations et collecte de données

L'enseignante ou l'enseignant :

- utilise les données recueillies lors des évaluations diagnostiques pour prévoir des activités adaptées aux élèves; si ces stratégies ne répondent pas aux besoins des élèves en difficulté, le personnel consulte la personne-ressource en enfance en difficulté pour identifier d'autres stratégies d'apprentissage;
- communique avec le parent et discute de ses observations et des stratégies d'apprentissage qu'elle ou qu'il utilise avec l'élève;
- réfère officiellement le cas de l'élève à la direction (ou la personne désignée par la direction) et passe à l'étape B.

ÉTAPE B Rencontre équipe-école pour l'élaboration et mise en œuvre de stratégies (minimum 4 semaines)

Une équipe est formée avec différents intervenants et intervenantes de l'école en vue d'établir un plan d'intervention pour répondre aux besoins particuliers d'un élève.

Le but de la rencontre équipe-école est :

- d'apporter des suggestions et de faire des recommandations quant aux stratégies d'apprentissage et d'intervention;
- de partager des ressources et des expertises entre les enseignantes et les enseignants afin d'aider des élèves qui ont des besoins particuliers;

L'équipe-école se compose de :

- la direction (ou la personne désignée);
- l'enseignante ou l'enseignant de l'élève, ainsi que tous les enseignants et enseignantes qui travaillent de près avec l'élève;
- l'enseignante ou l'enseignant-ressource en EED;
- au besoin, la direction d'école invite d'autres personnes à la rencontre de l'équipe-école comme le personnel d'appui qui travaille auprès de l'élève.

L'enseignante ou l'enseignant présente la problématique et les démarches entreprises pour remédier aux problèmes. Elle ou il présente toutes les informations recueillies :

- des preuves d'apprentissage: (travail journalier, observations et tests)
- le profil de l'élève : ses forces, défis et intérêts;
- les stratégies utilisées;
- la fréquence et la durée des interventions;
- l'implication des parents et de l'élève.

Les membres de l'équipe-école offrent des recommandations au niveau d'objectifs à cibler, du matériel, des ressources et des stratégies d'enseignement à utiliser.

La direction ou l'enseignante ou l'enseignant communique les décisions et les **démarches entreprises aux parents de l'élève**.

L'enseignante ou l'enseignant met en œuvre les stratégies préconisées dans le plan d'intervention.

ÉTAPE C Appui du conseiller ou de la conseillère pédagogique EED

Si l'élève ne progresse pas malgré les stratégies mises en place de façon constante et fréquente, on passe à l'étape C, pour demander l'appui du conseiller ou de la conseillère pédagogique EED ou de l'accompagnateur ou de l'accompagnatrice des services aux élèves.

Avec la collaboration du conseiller ou de la conseillère pédagogique EED, l'équipe-école procède à une analyse plus approfondie de la situation de l'élève dans le but de cibler des priorités et de planifier les nouvelles stratégies.

Après 4 semaines d'interventions, l'équipe-école et la conseillère ou le conseiller pédagogique EED des services aux élèves se rencontrent et déterminent si les stratégies mises en place ont permis de voir une progression chez l'élève.

- Si oui, le processus s'arrête grâce aux stratégies mises en place ou continue avec de nouveaux objectifs.
- Sinon, on passe à l'étape D qui consiste à faire une demande de référence à l'équipe de gestion des services aux élèves.

ÉTAPE D Demande de référence par l'école aux Services aux élèves

L'école envoie la documentation et les preuves des interventions menées auprès de l'élève afin que l'équipe interdisciplinaire des services aux élèves étudie le dossier.

ÉTAPE E Étude du dossier de l'élève référé par les Services aux élèves

Une décision est prise pour chaque demande reçue lors de la rencontre mensuelle. L'adjointe ou adjoint administratif EED communique avec l'école et le ou les intervenants ou la ou les intervenantes pour les informer de la décision prise pour cet élève.

ÉTAPE F Suivis par les membres de l'équipe des Services aux élèves

Les actions prises par l'équipe des services aux élèves constituent l'étape F.

Les décisions possibles ne sont pas limitées à la liste ci-dessous :

- Plus d'informations ou documentation sont nécessaires avant de procéder.
- Implication d'un membre des Services aux élèves.
- Mise en place d'une équipe de soutien, un plan de sécurité ou un plan de transition.
- Accompagnement se poursuit pour soutenir le personnel de l'école.
- Formation ciblée pour le personnel ou un groupe particulier.

- Évaluation en technologie d'aide (mise à l'essai).
- Placement de l'élève sur la liste d'attente pour une évaluation.
- Placement de l'élève sur la liste pour le processus d'identification (IPR).
- Démarche recommandée pour une référence de l'élève dans une classe distincte.
- Évaluations et rencontre avec les parents (voir section 6 sur les évaluations).

SECTION 5

ÉVALUATIONS ÉDUCATIONNELLES ET AUTRES

Le Conseil scolaire Viamonde reconnaît que l'évaluation, complétée par des professionnels peut s'avérer nécessaire pour certains élèves. Les évaluations ont pour but de mieux cerner les forces et les besoins particuliers de l'élève et permettent, selon les résultats, d'offrir un plan d'enseignement individualisé et un placement adapté aux besoins particuliers de ce dernier. Afin d'avoir recours à une évaluation d'un professionnel, l'autorisation du parent est requise.

Le Conseil scolaire Viamonde offre une gamme de services, d'évaluation et de consultation en psychopédagogie, en orthophonie, en travail social et en utilisation de la technologie d'aide.

CONSENTEMENT DES PARENTS

Aucun élève du Conseil n'est évalué si nous n'avons pas le consentement du parent, tuteur ou tutrice au préalable. Le parent, tuteur ou tutrice doit toujours donner son consentement écrit sur les formulaires appropriés pour autoriser une évaluation, consultation ou divulguer de l'information.

COMMUNICATION DES RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS AUX PARENTS

Les renseignements personnels contenus dans les rapports d'évaluation sont utilisés et recueillis en vertu de la Loi sur l'éducation, du Règlement de l'Ontario 554/81 et de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille. L'information contenue dans les rapports est utilisée, conservée, transférée ou détruite conformément aux directives du Dossier scolaire de l'Ontario : Guide 2000.

QUALIFICATIONS DU PERSONNEL

Les professionnels qui effectuent les consultations, les évaluations et la planification des services sont tous dûment qualifiés au niveau du Conseil et sont régis par leur association respective et la Loi sur l'éducation :

PROFESSION	QUALIFICATIONS
Psychologue	• Doctorat en psychologie
Associée ou associé en psychologie	• Maîtrise en psychologie
Psychométricienne ou psychométricien	• Maîtrise en psychologie ou domaine connexe (supervisé(e) par un ou une psychologue ou un ou une associée en psychologie)
Enseignante diagnosticienne (évaluation académique)	• BA en éducation, spécialiste en EED (supervisée par une ou un psychologue)
Travailleuse ou travailleur social	• Maîtrise en travail social
Orthophoniste	• Maîtrise en orthophonie
Aide-orthophoniste	• BA en orthophonie ou cours collégial dans un domaine connexe (supervisé par une ou un orthophoniste)
Conseillère ou conseiller pédagogique en EED	• BA en éducation, spécialiste en EED
Consultante ou consultant en autisme	• Maîtrise ou BA, spécialiste en analyse comportementale appliquée (ACA)

CRITÈRES DE GESTION DES LISTES D'ATTENTE

Les délais d'attente peuvent varier de deux semaines à 36 mois dépendant de la discipline. Les critères sont :

- situation de crise;
- complexité des cas;
- comportement en salle de classe;
- référence d'un organisme externe;
- transfert dans un programme d'éducation amélioré ou un établissement postsecondaire.

ÉVALUATION PSYCHOPÉDAGOGIQUE

L'évaluation psychopédagogique a lieu lorsque toutes les formes d'aide plus « générales » n'ont pas permis d'aider significativement l'élève à surmonter ses défis académiques ou sociocomportementaux. Elle vise à mieux comprendre la nature des défis qu'un élève vit à l'école et à identifier ses forces et ses faiblesses. Le processus d'évaluation psychopédagogique comprend la révision du dossier scolaire de l'élève (DSO), un entretien avec le parent, tuteur ou tuteur, le personnel de l'école et l'élève. Les instruments de mesure utilisés sont standardisés et mènent à mieux comprendre le bilan intellectuel de l'élève, la façon dont il traite l'information, ses compétences académiques, socioémotionnelles et son comportement. À la suite des

évaluations, un rapport est rédigé faisant état des résultats de l'évaluation, de leurs implications en ce qui concerne les besoins de l'élève et des recommandations quant aux services et aux interventions à mettre en œuvre afin de l'appuyer dans son cheminement scolaire.

L'évaluation psychopédagogique est effectuée par un membre de l'Ordre des psychologues de l'Ontario aux termes de la Loi de 1993 sur les professions de la santé réglementées ou sous la supervision directe d'un membre de l'Ordre des psychologues de l'Ontario.

ÉVALUATION ORTHOPHONIQUE

L'évaluation en orthophonie consiste à évaluer les aspects réceptifs, expressifs et pragmatiques du langage ainsi que la parole. Elle vise à mieux comprendre les défis de l'élève au niveau du langage et de la parole. Le processus d'évaluation orthophonique comprend des outils standardisés et non standardisés, la révision du dossier scolaire de l'élève (DSO), un entretien avec le parent et une discussion avec le personnel scolaire.

Le rapport en orthophonie doit respecter les exigences et les normes de l'Ordre des audiologistes et des orthophonistes de l'Ontario. L'orthophoniste rédige le rapport afin de faire le bilan des acquis de l'élève sur le plan langagier et propose des recommandations ainsi que des objectifs d'intervention à mettre en œuvre.

L'évaluation en orthophonie est effectuée par un orthophoniste qui est membre de l'Ordre des audiologistes et des orthophonistes de l'Ontario aux termes de la Loi de 1993 sur les professions de la santé réglementées.

ÉVALUATION EN TRAVAIL SOCIAL

Les services en travail social visent à identifier les besoins d'une ou d'un élève afin d'améliorer son bien-être. La démarche utilisée en travail social nécessite d'abord que l'élève soit référé par les membres du personnel enseignant avec l'appui des parents, tuteurs ou tutrices à la direction de l'école. Les interventions en travail social sont réalisées en salle de classe ou en rencontre individuelle et permettent aux élèves de soutenir le développement de leurs habiletés sociales et de leurs comportements prosociaux, de soutenir la résilience et l'autorégulation, de réorienter les élèves vers des services communautaires ou des modèles d'interventions brèves.

Le travailleur social évalue et intervient dans les situations à risque ou complexes. Les instruments de mesure utilisés sont standardisés et mènent à mieux comprendre les besoins psychosociaux de l'élève. L'évaluation des besoins porte sur l'ensemble des éléments relatifs aux interactions de l'élève en lien avec son environnement familial, social et scolaire. Tous les éléments sont analysés selon des cadres de référence propres au travail social afin d'établir un plan d'intervention.

ÉVALUATION DE L'UTILISATION DE LA TECHNOLOGIE

Le Conseil scolaire Viamonde prévoit l'évaluation d'une ou d'un élève sur l'utilisation de la technologie d'aide lorsque ceci est recommandé dans le rapport d'un spécialiste ou par un membre de son équipe de paraprofessionnels. Les psychologues, les ergothérapeutes, les orthophonistes, les consultants en autisme et les conseillères pédagogiques EED peuvent recommander l'utilisation d'une technologie d'aide et de divers logiciels pour améliorer le rendement scolaire d'une ou d'un élève.

L'enseignante ou l'enseignant ressource en EED de l'école assure la formation auprès des parents, tuteurs ou tutrices et suit les progrès de l'utilisation des outils et logiciels auprès de l'élève en collaboration avec la ou le titulaire de la salle de classe. La conseillère ou le conseiller EED évaluera l'efficacité de l'utilisation des outils technologiques par l'élève après une période de 6 mois et en recommandera l'achat, s'il y a lieu.

PROTOCOLES PERMETTANT DE PARTAGER L'INFORMATION AVEC LE PERSONNEL ET LES ORGANISMES EXTERNES

Selon le protocole du Conseil, aucun document ne peut être partagé avec le personnel d'organismes externes sans la permission écrite du parent sur le formulaire Consentement à la divulgation d'information.

CONFIDENTIALITÉ

Le caractère confidentiel de l'information est protégé selon la *Loi sur l'accès à l'information*.

Les renseignements obtenus par les psychométriciennes ou autres membres supervisés par la psychologue et les orthophonistes sont confidentiels. Une copie du rapport d'évaluation ou de consultation est déposée avec la permission des parents, tuteurs ou tutrices dans le dossier scolaire de l'élève (DSO) dans un classeur verrouillé à l'école. Seuls le personnel enseignant et les membres de la direction intervenant directement avec l'élève peuvent consulter le DSO sans la permission écrite des parents, tuteurs ou tutrices.

Toutes les notes d'évaluation et de consultations en psychologie sont conservées sous enveloppe scellée au siège social avec les rapports des travailleurs sociaux ou travailleuses sociales, des orthophonistes, consultants et consultantes et consultantes en autisme et des conseillers et conseillères pédagogiques en EED. Ces documents sont dans des classeurs verrouillés.

Un sommaire de chaque consultation et évaluation des élèves est conservé en format électronique au Conseil scolaire Viamonde. Ces sommaires sont protégés et avec des accès limités au personnel ayant obtenu l'accès à l'information.

SECTION 6

COMITÉ D'IDENTIFICATION, DE PLACEMENT ET DE RÉVISION (CIPR)

Il existe deux niveaux du Comité d'identification, de placement et de révision au sein du Conseil scolaire Viamonde :

- CIPR — niveau du Conseil, et
- CIPR — niveau de l'école.

CIPR — NIVEAU DU CONSEIL	CIPR — NIVEAU DE L'ÉCOLE
Le CIPR — niveau du Conseil est responsable pour l'identification initiale et le placement de l'élève.	Le CIPR — niveau de l'école est responsable de la révision annuelle de l'élève.
Lorsque le CIPR — niveau du Conseil prend une décision en matière de placement, il doit considérer comme première option la salle de classe ordinaire, avec service direct ou indirect.	
Le CIPR — niveau du Conseil tient compte des forces et des besoins de l'élève lors de l'identification et placement de l'élève.	Le CIPR — niveau de l'école tient compte des forces et des besoins de l'élève lors de la révision annuelle.
Le CIPR — niveau du Conseil se compose de trois personnes : <ul style="list-style-type: none"> • une surintendance de l'éducation ou sa personne déléguée (direction des services aux élèves); • la direction d'école; • la personne-ressource en EED. 	Le CIPR — niveau de l'école se compose de trois personnes : <ul style="list-style-type: none"> • la direction d'école; • la personne-ressource en EED; • peut être direction adjointe, direction d'une autre d'école, titulaire de cours, enseignant, aide-enseignant(e) ou éducateur(trice) spécialisé(e) qui œuvre de près avec l'élève.

AVANT LA RÉUNION DU CIPR

CIPR — NIVEAU DU CONSEIL	CIPR — NIVEAU DE L'ÉCOLE
La direction d'école invite par écrit les parents, tuteurs, tutrices ou l'élève âgé d'au moins 16 ans au CIPR — niveau du Conseil, et ce, au moins 10 jours ouvrables avant la réunion en indiquant la date, l'heure et le lieu de rencontre.	La direction d'école invite par écrit les parents, tuteurs, tutrices ou l'élève âgé d'au moins 16 ans au CIPR — niveau de l'école, et ce, au moins 10 jours ouvrables avant la réunion en indiquant la date, l'heure et le lieu de rencontre.

CIPR — NIVEAU DU CONSEIL	CIPR — NIVEAU DE L'ÉCOLE
	La direction de l'école invite le titulaire de la classe de l'élève à participer au CIPR — niveau de l'école.

RÉUNION DU CIPR

CIPR — NIVEAU DU CONSEIL	CIPR — NIVEAU DE L'ÉCOLE
<p>Le CIPR — niveau du Conseil se réunit en présence des parents, tuteurs ou tutrices ou l'élève âgé d'au moins 16 ans (les parents ou les tuteurs ou l'élève peuvent demander un représentant lors de la réunion) pour identifier et déterminer un placement si nécessaire.</p>	<p>Le CIPR — niveau de l'école se réunit en présence des parents, tuteurs ou tutrices ou l'élève âgé d'au moins 16 ans (les parents ou les tuteurs ou l'élève peuvent demander un représentant) pour revoir l'identification et le placement de l'élève.</p>
<p>Dans le cas où le CIPR — niveau du Conseil identifie l'élève comme étant un élève en difficulté, les discussions doivent refléter les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) la description des points forts et des besoins de l'élève; b) les catégories et les définitions de toute anomalie décelée par le comité; c) la décision en matière de placement prise par le comité; d) les recommandations du comité. 	<p>Les discussions doivent refléter les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) la description des points forts et des besoins de l'élève; b) la décision en matière de l'identification de l'élève selon les catégories et les définitions du ministère de l'Éducation; c) la décision en matière de placement prise par le comité; d) les recommandations du comité.
<p>Lorsque le CIPR — niveau du Conseil prend une décision en matière de placement, il doit considérer comme première option la salle de classe régulière, conjuguée aux services à l'enfance en difficulté appropriés, si :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) d'une part ceci répond aux besoins de l'élève; b) d'autre part, ceci respecte la préférence parentale. 	

SUIVI AU CIPR

CIPR — NIVEAU DU CONSEIL	CIPR — NIVEAU DE L'ÉCOLE
<p>Suite à la décision du CIPR — niveau du Conseil, la direction d'école remet ou envoie une copie du formulaire de la décision aux personnes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) les parents, tuteurs ou tutrices de l'élève; b) l'élève s'il est âgé ou elle est âgée d'au moins 16 ans; c) la direction d'école qui reçoit l'élève; d) la ou le délégué du conseil. 	<p>Suite à la décision du CIPR — niveau de l'école, la direction d'école remet ou envoie une copie du formulaire de la décision aux personnes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) les parents, tuteurs ou tutrices b) l'élève s'il est âgé ou elle est âgée d'au moins 16 ans; c) la direction d'école qui reçoit l'élève; d) la direction des Services aux élèves.
<p>La copie originale de la décision est versée dans le dossier scolaire de l'Ontario (DSO) de l'élève.</p>	<p>La copie originale de la décision est versée dans le dossier scolaire de l'Ontario (DSO) de l'élève.</p>

PLAN D'ENSEIGNEMENT INDIVIDUALISÉ (PEI)

Un plan d'enseignement individualisé pour l'élève doit être élaboré et comprendre les éléments suivants :

- les objectifs précis fixés pour l'élève en matière d'éducation;
- les grandes lignes du programme d'enseignement et des services à l'enfance en difficulté dont bénéficiera l'élève;
- un exposé des méthodes qui serviront à évaluer les progrès des élèves.

Dans les 30 jours suivant le placement ou la modification d'un placement, la direction d'école s'assure de ce qui suit :

- le plan d'enseignement individualisé a été revu et mis à jour comme il convient;
- une copie du plan d'enseignement individualisé a été envoyée aux parents ou aux tuteurs ou à l'élève âgé d'au moins 16 ans;
- la direction d'école veille à ce que le plan d'enseignement individualisé de l'élève soit versé au dossier de l'élève (DSO) à moins que les parents ou les tuteurs ne s'y opposent;
- les diverses personnes impliquées auprès de l'élève favorisent la mise en œuvre du plan d'action révisé.

Dans le but de faire le point sur ce plan d'action, l'enseignante ou enseignant fixe avec les personnes concernées, la date de la prochaine rencontre afin d'assurer un suivi.

RÉVISION DU COMITÉ IPR

La révision est faite annuellement ou à la demande des parents ou de la direction après trois mois du comité IPR.



Les buts de la révision sont de :

- revoir l'identification de l'enfant;
- revoir le placement;
- discuter de la prochaine révision.

NOMBRE DE CAS IDENTIFIÉS, RÉVISION ANNUELLE ET APPELS EN 2020-2021

DESCRIPTION	NOMBRE D'ÉLÈVES
Identifi tion	296
Révision annuelle	736
Fin d'identifi tion	1
Appel	0
Élèves référés au CIPR	1033

NOMBRE D'ÉLÈVES IDENTIFIÉS PAR ANOMALIES EN 2020-2021 (AU 30 AVRIL 2021)

ANOMALIES	NOMBRE D'ÉLÈVES
Comportement	386
Communication	697
Ordre intellectuel	105
Ordre physique	43
Multiples	311
TOTAL*	1231

* Le total n'inclut pas les anomalies multiples, car elles sont déjà incluses dans les autres anomalies.

GUIDE DU CONSEIL DESTINÉ AUX PARENTS

Le guide intitulé *Programmes et services en enfance en difficulté — guide pour les parents, les tuteurs et les tutrices* renseigne ces derniers sur le processus utilisé pour identifier un élève en difficulté et déterminer son placement, ainsi que sur la façon d'en appeler de la décision du CIPR, si les parents sont en désaccord. Ce document est disponible en ligne à l'adresse :

<https://csviamonde.ca/nos-ecoles/services-et-thematiques/services/>

SECTION 7

SERVICES AUXILIAIRES DE SANTÉ

Le Conseil scolaire Viamonde a signé des protocoles d'entente avec diverses agences de prestation de services. La grille ci-dessous sert d'aiguillage pour le personnel des écoles et les parents, tuteurs et tutrices qui doivent collaborer avec des partenaires externes pour la prestation de services auxiliaires de santé aux élèves en difficulté.

SERVICES AUXILIAIRES DE SANTÉ	ORGANISME OU POSTE DE LA PERSONNE QUI DISPENSE LE SERVICE	CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ PERMETTANT AUX ÉLÈVES DE RECEVOIR LE SERVICE	POSTE DE LA PERSONNE QUI DÉTERMINE L'ADMISSIBILITÉ AU SERVICE ET LE NIVEAU D'AIDE	CRITÈRES PERMETTANT DE DÉTERMINER À QUEL MOMENT LE SERVICE N'EST PLUS REQUIS	PROCESSUS POUR RÉGLER LES DIFFÉRENDS SUR L'ADMISSIBILITÉ ET LE NIVEAU D'AIDE
Aide aux toilettes Aide pour se mouvoir Cathétérisme Soins infirmiers Soulèvement et mise en position Succion	Centre hospitalier ou clinique privée	Rapport médical Santé physique	S'il s'agit d'une question médicale, c'est une décision d'un médecin	Selon l'évaluation du médecin	S.O.
Alimentation Ergothérapie Physiothérapie	Centre de traitement des enfants régional	Une évaluation d'un professionnel attestant les besoins de l'élève, alors le parent ou l'école peut faire demande	Superviseur du Centre avec la coordination des Services éducatifs et l'école	Selon l'évaluation du professionnel qui atteste que les services ne sont plus nécessaires, mais aussi les parents et les personnes qui travaillent auprès de l'élève	Rencontre des différents intervenants — discussion et voir les prochaines étapes
Nutrition	Centre de traitement des enfants régional	Une évaluation d'un professionnel attestant les besoins de l'élève, alors le parent ou l'école peut faire demande	Superviseur du Centre avec la coordination des services éducatifs et l'école	Selon l'évaluation du professionnel qui atteste que les services ne sont plus nécessaires, mais aussi les parents et les personnes qui travaillent auprès de l'élève	S.O.
Orthophonie	Centre de traitement des enfants régional	Demande écrite du médecin et la prescription à administrer	Direction d'école avec les instances scolaires, ainsi que le médecin et les parents	Diagnostic du médecin traitant	S.O.
Correction du langage et récupération	Centre de traitement des enfants régional	Une évaluation d'un professionnel en orthophonie	Orthophoniste et la supervision de l'organisme et le parent	Une réévaluation qui détermine que les services ne sont plus nécessaires	S.O.
Administration des médicaments	Selon la demande du médecin et du parent	Demande écrite du médecin et la prescription à administrer	Direction d'école avec les instances scolaires, ainsi que le médecin et les parents	Diagnostic du médecin traitant	S.O.



SECTION 8

CATÉGORIES ET DÉFINITIONS DES ANOMALIES

Le Conseil scolaire Viamonde s'appuie sur la catégorisation et les définitions des anomalies établies par le ministère de l'Éducation de l'Ontario.

ANOMALIES DE COMPORTEMENT

Difficulté d'apprentissage caractérisée par divers problèmes de comportement dont l'importance, la nature et la durée sont telles qu'elles entravent l'apprentissage scolaire. Peut s'accompagner des difficultés suivantes :

- inaptitude à créer et à entretenir des relations interpersonnelles;
- crainte ou anxiété excessive;
- tendance à des réactions impulsives;
- inaptitude à apprendre qui ne peut être attribuée à un facteur d'ordre intellectuel, sensoriel ou physique, ni à un ensemble de ces facteurs.

ANOMALIES DE COMMUNICATION

Autisme

Grave difficulté d'apprentissage caractérisée par :

- des problèmes graves :
 - de développement éducatif;
 - de relations avec l'environnement;
 - de motilité;
 - de perception, de parole et de langage.
- Une incapacité de représentation symbolique antérieurement à l'acquisition du langage.

Surdité et surdité partielle

Anomalie caractérisée par un manque de développement de la parole ou du langage en raison d'une perception auditive réduite ou inexistante.

Troubles du langage

Difficulté d'apprentissage caractérisée par une compréhension ou une production déficiente de la communication verbale, écrite ou autre, qui peut s'expliquer par des facteurs neurologiques, physiques ou sensoriels, et qui peut :

- s'accompagner d'au moins une perturbation dans la forme, le contenu et la fonction du langage;
- et comprendre au moins une des déficiences suivantes :
 - des retards de langage;
 - des défauts d'élocution;
 - des troubles de la phonation qu'ils soient ou non organiques ou fonctionnels.

Troubles de la parole

Difficulté éprouvée dans la formation du langage, qui peut s'expliquer par des raisons d'ordre neurologique, psychologique, physique ou sensoriel, qui porte sur les moyens perceptivo-moteurs de transmission orale et qui peut se caractériser par des troubles d'articulation et d'émission des sons au niveau du rythme ou de l'accent tonique.

Trouble d'apprentissage

Trouble d'apprentissage comptant parmi les troubles neurologiques du développement qui ont un effet constant et très important sur la capacité d'acquérir et d'utiliser des habiletés dans un contexte scolaire et d'autres, et qui :

- a un impact sur l'habileté à percevoir ou à interpréter efficacement et avec exactitude les informations verbales ou non verbales chez les élèves qui ont des aptitudes intellectuelles évaluées au moins dans la moyenne;
- entraîne a) des résultats de sous-performance scolaire qui ne correspondent pas aux aptitudes intellectuelles de l'élève (qui sont évaluées au moins dans la moyenne), ou b) des résultats scolaires qui ne peuvent être maintenus par l'élève qu'avec des efforts extrêmement élevés ou qu'avec de l'aide supplémentaire;
- entraîne des difficultés dans l'acquisition et l'utilisation des compétences dans au moins un des domaines suivants : lecture, écriture, mathématiques, habitudes de travail et habiletés d'apprentissage;
- peut être généralement associé à des difficultés liées à au moins un processus cognitif, comme le traitement phonologique, la mémoire et l'attention, la vitesse de traitement, le traitement perceptivo-moteur, le traitement visuo-spatial et les fonctions exécutives (p. ex., autorégulation du comportement et des émotions, planification, organisation de la pensée et des activités, priorisation, prise de décision);

- peut être associé à des difficultés d'interaction sociale (p. ex., difficulté à comprendre les normes sociales ou le point de vue d'autrui), à d'autres conditions ou troubles, diagnostiqués ou non, ou à d'autres anomalies;
- ne résulte pas d'un problème d'acuité auditive ou visuelle qui n'a pas été corrigé, de déficiences intellectuelles, de facteurs socioéconomiques, de différences culturelles, d'un manque de maîtrise de la langue d'enseignement, d'un manque de motivation ou d'effort, de retards scolaires dus à l'absentéisme ou d'occasions inadéquates pour bénéficier de l'enseignement.

(voir annexe 1)

ANOMALIES D'ORDRE INTELLECTUEL

Élève surdoué

Enfant d'un niveau mental très supérieur à la moyenne, qui a besoin de programmes d'apprentissage beaucoup plus élaborés que les programmes réguliers et mieux adaptés à ses facultés intellectuelles.

Défi e intellectuelle légère

Difficulté d'apprentissage caractérisée par :

- la capacité de suivre une classe ordinaire moyennant une modification considérable du programme d'études et une aide particulière;
- l'inaptitude de l'élève à suivre une classe ordinaire en raison de la lenteur de son développement intellectuel;
- une aptitude à réussir un apprentissage scolaire, à réaliser une certaine adaptation sociale et à subvenir à ses besoins.

Handicap de développement

Grave difficulté d'apprentissage caractérisée par :

- l'inaptitude à suivre le programme d'enseignement destiné ayant une déficience intellectuelle légère
- en raison d'un développement intellectuel lent;
- l'aptitude à suivre le programme d'enseignement destiné aux élèves ayant un développement intellectuel lent;
- une aptitude limitée à l'apprentissage scolaire, à l'adaptation sociale et à subvenir à ses besoins.

ANOMALIES D'ORDRE PHYSIQUE

Handicap physique

Déficience physique grave nécessitant une aide particulière en situation d'apprentissage pour réussir aussi bien que l'élève sans anomalie du même âge ou du même degré de développement.



Cécité et basse vision

Incapacité visuelle partielle ou complète qui, même après correction, entrave le rendement scolaire.

Anomalies multiples

Ensemble de difficultés d'apprentissage, de troubles ou de handicaps physiques nécessitant, sur le plan scolaire, les services d'enseignants qualifiés pour l'éducation de l'enfant en difficulté ainsi que des services d'appoint appropriés.

Mise en œuvre liée aux CIPR

Après examen et discussion de tous les renseignements présentés, le CIPR prend sa décision en matière d'identification et de placement. Les évaluations psychologique et psychiatrique ou un diagnostic médical, le rapport de l'enseignant de classe, le rapport de l'orthophoniste et les renseignements des parents permettent au CIPR de prendre des décisions quant à l'identification des élèves qui éprouvent des difficultés, et à qui le Conseil doit offrir des services spécifiques qui répondent à ces besoins. Le CIPR définit le domaine ou les domaines de toute anomalie de l'élève selon les catégories et les défis des anomalies fournies par le ministère de l'Éducation. L'énoncé écrit de la décision du CIPR comporte ainsi les catégories et les défis des anomalies identifiées.



SECTION 9

GAMME DES PLACEMENTS EN EED

Le Conseil scolaire Viamonde privilégie l'intégration des élèves en diffi é dans les salles de classe ordinaires tel que précisé dans le Cadre d'imputabilité du Conseil, le Guide des enseignantes et enseignants en enfance en diffi é et le Guide en EED à l'intention des parents.

CONTRIBUTION DU CCED

Les membres du CCED ont revu la gamme des placements offerts au sein du Conseil scolaire Viamonde lors de la révision du Plan pluriannuel en EED.

PLACEMENT DANS LES SALLES DE CLASSE ORDINAIRES

Les élèves peuvent être intégrés dans des classes ordinaires lorsque ce type de placement correspond aux besoins de l'élève et répond aux préférences des parents, tuteurs ou tutrices.

PLAN D'INTÉGRATION

D'abord un plan d'intégration est préparé. Ce plan comprend :

- le profil de l'élève (ses forces et ses besoins);
- la rencontre interdisciplinaire avec le personnel enseignant et l'école pour favoriser son placement et s'assurer que les besoins de l'élève sont répondus;
- la façon de favoriser son intégration (peut être une entrée progressive ou complète);
- l'identification de son niveau d'aide par le PEI;
- l'installation de ressources humaines ou matérielles;
- l'appui du personnel ressource de l'école.

TYPES DE PLACEMENT OFFERTS AUX PALIERS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

GAMME DES POSSIBILITÉS DE PLACEMENT SELON L'ANOMALIE

COMMUNICATION Placements	<ul style="list-style-type: none"> • Classe ordinaire avec enseignant ressource • Classe ordinaire avec services indirects • Classe ordinaire avec retrait partiel • Classe distincte avec intégration partielle • Classe distincte à temps plein
Critères d'admission	<p>Retard significatif dans le rendement académique par rapport aux attentes énoncées dans le curriculum de l'Ontario en fonction du placement approprié à l'âge et à l'année scolaire de l'élève.</p> <p>Difficultés fréquentes dans les domaines suivants : Habilités en communication, habiletés sociales et maîtrise de soi (démontre des émotions ou un comportement non approprié à l'âge et à la situation).</p>
Processus d'admission	Suivre le processus au niveau des Services aux élèves jusqu'à la dernière étape, soit l'identification par un Comité IPR.
Critères du Conseil — soutien intensif	<p>Retard de 2 à 3 ans au niveau du Curriculum de l'Ontario</p> <p>Diagnostic du médecin soit au niveau de l'autisme nécessitant des soins intensifs.</p>

ORDRE INTELLECTUEL

Placements	<ul style="list-style-type: none"> • Classe ordinaire avec enseignant ressource • Classe ordinaire avec services indirects • Classe ordinaire avec retrait partiel • Classe distincte avec intégration partielle • Classe distincte à temps plein
------------	--



ORDRE INTELLECTUEL

Critères d'admission	Nécessite des évaluations qui démontrent son handicap intellectuel ou sa douance selon le WISC III ou selon un diagnostic médical.
Processus d'admission	Suivre le processus au niveau des Services aux élèves jusqu'à la dernière étape soit l'identification par un Comité IPR.
Critères du Conseil — soutien intensif	Selon les résultats des tests ou des diagnostics, nous décidons en comité quel genre de service l'élève nécessite et, par la suite, nous offrons un service qui répond le mieux au besoin de l'élève selon les possibilités du Conseil.

ORDRE PHYSIQUE Placements

	<ul style="list-style-type: none"> • Classe ordinaire avec enseignant ressource • Classe ordinaire avec services indirects • Classe ordinaire avec retrait partiel
Critères d'admission	Nécessite un diagnostic médical
Processus d'admission	Suivre le processus au niveau des Services aux élèves jusqu'à la dernière étape soit l'identification par un Comité IPR.
Critères du Conseil — soutien intensif	Selon les résultats des test et des diagnostics, nous décidons en comité quel genre de service l'élève nécessite et par la suite nous offrons un service qui répond le mieux au besoin de l'élève selon les possibilités du Conseil.

MULTIPLES Placements	<ul style="list-style-type: none"> • Classe ordinaire avec enseignant ressource • Classe ordinaire avec services indirects • Classe ordinaire avec retrait partiel • Classe distincte avec intégration partielle • Classe distincte à temps plein
Critères d'admission	Dépendant de la problématique dominante.
Processus d'admission	Suivre le processus au niveau des Services aux élèves jusqu'à la dernière étape soit l'identification par un Comité IPR.
Critères du Conseil — soutien intensif	Lorsque l'élève est un danger pour sa santé et sa sécurité et la santé et la sécurité des autres élèves et intervenants du Conseil.

CRITÈRES POUR PLACEMENT

Les critères utilisés pour déterminer s'il est nécessaire de modifier le placement d'un élève sont :

- le fonctionnement de l'élève selon le personnel enseignant;
- les différents rapports – médical, psychologique, orthopédagogique, orthophonique, comportemental, psychiatrique et autres;
- la demande des parents.

CLASSES DISTINCTES AU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Types de placement

- Classe distincte avec intégration partielle
- Classe distincte à temps plein
- Classe ordinaire avec retrait partiel

Classe de préparation à la vie

Le conseil scolaire Viamonde offre une classe distincte à l'école secondaire Étienne-Brûlé. Cette classe est identifiée en tant que «Classe de préparation à la vie». Le placement d'élèves est réservé principalement aux jeunes ayant un trouble du spectre autistique, une déficience intellectuelle ou un handicap de développement. Cette classe a un maximum de 12 élèves selon les profils des élèves sélectionnés. On met l'accent sur le développement social, l'acquisition des concepts de base en littérature et numération, ainsi que la préparation à la vie.



Programme de partenariat pour l'éducation avec établissements communautaires (PPEEC)

Il arrive parfois qu'une ou un élève doive fréquenter une classe qui offre un programme éducatif spécialisé pour répondre à ses besoins. Cette classe est considérée lorsque l'élève a besoin d'appui intensif pour surmonter des défis comportementaux, affectifs ou sociaux. Nos programmes PPEEC sont offerts dans nos écoles ou celles d'un autre conseil scolaire à la suite d'une entente de partenariat, tant au niveau élémentaire qu'au niveau secondaire.

Les élèves admis aux programmes bénéficient d'un appui académique et clinique ainsi que des services spécialisés y incluent des services en ergothérapie, orthophonie, psychologie.

Les professionnelles appuient l'élève par :

- le suivi régulier d'un programme thérapeutique en salle de classe;
- le développement de stratégies à long terme;
- la facilitation de son inclusion en milieu scolaire régulier.

NOMBRE D'ÉLÈVES PAR CLASSE (PPEEC)

Le Centre francophone de Toronto en partenariat avec Viamonde et le Conseil scolaire catholique Mon Avenir, offrent 16 places dans le programme de traitement de jour pour les élèves de l'élémentaire et 8 places dans le programme pour les élèves du secondaire.



Le programme « La Passerelle » du Centre francophone de Toronto combine des services thérapeutiques intensifs à un environnement de classe. Ce programme est d'une durée maximale de 2 ans et accepte présentement des références d'enfant de 6 à 17 ans.

Quatorze élèves de notre Conseil ont participé à ce programme en 2020-2021, soit huit élèves de l'élémentaire au Centre Appian, deux élèves de l'élémentaire et quatre élèves du secondaire à l'École secondaire Toronto Ouest.

Le programme « L'Équilibre » est dispensé à l'École Franco-Niagara à Welland. Il accueille des élèves de 6 à 12 ans du Conseil scolaire Viamonde et du Conseil scolaire catholique MonAvenir. En 2020-2021, cinq élèves ont bénéficié du programme.

Le programme « Le Passage » est un programme éducatif et clinique offert à l'École élémentaire Pavillon de la jeunesse à Hamilton permettant aux élèves de 6 à 12 ans de recevoir du soutien éducatif et thérapeutique intensif pour les élèves. En 2020-2021, quatre élèves ont bénéficié du programme.

COMMUNICATIONS AUX PARENTS

Les options possibles sont communiquées aux parents lors des discussions menant à la réunion initiale du comité d'identification, de placement et de révision.



SECTION 10

PLAN D'ENSEIGNEMENT INDIVIDUALISÉ (PEI)

Conformément au Règlement 181/98, pris en application de la Loi sur l'éducation, le personnel des écoles du Conseil scolaire Viamonde doit élaborer un plan d'enseignement individualisé (PEI) pour les élèves identifiés par un comité d'identification de placement et de révision (CIPR) et les élèves non identifiés par un CIPR qui bénéficient de programmes et de services en enfance en difficulté.

Un PEI est élaboré pour l'une des raisons suivantes :

- pour chacun des élèves identifiés par un CIPR;
- lorsqu'une demande de somme liée à l'équipement personnalisé (SEP) est présentée par le Conseil au nom d'un élève qui n'a pas été identifié comme un élève en difficulté par un CIPR, mais qui bénéficie de programmes et de services en enfance en difficulté;
- pour un élève qui n'a pas été identifié formellement comme un élève en difficulté, mais qui, selon le conseil, a besoin de programmes ou de services en enfance en difficulté afin de fréquenter l'école ou d'atteindre les attentes du curriculum, ou dont les attentes ont été modifiées ou sont différentes par rapport aux attentes des programmes-cadres provinciaux pour une année d'études ou pour un cours.

Une version web du PEI est disponible aux membres du personnel enseignant. Les enseignants et les enseignantes continuent à recevoir de la formation sur l'élaboration des PEIs, répondant aux différentes anomalies.

MISE EN ŒUVRE DES NORMES DU PEI

Depuis la parution du document « Éducation de l'enfance en difficulté en Ontario, de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12^e année » 2017 (ébauche) le Conseil scolaire Viamonde procède annuellement à la révision des PEIs et à leur mise en œuvre. Les normes du PEI telles qu'énoncées par le Ministère ont été respectées.

TRANSITION DES ÉLÈVES

La Note Politique/Programme 156 du 13 février 2013 intitulée « Appuyer les transitions pour les élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation » exige que le personnel scolaire examine le besoin d'élaborer un plan de transition pour tous les élèves de la maternelle à la 12^e année ayant un PEI et que ce plan soit intégré de façon efficace au PEI de l'élève.

De plus, une note de service triministérielle datée du 31 janvier 2013 intitulée « Planification intégrée de la transition des jeunes ayant une déficience intellectuelle » exige qu'un plan de transition soit planifié en collaboration avec les agences communautaires du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse ainsi que celui des Services sociaux et communautaires pour tous les élèves ayant une déficience intellectuelle et qui nécessiteront des services à l'âge adulte. Un guide destiné au personnel des écoles a été élaboré et contient toutes les informations nécessaires pour le respect des normes ainsi que la mise en œuvre du PEI et du plan de transition.

Il incombe à la direction d'école d'assurer la coordination et l'élaboration du plan de transition, mais la responsabilité d'implanter le plan est partagée entre tous les membres de la communauté scolaire.

Les buts de la transition varient en fonction des besoins de l'élève. Par exemple, dans le cas d'une transition vers des activités postsecondaires, les buts de la transition de l'élève concerneront l'emploi, la poursuite de l'éducation ou la vie communautaire. Toutefois, pour une ou un élève qui a besoin d'aide pour effectuer d'autres transitions comme passer d'une activité à une autre ou d'un cadre à un autre, les buts concerneront plutôt l'amélioration du comportement ou des habiletés dans des situations données.

EN CAS DE DÉSACCORD AVEC LE PEI

Les règles ci-dessous s'appliquent aux différends entre les parents d'un élève en difficulté âgé de moins de 16 ans et la direction de l'école en ce qui a trait au contenu du PEI. Il importe de signaler que l'existence d'un différend entre le parent et l'école ne retarde pas la mise en œuvre du PEI élaboré par la direction d'école.

ÉTAPES À SUIVRE

Les parents doivent d'abord aviser par écrit la direction de l'école sur la problématique dont ils souhaitent discuter. L'avis doit contenir un résumé des faits, la position des parents sur la problématique et le résultat souhaité.

Dans les 15 jours ouvrables qui suivent la réception de l'avis par écrit, la direction de l'école rencontre les parents à l'école pour discuter du problème et de tenter de régler le différend à l'amiable. À la suite de la rencontre, la direction prépare et soumet un bref compte rendu de la réunion à la surintendance responsable de la supervision de l'école concernée. Une copie de ce rapport est remise aux parents. Si les parties s'entendent, la direction apporte les changements nécessaires au PEI. Si la rencontre entre la direction d'école et les parents mène à une impasse, les parents peuvent demander à la surintendance de convoquer une réunion pour traiter du différend. Cette rencontre se tient dans les 10 jours ouvrables qui suivent la réception de l'avis ou dès que possible par la suite, selon les disponibilités des parties.

DÉROULEMENT DE LA RÉUNION AVEC LA SURINTENDANCE DE L'ÉDUCATION

La rencontre avec la surintendance de l'école se déroule selon les règles suivantes :

- la rencontre a lieu à un endroit et à une date qui conviennent aux parties;
- à tour de rôle, les parents et la direction sont invités à exposer leur position respective dans le différend;
- la surintendance examine les véritables intérêts des deux parties, y compris ceux qui sont en commun, et les assiste et les encourage à trouver une solution qui leur est mutuellement satisfaisante;
- si les parties règlent leur différend, l'entente est consignée par écrit et le PEI est modifié en conséquence.

Si les parties ne peuvent s'entendre, la surintendance tranche le litige et motive sa décision par écrit. Le PEI est modifié en fonction de la décision de la surintendance, s'il y a lieu.

Plan d'enseignement individualisé (PEI)

2018 - 2019



Adresse
116, Cornelius Parkway, Toronto, ON M6L 2K5

École
PEIWeb_Exemples - école fictive
Direction
Anjali Nom-de-famille
Adresse
7585, promenade Financial Brampton ON
L6Y5P4
Téléphone 905 678-1234
Télécopieur 905 455-6944

Dates de la remise du bulletin

22/02/2018	20/06/2018		
------------	------------	--	--

DONNÉES PERSONNELLES DE L'ÉLÈVE

Nom de l'élève:	Marie Pirouette (fictif) élémentaire	Date du CIPR le plus récent:	05/05/2017
Date de naissance:	08/09/2007	Date de la renonciation de la révision annuelle par le parent/le tuteur/la tutrice:	
NISO/NIM de l'étudiant:		Date du début du placement:	05/09/2017
Sexe:	F	Élaboration du PEI terminée le:	28/09/2016
Année d'études ou classe distincte:	4e	PEI élaboré/révisé par	
Titulaire:	Mme Bovary	Mme Bovary	Enseignante
Décision du CIPR concernant le placement:	Classe régulière avec assistance en classe de la personne ressource (service direct)	Mme Gérante	Direction
Anomalie(s) de l'élève identifié(e):	Trouble d'apprentissage Comportement Anomalies multiples	Mme Belle	Enseignant(e) - RESSOURCE

Format de communication du rendement:	Raison justifiant l'élaboration du PEI	Exemptions du programme au palier élémentaire / substitutions de cours obligatoires au palier secondaire:
Le rendement de l'élève pour les attentes modifiées ou pour les cours ou matières comportant des adaptations sera noté sur le Bulletin scolaire de l'Ontario	Élève identifié(e) comme un élève en difficulté par un CIPR	NON
Le rendement de l'élève pour les attentes différentes sera noté sur le PEI		

DONNÉES D'ÉVALUATION

Énumérer les évaluations pertinentes, y compris les évaluations éducationnelles, les évaluations médicales et de l'état de santé (examen de la vue et de l'ouïe, examen physique, neurologique), les évaluations psychologiques, de la parole et du langage, les évaluations en physiothérapie et en ergothérapie et du comportement.

Sources d'informations	Date	Résumé des résultats
rapport psychologique	07/05/2014	le rapport confirme un trouble de l'anxiété
rapport psychopédagogique	18/09/2014	le rapport confirme un trouble d'apprentissage au niveau de la communication

Marie Pirouette (fictif) élémentaire

2007-08-08

RESSOURCES HUMAINES (personnel enseignant et non enseignant)

Dates d'instauration	Type de service	Fréquence	Lieu/endroit
05/09/2016	Enseignant(e) - ressource	Jusqu'à 40 min/jour partagées 3 élèves	classe ordinaire
05/09/2016	Aide-enseignant(e)	Jusqu'à 40 min en petit groupe 3j/s	classe ordinaire

FORCES

Habilités cognitives	Intérêts et développement personnel et social
<ul style="list-style-type: none"> - Habiletés liées au langage expressif (communication orale) - Habiletés liées au décodage - Habiletés liées à la compréhension d'un message lu 	<ul style="list-style-type: none"> - Habiletés sociales – relations positives avec les adultes - Habiletés à respecter les règles de la classe - Habiletés à rendre service

BESOINS

Habilités cognitives	Intérêts et développement personnel et social
<ul style="list-style-type: none"> - Habiletés liées à appliquer la plupart des procédures mathématiques de façon appropriée - Habiletés liées au langage expressif: organiser ses idées à l'écrit et suivre le processus d'écriture 	<ul style="list-style-type: none"> - Habiletés liées à la gestion de ses émotions - Habiletés liées à l'attention et à la concentration

BESOINS PRIORITAIRES

Habilités cognitives	Intérêts et développement personnel et social
<ul style="list-style-type: none"> - Habiletés liées à appliquer la plupart des procédures mathématiques de façon appropriée 	<ul style="list-style-type: none"> - Habiletés liées à la gestion de ses émotions

MATIÈRES, COURS OU PROGRAMMES AUXQUELS S'APPLIQUE LE PEI

Matières / Cours	Type de l'attente
Mathématiques	MOD
Toutes les matières.	AD
Compétence	Type de l'attente
gestion des émotions	D

ADAPTATIONS

Adaptations pédagogiques	Adaptations environnementales	Adaptations en matière d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> -Incitatifs de renforcement -Organisateurs graphiques -Matériel concret -Matériel de manipulation -Repères visuels -Options informatiques -Aide à la prise de note -Reformulation des concepts à l'étude 	<ul style="list-style-type: none"> -Positionnement stratégique des places -Endroit tranquille -Proximité de l'enseignante ou l'enseignant 	<ul style="list-style-type: none"> -Incitatifs de renforcement -Organisateurs graphiques -Matériel concret -Matériel de manipulation -Repères visuels -Options informatiques -Transcription mot à mot -Reformulation des instructions
Équipement personnalisé:		<ul style="list-style-type: none"> -Ordinateurs et périphériques et logiciels informatiques
Services auxiliaires de santé et personnel de soutien requis:		

Marie Pirouette (fictif) élémentaire

2007-08-08

PLAN D'APPRENTISSAGE

Matière, cours ou programme mathématiques	Niveau de rendement actuel numération: D-
Année d'études au sein du curriculum: 2 MOD	

But(s) annuel(s): Il s'agit d'un énoncé qui décrit ce qu'un élève devrait raisonnablement avoir accompli à la fin de l'année scolaire dans une matière, un cours ou un programme.

D'ici la fin de l'année, Marie démontrera des habiletés en numération qui correspondent à certains contenus d'apprentissage tirés du curriculum de 2e année.

But personnel de l'élève:

Je veux apprendre à utiliser des stratégies variées pour additionner et soustraire des nombres

Attentes d'apprentissage	Mesures d'inclusion/Stratégies pédagogiques	Méthodes d'évaluation
Utiliser diverses stratégies pour additionner ou soustraire des nombres naturels à un chiffre	-matériel de manipulation -grille de nombres -modèle de procédures -modéliser -enseignement explicite -enseignement séquentiel avec référentiels	-Observation -Exercices journaliers -Évaluation à l'oral -Tâches authentiques -Questions -Dessin

Commentaires

Les attentes modifiées sont évaluées sur le bulletin scolaire de l'Ontario

Marie Pirouette (fictif) élémentaire

2007-08-08

PLAN D'APPRENTISSAGE

Matière, cours ou programme	Niveau de rendement actuel Devant une tâche scolaire, Marie a tendance à pleurer, à ronger ses ongles et à se plaindre de maux de tête et de ventre. De plus, elle a tendance à éviter ses devoirs
Année d'études au sein du curriculum:	

But(s) annuel(s): Il s'agit d'un énoncé qui décrit ce qu'un élève devrait raisonnablement avoir accompli à la fin de l'année scolaire dans une matière, un cours ou un programme.

Marie démontrera qu'elle peut aborder et compléter une tâche qu'elle redoute par petites étapes d'ici la fin de l'année.

But personnel de l'élève:

J'aimerais débiter les tâches sans inquiétude.

Attentes d'apprentissage	Mesures d'inclusion/Stratégies pédagogiques	Méthodes d'évaluation
Marie pourra aborder et compléter une tâche qu'elle redoute.	<ul style="list-style-type: none"> -S'assurer que l'élève a bien compris la tâche, avant de la lui donner -Donner à l'élève la démarche séquentielle, où elle pourra cocher chaque étape -Accueillir et parler à l'élève au début de chaque journée. -Récompenser les comportements courageux et non anxieux. Remarque quand l'élève fait preuve de courage lorsqu'elle essaie de faire quelque chose de difficile. -Aider l'élève à diviser le projet en parties gérables. -Ne questionner l'élève, que lorsqu'elle connaît la réponse 	<ul style="list-style-type: none"> -Observation -Conférences -Grille de fréquence -Autoévaluation -Dessin -Questions -Entrevues

Commentaires

Marie Pirouette (fictif) élémentaire

2007-08-08

PLAN DE TRANSITION

Assurer une transition harmonieuse entre la 4e et la 5e années et en cours d'année

MESURES NÉCESSAIRES

Personnes responsables de ces mesures	Mesures nécessaires	Echéancier
l'enseignant ressource, enseignant titulaire	Présenter la nouvelle enseignante	juin 2018
parents, enseignant titulaire, enseignant ressource	Partager les stratégies gagnantes et les utiliser tout au long de l'année scolaire.	juin 2018
direction, parents	Faire une visite de la nouvelle classe avant la rentrée	septembre 2018

Marie Pirouette (fictif) élémentaire

2007-08-08

DETAILS SUR LES CONSULTATIONS MENEES AUPRES DU PARENT/DU TUTEUR/DE LA TUTRICE/ DE L'ÉLÈVE ET SUR LES RÉVISIONS/MISES À JOUR DU PEI FAITES PAR LE PERSONNEL

Dates de consultation	Moyens	Résultats
05/09/2017	Téléphone	Les parents souhaitent une rencontre pour parler de la programmation.
13/10/2017	Envoi	Copie du PEI envoyée à la maison pour consultation et signature

La direction de l'école est tenue par la loi de veiller à ce que le PEI soit mis en oeuvre et supervisé de façon appropriée.

Ce PEI a été élaboré selon les normes du Ministère et répond de façon appropriée aux points forts et aux besoins de l'élève. Les attentes d'apprentissage seront révisées et le rendement de l'élève sera évalué au moins une fois à chaque étape du bulletin scolaire.

 Signature de la direction d'école

 Date
Participation du parent ou de la tutrice ou du tuteur et de l'élève (si l'élève est âgé de 16 ans ou plus)

	Parent/ tuteur/tutrice	Élève (âgé de 16 ans ou plus)
J'ai été consulté ou consultée lors de l'élaboration de ce PEI.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'ai décliné l'invitation d'être consulté ou consultée lors de l'élaboration de ce PEI.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'ai reçu une copie de ce PEI.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

 Commentaires de parent, du tuteur ou de la tutrice et de l'élève :

 Signature du parent, du tuteur ou de la tutrice

 Date

 Signature de l'élève (âgé de 16 ans ou plus)

 Date



SECTION 11

ÉCOLES PROVINCIALES ET ÉCOLES D'APPLICATION

ÉCOLES PROVINCIALES

- sont gérées par le ministère de l'Éducation;
- assurent l'enseignement aux élèves sourds ou aveugles, ou qui ont de graves difficultés d'apprentissage;
- offrent un programme d'enseignement adapté;
- servent de centres régionaux de ressources pour les élèves sourds, aveugles ou sourds et aveugles;
- offrent des services préscolaires de visites à domicile pour les élèves qui sont sourds ou sourds et aveugles;
- élaborent et fournissent du matériel et des médias d'apprentissage pour les élèves sourds, aveugles ou sourds et aveugles;
- offrent aux enseignantes et enseignants des conseils scolaires des services de ressources;
- jouent un rôle précieux dans la formation du personnel enseignant.

W. ROSS MACDONALD SCHOOL (ÉCOLE POUR AVEUGLES ET POUR LES SOURDS ET AVEUGLES)

La W. Ross Macdonald School est située à Brantford et offre un enseignement aux élèves aveugles, déficients visuels ou sourds et aveugles. L'école fournit :

- un centre provincial de ressources pour les personnes déficientes visuelles et sourdes et aveugles;

- une aide aux conseils scolaires locaux sous forme de consultations et de matériel d'apprentissage tel que du matériel en braille, des enregistrements sonores et des manuels à gros caractères;
- des services professionnels et une orientation aux ministères de l'Éducation sur une base coopérative interprovinciale.

Les programmes sont adaptés aux besoins de chaque élève :

- ils sont conçus pour aider les élèves à faire l'apprentissage d'une vie autonome dans un milieu non protégé;
- ils sont dispensés par des enseignantes et enseignants spécialement formés;
- ils suivent le curriculum de l'Ontario élaboré pour tous les élèves de la province;
- ils offrent une gamme complète de cours au palier secondaire;
- ils offrent des cours dans des matières telles que la musique, les technologies de portée générale, les sciences familiales;
- l'éducation physique et la formation à la mobilité;
- ils sont individualisés en vue d'offrir un programme complet d'acquisition des aptitudes à la vie quotidienne;
- ils assurent des visites à domicile aux parents et aux familles des enfants sourds et aveugles d'âge préscolaire en vue d'aider à préparer ces enfants à l'école.

ÉCOLES PROVINCIALES POUR SOURDS ET MALENTENDANTS

Les écoles provinciales ci-dessous offrent des services aux élèves sourds et malentendants:

- le Consortium Centre Jules-Léger, à Ottawa (qui dessert les élèves et les familles francophones partout en Ontario);
- Sir James Whitney School, à Belleville (qui dessert la région est de l'Ontario);
- Ernest C. Drury School, à Milton (qui dessert les régions Centre et Nord de l'Ontario);
- Robarts School, à London (qui dessert la région ouest de l'Ontario).

CRITÈRES D'ADMISSION

L'admission dans une école provinciale est déterminée par le comité d'admission des écoles provinciales, conformément aux dispositions du Règlement 296.

PROGRAMMES OFFERTS DANS CES ÉCOLES

Ces écoles dispensent des programmes d'enseignement élémentaire et secondaire aux élèves sourds dès l'âge préscolaire jusqu'à la fin des études secondaires. Le curriculum suit le curriculum de l'Ontario et correspond aux cours et programmes dispensés dans les conseils scolaires. Il répond aux besoins particuliers de chaque élève, énoncés dans son plan d'enseignement individualisé (PEI). Les écoles pour sourds :

- offrent des milieux scolaires riches qui facilitent l'acquisition du langage par les élèves, leur apprentissage et leur développement social par le biais du langage

gestuel américain par les élèves (ASL) ou de la langue des signes québécois (LSQ);

- sont principalement des écoles de jour;
- offrent des services d'internat cinq jours par semaine aux élèves qui ne résident pas dans une proximité raisonnable de l'établissement.

Chaque école a un service des ressources qui assure :

- des services de consultation et d'orientation scolaire aux parents des enfants sourds et malentendants, et au personnel des conseils scolaires ainsi que des brochures d'information;
- une gamme variée d'ateliers pour les parents, les conseils scolaires et les autres organismes;
- un important programme de visites à domicile aux parents d'enfants d'âge préscolaire sourds et malentendants, assurés par des enseignantes et enseignants spécialisés dans l'éducation préscolaire et l'éducation des sourds.

ÉCOLES D'APPLICATION

Les écoles d'application ont été mises sur pied aux fins suivantes :

- dispenser des programmes d'enseignement spéciaux en internat aux élèves âgés de 5 à 21 ans;
- favoriser le développement des compétences scolaires et sociales de chaque élève;
- développer les aptitudes des élèves inscrits afin de leur permettre de réintégrer dans les deux ans les programmes gérés par les conseils scolaires.

En plus de dispenser des programmes scolaires en internat aux élèves ayant des difficultés graves d'apprentissage, les écoles d'application offrent des programmes spéciaux pour les élèves qui ont des difficultés d'apprentissage graves en association avec des troubles déficitaires de l'attention avec hyperactivité. Ce sont là des programmes très intensifs d'un an.

L'école Trillium dispense aussi un programme spécial, le programme LEAD (Learning for Emotional and Academic Development), aux élèves ayant des difficultés graves d'apprentissage qui ont besoin d'une aide sociale ou affective particulière.

ENSEIGNEMENT EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS

Chaque école d'application a un effectif de 40 élèves. Les écoles Amethyst, Sagonaska et Trillium dispensent l'enseignement en anglais et le Consortium Centre Jules-Léger en français.

DEMANDES D'ADMISSION

Les demandes d'admission à une école d'application sont présentées au nom des élèves par le conseil scolaire, avec l'autorisation des parents. Le Comité provincial sur les difficultés d'apprentissage (CPDA) détermine l'admissibilité des élèves.

RESPONSABILITÉ

La responsabilité principale de dispenser des programmes d'enseignement appropriés aux élèves qui présentent des difficultés d'apprentissage relève des conseils scolaires, mais le Ministère reconnaît que certains élèves ont besoin pendant un certain temps d'un milieu scolaire en internat.

STATISTIQUES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE POUR L'UTILISATION DES SERVICES DU DU CONSORTIUM CENTRE JULES-LÉGER

Nous avons présentement une élève dans le programme d'apprentissage à l'école Amethyst de London.

Au cours de l'année scolaire 2020-2021, il y a eu 42 élèves et intervenants du Conseil qui ont bénéficié de consultations par le CCJL en surdit , surdic c c  et c c c /basse vision.

SERVICES DE TRANSPORT

Les services de transport aller-retour sont fournis aux  l ves fr quentant des  coles provinciales ou des  coles d'application, y compris le transport d'une aide, au besoin. Les frais de transport sont assur s par les conseils scolaires. Les  l ves voyagent par avion, ils quittent la maison le dimanche soir pour se rendre   l' cole d'application et ils quittent le vendredi pour le retour au foyer. Certains  l ves ont des foyers d'accueil dans lequel ils passent la fin de semaine. Aucune aide ou aucun appui n'est requis pour les  l ves qui voyagent pr sentement.

NOMS ET ADRESSES DES  COLES PROVINCIALES ET DES  COLES D'APPLICATION

Les enseignantes et enseignants peuvent se procurer un compl ment d'information aupr s du service des ressources des  coles provinciales et des  coles d'application et des groupes indiqu s ci-dessous.

DIRECTION DES  COLES PROVINCIALES, MINIST RE DE L' DUCATION

Direction des  coles provinciales
255, rue Ontario Sud
Milton (Ontario) L9T 2M5
T l phone : 905 878-2851
T l copieur : 905 878-5405



ÉCOLES POUR SOURDS

Ernest C. Drury School for the Deaf

255, rue Ontario Sud
Milton (Ontario) L9T 2M
Téléphone : 905 878-2851
Télécopieur : 905 878-1354

Robarts School for the Deaf

1515 Cheapside Street
London (Ontario) N5Y 3N9
Téléphone : 519 453-4400
Télécopieur : 5119 453-7943

Sir James Whitney School for the Deaf

350, rue Dundas Ouest
Belleville (Ontario) K8P 1B2
Téléphone : 613 967-2823
Télécopieur : 613 967-2857

ÉCOLE POUR AVEUGLES ET SOURDS ET AVEUGLES

W. Ross Macdonald School

350, avenue Brant
Brantford (Ontario) N3T 3J9
Téléphone : 519 759-0730
Télécopieur : 519 759-4741

ÉCOLE PROVINCIALE POUR SOURDS ET MALENTENDANTS

Consortium Centre Jules-Léger

281, avenue Lanark
Ottawa (Ontario) K1Z 6R8
Téléphone : 613 761-9300
Télécopieur : 1 866 390-3670



ÉCOLES D'APPLICATION

Le ministère de l'Éducation offre les services de quatre écoles d'application pour les enfants qui présentent de graves difficultés d'apprentissage.

Il s'agit des écoles suivantes :

Consortium Centre Jules-Léger
 281, avenue Lanark
 Ottawa (Ontario) K1Z 6R8
 Téléphone : 613 761-9300
 Télécopieur : 1 866 390-3670
 ATS : 613 761-9302 et 761-9304

Amethyst School
 1515 Cheapside Street
 London (Ontario) N5Y 3N9
 Téléphone : 519 453-4408
 Télécopieur : 519 453-2160

Sagonaska School
 350, rue Dundas Ouest
 Belleville (Ontario) K8P 1B2
 Téléphone : 613 967-2823
 Télécopieur : 613 967-2482

Trillium School
 347, rue Ontario Sud
 Milton (Ontario) L9T 3L3
 Téléphone : 905 878-2851
 Télécopieur : 905 878-7540



SECTION 12

(Au 9 juin 2020 — Le Conseil n'avait pas reçu les informations complètes pour le financement des postes en EED)

PERSONNEL DE L' ENFANCE EN DIFFICULTÉ

En date du 1 mai 2021, le processus budgétaire n'est pas complété. De ce fait, les chiffres du tableau suivant reflètent la situation actuelle, incluant les dotations de surplus allouées par le Ministère grâce au financement supplémentaire relié à la COVID-19.

CATÉGORIE DU PERSONNEL — GAMME DES PROGRAMMES ET SERVICES OFFERTS — QUALIFICATIONS DU PERSONNEL

PERSONNEL DE L' ENFANCE EN DIFFICULTÉ	ETP ÉLÉM.	ETP SEC.	QUALIFICATIONS DU PERSONNEL
1. ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DE L' ENFANCE EN DIFFICULTÉ			
1.1 Enseignantes et enseignants des classes à retrait partiel			
1.2 Enseignantes et enseignants des classes distinctes	6	2	Qualification en enfance en difficulté partie 3
1.3 Éducateurs et éducatrices spécialisés	46	19	Technique d'éducateur spécialisé
2. AUTRES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DE L' ENFANCE EN DIFFICULTÉ			
2.1 Enseignantes et enseignants itinérants en comportement			

PERSONNEL DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ	ETP ÉLÉM.	ETP SEC.	QUALIFICATIONS DU PERSONNEL
2.2 Enseignantes et enseignants diagnosticiens			
2.3 Coordonnateurs et Coordonnatrices	s. o.	s. o.	s. o.
2.4 Conseillers et conseillères	5	1	Spécialiste en enfance en diffi é
3. AIDES-ENSEIGNANTES ET AIDES-ENSEIGNANTS			
3.1 Aides-enseignantes et aides-enseignants	175	20	Diplôme collégial d'aide-enseignant
4. AUTRE PERSONNEL RESSOURCE PROFESSIONNEL			
4.1 Psychologues	1,0	0	Doctorat en psychologie et membre de l'ordre des psychologues de l'Ontario
4.2 Associée et Associé en psychologie	1	0,8	Maîtrise en psychologie et membre de l'ordre des psychologues de l'Ontario
4.3 Psychométriciennes et psychométriciens	1	1	Maîtrise
4.4 Pédopsychiatre			Doctorat en psychiatrie
4.5 Orthophonistes	5	0	Maîtrise en orthophonie et membre de l'ordre des orthophonistes de l'Ontario
4.6 Assistantes et Aides-orthophonistes	4	0	Diplôme collégial comme assistante ou aide-orthophoniste
4.7 Audiologistes			
4.8 Ergothérapeutes			
4.9 Physiothérapeutes			
4.10 Travailleuses et travailleurs sociaux	15	3	Maîtrise ou baccalauréat en travail social et membre de l'ordre des travailleuses et des travailleurs sociaux de l'Ontario

PERSONNEL DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ	ETP ÉLÉM.	ETP SEC.	QUALIFICATIONS DU PERSONNEL
4.11 Superviseur des travailleuses et des travailleurs sociaux	0,5	0,5	Maîtrise en travail social et membre de l'ordre des travailleuses et des travailleurs sociaux de l'Ontario
4.12 Consultantes et consultants en autisme	4	1	Baccalauréat en psychologie (ou domaine connexe) et/ou maîtrise, formation en analyse comportementale
4.13 Total partiel	259,50	46,30	
5. PERSONNEL RESSOURCE PARAPROFESSIONNEL			
5.1 Personnel pour l'orientation et la mobilité			
5.2 Interprètes oraux (pour les élèves sourds)			
5.3 Interprètes gestuels (pour les élèves sourds)			
5.4 Transcriptionneurs (pour élèves aveugles)			
5.5 Intervenantes et intervenants (pour les élèves sourds)			
5.6 Thérapeutes pour la thérapie auditive verbale			
5.7 Total partiel			



SECTION 13

PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

Le plan de formation du Conseil est élaboré sur des bases qui favorisent la mise en œuvre d'une démarche d'analyse de données probantes au sein du personnel, autant au niveau des animatrices et des animateurs qu'au niveau des participantes et des participants. Plusieurs projets de formation sont présentés en tenant compte des initiatives du Conseil, de celles du ministère de l'Éducation et des exigences de l'OQRE.

La réussite scolaire et l'amélioration du rendement de tous les élèves guident la planification de sessions de formation qui visent d'abord une amélioration de l'action pédagogique des intervenantes et des intervenants du Conseil, et ce, du cycle préparatoire au cycle supérieur. Ce plan de formation s'adresse donc autant au personnel enseignant des classes régulières qu'à l'ensemble du personnel des services aux élèves, aux directions d'écoles et aux membres de leurs équipes-écoles.

Puisque plusieurs initiatives de formation se déroulent de façon simultanée, les membres de l'équipe des Services éducatifs ont tenté d'établir le plus grand nombre possible de liens au niveau de divers projets afin d'assurer une cohérence et une intégration des apprentissages qui seront réalisés par les participantes et les participants. Les contextes authentiques ou les possibilités de transfert des apprentissages favoriseront ainsi une formation solide qui aura des répercussions ou un impact direct sur l'amélioration du rendement des élèves.

CONTRIBUTION DU PERSONNEL AU PLAN

Les Services éducatifs identifient les priorités en fonction des orientations du Conseil, des priorités de mise en œuvre d'un nouveau curriculum du ministère de l'Éducation et des besoins identifiés par le personnel.

FORMATIONS OFFERTES

Les formations suivantes ont été offertes en mode virtuel au cours de l'année 2020-2021 à cause des mesures sanitaires en place dû à la COVID-19.

ACTIVITÉS DE FORMATION	PERSONNEL CIBLÉ	DATES LES FORMATIONS ONT LIEU EN VIRTUEL	FORMATEUR
Zone de régulation	Enseignants ressources EED, éducateurs spécialisés, aides-enseignants des classes PPEEC, TSA et CPV, des travailleurs sociaux du conseil et conseillères pédagogiques EED.	27 août 2020	Consultant de l'organisme de zone de régulation
Capsules et procéduriers d'activités de transition à l'école pour les élèves en grands besoins	Enseignant ressource EED et personnel d'appui qui accueillent les élèves aux dates indiquées dans la case de droite.	27, 30 août et 1 ^{er} septembre 2020	Conseillères pédagogiques EED
Soins personnels	Aides-enseignants et éducateurs spécialisés	Septembre Annulée	Aline Roy, Consultant de la Croix-rouge
Intervention non violente en situation de crise	Personnel des programmes PPEEC : Le Passage et L'Équilibre	1 ^{er} et 9 octobre 2020	Steve Hall, consultant en comportement
Appui pour les PEI et capsules	Personnes ressources EED	2, 5, 6 octobre 2021	Conseillères pédagogiques EED
Présentation du système Aide-EED et capsules Appui pour toutes questions reliées à l'enfance en difficulté	Personnel des services éducatifs, Enseignants ressources EED	Automne 2020 et tout au long de l'année scolaire	Conseillères pédagogiques EED

ACTIVITÉS DE FORMATION	PERSONNEL CIBLÉ	DATES LES FORMATIONS ONT LIEU EN VIRTUEL	FORMATEUR
Six capsules Stratégies gagnantes pour les élèves TSA et les élèves qui présentent des défis au niveau du comportement et de la motivation	Personnel des écoles	Automne 2020	Équipe des consultants TSA
Nouveau curriculum de mathématiques : Aspect EED et capsules <i>En collaboration avec les services pédagogiques</i>	Enseignants et enseignants ressources EED de l'élémentaire	27, 28 octobre 2021 24, 25 novembre 2021	Conseillère pédagogique EED
Réseau des intervenants des programmes de partenariat pour l'éducation avec établissements communautaires (PPEEC)	Personnel des classes PPEEC, incluant le personnel du Centre Francophone du Grand Toronto	Au cours de l'année (rencontres aux 6 semaines)	Direction de services aux élèves, superviseur clinique, psychologue en chef
Appui et INVSC	Membres du personnel de l'école Roméo-Dallaire, du programme Le Passage à l'école Pavillon de la jeunesse et du programme L'Équilibre à l'école Franco-Niagara élémentaire	Novembre 2020	Steve Hall, consultant
Nouveau curriculum de mathématiques : Aspect EED et capsules <i>En collaboration avec les services pédagogiques</i>	Enseignants et enseignants ressources EED du secondaire	3 et 4 novembre 1 ^{re} , 2 décembre	Conseillère pédagogique EED
Introduction à l'autisme	Personnel œuvrant auprès de la clientèle TSA	Janvier 2021	Consultants en autisme

ACTIVITÉS DE FORMATION	PERSONNEL CIBLÉ	DATES LES FORMATIONS ONT LIEU EN VIRTUEL	FORMATEUR
Biais inconscient <i>En collaboration avec l'équipe du bien-être</i>	Personnel des écoles	Janvier 2021	Conseillère pédagogique EED
Capsules sur la surdité et surdit� partielle incluant l'utilisation de masques transparents	Personnel travaillant aupr�s d'�l�ves ayant une surdit� ou surdit� partielle	F�vrier 2021	Conseill�re p�dagogique EED
Partage de ressources Sant� mentale en milieu scolaire (SMSO)	�ducateurs sp�cialis�s de l'�l�mentaire et du secondaire	1 f�vrier 2021	Conseill�re en sant� mentale, travailleuse sociale
Validation empathique	�ducateurs sp�cialis�s de l'�l�mentaire et du secondaire	1 f�vrier 2021	Psychologues
�quit�	�ducateurs sp�cialis�s de l'�l�mentaire et du secondaire	1 f�vrier 2021	Superviseure clinique en travail social
Introduction � l'autisme — palier �l�mentaire	Enseignants, aides-enseignants et �ducateurs sp�cialis�s, personnes ressources (qui n'ont jamais eu la formation)	1 f�vrier 2021	Consultants en autisme
Auto-compassion	�ducateurs sp�cialis�s de l'�l�mentaire et du secondaire Enseignants, aides-enseignants	1 f�vrier 2021	Leader en sant� mentale
Comment engager nos �l�ves et d�velopper leur autonomie – partie 1	Aides-enseignants de l'�l�mentaire et du secondaire	1 f�vrier 2021	Conseill�res p�dagogiques en EED et orthophoniste

ACTIVITÉS DE FORMATION	PERSONNEL CIBLÉ	DATES LES FORMATIONS ONT LIEU EN VIRTUEL	FORMATEUR
Exploration du site WEB de l'enfance en difficulté	Aides-enseignants de l'élémentaire et du secondaire	1 février 2021	Conseillères pédagogiques en EED
Les essentiels de l'autisme	Aides-enseignants de l'élémentaire et du secondaire	1 février 2021	Consultantes en autisme
Certification INVSC	Enseignants, aides-enseignants et éducateurs spécialisés, enseignants ressources EED, membres de la direction (qui n'ont jamais eu la formation)	22 et 24 février 2021	Steve Hall, consultant en comportement
Recertification INVSC	Enseignants, aides-enseignants et éducateurs spécialisés, enseignants ressources EED, membres de la direction	26 février, 2 mars et 4 mars 2021	Steve Hall, consultant en comportement
PANA <i>En collaboration avec les services pédagogiques</i>	Enseignants PANA	23 au 26 février et 9 et 11 mars 2021	Conseillère pédagogique EED
Divers processus EED	Directions et directions adjointes des écoles	22 mars 2021	Directions des services aux élèves
Processus d'aide	Enseignant ressources EED	23 mars 2021	Conseillères pédagogiques EED
Accompagnement au personnel pour des élèves avec défis de comportement	Personnel de La Passerelle ADO de l'école Toronto-Ouest Personnel de l'école Marie-Curie	Février et mars 2021	Steve Hall, consultant en comportement
Divers processus EED	Directions et directions adjointes des écoles	22 mars 2021	Directions des services aux élèves

ACTIVITÉS DE FORMATION	PERSONNEL CIBLÉ	DATES LES FORMATIONS ONT LIEU EN VIRTUEL	FORMATEUR
Processus d'aide	Enseignant ressources EED	23 mars 2021	Conseillères pédagogiques EED
Forces, besoins et CIPR	Enseignants ressources EED	30 et 31 mars 2021	Conseillère pédagogique EED
PECS (The picture Exchange Communication System)	Personnel des écoles qui travaillent auprès d'élèves ayant des besoins au niveau de la suppléance à la communication	6 et 27 mars 2021	Tony Castrogiovanni, (consultant PECS)
Planification coordonnée de services	Direction Enseignants ressources	Au cours du mois d'avril	Différents représentants des organismes communautaires
Traumatismes émotionnels chez les élèves	Éducateurs spécialisés de l'élémentaire et du secondaire	30 avril 2021	Psychologue
Comment engager nos élèves et développer leur autonomie – partie 2	Aides-enseignants de l'élémentaire et du secondaire	30 avril 2021	Conseillères pédagogiques en EED
Zone de régulation	Éducateurs spécialisés de l'élémentaire	30 avril 2021	Travailleurs sociaux
Cyberdépendance – Dépendance aux jeux en ligne et aux médias sociaux	Éducateurs spécialisés du secondaire	30 avril 2021	Psychologue Travailleuse sociale
Syndrôme d'alcoolisation fœtale	Personnel de l'école L'Harmonie	Avril/mai 2021	Consultant de l'organisme SCARS
Syndrôme Gilles de la Tourette	Enseignants, personnel de soutien Personnes ressources EED	14 mai 2021	Geneviève Duchesne, neuropsychologue

ACTIVITÉS DE FORMATION	PERSONNEL CIBLÉ	DATES LES FORMATIONS ONT LIEU EN VIRTUEL	FORMATEUR
Connexion en virtuel de la techno d'aide pour les élèves appareillés ayant une surdit� ou surdit� partielle	Enseignants, enseignants ressources, personnel d'appui et parents	Foire d'innovation Viamonde juin 2021	Conseill�re p�dagogique EED

AFFECTATION DU BUDGET

Une partie du budget est consacr e   la formation du personnel. Durant les journ es de formation, le personnel-ressource est lib r  pour participer aux s ances de formation. Le budget est pr sent  lors d'une r union du CCED.

Le budget allou  au perfectionnement professionnel et paraprofessionnel en diffi  sera de 90 000 \$ en 2021-2022.

Des notes de service sont envoy es r guli rement annon ant les projets de formation qui se d roulent au sein du Conseil.

Les Services aux  l ves s'assurent de faire une collecte de donn es r guli re afin de prendre en consid ration les besoins des  coles, par exemple, lors des demandes de services et des analyses de cas. Les intervenants des Services  ducatifs partagent des probl matiques rencontr es dans les  coles. Par la suite, une offre de formation g n rale est  labor e afin de satisfaire aux besoins exprim s par les intervenantes et les intervenants de l'enfance en diffi .

FORMATION DU PERSONNEL ENVERS LES LOIS ET LES POLITIQUES DU MINIST RE

Lors des r unions de directions en 2020-2021, les directions d' cole ont eu l'occasion de faire part de leurs besoins et de leurs questionnements par rapport au domaine de l'enfance en diffi  et d' tre form s au niveau de diff rents processus du services aux  l ves.

COMMUNICATION DU PLAN

Les directions d' cole devront sensibiliser le personnel de l' cole et les conseils d' cole sur le plan de l'enfance en diffi .

Le Plan a  t  affi  sur le site Web du Conseil pour consultation par le grand public.

Un sommaire des r troactions re ues par la suite des diverses consultations sera pr sent  au mois de juin 2021 aux membres du CCED.



SECTION 14

ÉQUIPEMENT

DÉTERMINATION DES BESOINS

Le Conseil offre l'équipement pour les élèves qui ont des besoins spécifiques. Ces besoins sont corroborés par une lettre d'un professionnel certifié qui atteste qu'un appareil peut répondre aux besoins particuliers d'un élève :

- Ordinateur/tablette/écrans/caméra de document
- Système MF
- Mobilier adapté (tables, pupitres, chaises, tables à langer, etc.)
- Équipement multisensoriel
- Outil spécialisé de travail (ciseaux, crayons, etc.)
- Équipement de motricité globale (bicyclette, trampoline, etc.)

AFFECTATION DU BUDGET

Le Conseil paie le premier 800 \$ par élève pour les systèmes MF et autres équipements spécialisés. Le solde est défrayé à travers les fonds que le ministère déploie au niveau du financement pour l'équipement spécialisé.

Une demande peut être présentée par le Conseil afin de répondre aux besoins des élèves dont les dépenses totales en équipement spécialisé pour l'année scolaire dépassent 800 \$, ce qui comprend les taxes et le transport.

Le Conseil a reçu une subvention de 310 072 \$ pour défrayer les coûts associés à l'achat de portables et logiciels pour l'année scolaire 2019-2020.

SECTION 15

ACCESSIBILITÉ DES INSTALLATIONS SCOLAIRES

Viamonde offre des écoles et des lieux de travail à taille humaine où le respect des différences fait partie du quotidien. L'accessibilité des immeubles et des programmes d'apprentissage est donc une composante essentielle de l'expérience vécue par nos clientèles.

Chaque année, les nouveaux membres du personnel du secteur d'éducation doivent suivre une formation obligatoire comme stipulé dans la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario. Depuis 2017, cette formation fait partie de la série de formations du PACFOSS afin de faciliter les suivis requis par le Conseil.

Le personnel visé par cette formation est :

- le personnel enseignant,
- les aides-enseignantes et aides-enseignants,
- les éducatrices et éducateurs spécialisés,
- les éducatrices et éducateurs en petite enfance,
- les techniciennes et techniciens en bibliothèque.

Une présentation vidéo sur « L'accessibilité des immeubles, des programmes d'apprentissage et de nos services à la clientèle » est disponible au lien suivant: <https://youtu.be/XbFW-NgVBis>.

PLAN D'IMMOBILISATION

Chaque année, le Conseil approuve des projets en immobilisation, et ce, selon le budget et l'envergure des projets. Le dossier de la santé et sécurité de tous élèves est considéré dans l'identification des priorités du Conseil.

ACCÈS DU PUBLIC AU PLAN

Le public a accès à tous les procès-verbaux du Conseil.

Le public est invité à communiquer avec la direction du Secteur d'immobilisation, d'entretien et de planification au 416 614-5920 pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des projets en immobilisation ou du plan d'accessibilité du Conseil.

PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE

Selon la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario*, le Conseil doit élaborer un plan d'accessibilité annuel en consultation avec les personnes handicapées et d'autres personnes.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE ACCESSIBILITÉ DES INSTALLATIONS SCOLAIRES 2020-2021

ÉCOLE	EXTÉRIEUR						INTÉRIEUR										
	Nombre de stationnements identifiés	Édifice accessible (trajet du stationnement, système d'ouverture de porte)			Système d'ouverture de portes	Rampe adaptée (oui/non)	Ascenseur (oui/non)	Plateforme élévatrice pour demi-niveaux (oui/non)	Accessibilité des niveaux					Salle de toilette universelle	Salle de toilette accessible (individuelle ou multiple)	Fontaine adaptée	Stroboscope (alarme lumineuse)
		Oui	Non	Partiellement					Sous-sol	Rez-de-chaussée	Demi-niveaux	Étages	Scène				
Académie Alexandre-Dumas	2	X			Oui	ND	Oui	ND	ND	Oui	ND	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Académie de la Moraine	3	X			Oui	ND	ND	ND	ND	Oui	ND	ND	ND	Oui	Oui	Oui	Oui
Académie La Pinède	2		X		Non	ND	Non	Oui	ND	Part.	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Part.
Académie de la Tamise	2	X			Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non
ÉE Antonine-Maillet	2			X	Oui	ND	Non	ND	ND	Oui	ND	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
ÉE Carrefour des jeunes	2	X			Oui	ND	ND	ND	ND	Oui	ND	ND	ND	Non	Oui	Oui	Oui
Centre Vanier	2	X			Oui	ND	ND	ND	ND	Oui	ND	ND	ND	Non	Non	Non	Non
ÉE Chantale-Benoit	1	X			Oui	ND	ND	Non	ND	Oui	ND	ND	Non	Non	Non	Oui	Oui
ÉE Charles-Sauriol	3			X	Oui	ND	Oui	Non	ND	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Collège français	2	X			Oui	ND	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non
ÉS de Lamothé-Cadillac	2	X			Oui	ND	Oui	ND	ND	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
ÉE des Quatre-Rivières	2	X			Oui	ND	ND	ND	ND	Oui	ND	ND	Non	Non	Oui	Oui	Oui
ÉE du Chêne	2	X			Oui	ND	Non	ND	ND	Oui	ND	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
ÉS David-Saint-Jacques	2	x			Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	ND	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
ÉE Dyane-Adam	3	X			Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	ND	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
ÉS Étienne-Brûlé	3	X			Oui	ND	Oui	ND	ND	Oui	ND	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui
ÉE Félix-Leclerc	2	X			Oui	Oui	ND	ND	ND	Oui	ND	ND	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
ÉS Franco-Jeunesse	4	X			Oui	ND	Oui	ND	ND	Oui	ND	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
ÉS Franco-Niagara	5	X			Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	ND	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
ÉS Gabriel-Dumont	2	X			Oui	ND	Oui	ND	ND	Oui	ND	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
ÉE Gabrielle-Roy	1			X	Non	ND	Oui	ND	ND	Oui	ND	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
ÉS Gaétan-Gervais	6	X			Oui	ND	Oui	ND	ND	Oui	ND	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
ÉS Georges-P.-Vanier	0		X		Non	ND	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
ÉE Horizon jeunesse	1	X			Oui	Oui	Oui	ND	ND	Oui	ND	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui
ÉE Jeanne-Lajoie	2	X			Oui	ND	Oui	ND	ND	Oui	ND	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
ÉS Jeunes sans frontières	3	X			Oui	ND	Oui	ND	ND	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
ÉE La Fontaine	2	X			Oui	ND	ND	ND	ND	Oui	ND	ND	Non	Non	Oui	Non	Oui
ÉE La Marsh	2	X			Oui	ND	Non	ND	ND	Oui	ND	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non
ÉE La Mosaïque	1			X	Oui	Oui	Oui	ND	ND	Oui	ND	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui
ÉE La Pommeraie	2	X			Oui	ND	ND	Oui	ND	Oui	ND	ND	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

ÉCOLE	EXTÉRIEUR						INTÉRIEUR										
	Nombre de stationnements identifiés	Édifice accessible (trajet du stationnement, système d'ouverture de porte)			Système d'ouverture de portes	Rampe adaptée (oui/non)	Ascenseur (oui/non)	Plateforme élévatrice pour demi-niveaux (oui/non)	Accessibilité des niveaux					Salle de toilette universelle	Salle de toilette accessible (individuelle ou multiple)	Fontaine adaptée	Stroboscope (alarme lumineuse)
		Oui	Non	Partiellement					Sous-sol	Rez-de-chaussée	Demi-niveaux	Étages	Scène				
ÉE La Source	2	X			Oui	ND	ND	ND	ND	Oui	ND	ND	ND	Non	Oui	Oui	Oui
ÉE Laure-Rièse	1	X			Oui	ND	ND	ND	ND	Oui	ND	ND	ND	Oui	Oui	Oui	Oui
ÉS Le Caron	2			X	Oui	ND	ND	ND	ND	Non	ND	ND	Non	Non	Oui	Non	Non
ÉE L'Envolée	1			X	Non	ND	Non	Non	Non	Part.	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non
ÉE Les Rapides	2	X			Oui	ND	ND	ND	ND	Oui	ND	ND	ND	Oui	Oui	Oui	Non
ÉE L'Harmonie	2	X			Oui	ND	ND	ND	ND	Oui	ND	ND	ND	Oui	Oui	Oui	Non
ÉE L'Héritage	1		X		Non	ND	ND	ND	ND	Non	ND	ND	Non	Non	Oui	Non	Oui
ÉE Louise-Charron	1	X			Oui	ND	ND	ND	ND	Oui	ND	ND	Non	Oui	Oui	Oui	Non
ÉE L'Odysée	2	X			Non	ND	ND	ND	ND	Non	ND	ND	Non	Non	Oui	Oui	Oui
ÉE Marie-Curie	2	X			Oui	ND	ND	ND	ND	Oui	ND	ND	Non	Oui	Oui	Oui	Non
ÉE Mathieu-da-Costa	1	X			Oui	ND	Non	ND	ND	Oui	ND	Non	ND	Non	Oui	Oui	Oui
ÉE Micheline-Saint-Cyr	2	X			Oui	ND	Oui	ND	ND	Oui	ND	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non
ÉS Norval-Morrisseau	5	X			Oui	ND	Oui	ND	ND	Oui	ND	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
ÉENouvel Horizon	2	X			Oui	ND	ND	ND	ND	Oui	ND	ND	Non	Non	Oui	Non	Non
ÉE Patricia-Picknell	2	X			Oui	ND	ND	ND	ND	Oui	Oui	ND	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
ÉE Paul-Demers	0	X			Oui	ND	Non	ND	ND	Non	ND	ND	Non	Non	Non	Non	Non
ÉE Pavillon de la jeunesse	1	X			Oui	ND	ND	ND	ND	Oui	ND	ND	Non	Oui	Oui	Oui	Non
ÉE Pierre-Elliott-Trudeau	2	X			Oui	Non	Oui	ND	Oui	Oui	ND	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
ÉE Renaissance	2	X			Oui	ND	Oui	ND	ND	Oui	ND	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui
ÉS Roméo-Dallaire	2	X			Oui	ND	Oui	ND	ND	Oui	ND	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
ÉS Ronald-Marion	3	X			Oui	ND	Oui	ND	ND	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
ÉP Saint-Joseph	0		X		Oui	Oui	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non
ÉSTorontoOuest	7	X			Oui	Oui	Oui	ND	ND	Oui	ND	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
ÉE Viola-Léger	0	X			Oui	ND	ND	ND	ND	Oui	ND	ND	ND	Oui	Oui	Oui	Oui
Siège social – Cornelius	3	X			Oui	Oui	Oui	ND	ND	Oui	Oui	Oui	ND	Oui	Oui	Non	Oui



SECTION 16

TRANSPORT

POUR LES PROGRAMMES EED

Parmi les 943 élèves bénéficiaires des services et programmes en enfance en difficulté, 19 élèves ont accès à un transport spécial intégré dans un autobus scolaire régulier et 81 élèves bénéficiaires des taxis, fourgonnettes, minibus pour fauteuil roulant en 2020-2021.

CLASSES PPEEC

Pour les programmes de partenariat pour l'éducation avec les établissements communautaires (PPEEC).

Le Conseil gère présentement quatre programmes de partenariat pour l'éducation avec les établissements communautaires (PPEEC) : deux dans la région de Toronto (élèves de l'élémentaire et du secondaire), un dans la région de Welland à l'élémentaire, un autre dans la région d'Hamilton à l'élémentaire. Ces centres de traitement de jour sont gérés en partenariat avec le Conseil scolaire catholique Mon Avenir et le Centre francophone du grand Toronto. Les élèves sont transportés par taxi.

POUR LES ÉCOLES PROVINCIALES ET ÉCOLES D'APPLICATION

Les élèves voyagent par avion.



POUR LES COURS D'ÉTÉ

Le transport est offert par le Conseil dans les limites de la subvention générée à cet effet. Les modalités de transport seront déterminées par le Conseil scolaire Viamonde.

Le processus retenu vise à déterminer si une ou un élève ayant des besoins particuliers peut être transporté avec d'autres enfants ou s'il est dans le meilleur intérêt de l'élève et celui des autres, qu'il puisse bénéficier d'un transport individuel.

SÉCURITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Selon l'anomalie et selon les recommandations du médecin, les Services aux élèves feront la recommandation au Conseil de transporter cet élève de façon individuelle ou en petit groupe.

LES CRITÈRES DE SÉCURITÉ ET CHOIX DES FOURNISSEURS

Les critères sont généraux dans les appels d'offres et ne se réfèrent pas aux élèves en difficulté. La compagnie de transport est responsable de la santé et de la sécurité des élèves à bord des autobus.

Selon la politique du Conseil sur le transport, la direction d'école doit faire en sorte que les règlements, les responsabilités et les mesures disciplinaires et de sécurité soient connus des élèves, du personnel et des parents au début de l'année scolaire.



SECTION 17

COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ — (CCED)

HEURES ET LIEUX DES RÉUNIONS

Les réunions du Comité consultatif en enfance en difficulté ont lieu une fois par mois, habituellement les mardis, au siège social, de 17 h 30 à 19 h 30, dans la salle du Conseil. L'accès aux moyens électroniques est offert aux membres qui ne peuvent se rendre au siège social pour les rencontres.

REPRÉSENTATION AUTOCHTONE, LE CAS ÉCHÉANT

Sans objet

MÉTHODE UTILISÉE POUR SÉLECTIONNER LES MEMBRES

Les associations ou organismes sont invités à soumettre le nom d'une représentante ou d'un représentant, et le nom d'un membre suppléant qui siègeront au sein du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté pour un mandat de quatre ans.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

- présenter au Conseil des recommandations sur les questions qui concernent l'établissement, l'élaboration et la prestation des programmes et services destinés aux élèves en difficultés du Conseil;
- participer à la révision annuelle du plan de l'enfance en difficulté;
- participer à la préparation du budget du Conseil destiné à l'éducation de l'enfance en difficulté;
- examiner les états financiers du Conseil se rapportant à l'éducation de l'enfance en difficulté.

COMMUNICATION AVEC LE PUBLIC

Les parents et les autres membres de la communauté peuvent faire connaître leur point de vue en communiquant directement avec les membres du CCED, la direction de l'éducation, les surintendances, les directions d'école et les conseillères et conseillers scolaires.

RECOMMANDATIONS SUR LES PROGRAMMES ET SERVICES

Un compte rendu de chaque réunion du CCED est présenté au Conseil sous forme de rapport aux fins d'approbation.

RÉVISION ANNUELLE DU PLAN

Une ébauche du plan est présentée aux fins de consultation lors d'une réunion du CCED. Les membres du comité ont l'occasion de faire des recommandations sur les programmes et services.

http://edu.gov.on.ca/fre/document/policy/os/2017/Spec_Ed_content.html

BUDGET POUR EED

Le Conseil veille à ce que le CCED ait la possibilité de participer à son processus budgétaire en ce qui a trait à l'enfance en difficulté en invitant les membres du comité à identifier par ordre de priorité les orientations pour le processus budgétaire.

Le budget est présenté aux membres du CCED lorsqu'il a été approuvé par le Conseil.

EXAMEN DES ÉTATS FINANCIERS EN EED

Le Conseil veille à ce que le CCED ait la possibilité d'examiner les états financiers des budgets consacrés à l'enfance en difficulté lorsqu'ils ont été préparés.

Le grand public peut examiner les états financiers en consultant le site Web du Conseil.

Lors des réunions régulières pour l'année scolaire 2021-2022, les membres du CCED ont assisté à des ateliers et à des présentations sur divers sujets en lien avec le domaine de l'enfance en difficulté. Parmi les sujets abordés :

- Programme de perfectionnement des compétences après l'école
- Transport scolaire
- Plan de soutien personnalisé - demande de transport
- Intervention intensive en lecture et en écriture 2019-2020
- Mesures de soutien pour les élèves atteints de troubles du spectre autistique
- Politique 3,11 - Utilisation d'un animal d'assistance par les élèves

LES RÉOLUTIONS DU CONSEIL

Le Conseil entretient d'excellents rapports avec le CCED. Ce dernier fait les propositions qu'il juge les plus appropriées. Tous, parents et membres de la communauté

peuvent consulter les procès-verbaux du CCED au Conseil et dans les écoles. De plus, les rapports des réunions du CCED sont disponibles à l'adresse internet suivante : <https://csviamonde.ca/gouvernance/composition-et-responsabilites-du-conseil/calendrier-du-conseil-consultatif/>.

Les motions suivantes, liées aux questions relatives à l'enfance en difficulté, ont été acceptées à majorité par le Conseil.

OCTOBRE 2020 - (RENCONTRE NO 1)

Les membres du comité ont reçu les rapports suivants :

1. **BUDGET CCED 2020-2021**
Après une période de questions, M^{me} Stéphanie Penton, appuyée par Conseiller Lapointe, propose :
QUE le rapport en date du 13 octobre 2020 intitulé « Budget 2020-2021 Enfance en difficulté » soit reçu.
2. **ORGANIGRAMME DES SERVICES AUX ÉLÈVES**
M^{me} Pelletier, appuyée par Conseiller Lapointe propose :
QUE l'organigramme des services aux élèves présenté en date du 13 octobre 2020 soit reçu.
La motion est acceptée
3. **INVITATION AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES À PARTICIPER AU CCED**
M^{me} Manoushka Aimable, appuyée par M^{me} Lara Pietrolungo propose :
QUE le rapport en date du 13 octobre 2020 intitulé « Invitation aux associations et organismes à participer au CCED » soit reçu.
4. **PLAN ANNUEL EN ENFANCE EN DIFFICULTÉ 2019-2020 (VERSION PUBLIÉE)**
M^{me} Nathalie Pelletier, appuyée par, M^{me} Lara Pietrolungo propose :
QUE le plan annuel en enfance en difficulté 2020—2021 soit reçu à titre de renseignement.

OCTOBRE 2020 — RENCONTRE N° 2

1. **RÉSULTAT DES TESTS PROVINCIAUX EN LECTURE, ÉCRITURE ET MATHÉMATIQUES DE 2020**
Mme Manoushka Aimable, appuyée par Conseiller Lapointe, propose :
QUE le rapport verbal en date du 13 octobre 2020 intitulé « Résultats de l'OQRE-EED » soit reçu
2. **PPCAE : PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT DES COMPÉTENCES APRÈS L'ÉCOLE**
Après une période de questions, Mme Stéphanie Penton, appuyée par Mme Nathalie Pelletier propose :
Que le rapport en date du 13 octobre 2020, intitulé « Programme de perfectionnement des compétences après l'école » soit reçu
3. **MISE À JOUR – COVID-19 (RAPPORT VERBAL)**
Après une période de questions, Conseiller Lapointe, appuyé par Mme Lara Pietrolungo propose :
Que le rapport verbal intitulé « Mise à jour COVID-19 » soit reçu.
4. **CENTRE JULES-LÉGER : STATISTIQUES DES SERVICES**
Après avoir pris connaissance du rapport présenté par le surintendant de l'éducation, Mme Nathalie Pelletier, appuyée par Mme Stéphanie Penton, propose :
QUE le rapport en date du 13 octobre 2020 intitulé « Centre Jules-Léger » soit reçu.

5. CORRESPONDANCE :

Les membres du Conseil prennent connaissance des correspondances suivantes :

- a) Centre Jules Leger
- b) Durham District School Board
- c) Conseil Scolaire Catholique Nouvelon

M^{me} Manoushka Aimable, appuyée par Conseiller Lapointe propose par la suite :

QUE la correspondance ci-dessus mentionnée soit reçue.

NOVEMBRE 2020 — RENCONTRE N° 3**1. AJOUT ET MISE EN CANDIDATURE DE DEUX MEMBRES AU CCED**

Après avoir pris connaissance du rapport, M^{me} Penton, appuyée par Conseiller Rochefort propose les motions suivantes :

Que le rapport en date du 17 novembre 2020 intitulé « Ajout et mise en candidature d'un membre au CCED » soit reçu.

QUE le CCED recommande au Conseil la nomination de :

- M^{me} Nancy Korni à titre de membre représentante de l'organisme Epilepsy Southwestern Ontario.
- M. Aliou Sene à titre de membre représentant de l'organisme CAMH.

2. CORRESPONDANCES

Les membres du Conseil prennent connaissance des correspondances suivantes :

- a) Gouvernement de l'Ontario : Plan d'action de l'Ontario pour la protection, le soutien et la relance;
- b) Lettre provenant du Conseil scolaire catholique du Providence adressée à Stephen Lecce concernant les troubles causés par l'alcoolisation foétale.

Conseiller Rochefort, appuyé par Mme Marguerite Schabas propose par la suite :

QUE les correspondances ci-dessus mentionnées soient reçues.

NOVEMBRE 2020 — RENCONTRE N° 4**1. DONNÉES SUR LES ÉLÈVES QUI BÉNÉFICIENT DES PROGRAMMES ET SERVICES EN ENFANCE EN DIFFICULTÉ**

Après avoir pris connaissance du rapport, M^{me} Manoushka Aimable, appuyée par Conseiller Teasdale propose :

QUE le rapport en date du 17 novembre 2020 intitulé « Données sur les élèves bénéficiant de la Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté » soit reçu.

Lamotion est adoptée.

2. MISE À JOUR D'AUTOMNE AU CCED DU MINISTÈRE ÉDU (RAPPORT VERBAL)

Après avoir pris connaissance du rapport, Manoushka Aimable, appuyée par Conseiller Teasdale propose :

QUE le rapport verbal en date du 17 novembre 2020 intitulé « Mise à jour d'automne au CCED du Ministère ÉDU » soit reçu.

Lamotion est adoptée.

3. MISE À JOUR COVID (RAPPORT VERBAL)

M^{me} Stéphanie Penton, appuyée par Mme Marguerite Schabas, propose :

Que le rapport verbal sur la « Mise à jour Coronavirus » soit reçu.

JANVIER 2021 — RENCONTRE N° 5**1. MISE À JOUR – COVID 19**

Après une période de questions, Conseiller Lapointe, appuyé par Mme Stéphanie Penton, propose :

QUE le rapport verbal sur la « Mise à jour Coronavirus » soit reçu
Lamotion est adoptée.

2. POURCENTAGE D'ÉLÈVES AVEC PEI DANS LES AUTRES CONSEILS FRANCOPHONES DE L'ONTARIO

Le comité a pris connaissance du rapport sur le pourcentage d'élèves avec PEI dans les autres conseils francophones de l'Ontario présenté par M Desloges.

3. AJOUT ET MISE EN CANDIDATURE D'UN MEMBRE AU CCED

Que le rapport en date du 19 janvier 2021 intitulé « Ajout et mise en candidature d'un membre au CCED » soit reçu.

QUE le CCED recommande au Conseil la nomination de :

Mme Dalia Hammoud à titre de membre représentant de l'organisme "Voice of Deaf and Hard of Hearing Kids".

4. CHANGEMENT DU REPRÉSENTANT DE LA CLÉ D'LA BAIE

À la lumière du rapport présenté, Conseiller Lapointe, appuyé par Mme Penton propose les motions suivantes :

Que le rapport en date du 19 janvier 2021 intitulé « Ajout et mise en candidature d'un membre au CCED » soit reçu.

QUE le CCED recommande au Conseil la nomination de :

Mme Dalia Hammoud à titre de membre représentant de l'organisme "Voice of Deaf and Hard of Hearing Kids".

FÉVRIER 2021 — RENCONTRE NO 6**1. ÉTATS FINANCIERS 2019-2020**

Conseiller Lapointe, appuyé par Mme Schabas, propose :

QUE le rapport en date du 9 février 2021 sur les états financiers 2019-2020 pour l'enfance en difficulté soit reçu.

2. BUDGET RÉVISÉ 2020-2021

Mme Penton, appuyée par Conseiller Teasdale propose :

QUE le rapport en date du 9 février 2021 intitulé « Budget révisé 2020-2021 – Enfance en difficulté » soit reçu.

FÉVRIER 2021 — RENCONTRE NO 7**1. MISE À JOUR – COVID 19 (RAPPORT VERBAL)**

Conseiller Lapointe, appuyé par Mme Penton propose :

QUE le rapport verbal sur la « Mise à jour – COVID 19 » soit reçu

2. RAPPORT SUR LE TRANSPORT SCOLAIRE POUR LES ÉLÈVES AVEC DES BESOINS PARTICULIERS.

Après une période de discussion, Mme Annick Brown, appuyée par Mme Marguerite Schabas propose :

QUE le rapport en date du 9 février 2021 intitulé « Transport scolaire pour les élèves avec des besoins particuliers » soit reçu.

3. MISE À JOUR DE L'AUTOMNE PROVENANT DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

M. Desloges informe le comité qu'il n'a aucune Mise à jour de l'automne provenant du Ministère de l'éducation pour le moment.

AVRIL 2021 — RENCONTRE NO 8**1. COVID-19 (RAPPORT VERBAL)**

Conseiller Lapointe, appuyé par Conseiller Teasdale propose :
QUE le rapport verbal sur la « Mise à jour – COVID 19 » soit reçu.

2. PLANIFICATION COORDONNÉE DES SERVICES : RAPPORT ANNUEL – RÉGION DE WATERLOO

Conseiller Lapointe, appuyé par Mme Schabas propose :
QUE le rapport annuel sur la planification coordonnée des services dans la région de Waterloo soit reçu.

3. DONNÉES SUR L'ACHAT DE L'ÉQUIPEMENT SPÉCIALISÉ

Conseiller Lapointe, appuyé par M. Sene propose;
QUE le rapport sur les données de l'achat de l'équipement spécialisé soit reçu.
 Lamotion est adoptée.

4. CORRESPONDANCE

Les membres du Conseil prennent connaissance des correspondances suivantes :

- a) Lettre du DDSB en lien avec le soutien lors de l'apprentissage en ligne
- b) Ateliers offerts aux parents par Surrey Place
- c) L'Ontario élargit les soutiens aux familles ayant des enfants atteints d'autisme

Mme Gauthier informe le comité que les ateliers pour les élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme sont offerts pendant les heures de travail et seront disponibles sur le site web pour les parents.

Mme Stéphanie Penton, appuyée par Conseiller Teasdale propose par la suite :
QUE les correspondances ci-dessus mentionnées soient reçues.

COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

LISTE DES MEMBRES 2020-21

ORGANISME	MEMBRE	MEMBRE SUPPLÉANT
Conseiller scolaire du CS Viamonde	Benoit Fortin fortinb@csviamonde.ca	Karine Ricard ricardk@csviamonde.ca
Conseiller scolaire du CS Viamonde	Éric Lapointe lapointee@csviamonde.ca	Yvon Rochefort rocheforty@csviamonde.ca
Conseiller scolaire du CS Viamonde	Guillaume Teasdale teasdaleg@csviamonde.ca	Véronique Emery emeryv@csviamonde.ca
Autism Ontario — Metro Toronto Chapter	Marguerite Schabas (membre du chapitre de Toronto — SEAC rep) m_schabas@hotmail.com	
Voice for Deaf and Hard of Hearing Kids	Dalia Hammoud dalia.hammoud@gmail.com	
Centre francophone de Toronto	Manoushka Aimable manoushka.aimable@centrefrancophone.org	Marie Nyanabu Marie.nyanabu@centrefrancophone.org
Société d'aide à l'enfance de Toronto	Stephanie Penton spenton@torontocas.ca	Élizabeth McCormick emccormick@torontocas.ca

ORGANISME	MEMBRE	MEMBRE SUPPLÉANT
Boomerang Health	Lara Pietrolungo Lara.pietrolungo@sickkids.com	Winta Desta winta.desta@boomeranghealth.com
EpilepsySouthwestern Ontario	Nancy Komi mkomi89@gmail.com	
Clé d'La Baie	Annick Brown directionfamille@lacle.ca	
L'organisme CAMH	Aliou Sene aliou.sene@camh.ca	

Personne responsable du dossier

Roland Desloges, *Surintendant de l'éducation*
deslogesr@csviamonde.ca

Secrétaire de séances du Conseil

Corine Céline
celinem@csviamonde.ca
Tél : 647 244-9631

SECTION 18**PROGRAMMES ET SERVICES OFFERTS
PAR D'AUTRES MINISTÈRES OU ORGANISMES**

Il arrive que des élèves du Conseil scolaire Viamonde participent à des programmes ou reçoivent des services spécialisés d'organismes partenaires, d'autres ministères ou d'autres conseils scolaires, notamment :

- des programmes préscolaires destinés aux élèves sourds;
- des programmes préscolaires concernant le langage et la parole;
- des programmes intensifs d'intervention précoce pour les enfants atteints d'autisme;
- des programmes dispensés dans des établissements de soins et de traitement ou des centres correctionnels;
- des programmes offerts par d'autres conseils scolaires.

Dans tous les cas, la responsabilité de faire le lien entre l'organisme externe et le milieu scolaire de l'élève revient à la direction de l'école ou à la direction des services aux élèves.

**CRITÈRES POUR ÉVALUATIONS FAITES PAR D'AUTRES ORGANISMES
PRESTATAIRES**

Le Conseil reconnaît les évaluations effectuées par une professionnelle reconnue ou un professionnel reconnu. S'il a des questions par rapport au contenu des dites évaluations, il rencontre les intervenants du ministère ou de l'organisme afin d'obtenir des précisions. De plus, le Conseil maintient des liens avec ces organismes afin d'assurer une transition harmonieuse entre l'élève et son nouveau milieu d'apprentissage.

MARCHE À SUIVRE POUR LES ÉLÈVES QUITTANT LE CONSEIL

Si les parents, tuteurs ou tutrices nous avisent que leur enfant quitte le Conseil, nous leur demandons de nous informer de l'endroit que fréquentera l'élève pour que les intervenants puissent partager les renseignements pertinents au sujet de l'élève avec le conseil d'accueil. Si le conseil d'accueil présente à Viamonde une demande de divulgation d'information avec le formulaire de consentement approprié signé par les parents, tuteurs ou tutrices, nous partageons l'information demandée afin de favoriser la transition de l'élève dans son nouveau milieu.

SECTION 19

LA PROMESSE VIAMONDE

L'élève Viamonde affirme avec fierté et engagement, son identité francophone. Citoyenne ou citoyen du monde, elle ou il fait preuve de curiosité face aux savoirs et aux connaissances et démontre une soif d'apprendre pour la vie.

À la fi de sa 12^e année, l'élève Viamonde :
1. SAIT COMMUNIQUER

- cherche à comprendre et sait se faire comprendre,
- s'exprime aisément et avec assurance en français,
- s'exprime avec confiance dans plus d'une langue.

2. FAIT PREUVE D'UN ESPRIT CRITIQUE, CRÉATIF ET INNOVATEUR

- met les faits en relation et s'interroge,
- génère des idées, imagine des concepts et résout les problèmes de façon originale,
- propose une perspective différente à des questions ou des enjeux divers.

3. VIT EN ÉQUILIBRE ÉMOTIONNEL

- est attentif à ses besoins et aux besoins des autres,
- fait preuve de résilience face aux épreuves de la vie pour une vision positive de l'avenir,
- persévère en toutes circonstances, utilise un esprit de croissance.

4. AGIT DE FAÇON PROACTIVE

- est capable de raisonner,
- planifie et se fixe des objectifs,
- prend des initiatives et gère les risques.

5. CONTRIBUE AU MONDE NUMÉRIQUE AVEC INTELLIGENCE

- utilise les médias sociaux de façon responsable, appropriée et sécuritaire,
- recourt à la technologie de façon efficace,
- propose des solutions technologiques pour faire avancer le monde.

6. COLLABORE ET EXERCE DU LEADERSHIP

- développe des relations interpersonnelles et de travail basées sur la confiance et le respect mutuel,

- écoute, influence et inspire positivement les autres en plus d'offrir du soutien et de l'encouragement,
- gère et résout les tensions et les conflits tout en sachant rallier les gens, malgré les divergences.

7. INTERVIENT AVEC ÉTHIQUE, ENGAGEMENT ET ÉCORESPONSABILITÉ

- adopte un comportement responsable visant le bien commun en fonction des règles et des valeurs humanistes,
- prend position pour la justice sociale, l'équité et les droits de la personne en respectant la diversité sous toutes ses formes,
- se comporte et s'engage afin de réduire son empreinte écologique.

Viamonde

*tout est
possible*



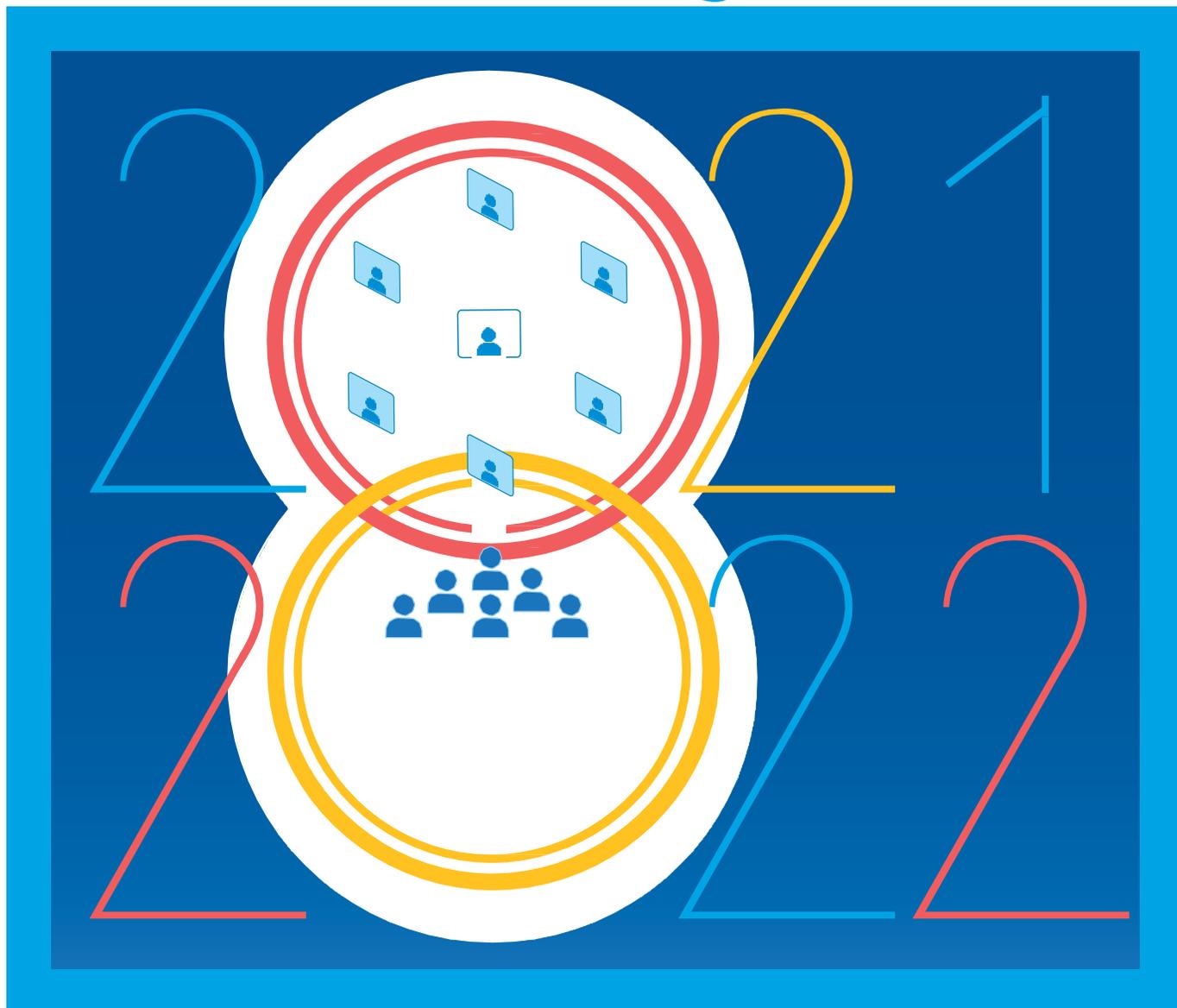
POINT NO 7.2.1 DE L'ORDRE DU JOUR -SPUB



Conseil scolaire Viamonde

tout est possible

Budget 2021-2022



- Section 1 **Rapport**
- Section 2 **effectifs**
- Section 3 **dotation**
- Section 4 **Budget**
- Section 5 **gouvernance**
- Section 6 **Éducation**
- Section 7 **Autres services**
- Section 8 **Résultats oQR**
- Section 9 **immobilisations**
- Section 10 **Réserves
(excédents
accumulés)**

Section 1

Rapport



Le 25 juin 2021

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Prévisions budgétaires 2021-2022

En misant sur les valeurs du Conseil, la collaboration, la cohérence, la communication, le respect des différences et le leadership, les écoles du Conseil sont incitées à planifier et à mettre en œuvre des actions concertées visant la réussite de chaque apprenante et apprenant dans une optique d'atteindre la promesse Viamonde et le plan stratégique 2021-2025.

Étant donné les facteurs inconnus relatifs à la COVID-19 et les sources de financement non confirmées pour l'entièreté de l'année scolaire 2021-2022, une approche prudente a été utilisée pour la préparation du budget 2021-2022.

Vous trouverez dans les sections suivantes les explications et les éléments tenus en compte dans le processus d'élaboration des prévisions budgétaires 2021-2022.

Les tableaux de bord en annexe à ce rapport présentent un aperçu global des prévisions budgétaires 2021-2022.

SUBVENTIONS

Le 4 mai 2021, le Ministère a annoncé le financement pour l'année scolaire 2021-2022 incluant les Subventions pour les besoins des élèves (SBE), les Fonds pour les priorités et les partenariats (FPP), le financement des immobilisations, et le financement pour les mesures de soutien applicables à la COVID-19. Un bref sommaire de ces éléments est présenté ci-dessous.

SUBVENTIONS POUR LES BESOINS DES ÉLÈVES (SBE)

Les changements les plus importants sont :

Ressources technologiques : Ajout d'un financement équivalent à 7,11\$ par élève pour le renouvellement de la technologie (Allocation : 96 326 \$).

Mesures de soutien en santé mentale : Financement en santé mentale des élèves destiné à favoriser l'apprentissage et le bien-être des élèves (Allocation : 119 012 \$)

Supplément pour les immigrants récents : Financement pour minimiser l'impact sur les effectifs scolaires des fluctuations à la baisse de l'immigration. Les conseils recevront au minimum la moyenne de leur allocation au titre du Programme d'appui aux nouveaux arrivants (PANA) des quatre dernières années.

Financement de l'apprentissage en ligne : Modification de la formule de financement pour tenir compte des cours obligatoires en ligne.



Coûts de fonctionnement : Augmentation de 2% des coûts repères de l'Allocation pour le fonctionnement des écoles pour contrer l'augmentation de coûts pour les services publics, les assurances et les autres coûts.

Augmentation salariale : Augmentation de 1% des salaires repères pour tenir compte des augmentations prévues dans les conventions collectives. Aucune augmentation n'est prévue pour les avantages sociaux.

Transfert des FPP : les subventions suivantes ont été transférées vers les SBE:

- Majeure haute spécialisation (MHS) ;
- Programmes de développement des compétences après l'école.

Transport scolaire : aucune augmentation n'est prévue malgré les augmentations contractuelles des transporteurs.

Calcul du déficit d'exercice : le Ministère a modifié le calcul du déficit pour fin de conformité afin d'exclure l'impact des projets d'immobilisations financés par les réserves des conseils scolaires.

FONDS POUR LES PRIORITÉS ET LES PARTENARIATS (FPP)

Les fonds pour les priorités et les partenariats annoncés sont :

Priorité clé	Objectif ministériel	Montant
Participation des parents et des collectivités	Faire participer les parents et les collectivités à l'éducation des enfants et à la prise de décisions relatives aux programmes. Les parents et les collectivités seront des partenaires essentiels dans les initiatives de l'Ontario en faveur de l'apprentissage en ligne et de l'équité.	18 200 \$
Éducation en langue française	Offrir aux élèves du système d'éducation en langue française de l'Ontario des possibilités, des soutiens adaptés et des ressources multimédias encadrés par la <i>Politique d'aménagement linguistique</i> .	10 000 \$
Mathématiques	Soutenir les élèves de l'Ontario dans l'atteinte des normes provinciales en mathématiques.	309 600 \$
Santé mentale et bien-être	Soutenir le lien essentiel entre la santé mentale, le bien-être et la réussite des élèves. Offrir également aux élèves des aides en matière de santé physique et de sécurité.	23 000 \$



Priorité clé	Objectif ministériel	Montant
Éducation de l'enfance en difficulté	Améliorer le soutien offert aux enfants et aux jeunes présentant des besoins en matière d'éducation de l'enfance en difficulté, ainsi qu'à leurs familles et le personnel enseignant.	21 000 \$
Fournir un soutien au système d'éducation pour en assurer l'efficacité	Apporter un soutien pour s'assurer que le système d'éducation fonctionne de manière efficace et efficiente ; cela peut comprendre des engagements liés au travail, des initiatives liées à la bande passante, des gains d'efficacité administrative et des possibilités d'apprentissage professionnel pour le personnel enseignant.	45 000 \$
Total des fonds FPP		426 800 \$

FINANCEMENT DES IMMOBILISATIONS

Le Ministère a annoncé le financement pour la réfection des écoles et pour l'amélioration de l'état des écoles. Le financement anticipé pour le Conseil est :

Réfection des écoles	2 924 784 \$
Amélioration de l'état des écoles	8 892 824 \$
Total	11 817 608 \$

FONDS POUR LES MESURES DE SOUTIEN APPLICABLES À LA COVID-19

Les fonds pour les mesures de soutien applicables à la COVID-19 sont :

Priorité clé	Montant
Soutien en personnel supplémentaire Fonds pour aider les conseils scolaires à mettre en place le personnel nécessaire pour assurer une année scolaire sécuritaire. Les conseils scolaires peuvent utiliser ce financement pour soutenir le personnel enseignant, les éducatrices et éducateurs de la petite enfance, les aides-enseignantes et aides-enseignants, les directions et directions adjointes afin de faciliter les cohortes plus petites, l'éloignement physique, le nettoyage amélioré et la prestation de l'apprentissage à distance	2 347 313 \$
Soutien supplémentaire au fonctionnement des écoles Fonds pour l'augmentation des coûts liés au fonctionnement des écoles en raison de la nécessité de faire fonctionner les systèmes de ventilation plus longtemps et de remplacer les filtres plus fréquemment.	230 527 \$



Priorité clé	Montant
<p>Transport Fonds pour soutenir les mesures de santé et de sécurité améliorées dans le transport des élèves pour l'année scolaire 2021-2022. Ce financement vise à soutenir des protocoles de nettoyage améliorés (p. ex., main d'œuvre supplémentaire, désinfectants), à aider à réduire le nombre d'élèves dans les autobus scolaires pour favoriser la distanciation, et à répondre à d'autres pressions auxquelles les conseils scolaires peuvent être confrontés dans le transport des élèves en raison de la COVID-19.</p>	1 311 200 \$
<p>Soutien à l'éducation spécialisée Fonds pour soutenir les élèves ayant des besoins d'apprentissage en éducation de l'enfance en difficulté en fournissant des ressources supplémentaires en personnel, des ressources d'apprentissage supplémentaires telles que la technologie d'assistance, des interventions pouvant être utilisées pour combler les lacunes d'apprentissage, ou des évaluations professionnelles basées sur les besoins locaux.</p>	165 198 \$
<p>Soutien à la santé mentale L'objectif de ce financement pour la santé mentale des élèves est de soutenir la santé mentale en milieu scolaire afin de favoriser la poursuite de l'apprentissage et le bien-être des élèves au cours de cette année scolaire, alors que commence la reprise après la pandémie.</p>	286 810 \$
<p>Réinsertion des élèves et soutiens dans l'évaluation de la lecture</p>	143 896 \$
<p>Total du financement pour les mesures de soutien applicables à la COVID-19</p>	4 484 944 \$

De plus, le Ministère permettra un déficit pouvant atteindre 2 % du budget de fonctionnement pour assurer un fonctionnement sécuritaire des écoles. Pour le Conseil, ce montant se chiffre à environ 4 360 000 \$.

Si un conseil devait excéder 2 % de son allocation pour assurer le fonctionnement sécuritaire des écoles au cours des années scolaires 2020-2021 et 2021-2022, le Ministère remboursera le dépassement supplémentaire. Ce remboursement sera calculé à la suite de la présentation en novembre 2022 des états financiers 2021-2022.

En combinant l'utilisation de la réserve au financement pour les mesures de soutien applicables à la COVID-19, le Conseil disposerait de 8 844 944 \$.

Cependant, le Ministère demande, à l'exception des fonds de « réinsertion des élèves et soutien dans l'évaluation de la lecture », de prévoir seulement l'utilisation de 50% de ces montants dans la présentation des prévisions budgétaires 2021-2022. Ainsi, le montant disponible serait donc de 4 422 472 \$.



Ce n'est qu'à l'automne que le Ministère donnera son approbation pour l'utilisation du solde des fonds reliés à la COVID-19. La décision dépendra de l'évolution de la pandémie. Ce risque financier est considéré dans la préparation du budget et est expliqué dans les prochaines sections.

EFFECTIFS

Le Conseil scolaire Viamonde est reconnu comme un allié indispensable à la réussite et au bien-être collectifs. Chef de file en éducation, le Conseil connaît une croissance d'effectifs depuis plusieurs années. Les tableaux à la section 2 du budget démontrent les augmentations depuis les cinq dernières années. Pour l'année scolaire 2021-2022, une croissance de 1,7 % est prévue soit, 11 093 ETP à l'élémentaire et 2 455 ETP au secondaire.

Exigences du ministère – effectif des classes

La dotation et le budget sont préparés en tenant compte du règlement de l'Ontario pour l'effectif des classes. Ces exigences sont :

- la taille maximale des classes à la maternelle et au jardin d'enfants est de 29 élèves et 10% des classes peuvent compter jusqu'à 32 élèves selon des circonstances particulières;
- 90 % des classes primaires comptent 20 élèves ou moins et 100 % des classes primaires comptent 23 élèves ou moins;
- les classes de la 4^e à la 8^e année comptent moins de 24,5 élèves en moyenne; et
- les classes de la 9^e à la 12^e année comptent moins de 23 élèves en moyenne.

DOTATION

Dotation dans les écoles

Les tableaux de dotation du personnel des écoles sont présentés à la section 3 du budget. Cette dotation est répartie en fonction des effectifs scolaires et des besoins des écoles.

Afin d'assurer le fonctionnement sécuritaire des écoles dans le contexte de la pandémie, les mesures suivantes sont appliquées aux fins de dotation :

- Dans la mesure du possible, limiter la taille des classes de la maternelle et du jardin d'enfants à 25 élèves, de la 1^{re} à la 3^e à 20 élèves et de la 4^e à la 8^e à 25 élèves. Conserver la taille moyenne habituelle pour les écoles secondaires.
- Mettre en place les programmes ViaVirtuel et ViaCorrespondance.
- Augmenter la dotation en surveillance dans les écoles afin d'appuyer la mise en place de la distanciation sociale.
- Augmenter la dotation du personnel d'entretien pour soutenir les protocoles de nettoyage améliorés.

À l'exception des programmes ViaVirtuel et ViaCorrespondance, ces mesures sont prévues que pour 50% de l'année, et ce, en lien avec la disponibilité des fonds pour les mesures de soutien applicables à la COVID-19. Si les fonds de soutien à la COVID-19



sont octroyés à 100%, certaines de ces mesures pourront être maintenues pour l'entièreté de l'année scolaire. Autrement, il serait fort probablement nécessaire de réduire la dotation et de procéder à une réorganisation des classes en cours d'année.

Les ajouts et diminutions proposés au personnel des écoles sont les suivants :

Catégorie d'emploi	Budget révisé 2020-2021	Budget 2021-2022	Changement
Personnel enseignant – Présentiel	921,1	961,5	40,4
Personnel enseignant – ViaVirtuel (note 1)	76	31	(45)
Personnel enseignant – ViaCorrespondance	3	2	(1)
Total (note 2)	1 000,1	994,5	(5,6)
Direction d'école (note 3)	56	55	(1)
Direction adjoint (note 3)	17,5	18,2	0,7
Éducatrice/éducateur de la petite enfance (note 4)	91	88	(3)
Aide à l'enseignement (note 5)	192,5	200	7,5
Éducation spécialisée	64,5	65	0,5
Bibliothéconomie	40,1	39,5	(0,6)
Secrétariat (note 6)	78	79,8	1,8
Surveillance du midi (note 7)	46,2	46,2	0
Entretien (note 8)	155,6	156,9	1,3

Note 1 : Les résultats du sondage sur le mode d'apprentissage 2021-2022 démontrent que 734 élèves élémentaires (mat à 8^e) vont poursuivre en mode virtuel pour l'année scolaire 2021-2022.

Note 2 : Pour fin de présentation au Ministère et calcul des dépenses salariales, la dotation en enseignement sera de 976 postes, ce qui représente 37 ETP en support COVID pour 50% de l'année. Le total comprend 21,5 ETP « à assigner » pour des besoins pouvant se manifester.

Note 3 : Le poste de direction pour le programme ViaVirtuel est converti en poste de direction adjointe à l'appui des programmes ViaVirtuel et ViaCorrespondance.

Note 4 : Inclus 6 ETP d'éducatrice/éducateur de la petite enfance pour réduire les tailles de classes et pour le programme ViaVirtuel. Ces postes sont prévus pour 50% de l'année pour fin de présentation au Ministère et calcul du budget salarial. Le total comprend 12 ETP « à assigner » pour des besoins pouvant se manifester.

Note 5 : Inclus 5 ETP « à assigner » pour rencontrer des besoins pouvant se manifester pendant l'année.



Note 6 : Augmentation de 1,8 ETP suite aux changements d'effectifs et le maintien de 0,5 ETP pour une adjointe administrative supportant les programmes ViaVirtuel et ViaCorrespondance.

Note 7 : 24,4 ETP sont prévus pour supporter les mesures COVID. Ils sont budgétés pour 50% de l'année.

Note 8 : Augmentation nette de 1,3 ETP suite aux changements d'effectifs et l'ajout de 2 ETP de chargé d'entretien, ainsi que le maintien de 6,0 concierges supplémentaires temporaires dans les écoles et l'équivalent de 10 ETP en temps supplémentaires pour supporter les mesures reliées au COVID. Les dépenses COVID sont budgétées à 50% de l'année.

Poste de conseillère ou conseiller pédagogique financé par des fonds du Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques (CFORP)

Il est prévu que le Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques financera 1,5 ETP de conseillère ou conseiller pédagogiques pour l'année 2021-2022. Ce financement doit être confirmé avant le début des classes.

Ceci permettra de maintenir 1,0 ETP pour travailler le développement des compétences globales et la transformation des pratiques pédagogiques dans le cadre du projet Tactic et maintenir 0,5 ETP pour un projet d'accompagnement du nouveau personnel enseignant, des suppléances à long terme et du personnel enseignant non-qualifié.

Bureau de la direction de l'éducation

Il est proposé d'ajouter un appui temporaire sous forme d'une adjointe ou d'un adjoint à la surintendance de l'éducation afin d'appuyer l'équipe exécutive dans les nombreux suivis nécessaires en raison de la pandémie.

Services aux élèves

Il est proposé de convertir un des trois postes temporaires de travailleuse ou travailleur social ajouté en 2020-2021 à un poste permanent et de maintenir deux postes temporaires afin de permettre un appui continu des élèves qui requièrent des services en santé mentale. Les deux postes temporaires seront financés par les fonds COVID.

Secteur de l'immobilisation, de l'entretien et de la planification

Il est proposé de convertir le poste temporaire de superviseur des normes d'entretien ajouté au budget révisé 2020-2021 à un poste permanent afin de permettre un appui continu à l'équipe de gestion des bâtiments dans les projets systémiques en entretien, la création et la mise en œuvre de diverses formations pour les directions et le personnel d'entretien et la mise en œuvre des normes d'entretien.

Il est aussi proposé de convertir les deux postes de chargés d'entretien temporaires ajoutés lors du budget révisé 2020-2021 à des postes permanents afin d'assurer un appui supplémentaire dans la gestion des bâtiments scolaires.



Secteur des ressources humaines

Il est proposé de maintenir le poste temporaire de conseillère ou conseiller en RH, volet gestion du mieux-être et de l'assiduité, santé et sécurité et CSPAAAT jusqu'en décembre 2021 pour continuer une gestion efficace de l'assiduité et de la santé et sécurité des membres du personnel pendant la pandémie.

Secteur des communications et du marketing

Il est proposé de maintenir pour l'année 2021-2022 le poste temporaire de conseillère ou conseiller en communication et marketing ajouté en cours de l'année 2020-2021, afin d'assurer le support requis aux nombreuses communications nécessaires en raison de la pandémie.

Services informatiques

Lors de la présentation du rapport de la mise à jour budgétaire et dotation préliminaire 2021-2022 en mai dernier, le Conseil a approuvé la conversion de deux postes temporaires de techniciennes ou techniciens en informatique à des postes permanents.

BUDGET DU CONSEIL

La section 4 du budget présente le budget détaillé. Les graphiques illustrent les subventions et les dépenses par catégories de dépenses. Les détails dans cette section du budget fournissent une comparaison entre années budgétaires, revenus et dépenses et des explications relatives aux changements des dépenses budgétées.

L'administration a préparé un budget déficitaire de 2 618 707 \$ qui sera financé par le surplus accumulé. Le budget présenté est conforme aux règlements de la *Loi sur l'éducation*.

Les principaux changements et nouveautés au budget de 2021-2022 sont les suivants :

- mise en place des mesures de sécurité nécessaires pour gérer l'impact de la pandémie ;
- optimisation des budgets de secteurs pour une bonne utilisation des ressources limitées;
- réduction des déplacements et des dépenses découlant de ceux-ci ;
- ajout de nouveaux postes permanents et temporaires dans certains secteurs et services afin d'améliorer l'efficacité du Conseil ;
- ajustement à la hausse des coûts de transport occasionnés par des besoins pour la hausse des effectifs et les augmentations contractuelles;
- augmentation salariale de 1% du personnel syndiqué telle que prévue dans les ententes collectives ;
- augmentation salariale de 1% pour les membres du personnel non-syndiqué, excluant le personnel cadre supérieur et les directions, directions adjointe d'école. Cette hausse s'harmonise à l'augmentation du personnel syndiqué FEESO, AEFO et SCFP ;
- progression sur les grilles salariales des membres du personnel à l'exclusion des cadres supérieurs ;



- ajout de projets ponctuels selon les différents besoins des secteurs et services ;
- ajout de 150 000 \$ pour des ressources pour la mise en place d'un plan relatif à l'équité et l'inclusion au Conseil.

GOUVERNANCE

Le Conseil a adopté son nouveau plan stratégique quinquennal lors d'une réunion publique extraordinaire le 2 décembre 2020. Ce plan est présenté à la section 5 du budget.

Le plan stratégique pluriannuel 2021-2025 est axé sur les orientations stratégiques suivantes :

1. Des élèves épanouis et engagés
2. Une organisation à l'écoute, performante et innovante
3. Un carrefour francophone accueillant et ouvert sur ses communautés
4. Une gouvernance responsable

L'administration élabore actuellement un plan opérationnel en lien avec le nouveau plan stratégique.

ÉDUCATION

La section 6 du présent budget décrit les services relevant du Secteur de l'éducation, les initiatives complétées en 2020-2021 et les priorités pour l'année 2021-2022

De nombreuses recherches affirment que la qualité de l'enseignement donné occupe la première place quant à l'incidence sur la réussite des élèves. Il convient donc d'offrir un appui continu à l'actualisation des pratiques pédagogiques éprouvées pour assurer la réussite du plus grand nombre d'élèves et l'égalité des chances pour tous.

Le personnel des écoles du Conseil scolaire Viamonde travaille depuis plusieurs années à l'établissement et à la mise en œuvre de projets d'amélioration visant la réussite des élèves ainsi que le soutien à leur santé mentale et bien-être. Diverses initiatives ont été entreprises par le Conseil et par les écoles pour développer une culture d'amélioration continue visant une réflexion collective par rapport à la planification et à l'évaluation du cheminement de chaque élève.

Les services du secteur de l'éducation ont œuvré dans un modèle de service régional, modèle privilégié par le Conseil. Grâce à ce modèle, le personnel des services a pu soutenir les essais et la mise à jour des actions en salle de classe virtuelle et présentielle du personnel enseignant de manière continue et ponctuelle. De plus, ce modèle a permis une collaboration accrue entre chacun des services du secteur de l'éducation favorisant ainsi des interventions multidisciplinaires auprès des élèves et du personnel des écoles.

Le Conseil veut continuer à travailler les stratégies pédagogiques à fort impact au regard de l'apprentissage et du bien-être afin d'assurer la réussite de chaque élève. Au Conseil scolaire Viamonde, on s'attend à ce que le personnel enseignant évolue dans un modèle de pratique réflexive, travaille dans un modèle de communauté d'apprentissage



professionnelle, utilise la cueillette et l'analyse des données quantitatives et qualitatives pour planifier l'amélioration du rendement et pour soutenir le bien-être et la santé mentale des élèves. Le personnel enseignant exerce le leadership nécessaire à la réalisation de ses objectifs professionnels par des expérimentations concrètes dans son milieu de travail et participe aux divers projets de perfectionnement professionnel.

La collaboration entre les services du secteur de l'éducation a permis la planification et la mise en œuvre d'activités pédagogiques et de projets qui visent l'équité, la réussite et le bien-être pour tous les élèves. Plus spécifiquement, le Conseil soutient la capacité des écoles à réduire les écarts par l'identification des points forts, des domaines qui méritent une attention particulière et des prochaines étapes à entreprendre, et ce, à l'aide de la mise en œuvre de la réponse à l'intervention (RAI) et de rencontres des communautés d'apprentissage professionnelles sur une base régulière. Le soutien du bien-être des élèves a été assuré par les formations et l'accompagnement visant entre autres : l'élimination des biais inconscients, la gestion de classe bienveillante, la relation éducative saine, ainsi que la planification et l'évaluation équitable.

La dernière année a conduit à développer très rapidement les compétences technologiques du personnel enseignant. Le secteur de l'éducation a offert des formations au sujet de la plateforme TEAMS, incluant des tutoriels, des vidéos et des procéduriers ainsi que de l'appui quotidien en direct afin d'assurer la continuation de l'enseignement, de l'apprentissage et de l'évaluation en temps de pandémie. Également, le personnel des services a appuyé le personnel des écoles en lui proposant des stratégies pédagogiques qui favorisent l'utilisation de la technologie soutenant l'apprentissage des élèves.

AUTRES SERVICES

La réussite des élèves et des Services pédagogiques dépend aussi du travail acharné du personnel des divers autres services du Conseil. La section 7 du budget offre un aperçu des services offerts, les réalisations de 2020-2021 ainsi que les priorités pour 2021-2022, et ce, en lien avec le nouveau plan stratégique.

Les services sont axés sur l'amélioration continue et révisent constamment les procédures afin d'être efficaces, d'avoir en place des mesures de contrôle et de redevabilité, et d'intégrer la technologie de pointe dans leur travail quotidien.

RÉSULTATS DES TESTS DE L'OORE ET LES TAILLES DE CLASSES

La section 8 du budget présente habituellement les résultats des tests provinciaux et l'information sur les tailles de classes.

En raison de la pandémie, il n'y a pas eu de test administré pour les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021 et aucune donnée n'est disponible. Le gouvernement de l'Ontario anticipe un retour de l'administration des tests pour l'année scolaire 2021-2022.

Le Conseil a toujours atteint tous les objectifs fixés par le Ministère quant aux tailles de classe telle que décrite dans le Règlement de l'Ontario 132/12. Il est prévu que ces objectifs soient atteints pour l'année scolaire 2021-2022.



IMMOBILISATIONS

Les projets d'ouverture et d'agrandissement d'école se poursuivent. La section 9 énumère les projets de nouvelles constructions et les autres projets du Conseil en immobilisations. Le Conseil continue d'affirmer ses droits en vertu de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* auprès du Ministère et de revendiquer les fonds requis pour l'ouverture de nouvelles écoles dans les années à venir.

RÉSERVES

La section 10 présente l'évolution de la réserve du Conseil. Il est prévu qu'au 31 août 2022, l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté se chiffrera à 11 101 599 \$, ce qui représente environ 5% de notre budget de fonctionnement.

Pour l'année 2021-2022, le Ministère n'exige plus un plan de redressement financier pour l'élimination du déficit d'exercice sur une période de deux ans.

Les dépenses financées par l'excédent de fonctionnement accumulé sont principalement engendrées par la pandémie et les postes supplémentaires nécessaires pour assurer un fonctionnement sécuritaire.

Si le Ministère autorise, lors de la préparation du budget révisé, un déficit pouvant atteindre 2% des dépenses de fonctionnement, il est probable que le Conseil maintiendra les mesures de support COVID mise en place puisqu'il dispose d'un excédent de fonctionnement accumulé suffisant pour absorber celui-ci.

CONCLUSION

Les droits en matière d'éducation en langue française en Ontario sont prescrits par l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Le Conseil continue de s'assurer que ces droits sont pleinement reconnus afin de garantir les chances de réussite égales à tous nos élèves.

Le personnel du Conseil scolaire Viamonde est un personnel engagé et franchement exemplaire qui met toujours l'accent sur l'amélioration de la réussite de chaque élève qui nous est confié afin de promouvoir un milieu scolaire valorisant, sécuritaire, inclusif et plaisant, et ce, au sein d'écoles où le nombre d'élèves ne cesse d'augmenter. Le Conseil scolaire Viamonde est fier de répondre aux besoins croissants des élèves ayant droit à l'éducation laïque de langue française.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport sur les « Prévisions budgétaires 2021-2022 » en date du 25 juin 2021 soit reçu.

QUE le Conseil approuve l'utilisation de 2 618 707 \$ de l'excédent de fonctionnement accumulé pour équilibrer le budget.

QUE le Conseil approuve le budget 2021-2022 de 249 371 002 \$ tel que présenté dans les documents en annexe.



QUE le Conseil approuve les changements de dotation pour les écoles et les autres services et secteurs tel que présenté.

QUE le Conseil autorise la direction de l'éducation à procéder à l'embauche du personnel enseignant, du personnel d'aide-enseignante ou aide-enseignant et du personnel en petite enfance supplémentaire nécessaire selon la hausse des effectifs.

QUE le Conseil autorise la direction de l'éducation à procéder à l'embauche du personnel qui serait nécessaire pour combler des postes financés par des subventions spéciales accordées après l'approbation du budget.

Préparé par :

Le surintendant des affaires
Jason Rodrigue

Présenté par :

La directrice de l'éducation par intérim
Sylvie Longo



Conseil scolaire Viamonde Tableau de bord - Budget 2021-2022

CHANGEMENTS À LA DOTATION

UN CONSEIL EN CROISSANCE

UN BUDGET ÉQUILIBRÉ

Sommaire de la dotation

	Budget		Variance	
	révisé 20-21	Budget 21-22	#	%
Dotation en personnel				
A - Titulaires de classe	987,1	981,3	(5,8)	(0,6%)
B - Aides-enseignantes et aides-enseignants	257,0	265,0	8,0	3,1%
C - Éducatrices, éducateurs - petite enfance	91,0	88,0	(3,0)	(3,3%)
D - Soutien professionnel et paraprofessionnel	143,8	144,8	1,0	0,7%
E - Services de bibliothèque et d'orientation	53,1	52,7	(0,4)	(0,8%)
F - Perfectionnement professionnel	2,0	2,0	-	-
G - Directions, directions adjointes	73,5	73,2	(0,3)	(0,4%)
H - Secrétaires d'école	78,0	79,8	1,8	2,3%
I - Conseillers et conseillères pédagogiques	32,0	32,0	-	-
J - Administration et gestion du Conseil	62,5	63,5	1,0	1,6%
Total dotation	1 962,6	1 966,2	3,6	0,2%

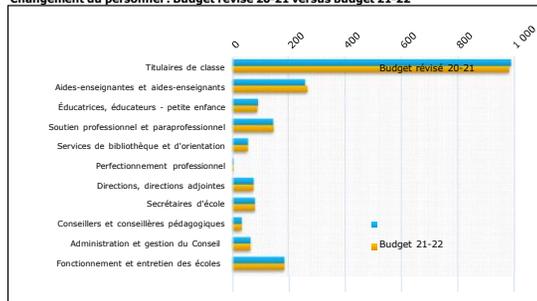
Effectifs scolaires

	Budget		Variance	
	révisé 20-21	Budget 21-22	#	%
Maternelle	1 191	1 174	(17)	(1,4%)
Jardin	1 165	1 200	35	3,0%
1re à la 3e	3 607	3 578	(29)	(0,8%)
4e à la 8e	5 001	5 141	140	2,8%
Total palier élémentaire	10 964	11 093	129	1,2%
9e à la 12e	2 355	2 455	100	4,2%
Total palier secondaire	2 355	2 455	100	4,2%
Total	13 319	13 548	229	1,7%

Sommaire des résultats financiers

(en milliers de dollars)	Budget		Variance	
	révisé 20-21	Budget 21-22	\$	%
Recettes				
Subventions pour les besoins des élèves	233 879	237 965	4 086	1,7%
Subventions supplémentaires	5 689	2 741	(2 948)	(51,8%)
Autres recettes	5 525	6 046	521	9,4%
Total des recettes	245 093	246 752	1 659	0,7%
Dépenses				
Fonctionnement des écoles	224 391	225 008	617	0,3%
Installations destinées aux élèves	19 733	19 721	(12)	(0,1%)
Autres	1 118	812	(306)	(27,4%)
Affectation non disponible	3 630	3 930	-	0,0%
Total des dépenses	249 072	249 371	299	0,1%
Solde avant excédent accumulé	(3 979)	(2 619)	1 360	
Utilisation des surplus accumulés	3 979	2 619	(1 360)	
Excédent / (déficit) - fin de l'année	-	-	-	

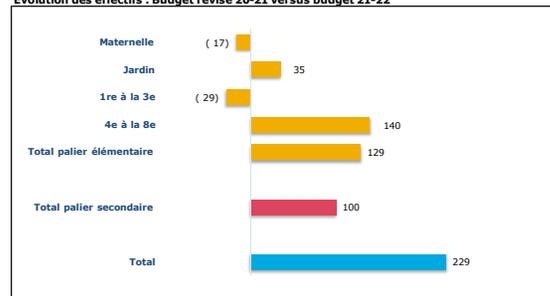
Changement du personnel : Budget révisé 20-21 versus budget 21-22



Notes explicatives pour les variances des changements du personnel :

- A - Ajustement en fonction des besoins COVID-19 et VisiVirtuel
- B - Ajout pour combler les besoins des élèves
- C - Fluctuation en raison du mouvement des effectifs
- D - Ajout de 1,0 poste temporaire de conseillère ou conseiller en communication et marketing
- E - Réflète les changements en raison de la fluctuation des effectifs
- F - Aucun changement
- G - Fluctuation en raison du mouvement des effectifs
- H - Fluctuation en raison du mouvement des effectifs
- I - Aucun changement
- J - Ajout de 1,0 poste temporaire de surintendance adjointe à l'éducation
- K - Réflète les ajouts de postes en raison de la fluctuation des effectifs

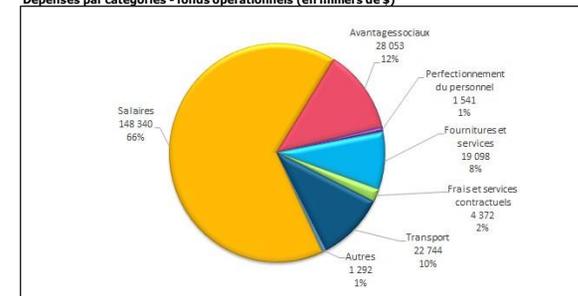
Evolution des effectifs : Budget révisé 20-21 versus budget 21-22



Notes explicatives pour les variances des effectifs :

- Le Conseil scolaire Viamonde est présentement dans une situation de croissance annuelle d'effectifs.

Dépenses par catégories - fonds opérationnels (en milliers de \$)



Notes explicatives pour les variances de recettes et de dépenses :

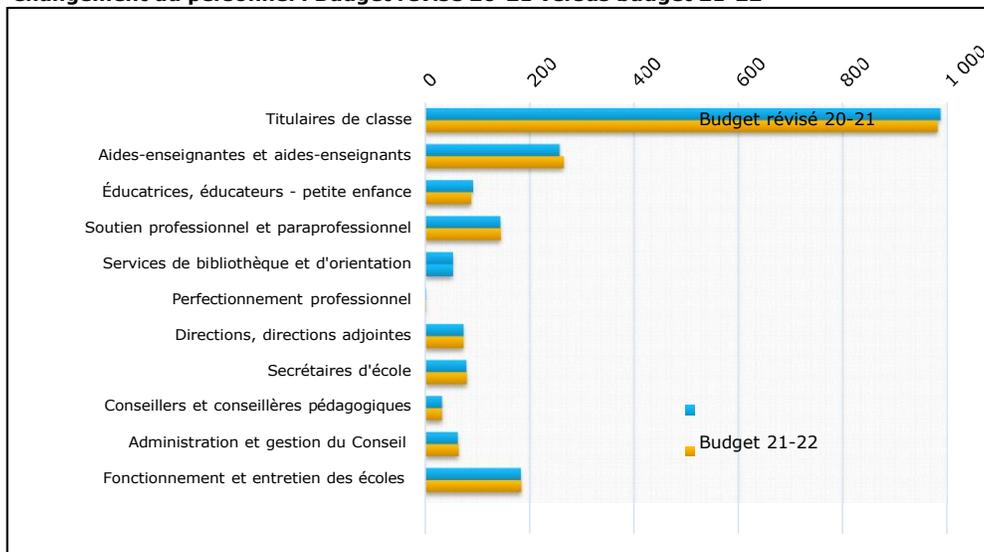
- Changement aux recettes :**
- Subventions pour les besoins des élèves
 - Ajout d'un financement pour le renouvellement de la technologie
 - Soutien additionnel pour la santé mentale des élèves
 - Augmentation de la subvention pour services publics, assurances et autres coûts (2%)
 - Intégration aux SBE de subventions précédemment sous forme de FPP
 - Financement des augmentations salariales
- Subventions supplémentaires et autres recettes*
- Fonds pour les priorités et les partenariats 2021-2022 (FPP)
 - Fonds pour les mesures de soutien applicables à la COVID-19
- Changements aux dépenses :**
- Réduction des tailles de classes au palier élémentaire
 - Ajustement selon les conventions collectives négociées à l'échelle provinciale
 - Optimisation des budgets de secteurs pour maximiser les ressources limitées
 - Réduction des dépenses de déplacements
 - Augmentation salariale du personnel non-cadre, non-direction, non-direction adjointe
 - Progression sur les grilles salariales excluant les cadres supérieurs
 - Dépenses pour les mesures de sécurité à cause de la pandémie
 - Augmentation des dépenses de transport



Sommaire de la dotation

	Budget		Variance	
	révisé 20-21	Budget 21-22	#	%
Dotation en personnel				
A - Titulaires de classe	987,1	981,3	(5,8)	(0,6%)
B - Aides-enseignantes et aides-enseignants	257,0	265,0	8,0	3,1%
C - Éducatrices, éducateurs - petite enfance	91,0	88,0	(3,0)	(3,3%)
D - Soutien professionnel et paraprofessionnel	143,8	144,8	1,0	0,7%
E - Services de bibliothèque et d'orientation	53,1	52,7	(0,4)	(0,8%)
F - Perfectionnement professionnel	2,0	2,0	-	-
G - Directions, directions adjointes	73,5	73,2	(0,3)	(0,4%)
H - Secrétaires d'école	78,0	79,8	1,8	2,3%
I - Conseillers et conseillères pédagogiques	32,0	32,0	-	-
J - Administration et gestion du Conseil	62,5	63,5	1,0	1,6%
K - Fonctionnement et entretien des écoles	182,6	183,9	1,3	0,7%
Total dotation	1 962,6	1 966,2	3,6	0,2%

Changement du personnel : Budget révisé 20-21 versus budget 21-22



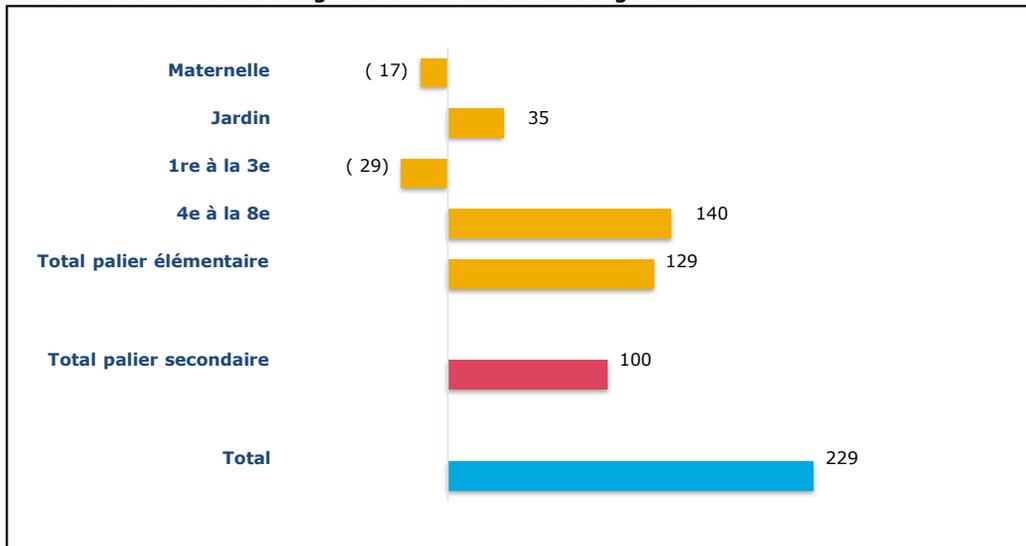
Notes explicatives pour les variances des changements du personnel :

- A** - Ajustement en fonction des besoins COVID-19 et ViaVirtuel
- B** - Ajout pour combler les besoins des élèves
- C** - Fluctuation en raison du mouvement des effectifs
- D** - Ajout de 1,0 poste temporaire de conseillère ou conseiller en communication et marketing
- E** - Reflète les changements en raison de la fluctuation des effectifs
- F** - Aucun changement
- G** - Fluctuation en raison du mouvement des effectifs
- H** - Fluctuation en raison du mouvement des effectifs
- I** - Aucun changement
- J** - Ajout de 1,0 poste temporaire de surintendance adjointe à l'éducation
- K** - Reflète les ajouts de postes en raison de la fluctuation des effectifs



	Effectifs scolaires		Variance	
	Budget révisé 20-21	Budget 21-22	#	%
Maternelle	1 191	1 174	(17)	(1,4%)
Jardin	1 165	1 200	35	3,0%
1re à la 3e	3 607	3 578	(29)	(0,8%)
4e à la 8e	5 001	5 141	140	2,8%
Total palier élémentaire	10 964	11 093	129	1,2%
9e à la 12e	2 355	2 455	100	4,2%
Total palier secondaire	2 355	2 455	100	4,2%
Total	13 319	13 548	229	1,7%

Évolution des effectifs : Budget révisé 20-21 versus budget 21-22



Notes explicatives pour les variances des effectifs :

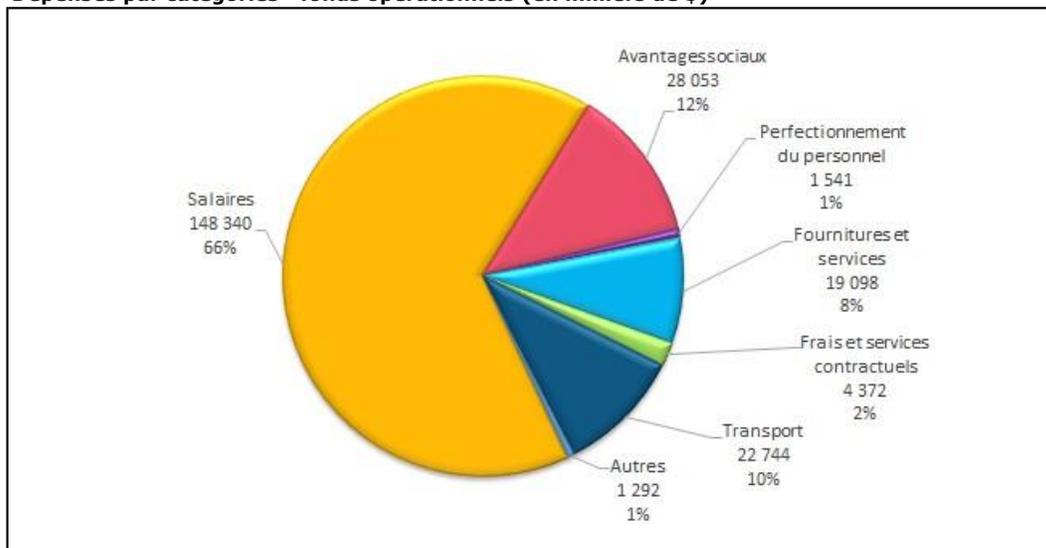
- Le Conseil scolaire Viamonde est présentement dans une situation de croissance annuelle d'effectifs.



Sommaire des résultats financiers

(en milliers de dollars)	Budget		Variance	
	révisé 20-21	Budget 21-22	\$	%
Recettes				
Subventions pour les besoins des élèves	233 879	237 965	4 086	1,7%
Subventions supplémentaires	5 689	2 741	(2 948)	(51,8%)
Autres recettes	5 525	6 046	521	9,4%
Total des recettes	245 093	246 752	1 659	0,7%
Dépenses				
Fonctionnement des écoles	224 391	225 008	617	0,3%
Installations destinées aux élèves	19 733	19 721	(12)	(0,1%)
Autres	1 118	812	(306)	(27,4%)
Affectation non disponible	3 830	3 830	-	0,0%
Total des dépenses	249 072	249 371	299	0,1%
Solde avant excédent accumulé	(3 979)	(2 619)	1 360	
Utilisation des surplus accumulés	3 979	2 619	(1 360)	
Excédent/(déficit) - fin de l'année	-	-	-	

Dépenses par catégories - fonds opérationnels (en milliers de \$)



Notes explicatives pour les variances de recettes et de dépenses :

Changement aux recettes :

Subventions pour les besoins des élèves

- Ajout d'un financement pour le renouvellement de la technologie
- Soutien additionnel pour la santé mentale des élèves
- Augmentation de la subvention pour services publics, assurances et autres coûts (2%)
- Intégration aux SBE de subventions précédemment sous forme de FPP
- Financement des augmentations salariales

Subventions supplémentaires et autres recettes

- Fonds pour les priorités et les partenariats 2021-2022 (FPP)
- Fonds pour les mesures de soutien applicables à la COVID-19

Changements aux dépenses :

- Réduction des tailles de classes au palier élémentaire
- Ajustement selon les conventions collectives négociées à l'échelle provinciale
- Optimisation des budgets de secteurs pour maximiser les ressources limitées
- Réduction des dépenses de déplacements
- Augmentation salariale du personnel non-cadre, non-direction, non-direction adjointe
- Progression sur les grilles salariales excluant les cadres supérieurs
- Dépenses pour les mesures de sécurité à cause de la pandémie
- Augmentation des dépenses de transport

- Section 1 Rapport
- Section 2 effectifs
- Section 3 dotation
- Section 4 Budget
- Section 5 gouvernance
- Section 6 Éducation
- Section 7 Autres services
- Section 8 Résultats oQR
- Section 9 immobilisations
- Section 10 Réserves
(excédents
accumulés)

Section 2 effectifs

**Prévisions officielles d'effectifs d'élèves
Palier élémentaire
Budget 2021-2022**

	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21 budget révisé	2021-22 prévisions
Simcoe						
La Pinède						
La Source						
Le Caron 7-8						
Roméo-Dallaire 7-8	124	124	118	111	112	105
Saint-Joseph	353	322	332	315	302	288
	43	53	55	64	61	59
Durham	66	78	96	104	114	127
Antonine-Maillet	170	192	215	217	223	227
Ronald-Marion 7-8						
Ronald-Marion élém.						
Viola-Léger	201	198	186	195	217	214
	95	108	94	109	123	148
York	260	284	323	351	366	358
Chantal-Benoit	-	-	38	55	83	87
La Fontaine						
La Moraine						
Norval-Morrisseau 7-8	-	-	-	33	52	62
	135	139	141	138	141	140
Grand Toronto	177	194	187	161	160	196
Alexandre-Dumas	50	67	57	75	59	49
Charles-Sauriol						
Collège français 7-8						
Étienne-Brûlé 7-8	175	204	208	208	193	263
Félix-Leclerc	317	346	391	413	425	446
Gabrielle-Roy	118	119	118	127	152	181
Jeanne-Lajoie	169	166	152	110	123	133
La Mosaïque	273	202	192	184	171	151
Laure-Rièse	279	284	304	312	297	290
Mathieu-da-Costa	518	531	420	421	432	435
Micheline-Saint-Cyr	472	487	499	540	513	510
Paul-Demers	218	209	280	284	264	257
Pierre-Elliott-Trudeau	223	233	179	168	160	149
Toronto Ouest 7-8	-	81	110	131	139	153
	-	-	112	164	182	191
Dufferin Peel	369	396	397	405	402	392
Carrefour des jeunes	110	138	159	156	142	159
Horizon Jeunesse						
Jeunes sans frontières 7-8						
Le Flambeau	469	407	418	432	407	410
Quatre-Rivières	338	180	184	190	213	209
	214	220	230	229	220	242
Halton	-	271	307	337	360	379
Du Chêne	166	174	180	180	178	170
Dyane-Adam						
Gaétan-Gervais 7-8						
Patricia-Picknell	114	125	171	184	198	216
Renaissance	-	-	-	77	107	115
	62	75	78	88	117	132
Hamilton	229	236	234	153	123	107
Georges-P.-Vanier 7-8	228	222	233	244	241	237
Pavillon de la jeunesse						
	61	68	72	71	66	71
	253	267	281	280	287	283

**Prévisions officielles d'effectifs d'élèves
Palier élémentaire
Budget 2021-2022**



	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21 budget révisé	2021-22 prévisions
Guelph L'Odyssée						
Waterloo David-Saint-Jacques 7-8 L'Harmonie	123	142	143	136	146	146
Niagara Champlain Confédération 7-8 Franco-Niagara élém. Franco-Niagara 7-8 LaMarsh L'Héritage Nouvel Horizon	- 347	- 359	- 396	48 337	65 328	60 331
	79	82	82	-	-	-
	45	54	49	-	-	-
	-	-	-	79	73	64
	-	-	-	57	69	70
	157	159	181	198	196	208
London Gabriel-Dumont 7-8 La Pommeraie La Tamise Marie-Curie	129 144	142 140	158 155	155 160	152 148	152 148
	140	161	175	184	180	182
	227	249	271	305	331	352
Lambton/Kent Franco-Jeunesse 7-8 Les Rapides	306 283	311 270	294 270	287 289	275 281	156 281
	28	26	36	42	39	38
Windsor Lamothe-Cadillac 7-8 L'Envolée Louise-Charron	143	145	153	159	155	159
	64	61	63	71	67	87
	217	230	219	214	209	192
Total	93	78	105	118	125	126
	9 563	10 001	10 490	10 837	10 964	11 093

**Prévisions officielles d'effectifs d'élèves
Palier secondaire
Budget 2021-2022**



	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21 budget révisé	2021-22 prévisions
Simcoe Le Caron Roméo-Dallaire						
Durham Ronald-Marion	114 139	114 115	114 110	104 135	109 163	105 183
York Norval-Morrisseau	140	151	173	171	176	196
Grand Toronto Collège français Étienne-Brûlé Toronto Ouest	79	93	88	82	94	98
Dufferin-Peel Jeunes sans frontières	159 271 141	161 288 156	159 285 159	183 279 181	197 260 194	212 234 196
Halton Gaétan-Gervais	348	368	368	388	427	431
Hamilton Georges-P.-Vanier	68	85	103	114	126	144
Niagara Confédération Franco-Niagara	94	103	96	93	107	104
Waterloo David-Saint-Jacques	50 -	41 -	50 -	- 65	- 71	- 82
London Gabriel-Dumont	-	-	-	-	11	42
Lambton/Kent Franco-Jeunesse	108	152	187	211	244	249
Windsor Lamothe-Cadillac	17	27	30	33	42	42
Total	97	105	122	122	134	137
	1 825	1 959	2 041	2 160	2 355	2 455

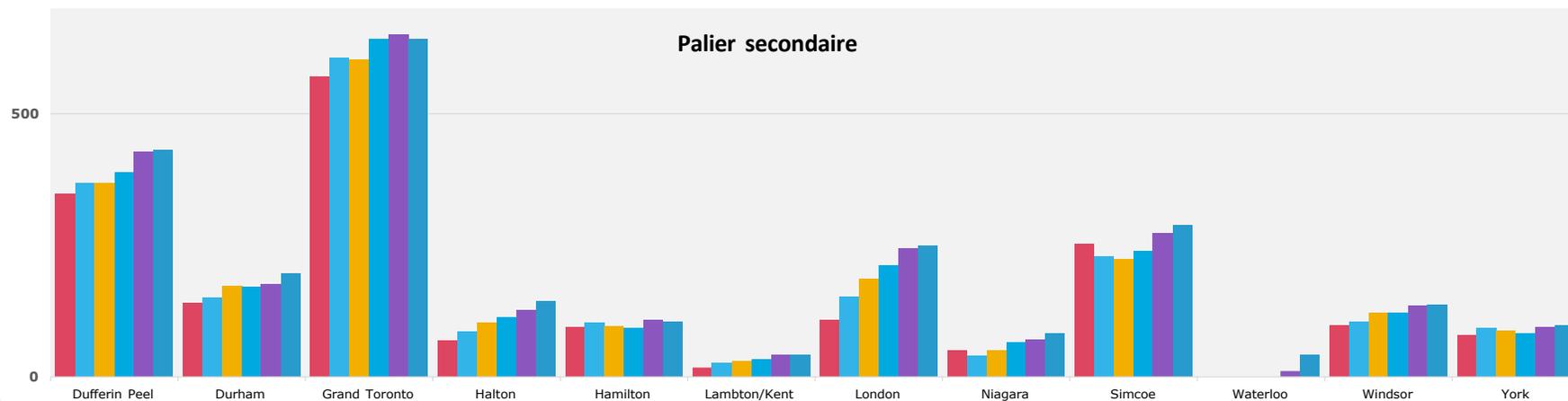
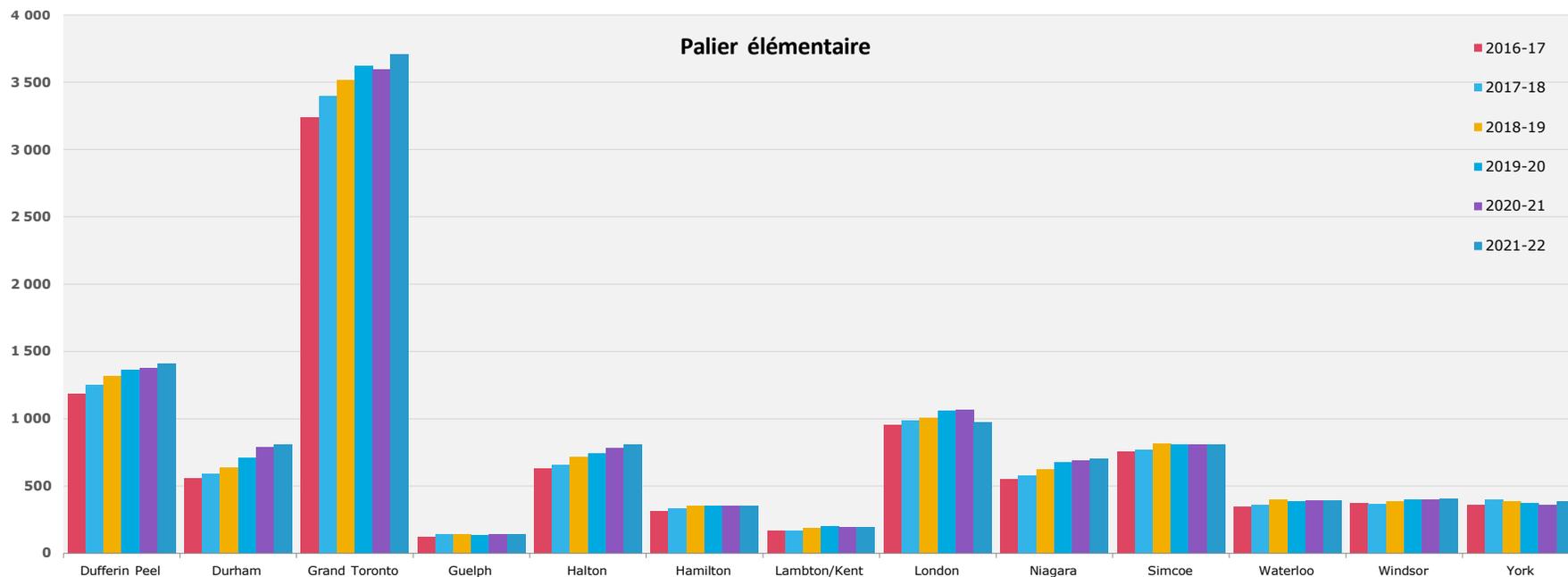


Historique des effectifs par palier





Historique des effectifs par région



- Section 1 Rapport
- Section 2 effectifs
- Section 3 dotation
- Section 4 Budget
- Section 5 gouvernance
- Section 6 Éducation
- Section 7 Autres services
- Section 8 Résultats oQR
- Section 9 immobilisations
- Section 10 Réserves
(excédents
accumulés)

Section 3 dotation

POINT NO 7.2.1 DE L'ORDRE DU JOUR

Effectifs scolaires et dotation du personnel

**Palier élémentaire
Budget 2021-2022**

**Budget
2021-2022**



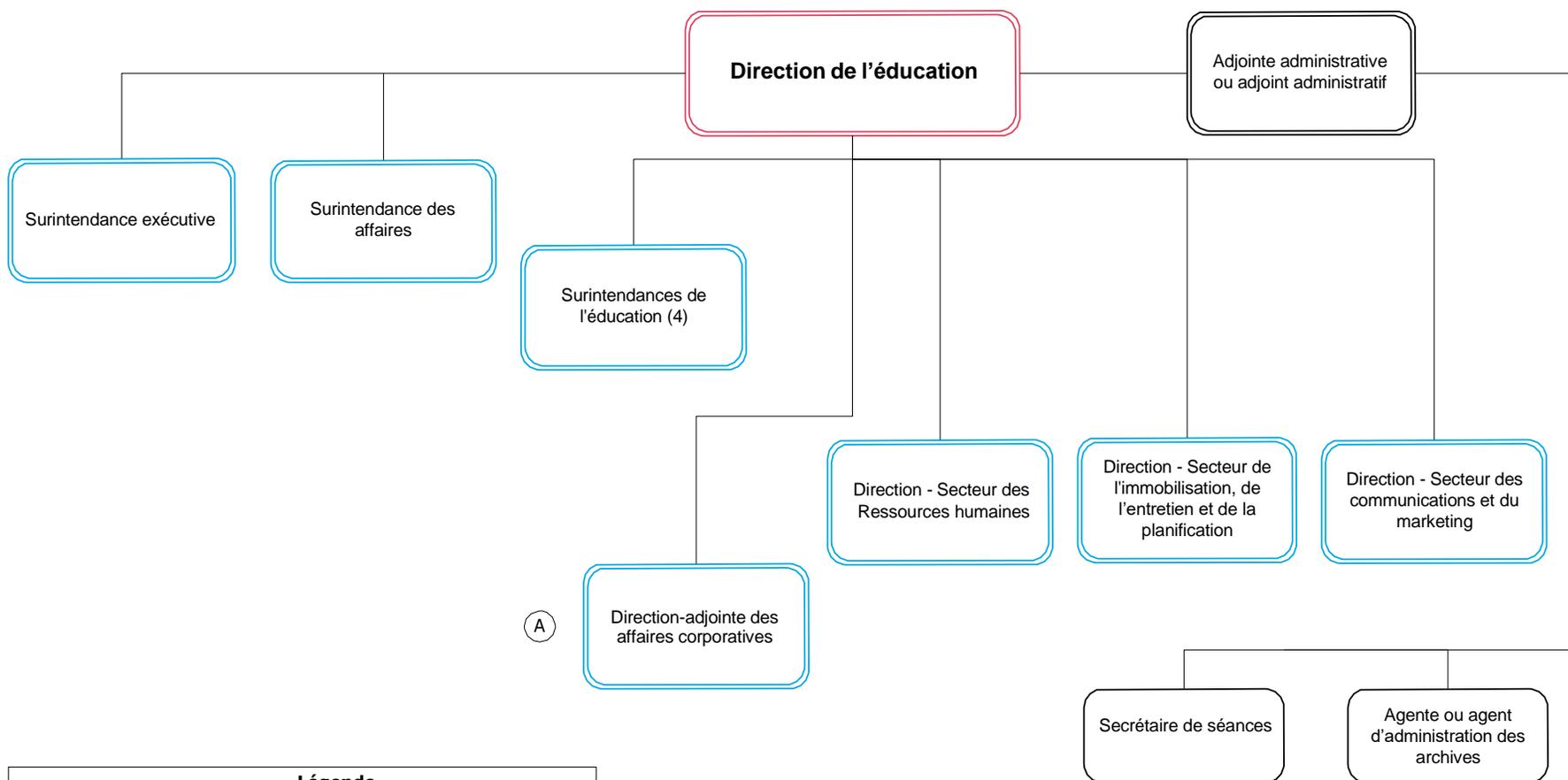
	Effectifs Budget 20-21	Effectifs Budget révisé 20-21	Effectifs Budget 21-22	Direction	Direction adjointe	Personnel enseignant	Aide enseignement (EED)	Éducation petite enfance	Bibliothéconomie	Personnel d'entretien	Secrétariat	Surveillance du midi
Simcoe												
La Pinède	104	112	105	1,00		8,50	3,00	0,00	0,40	1,50	1,00	0,29
La Source	287	302	288	1,00	0,50	21,00	12,00	2,00	0,80	3,00	1,50	1,14
Le Caron 7-8	62	61	59			3,50	2,00					1,00
Roméo-Dallaire 7-8	122	114	127			7,50	2,00					1,15
Saint-Joseph	222	223	227	1,00		14,50	4,00	2,00	0,60	1,75	1,00	0,43
Durham												
Antonine-Maillet	183	217	214	1,00		13,50	2,00	2,00	0,60	2,00	1,00	0,43
Ronald-Marion élém.	357	366	358	1,00	0,50	21,00	7,50	2,00	1,00		2,00	0,85
Ronald-Marion 7-8	114	123	148			7,50	3,50					1,44
Viola-Léger	57	83	87	1,00		7,00	2,00	1,00	0,20	2,00	1,00	0,14
York												
Chantal-Benoit	36	52	62	1,00		6,00	1,00	2,00	0,20	1,50	1,00	0,14
La Fontaine	140	141	140	1,00		10,00	1,00	1,00	0,40	2,00	1,00	0,43
La Moraine		160	156	1,00		11,50	1,00	0,00	0,40	1,75	1,00	0,43
Norval-Morrisseau 7-8	70	59	49			3,25	1,50					1,00
Grand Toronto												
Alexandre-Dumas	214	193	196	1,00		11,50	6,00	1,00	0,40	2,00	1,00	1,14
Charles-Sauriol	434	425	446	1,00	0,50	27,50	4,00	4,00	1,00	5,00	2,00	2,14
Collège français 7-8	142	152	181			10,00	2,00					1,29
Étienne-Brûlé 7-8	101	123	133			7,50	3,00					1,29
Félix-Leclerc	168	171	151	1,00		10,50	4,00	1,00	0,40	1,88	1,00	0,29
Gabrielle-Roy	315	297	290	1,00	0,50	18,00	5,00	3,00	0,80	4,13	1,50	1,14
Jeanne-Lajoie	403	432	435	1,00	0,50	26,50	13,00	4,00	1,00	4,50	2,00	2,57
La Mosaique	533	513	510	1,00	1,00	31,00	10,00	5,00	1,00	4,25	2,50	2,29
Laure-Rièse	277	264	257	1,00		15,50	6,00	2,00	0,80	3,00	1,50	0,86
Mathieu-da-Costa	177	160	149	1,00		10,50	4,50	1,00	0,40	1,75	1,00	0,43
Micheline-Saint-Cyr	144	139	153	1,00		10,00	3,50	2,00	0,40	1,75	1,00	0,29
Paul-Demers	180	182	191	1,00		11,00	2,00	2,00	0,40	1,63	1,00	0,58
Pierre-Elliott-Trudeau	409	402	392	1,00	0,50	24,50	6,00	3,00	1,00	3,50	2,00	1,42
Toronto Ouest 7-8	142	142	159			9,00	2,50					1,15
Dufferin Peel												
Carrefour des jeunes	437	407	410	1,00	0,50	20,00	7,50	3,00	1,00	4,00	2,00	1,99
Horizon Jeunesse	179	213	209	1,00		15,00	4,00	2,00	0,60	1,75	1,00	0,58
Jeunes sans frontières 7-8	236	220	242			11,50	3,00					1,72
Le Flambeau	340	360	379	1,00	0,50	20,00	7,00	3,00	1,00	3,50	2,00	1,71
Quatre-Rivières	180	178	170	1,00		11,00	2,50	1,00	0,40	2,50	1,00	0,29
Halton												
Du Chêne	199	198	216	1,00		13,50	3,00	2,00	0,60	2,00	1,00	0,72
Dyane-Adam	94	107	115	1,00		8,50	5,00	0,00	0,40	3,00	1,00	0,14
Gaétan-Gervais 7-8	87	117	132			8,50	3,00					1,14
Patricia-Picknell	147	123	107	1,00		7,50	3,00	1,00	0,40	1,63	1,00	0,29
Renaissance	250	241	237	1,00		14,50	2,00	2,00	0,60	2,00	1,00	0,43
Hamilton												
Georges-P.-Vanier 7-8	64	66	71			3,50	1,00					1,14
Pavillon de la jeunesse	300	287	283	1,00	0,50	18,00	5,00	3,00	0,80	2,50	1,50	0,43
Guelp												
L'Odysée	137	146	146	1,00		11,00	4,00	2,00	0,40	1,75	1,00	0,58
Waterloo												
David-Saint-Jacques 7-8	67	65	60			4,50						0,14
L'Harmonie	341	328	331	1,00	0,50	19,50	6,00	2,00	1,00	2,63	1,50	0,71
Niagara												
Franco-Niagara élém.	78	73	64			6,00	2,00	1,00	0,20		0,50	0,14
Franco-Niagara 7-8	65	69	70		1,00	4,50	1,00					0,14
LaMarsh	204	196	208	1,00		12,00	6,00	1,00	0,60	2,50	1,00	0,72
L'Héritage	156	152	152	1,00		11,00	7,00	0,00	0,40	2,00	1,00	0,72
Nouvel Horizon	163	148	148	1,00		10,00	3,00	1,00	0,40	1,75	1,00	0,29
London												
Gabriel-Dumont 7-8	191	180	182			10,00	2,00					1,15
La Pommerai	321	331	352	1,00	0,50	20,50	6,00	3,00	1,00	3,50	2,00	1,14
La Tamise		275	263	1,00		17,00	6,00	1,00	0,80	3,38	1,50	0,86
Marie-Curie	285	281	281	1,00		18,00	6,00	2,00	0,80	2,50	1,50	0,86
Lambton/Kent												
Franco-Jeunesse 7-8	41	39	38			3,25						0,14
Les Rapides	157	155	159	1,00		11,00	2,00	1,00	0,40	2,00	1,00	0,29
Windsor												
Lamothe-Cadillac 7-8	67	67	87			6,00	1,00					1,28
L'Envolée	210	209	192	1,00		13,00	2,00	2,00	0,40	3,50	1,00	0,43
Louise-Charron	111	125	126	1,00		9,00	1,00	0,00	0,40	1,88	1,00	0,29
Autres												
Via Virtuel					1,00	31,00		3,00			0,50	
Via Correspondance						2,00						
Personnel à assigner						21,50	5,00	12,00				
PPEEC: Programme de partenariat pour l'éducation avec les établissements communautaires						4,00	6,00					
Accompagnement						10,00						
Total général	10500	10964	11093	40,00	8,50	764,00	226,00	88,00	24,80	99,13	53,00	46,20

Effectifs scolaires et dotation du personnel Palier secondaire Budget 2021-2022

	Effectifs Budget 20-21	Effectifs Budget révisé 20-21	Effectifs Budget 21-22	Direction	Direction adjointe	Personnel enseignant	Aide enseignement (EED)	Bibliothéconomie	Personnel d'entretien	Secrétariat
Simcoe										
Le Caron	118	109	105	1,00	0,33	11,17	2,00	1,00	2,50	1,50
Roméo-Dallaire	154	163	183	1,00	0,67	16,17	4,00	1,00	3,00	2,00
Durham										
Ronald-Marion sec.	169	176	196	1,00	0,67	16,83	3,00	1,00	5,75	2,00
York										
Norval-Morrisseau	94	94	98	1,00	0,33	12,00	3,00	1,00	2,50	1,50
Grand Toronto										
Collège français	194	197	212	1,00	1,00	17,00	3,00	1,00	3,00	2,00
Étienne-Brûlé	247	260	234	1,00	1,00	20,00	8,00	1,00	3,75	2,00
Toronto Ouest	211	194	196	1,00	1,00	18,17	1,00	1,00	3,50	2,00
Dufferin Peel										
Jeunes sans frontières	425	427	431	1,00	1,67	27,17	4,00	1,50	5,00	3,00
Halton										
Gaétan-Gervais	135	126	144	1,00	0,67	15,17	1,00	1,00	2,63	2,00
Hamilton										
Georges-P.-Vanier	95	107	104	1,00	0,33	13,00	2,00	1,00	2,88	1,50
Niagara										
Franco-Niagara	72	71	82	1,00	0,33	11,67	2,00	0,80	3,63	1,30
Waterloo										
David-Saint-Jacques	14	11	42	1,00		4,50	1,00	1,00	1,50	1,00
London										
Gabriel-Dumont	241	244	249	1,00	1,00	18,00	2,00	1,00	3,63	2,50
Lambton/Kent										
Franco-Jeunesse	48	42	42	1,00		7,33	1,00	0,40	1,00	1,00
Windsor										
Lamothe-Cadillac	133	134	137	1,00	0,67	15,33	2,00	1,00	2,50	1,50
Autres										
Cours en ligne						2,00				
PPEEC: Programme de partenariat pour l'éducation avec les établissements communautaires						1,00				
Accompagnement Bureau administratif de Welland Siège social (Toronto) Centre de formation Chargés entretien Concierges régionale						4,00			1,00 1,00 1,00 4,00 4,00	
Total général	2350	2355	2455	15,00	9,67	230,51	39,00	14,70	57,75	26,80



**Bureau de la direction de l'éducation
2021-2022**



Légende

A Ajout d'un poste de Direction-adjointe des affaires corporatives lors de l'approbation du budget révisé 2020-2021

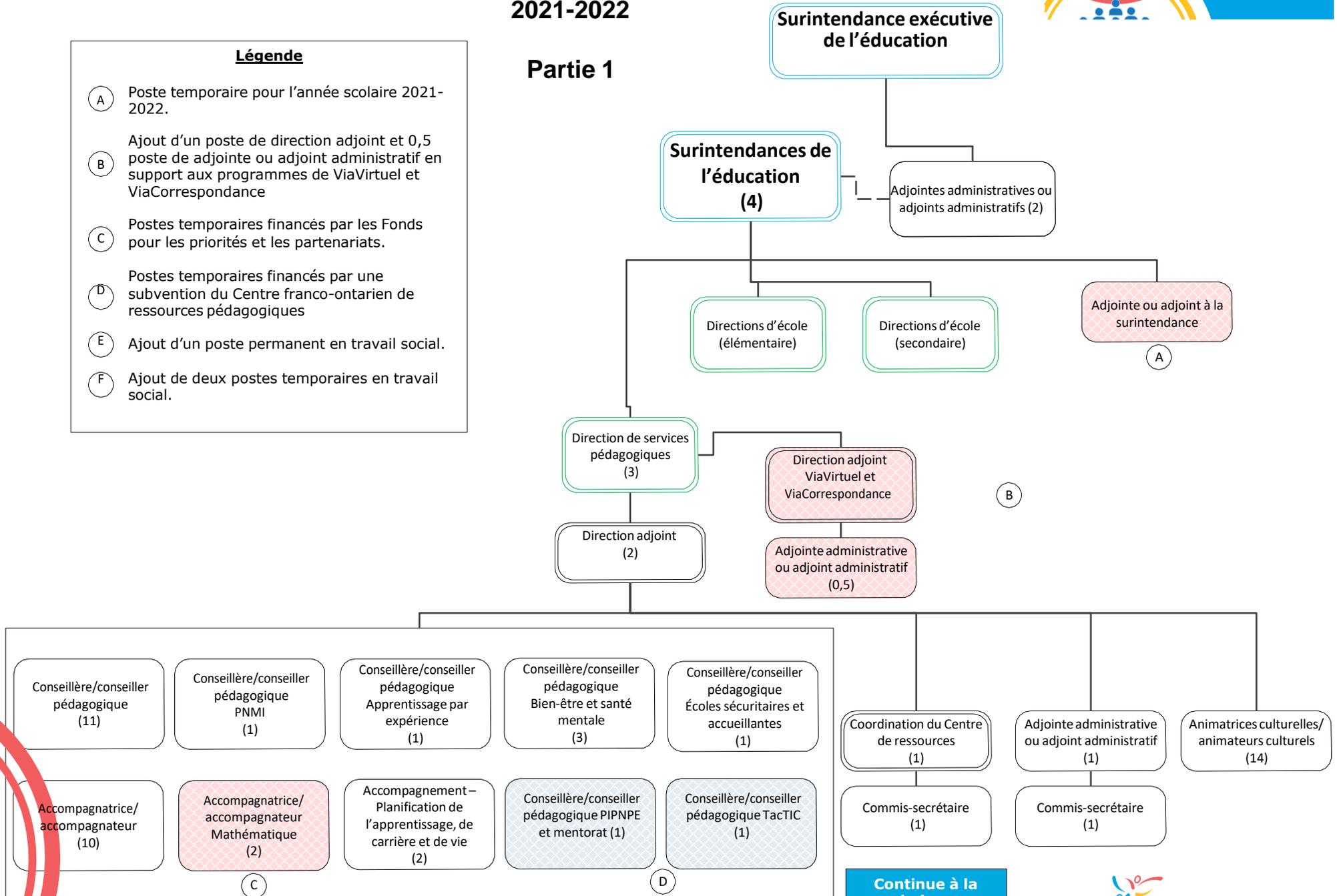
Secteur de l'éducation
2021-2022



Légende

- (A) Poste temporaire pour l'année scolaire 2021-2022.
- (B) Ajout d'un poste de direction adjoint et 0,5 poste de adjointe ou adjoint administratif en support aux programmes de ViaVirtuel et ViaCorrespondance
- (C) Postes temporaires financés par les Fonds pour les priorités et les partenariats.
- (D) Postes temporaires financés par une subvention du Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques
- (E) Ajout d'un poste permanent en travail social.
- (F) Ajout de deux postes temporaires en travail social.

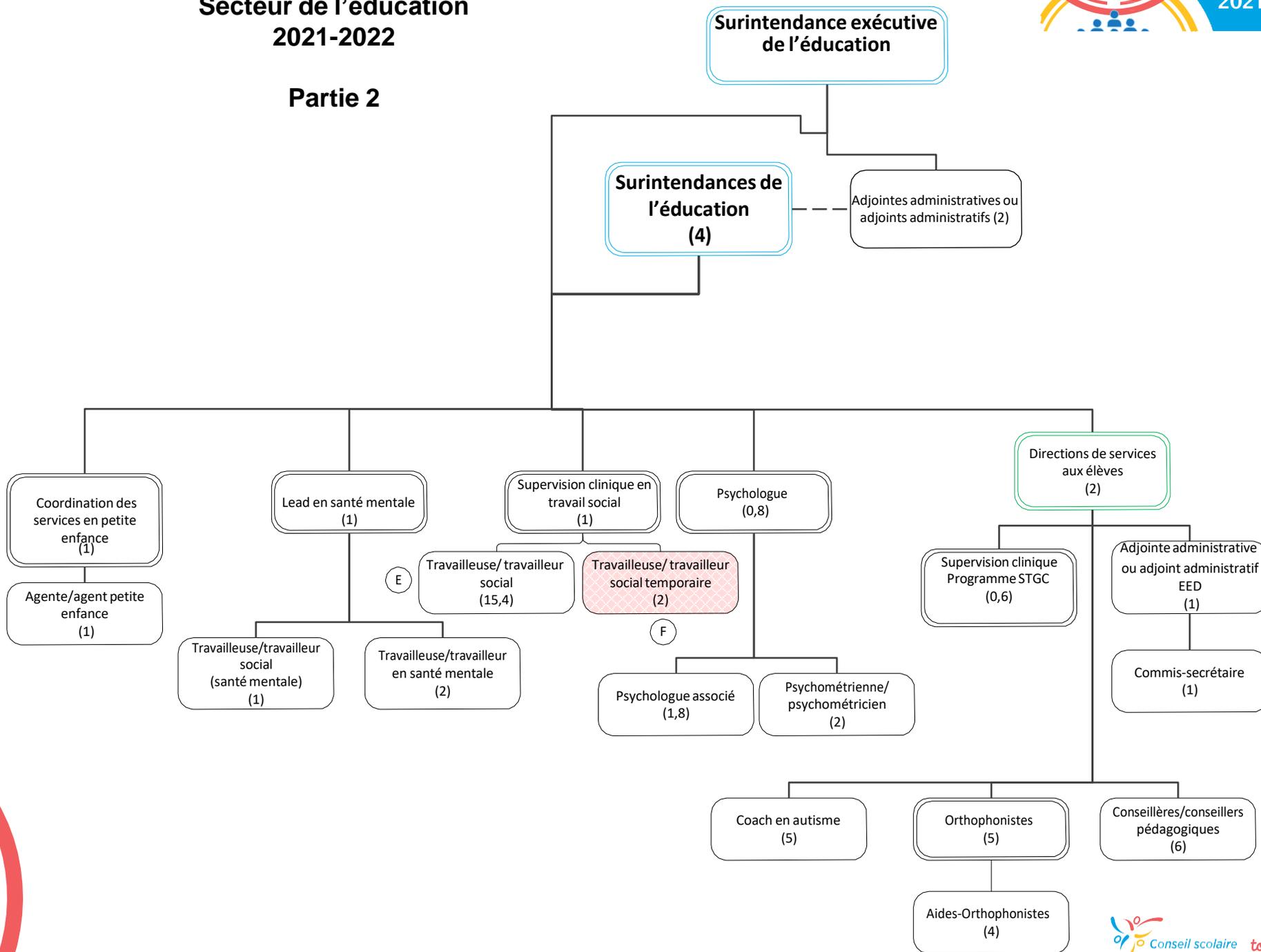
Partie 1



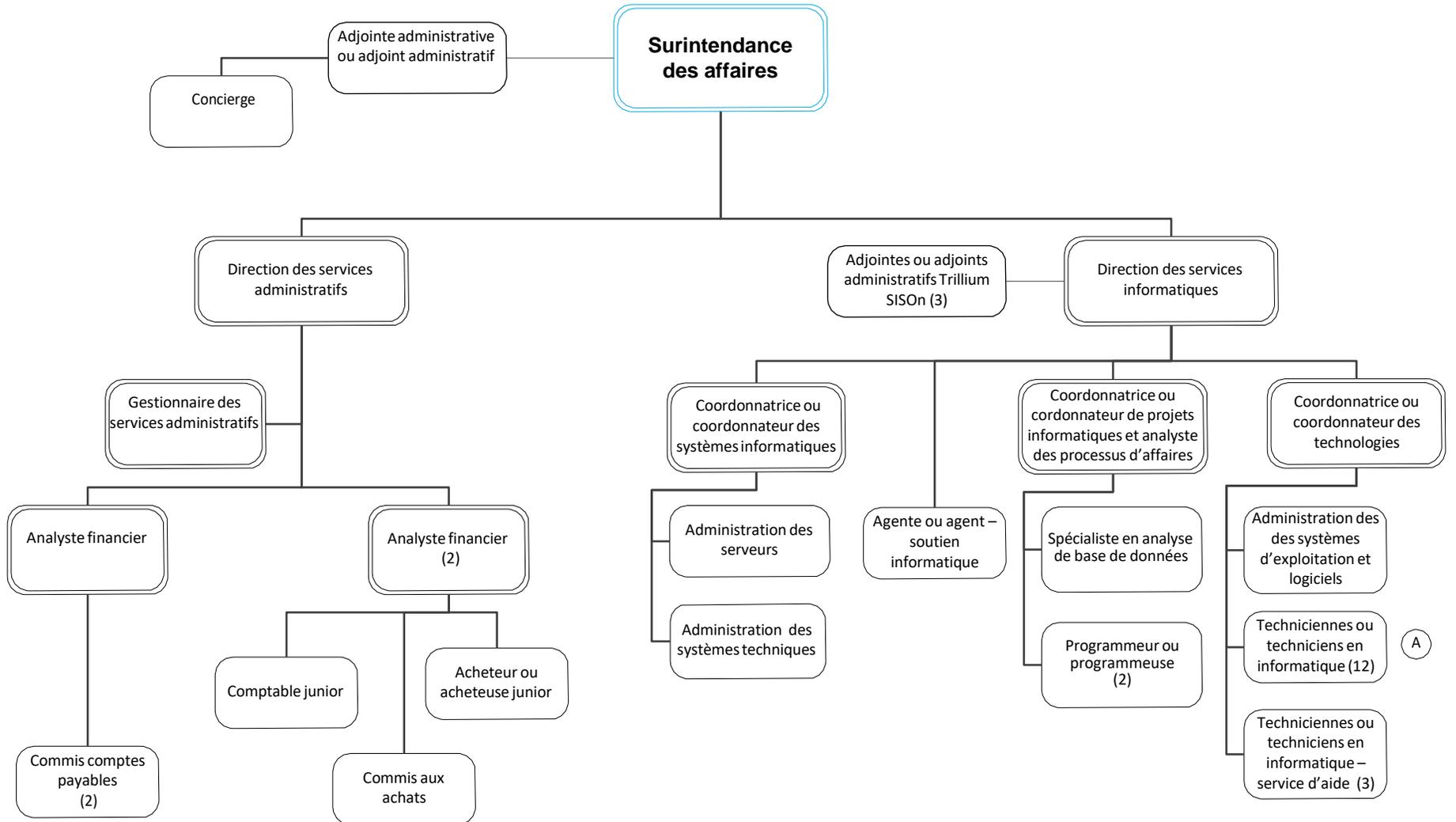
Continue à la
prochaine page

Secteur de l'éducation
2021-2022

Partie 2

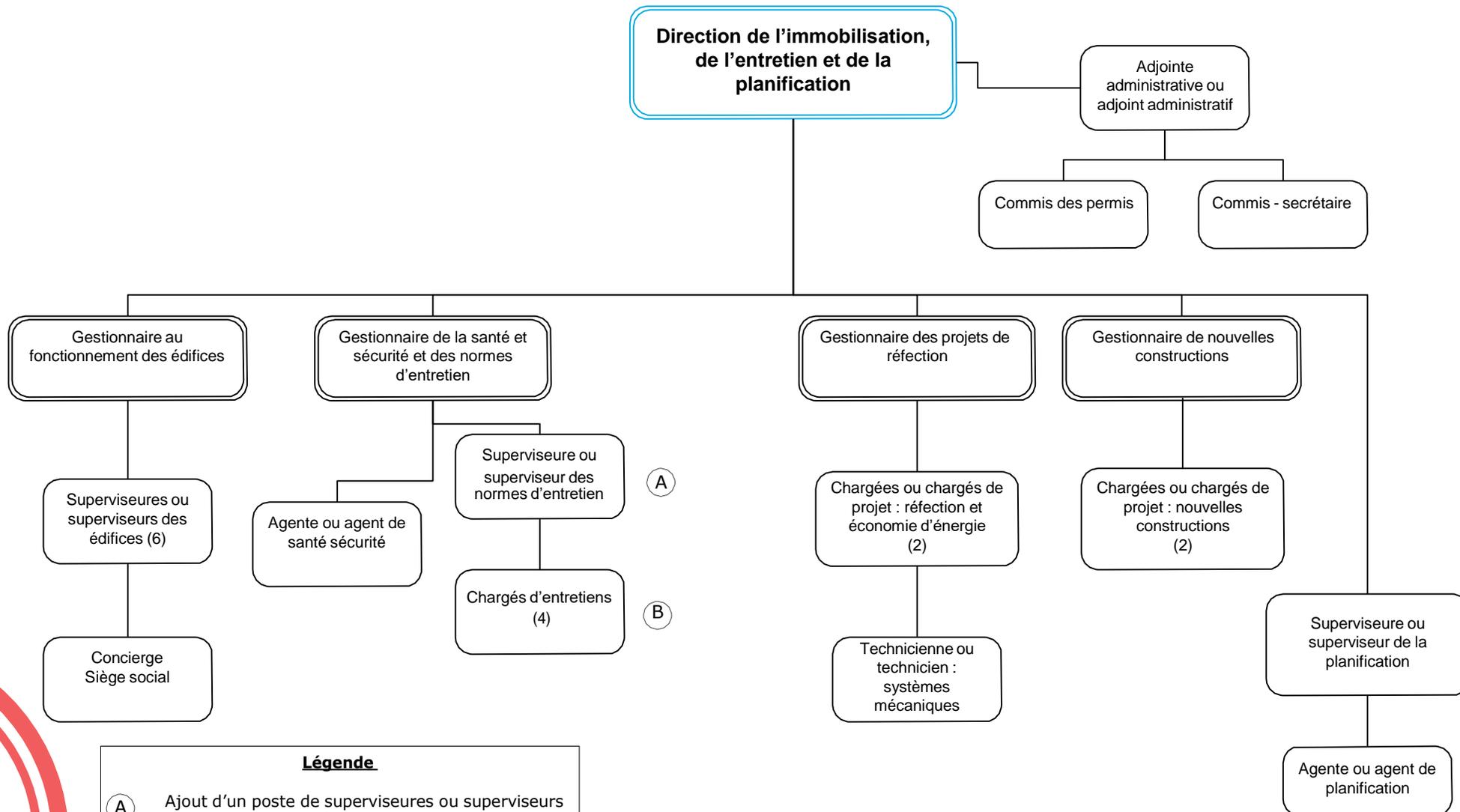


**Secteur des affaires
2021-2022**

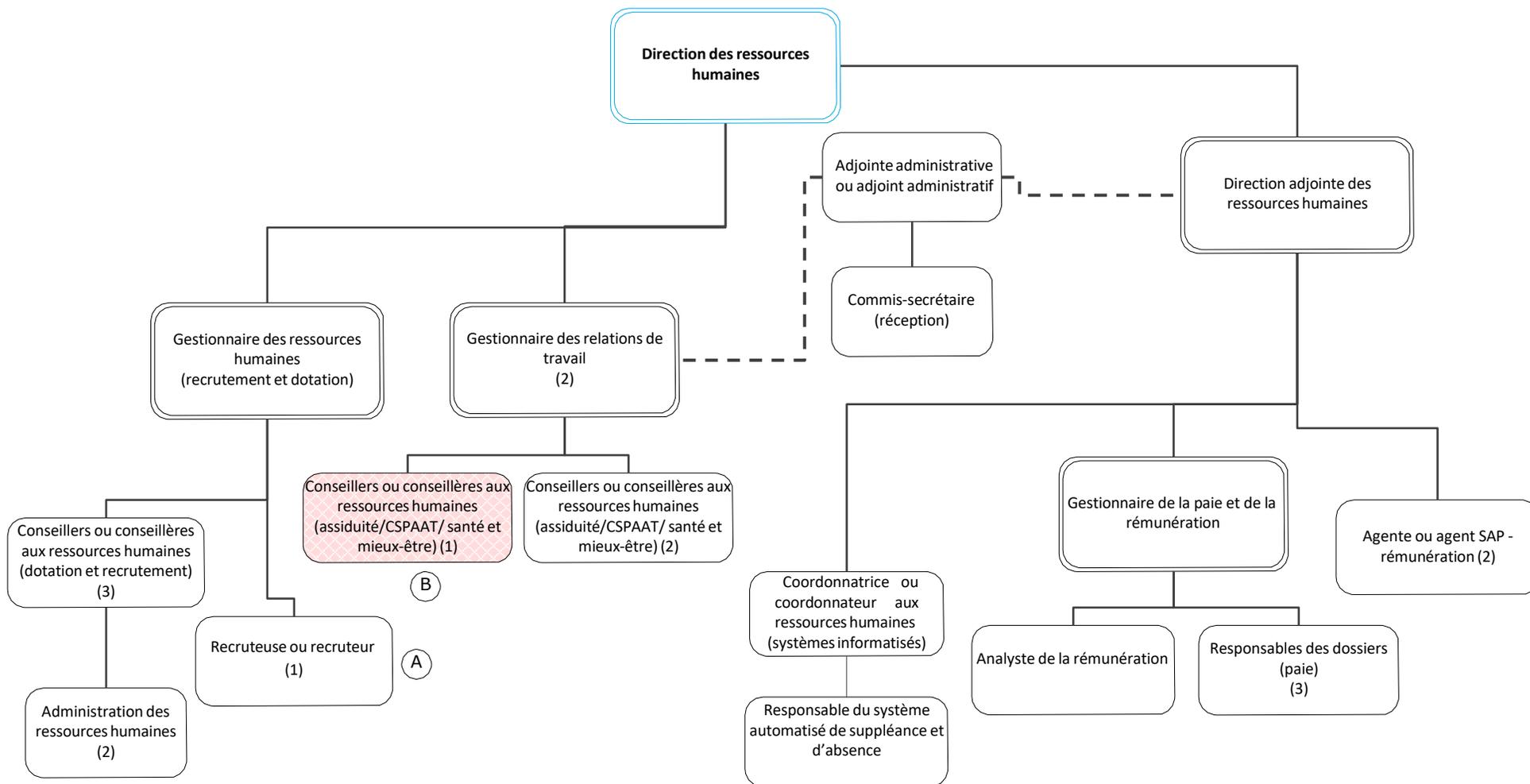


Légende
 (A) Ajout de deux (2) postes de techniciennes ou techniciens en informatique

Secteur de l'immobilisation, de l'entretien et de la planification
2021-2022



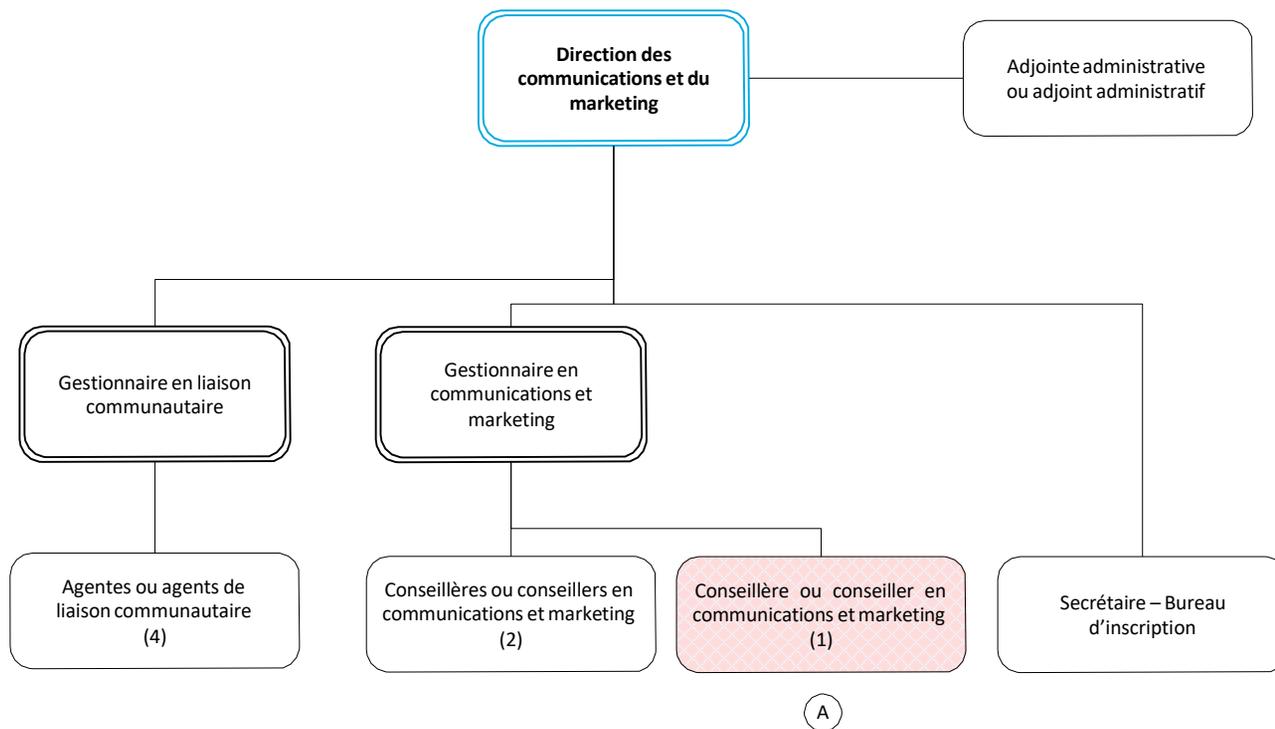
Secteur des ressources humaines 2021-2022



Légende

- (A) Conversion d'un poste de conseiller ou conseillère aux ressources humaines : volet dotation et recrutement à un poste de recruteur lors du budget révisé 2021-2022
- (B) Poste temporaire jusqu'au 31 décembre 2021

Secteur des communications et du marketing 2021-2022



Légende
A Poste temporaire pour l'année 2021-2022

- Section 1 Rapport
- Section 2 effectifs
- Section 3 dotation
- Section 4 Budget
- Section 5 gouvernance
- Section 6 Éducation
- Section 7 Autres services
- Section 8 Résultats oQR
- Section 9 immobilisations
- Section 10 Réserves
(excédents
accumulés)

Section 4 Budget



**Budget 2021-2022
État consolidé des résultats**

	États financiers 2019-2020	Budget révisé 2020-2021	Budget 2021-2022
Revenus			
Subventions provinciales - financement de l'éducation	192 208 568	204 913 952	208 198 920
Subventions provinciales - autres	3 915 278	6 436 848	4 003 526
Impôt local	28 946 920	28 965 146	29 765 615
Fonds générés par les écoles	3 812 093	3 830 000	3 830 000
Subventions fédérales et droits de scolarité	24 451	-	-
Revenus de placement	486 196	100 000	100 000
Autres revenus - conseils scolaires	60 000	302 964	311 355
Autres droits de scolarité et revenus	2 986 319	544 316	542 879
Total des revenus	232 439 825	245 093 226	246 752 295
Dépenses			
Enseignement	151 190 205	171 988 473	171 696 569
Administration	7 076 610	6 912 798	7 475 683
Transport	19 172 370	21 832 669	22 743 540
Installations destinées aux écoles	38 601 659	43 390 532	42 812 820
Fonds générés par les écoles	3 491 500	3 830 000	3 830 000
Autres dépenses	5 953 863	1 117 955	812 390
Total des dépenses	225 486 207	249 072 427	249 371 002
Surplus (déficit) annuel	6 953 618	(2 108 839)	(2 618 707)
Surplus accumulé au début de l'année	125 998 161	132 951 779	130 842 940
Surplus accumulé en fin d'année	132 951 779	130 842 940	128 224 233



**Budget 2021-2022
Comparaison des revenus**

	Budget révisé 2020-2021	Budget 2021-2022	Écart	
			\$	%
Revenus de fonctionnement				
1 Titulaires de classe	105 870 781	108 894 132	3 023 351	2,9%
2 Suppléances	4 051 230	4 177 881	126 651	3,1%
3 Aides-enseignantes et aides-enseignants	11 986 836	11 884 418	(102 418)	(0,9%)
4 Petite enfance	5 310 690	5 274 202	(36 488)	(0,7%)
5 Manuels scolaires, matériel et fournitures	7 258 767	6 572 591	(686 176)	(9,5%)
6 Ordinateurs de classe	2 004 318	2 126 051	121 733	6,1%
7 Soutien professionnel et paraprofessionnel	11 716 101	11 568 646	(147 455)	(1,3%)
8 Services de bibliothèque et d'orientation	3 524 795	3 672 947	148 152	4,2%
9 Perfectionnement professionnel	1 199 374	1 166 895	(32 479)	(2,7%)
10 Chefs de section	117 474	123 711	6 237	5,3%
11 Directions, directions adjointes	10 032 791	10 310 233	277 442	2,8%
12 Secrétaires d'école et fournitures	5 144 675	4 924 755	(219 920)	(4,3%)
13 Conseillers et conseillères pédagogiques	4 365 047	4 668 090	303 043	6,9%
14 Administration et gestion du Conseil	6 568 580	6 860 774	292 194	4,4%
15 Fonctionnement et entretien des écoles	19 933 537	18 794 253	(1 139 284)	(5,7%)
16 Éducation permanente, cours d'été et langues int.	21 000	21 000	-	0,0%
17 Transport des élèves	21 791 825	21 831 950	40 125	0,2%
Total des revenus de fonctionnement	220 897 821	222 872 529	1 974 708	0,9%
Installations destinées aux élèves				
18 Location d'installations	432 992	432 992	-	0,0%
18 Intérêts sur la dette à long terme	5 039 818	4 753 161	(286 657)	(5,7%)
18 Amortissement des ACR	13 774 640	14 051 224	276 584	2,0%
Total des revenus pour installations	19 247 450	19 237 377	(10 073)	-0,1%
Autres				
18 Financement de la dette antérieure 1998	570 114	570 114	-	0,0%
19 Projets spéciaux	547 841	242 276	(305 565)	(55,8%)
Total des autres revenus	1 117 955	812 390	(305 565)	(27,3%)
Affectations non disponibles				
20 Achats de terrains	-	-	-	
20 Fonds générés par les écoles	3 830 000	3 830 000	-	0,0%
Total des revenus pour affectations non disponibles	3 830 000	3 830 000	-	0,0%
Budget de revenu total	245 093 226	246 752 295	1 659 070	0,7%



**Budget 2021-2022
Comparaison des dépenses**

	Budget révisé 2020-2021	Budget 2021-2022	Écart	
			\$	%
Dépenses de fonctionnement				
1 Titulaires de classe	96 527 167	97 602 858	1 075 691	1,1%
2 Suppléances	6 643 600	6 774 471	130 871	2,0%
3 Aides-enseignantes et aides-enseignants	14 562 976	15 367 878	804 902	5,5%
4 Petite enfance	4 943 099	4 855 370	(87 729)	(1,8%)
5 Manuels scolaires, matériel et fournitures	7 880 869	6 769 224	(1 111 645)	(14,1%)
6 Ordinateurs de classe	3 734 318	2 126 051	(1 608 267)	(43,1%)
7 Soutien professionnel et paraprofessionnel	12 985 601	13 291 236	305 635	2,4%
8 Services de bibliothèque et d'orientation	3 478 200	3 722 434	244 234	7,0%
9 Perfectionnement professionnel	1 539 430	1 559 508	20 078	1,3%
10 Chefs de section	-	-	-	
11 Directions, directions adjointes	10 540 372	10 341 897	(198 475)	(1,9%)
12 Secrétaires d'école et fournitures	5 145 871	5 225 382	79 511	1,5%
13 Conseillers et conseillères pédagogiques	3 948 970	4 009 207	60 237	1,5%
14 Administration et gestion du Conseil	6 912 798	7 475 683	562 885	8,1%
15 Fonctionnement et entretien des écoles	23 657 374	23 091 720	(565 654)	(2,4%)
16 Éducation permanente, cours d'été et langues int.	58 000	51 053	(6 947)	(12,0%)
17 Transport des élèves	21 832 669	22 743 540	910 871	4,2%
Total des dépenses de fonctionnement	224 391 314	225 007 512	616 198	0,3%
Installations destinées aux élèves				
18 Location d'installations	432 992	432 992	-	0,0%
18 Intérêts sur la dette à long terme	5 076 750	4 788 108	(288 642)	(5,7%)
18 Amortissement des immobilisations	14 223 416	14 500 000	276 584	1,9%
Total autres dépenses	19 733 158	19 721 100	(12 058)	(0,1%)
Autres				
18 Financement de la dette antérieure 1998	570 114	570 114	-	0,0%
19 Projets spéciaux	547 841	242 276	(305 565)	(55,8%)
Total autres dépenses	1 117 955	812 390	(305 565)	(27,3%)
Affectations non disponibles				
20 Intérêts courus	-	-	-	
20 Fonds générés par les écoles	3 830 000	3 830 000	-	0,0%
Total autres dépenses	3 830 000	3 830 000	-	0,0%
Budget total annuel	249 072 427	249 371 002	298 575	0,1%



Budget 2021-2022
Pour la période du 1er septembre 2021 au 31 août 2022

	REVENUS				DÉPENSES	ÉCART
	(1) Subventions EDU et recettes d'impôts fonciers	(2) Subventions FPP et autres recettes	(3) Utilisation pour des projets capitaux	(1+2+3) = (4) TOTAL	(5) Budget	(5-4)
Fonctionnement						
1 Titulaires de classe	106 820 142	2 073 990	-	108 894 132	97 602 858	11 291 274
2 Suppléance	4 177 881	-	-	4 177 881	6 774 471	(2 596 590)
3 Aide à l'enseignement	11 326 228	558 190	-	11 884 418	15 367 878	(3 483 460)
4 Petite enfance	5 160 202	114 000	-	5 274 202	4 855 370	418 832
5 Manuels scolaire, matériel et fournitures	6 572 591	-	-	6 572 591	6 769 224	(196 633)
6 Ordinateurs de classe	2 126 051	-	-	2 126 051	2 126 051	-
7 Soutien professionnel et paraprofessionnel	11 202 084	366 562	-	11 568 646	13 291 236	(1 722 590)
8 Services de bibliothèque et d'orientation	3 666 947	6 000	-	3 672 947	3 722 434	(49 487)
9 Perfectionnement professionnel	1 166 895	-	-	1 166 895	1 559 508	(392 613)
10 Chefs de section	123 711	-	-	123 711	-	123 711
11 Directions, directions adjointes	10 311 233	(1 000)	-	10 310 233	10 341 897	(31 664)
12 Secrétaires d'école et fournitures	4 911 755	13 000	-	4 924 755	5 225 382	(300 627)
13 Conseillers et conseillères pédagogiques	4 505 211	162 879	-	4 668 090	4 009 207	658 883
14 Administration et gestion du Conseil	6 613 774	247 000	-	6 860 774	7 475 683	(614 909)
15 Fonctionnement et entretien des écoles	18 295 989	498 264	-	18 794 253	23 091 720	(4 297 467)
16 Éducation permanente, cours d'été et langues int.	-	21 000	-	21 000	51 053	(30 053)
17 Transport des élèves	21 176 350	655 600	-	21 831 950	22 743 540	(911 590)
Total fonctionnement	218 157 044	4 715 485	-	222 872 529	225 007 512	(2 134 984)
Installations destinées aux élèves						
18 Location d'installations	432 992	-	-	432 992	432 992	-
18 Intérêts sur la dette à long terme	4 753 153	-	-	4 753 153	4 788 108	(34 955)
18 Amortissement des immobilisations	14 051 232	-	-	14 051 232	14 500 000	(448 768)
Total des installations destinées aux élèves	19 237 377	-	-	19 237 377	19 721 100	(483 723)
Autres						
18 Financement de la dette antérieure 1998	570 114	-	-	570 114	570 114	-
19 Projets spéciaux	-	242 276	-	242 276	242 276	-
Total - Autres	570 114	242 276	-	812 390	812 390	-
Total disponible aux fins de conformité	237 964 535	4 957 760	-	242 922 295	245 541 002	(2 618 707)
Autres						
20 Intérêts courus	-	-	-	-	-	-
20 Achats de terrains	-	-	-	-	-	-
20 Fonds générés par les écoles	-	3 830 000	-	3 830 000	3 830 000	-
Total - non disponibles	-	3 830 000	-	3 830 000	3 830 000	-
Grand Total	237 964 535	8 787 760	-	246 752 295	249 371 002	(2 618 707)



**TITULAIRES DE CLASSE (# 1)
Budget 2021-2022**

	Budget 2020-2021		Budget révisé 2020-2021		Budget 2021-2022		Écart () Réduction dépenses		
	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	
Palier élémentaire									
Personnel enseignant	709,0	69 066 840	754,8	70 634 271	750,0	72 324 937	(4,8)	1 690 667	(1)
Accompagnement en enseignement	8,0	791 026	8,0	791 026	8,0	754 735	-	(36 291)	
Programme PPEEC	4,0	454 112	4,0	454 112	4,0	471 305	-	17 193	
Fournitures et services		634 268		1 059 803		815 375		(244 428)	(2)
sous-total	721,0	70 946 246	766,8	72 939 212	762,0	74 366 352	(4,8)	1 427 141	
Palier secondaire									
Personnel enseignant	210,5	22 133 925	215,3	22 667 364	214,3	22 412 915	(1,0)	(254 449)	(1)
Accompagnement en enseignement	4,0	453 764	4,0	453 764	4,0	436 906	-	(16 858)	
Programme PPEEC	1,0	113 557	1,0	113 557	1,0	114 891	-	1 334	
Fournitures et services		211 423		353 268		271 792		(81 476)	(2)
sous-total	215,5	22 912 669	220,3	23 587 953	219,3	23 236 504	(1,0)	(351 449)	
Grand total									
Personnel enseignant	936,5	93 013 225	987,1	95 114 094	981,3	96 515 689	(5,8)	1 401 596	
Fournitures et services		845 691		1 413 071		1 087 167		(325 904)	
Total	936,5	93 858 916	987,1	96 527 165	981,3	97 602 856	(5,8)	1 075 692	

Notes explicatives

(1) - Reflète les ajustements de postes selon les effectifs, les augmentations salariales négociées centralement, de même que le mouvement sur la grille salariale. Le budget comprend 37 postes d'enseignement dont le financement est assuré par les mesures de soutien applicables à la COVID-19. Ce financement n'est assuré qu'à 50% et sera revu par le Ministère lors de la préparation du budget révisé. En conséquence, les coûts n'incluent que 50% des dépenses salariales de ces postes et la dotation devra être revue au budget révisé.

(2) - Reflète l'ajustement de dépenses ponctuelles financées précédemment par les mesures liées à la pandémie.



**SUPLÉANCE (# 2)
Budget 2021-2022**

	Budget 2020-2021	Budget révisé 2020-2021	Budget 2021-2022	Écart () Réduction dépenses
Palier élémentaire				
Personnel enseignant	4 185 180	4 185 180	4 268 883	83 703
Personnel - Aide à l'enseignement	722 520	722 520	736 970	14 450
Éducateurs et éducatrices de la petite enfance	100 000	100 000	100 000	-
sous-total	5 007 700	5 007 700	5 105 853	98 153
Palier secondaire				
Personnel enseignant	1 395 060	1 395 060	1 422 961	27 901
Personnel - Aide à l'enseignement	240 840	240 840	245 657	4 817
sous-total	1 635 900	1 635 900	1 668 618	32 718
Total	6 643 600	6 643 600	6 774 471	130 871

(1)

Note explicative

(1) - L'augmentation est principalement causée par les augmentations salariales prévues dans la convention collective.



**AIDE À L'ENSEIGNEMENT (# 3)
Budget 2021-2022**

	Budget 2020-2021		Budget révisé 2020-2021		Budget 2021-2022		Écart () Réduction dépenses	
	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses
Palier élémentaire								
Enfance en difficulté	197,0	11 435 800	217,0	11 956 881	221,0	12 562 296	4,0	605 415
Programme PPEEC	5,0	359 858	5,0	360 107	5,0	339 871	-	(20 236)
sous-total	202,0	11 795 657	222,0	12 316 988	226,0	12 902 167	4,0	585 179
Palier secondaire								
Enfance en difficulté	33,0	2 101 638	34,0	2 173 944	38,0	2 392 996	4,0	219 053
Programme PPEEC	1,0	71 995	1,0	72 045	1,0	72 716	-	671
sous-total	34,0	2 173 632	35,0	2 245 988	39,0	2 465 712	4,0	219 724
Grand total								
Enfance en difficulté	230,0	13 537 438	251,0	14 130 825	259,0	14 955 292	8,0	824 467
Programme PPEEC	6,0	431 852	6,0	432 151	6,0	412 586	-	(19 565)
Total	236,0	13 969 290	257,0	14 562 976	265,0	15 367 878	8,0	804 902

(1)

Note explicative

(1) - Reflète l'ajout de postes pour combler les nombreux besoins des élèves, les augmentations salariales et le mouvement sur la grille salariale.



**PETITE ENFANCE (# 4)
Budget 2021-2022**

	Budget 2020-2021		Budget révisé 2020-2021		Budget 2021-2022		Écart () Réduction dépenses	
	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses
Palier élémentaire								
Éducatrice ou éducateur petite enfance	86,5	5 006 041	91,0	4 943 099	88,0	4 855 370	(3,0)	(87 729) (1)
Total	86,5	5 006 041	91,0	4 943 099	88,0	4 855 370	(3,0)	(87 729)

Note explicative

(1) - Reflète les besoins selon les effectifs prévus, des augmentations salariales négociées centralement, de même que le mouvement sur la grille salariale. Le budget comprend 6 postes dont le financement est assuré par les mesures de soutien applicables à la COVID-19. Ce financement n'est assuré qu'à 50% et sera revu par le Ministère lors de la préparation du budget révisé. En conséquence, les coûts n'incluent que 50% des dépenses salariales de ces postes et la dotation devra être revue au budget révisé.



MANUELS SCOLAIRES, MATÉRIEL ET FOURNITURES (# 5) Budget 2021-2022

	Budget 2020-2021	Budget révisé 2020-2021	Budget 2021-2022	Écart () Réduction dépenses	
Palier élémentaire					
Budget des écoles	4 596 311	4 541 599	4 026 482	(515 117)	(1)
Réussite des élèves	95 800	95 800	95 800	-	
Matériel spécialisé EED	478 794	478 794	496 156	17 362	
Éducation en plein air	117 770	117 770	120 293	2 523	
PICO	53 835	53 835	56 766	2 931	
Soutien ciblé aux élèves		50 000	-	(50 000)	(2)
sous-total	5 350 510	5 345 798	4 803 497	(542 301)	
Palier secondaire					
Budget des écoles	1 388 300	1 534 574	1 229 481	(305 093)	(1)
Réussite des élèves	230 123	230 123	267 106	36 983	
Matériel spécialisé EED	159 598	159 598	152 940	(6 658)	
Majeure Haute Spécialisation	166 513	166 513	316 200	149 687	(3)
Soutien ciblé aux élèves		427 513	-	(427 513)	(2)
Écoles secondaires spécialisées	16 750	16 750	-	(16 750)	(4)
sous-total	1 961 284	2 535 071	1 965 727	(569 344)	
Total	7 311 794	7 880 869	6 769 224	(1 111 645)	

Note explicative

- (1) - Reflète les dépenses qui correspondent aux subventions de l'exercice financier courant. L'année 2020-2021 incluait une augmentation ponctuelle pour utiliser les surplus accumulés des écoles.
- (2) - Reflète des dépenses de 2019-2020 reportés à 2020-2021 suite à la clôture des états financiers.
- (3) - Représente une partie de cette subvention qui a été transférée des fonds pour les priorités et les partenariats aux SBE.
- (4) - Les dépenses reliées aux programmes d'écoles spécialisées se retrouvent à la section 13 - Conseil pédagogique.



ORDINATEURS (# 6)

Budget 2021-2022

	Budget 2020-2021	Budget révisé 2020-2021	Budget 2021-2022	Écart () Réduction dépenses
Palier élémentaire				
Subvention de base	1 671 721	1 674 547	1 765 011	90 464 (1)
Investissement dans la technologie	-	300 000	-	(300 000) (2)
Ordinateurs		997 500	-	(997 500) (2)
	1 671 721	2 972 047	1 765 011	(1 207 036)
Palier secondaire				
Subvention de base	327 138	329 771	361 040	31 269
Investissement dans la technologie	-	100 000	-	(100 000) (2)
Ordinateurs		332 500	-	(332 500) (2)
	327 138	762 271	361 040	(401 231)
Total	1 998 859	3 734 318	2 126 051	(1 608 267)

Note explicative

Les coûts de logiciels, de réparation et d'achat d'équipement en informatique sont inclus dans les dépenses budgétées.

(1) - Reflète les dépenses qui correspondent aux subventions de l'exercice financier courant. Une nouvelle subvention de 7,11 \$ / élève relative aux appareils technologiques fait maintenant partie de la subvention de base.

(2) - Reflète les dépenses ajoutées au budget révisé pour l'achat d'ordinateurs en 2019-2020 mais livré en 2020-2021 et l'achat d'équipements informatiques supplémentaires à cause de la pandémie. Un investissement supplémentaire n'est pas envisagé cette année.



SOUTIEN PROFESSIONNEL ET PARAPROFESSIONNEL (# 7)
Budget 2021-2022

	Budget 2020-2021		Budget révisé 2020-2021		Budget 2021-2022		Écart () Réduction dépenses	
	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses
Services pédagogiques								
Coordination des services	1,0		1,0		1,0		-	
Orthophonie	4,0		5,0		5,0		-	
Aide orthophonie	4,0		4,0		4,0		-	
Travail social	15,4		15,4		16,4		1,0	
Travail en santé mentale	2,0		2,0		2,0		-	
Psychologue Psychologue associé Psychométrie	0,8		0,8		0,8		-	
	1,8		1,8		1,8		-	
Coach en autisme	1,0		2,0		2,0		-	
Appui direct pédagogique	4,0		5,0		5,0		-	
Soutien administratif	4,0		4,0		4,0		-	
Travail social temporaire	2,0		2,0		2,0		-	
Services contractuels			3,0		2,0		(1,0)	
sous-total		56 100		64 800		50 320		
	40,0	4 186 827	46,0	4 844 219	46,0	4 953 013	-	168 479
Programme PPEEC	0,6	136 616	0,6	200 936	0,6	203 155	-	2 219
Animation culturelle	14,0	1 002 349	14,0	1 005 241	14,0	984 587	-	(20 654)
Soutien administratif	1,0	89 871	1,0	91 370	1,0	92 588	-	1 218
Éducation internationale	1,0	145 606	-	-	-	-	-	-
Services informatiques	23,0	2 059 880	25,0	2 227 904	25,0	2 322 409	-	94 505
Support Trillium et autres	4,0	388 296	4,0	395 175	4,0	400 345	-	5 170
Surveillance du midi	20,9	575 169	46,2	795 507	46,2	965 583	-	170 076
Centre de ressources central	2,0	187 327	2,0	190 530	2,0	192 793	-	2 263
Services de communications	4,0	381 470	5,0	430 172	6,0	548 259	1,0	118 088
Autres dépenses								
Perfectionnement professionnel								
Frais de déplacement		-		-		-		-
Fournitures et services		748 213		725 410		613 862		(111 548)
Frais de communications		877 950		1 040 975		1 023 725		(17 250)
Meubles et équipements		48 040		49 140		48 840		(300)
Frais et services contractuels		8 000		9 000		17 000		8 000
Divers		859 721		974 022		919 076		(54 946)
sous-total		40 400		6 000		6 000		-
		2 582 324		2 804 547		2 628 503		(176 044)
Total								
	110,5	11 735 735	143,8	12 985 601	144,8	13 291 236	1,0	365 319

Notes explicatives

- (1) - Reflète les augmentations salariales négociées centralement, de même que le mouvement sur la grille salariale, et la conversion en permanence d'un poste temporaire en travail sociale.
- (2) - Reflète la transformation de 2 postes temporaires de technicienne ou technicien informatique en postes permanents.
- (3) - Reflète l'ajout d'un poste temporaire de conseillère ou conseiller en communication et marketing.
- (4) - Reflète une consolidation des dépenses liées au déplacement avec une utilisation accrue prévue des outils de rencontres virtuelles.
- (5) - Reflète certaines dépenses qui ne sont plus financées dans le cadre des mesures liées à la pandémie mises en place en 2020-2021 par le Ministère.

**SERVICES DE BIBLIOTHÈQUE ET D'ORIENTATION (# 8)
Budget 2021-2022**

	Budget 2020-2021		Budget révisé 2020-2021		Budget 2021-2022		Écart () Réduction dépenses		
	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	
Services de bibliothèque									
Palier élémentaire	24,6	1 454 614	25,8	1 299 614	24,8	1 396 725	(1,0)	97 111	(1)
Palier secondaire	13,7	824 715	14,3	735 989	14,7	860 378	0,4	124 389	(1)
sous-total	38,3	2 279 329	40,1	2 035 603	39,5	2 257 103	(0,6)	221 500	
Services d'orientation									
Accompagnement – Planification de l'apprentissage, de carrière et de vie	2,0	204 872	2,0	212 605	2,0	200 984	-	(11 621)	
Palier secondaire	10,5	1 154 176	11,0	1 221 492	11,2	1 255 847	0,2	34 355	(1)
sous-total	12,5	1 359 048	13,0	1 434 097	13,2	1 456 831	0,2	22 734	
Autres dépenses									
Support accompagnement		8 500		8 500		8 500		-	
Total	50,8	3 646 877	53,1	3 478 200	52,7	3 722 434	(0,4)	244 234	

Note explicative

(1) - Reflète les changements en raison de la fluctuation des effectifs, les augmentations salariales et le mouvement sur la grille salariale.



**PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL (# 9)
Budget 2021-2022**

	Budget 2020-2021		Budget révisé 2020-2021		Budget 2021-2022		Écart () Réduction dépenses	
	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses
Personnel enseignant		574 417		574 417		574 417		-
Personnel enseignant PIPNPE		238 487		247 233		226 879		(20 354) (1)
Personnel des services à l'élève		114 000		105 200		90 000		(15 200)
Enfance en difficulté		95 000		95 000		95 000		-
Personnel en informatique		8 000		8 000		6 000		(2 000)
Bibliothèque		7 000		7 000		7 000		-
Conseillers pédagogiques et autres		177 963		217 163		192 163		(25 000) (2)
Autres		138 484		117 829		153 679		35 850 (2)
Centre de formation								
Appui administratif	2,0	167 913	2,0	137 188	2,0	183 970	-	46 782 (3)
Coûts opérationnels		33 000		30 400		30 400		-
Total	2,0	1 554 264	2,0	1 539 430	2,0	1 559 508	-	20 078

Notes explicatives

- (1) - Reflète la valeur de la subvention en fonction du nombre de personnel enseignant débutant dans la profession.
 (2) - Reflète des ajustements dans différents secteurs.
 (3) - Reflète un poste comblé pour toute l'année.



**CHEFS DE SECTION (# 10)
Budget 2021-2022**

	Budget 2020-2021		Budget révisé 2020-2021		Budget 2021-2022		Écart () Réduction dépenses	
		-		-		-		-
Chefs de section		-		-		-		-
Total		-		-		-		-

(1)

Note explicative

(1) - Le Conseil n'a pas de chefs de section.

**DIRECTIONS ET DIRECTIONS ADJOINTES (# 11)
Budget 2021-2022**

	Budget 2020-2021		Budget révisé 2020-2021		Budget 2021-2022		Écart () Réduction dépenses	
	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses
Palier élémentaire								
Directions Direction	40,0	5 707 362	40,0	5 820 798	40,0	5 776 386	-	(44 413) (1)
ViaVirtuel	-	-	1,0	83 041	-	-	(1,0)	(83 041) (2)
Directions adjointes	6,5	869 371	7,5	1 160 500	7,5	1 000 977	-	(159 522) (3)
Direction adjointe ViaVirtuel	-	-	-	-	1,0	139 556	1,0	139 556 (2)
sous-total	46,5	6 576 733	48,5	7 064 339	48,5	6 916 919	-	(147 420)
Palier secondaire								
Directions	14,5	2 071 896	15,0	2 209 078	15,0	2 136 051	-	(73 027) (1)
Directions adjointes	9,0	1 227 754	9,0	1 266 956	9,7	1 288 927	0,7	21 971 (4)
sous-total	23,5	3 299 650	24,0	3 476 033	24,7	3 424 978	0,7	(51 056)
Grand total								
Directions	54,5	7 779 258	56,0	8 029 876	55,0	7 912 437	(1,0)	(117 439)
Directions adjointes	15,5	2 097 125	17,5	2 427 455	18,2	2 289 904	0,7	(137 551)
Total	70,0	9 876 383	73,5	10 540 372	73,2	10 341 897	(0,3)	(198 476)

Notes explicatives

- (1) - Reflète le mouvement sur la grille salariale.
- (2) - Reflète la transformation du poste de direction ViaVirtuel en poste de direction-adjoint pour poursuivre cette initiative.
- (3) - Reflète l'élimination de 0,5 ETP à l'école Académie de la Tamise ainsi qu'à l'école Marie-Curie.
- (4) - Reflète l'ajout de 0,33 ETP aux écoles Franco-Niagara et de Lamothe-Cadillac.



**SECRETARIAT (# 12)
Budget 2021-2022**

	Budget 2020-2021		Budget révisé 2020-2021		Budget 2021-2022		Écart () Réduction dépenses		
	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	
Palier élémentaire									
Secrétaires	51,5	3 238 837	51,5	3 219 749	52,5	3 289 002	1,0	69 254	(1)
Appui administratif ViaVirtuel	-	-	0,5	54 346	0,5	44 887	-	(9 459)	
Palier secondaire									
Secrétaires	24,5	1 785 122	26,0	1 856 076	26,8	1 875 632	0,8	19 556	(2)
Autres Dépenses									
Perfectionnement professionnel		15 200		15 700		15 860		160	
Total	76,0	5 039 159	78,0	5 145 871	79,8	5 225 382	1,8	79 511	

Notes explicatives

(1) - Reflète l'ajout de 0,5 ETP aux écoles la Pommeraie et le Flambeau de même que les augmentations salariales et le mouvement sur la grille salariale.

(2) - Reflète l'ajout de 0,5 ETP et 0,3 ETP aux écoles Gaétan-Gervais et Franco-Niagara de même que les augmentations salariales et le mouvement sur la grille salariale.



**CONSEILLERS / CONSEILLÈRES PÉDAGOGIQUES (# 13)
Budget 2021-2022**

	Budget 2020-2021		Budget révisé 2020-2021		Budget 2021-2022		Écart () Réduction dépenses		
	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	
Personnel									
Surintendance - Réussite des élèves	1,0		1,0		1,0		-		
Directions - Services pédagogiques	3,0		3,0		3,0		-		
Directions ajointes - Services pédagogiques	-		2,0		2,0		-		
Direction écoles sécuritaires et tolérantes	1,0		-		-		-		
Directions de service EED	2,0		2,0		2,0		-		
Conseil pédagogique EED	6,0		6,0		6,0		-		
Affectation - appui direct aux élèves	(4,0)		(4,0)		(4,0)		-		
Conseil pédagogique	11,0		11,0		11,0		-		
Conseil pédagogique - Apprentissage par expérience	1,0		1,0		1,0		-		
Conseil pédagogique - Écoles sécuritaires et accueillantes	1,0		1,0		1,0		-		
Conseil pédagogique - Premières nations, Métis et Inuits	1,0		1,0		1,0		-		
Conseil pédagogique - Bien-être et santé mentale	-		3,0		3,0		-		
Leader en santé mentale	1,0		1,0		1,0		-		
Conseil pédagogique - TactIC	1,0		1,0		1,0		-		
Conseil pédagogique - PIPNPE et mentorat			1,0		1,0		-		
Petite enfance	2,0		2,0		2,0		-		
sous-total	25,0	2 914 139	32,0	3 244 110	32,0	3 333 249	-	89 139	(1)
Autres									
Frais de déplacement		284 100		288 520		197 840		(90 680)	(2)
Fournitures et services		142 950		199 068		244 706		45 638	(3)
Frais de communications		18 300		15 400		18 540		3 140	
Meubles et équipement		5 000		4 000		30 500		26 500	
Frais professionnels		133 349		197 872		184 372		(13 500)	
sous-total		583 699		704 860		675 958		(28 902)	
Total	25,0	3 497 838	32,0	3 948 970	32,0	4 009 207	-	60 237	

Notes explicatives

- (1) - Reflète les augmentations salariales et le mouvement sur la grille salariale.
 (2) - Reflète une consolidation des dépenses liées au déplacement avec une utilisation accrue prévue des outils de rencontres virtuelles.
 (3) - Reflète des dépenses plus importantes de logiciels et de matériel pédagogique.



ADMINISTRATION ET GESTION DU CONSEIL (# 14)
Budget 2021-2022

	Budget 2020-2021		Budget révisé 2020-2021		Budget 2021-2022		Écart () Réduction dépenses	
	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses
Personnel								
Membres du Conseil	14,0		14,0		14,0		-	
Dir. de l'éducation et surintendances	6,0		6,0		7,0		1,0	(1)
Bureau de la direction	5,0		6,0		6,0		-	
Ressources humaines	15,0		15,5		15,5		-	(2)
Finances	9,0		9,0		9,0		-	
Achats	1,0		1,0		1,0		-	
Paie	6,0		7,0		7,0		-	
Paie - temporaire	1,0		-		-		-	
Informatique	1,0		1,0		1,0		-	
Autre soutien	2,0		2,0		2,0		-	
Capacité de planification	1,0		1,0		1,0		-	
sous-total	61,0	5 238 942	62,5	5 544 340	63,5	5 889 678	1,0	345 337
Autres dépenses								
Perfectionnement professionnel		34 505		29 305		29 535		230
Associations professionnelles		34 137		30 430		55 280		24 850
Frais de déplacement		194 005		192 705		152 112		(40 593)
Fournitures et services		50 530		48 810		73 985		25 175
Frais de communications		64 660		71 198		70 358		(840)
Courrier interne/externe/livraisons		2 200		6 000		6 000		-
Frais d'impression et de photocopies		28 770		51 970		29 530		(22 440)
Meubles et équipement		13 800		11 500		13 700		2 200
Réparation d'équipement		9 300		11 300		9 300		(2 000)
Frais de vérification		55 000		55 000		55 000		-
Avis juridiques		109 000		127 000		138 000		11 000
Frais professionnels		296 061		303 156		533 521		230 365
Droits d'adhésion - Conseil		328 000		327 928		327 928		-
Divers		160 715		102 156		91 756		(10 400)
sous-total		1 380 683		1 368 458		1 586 005		217 547
Total	61,0	6 619 625	62,5	6 912 798	63,5	7 475 683	1,0	562 884

Notes explicatives

- (1) - Reflète l'ajout d'un poste temporaire de surintendance adjointe à l'éducation.
- (2) - Reflète le maintien d'un poste temporaire de conseillère ou conseiller en ressources humaines ajouté au budget révisé maintenu jusqu'en décembre 2021.
- (3) - Reflète une consolidation des dépenses liées au déplacement avec une utilisation accrue prévue des outils de rencontres virtuelles.
- (4) - Reflète principalement un investissement ponctuel pour l'engagement des parents et pour les pratiques réparatrices ainsi qu'un budget de 150 000 \$ pour la mise en place de ressources pour la mise en place d'un plan relatif à l'équité et l'inclusion au Conseil.

FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DES ÉCOLES (# 15) Budget 2021-2022

	Budget 2020-2021		Budget révisé 2020-2021		Budget 2021-2022		Écart () Réduction dépenses	
	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses
Personnel								
Personnel du Secteur	21,0		22,0		22,0		-	
Personnel d'entretien	146,0		155,6		156,90		1,3	
Relations communautaires	6,0		6,0		6,0		-	
Affectation - Capacité de planification	(1,0)		(1,0)		(1,0)		-	
sous-total	172,0	12 872 041	182,6	12 846 913	183,9	13 595 758	1,3	748 845 (1)
Dépenses - SIEP								
Perfectionnement professionnel		24 400		24 400		20 200		(4 200)
Frais de déplacement		69 700		69 700		53 900		(15 800)
Fournitures et services		17 500		17 500		37 550		20 050
Frais de communications		14 238		14 238		14 658		420
Services contractuels		28 000		28 000		125 000		97 000
sous-total		153 838		153 838		251 308		97 470 (2)
Dépenses - écoles								
Perfectionnement professionnel		17 000		17 000		17 000		-
Assurances		60 000		60 000		60 000		-
Services publics		4 230 100		4 230 100		4 105 100		(125 000)
Entretien		1 654 001		1 654 001		1 819 375		165 374
Contrats de fonctionnement		2 244 600		2 244 600		2 346 557		101 957
Fournitures et équipement		819 441		1 219 441		405 800		(813 641)
Location et installation portatives		846 929		846 929		136 172		(710 757)
sous-total		9 872 071		10 272 071		8 890 004		(1 382 067) (3)
Santé et sécurité								
Perfectionnement professionnel		19 327		19 327		19 327		-
Frais de déplacement		23 000		23 000		17 786		(5 214)
Fournitures et services		15 200		15 200		10 200		(5 000)
Entretien et contrats de fonctionnement		35 500		35 500		35 500		-
Services contractuels		165 300		165 300		165 300		-
sous-total		258 327		258 327		248 113		(10 214) (4)
Relations communautaires								
Perfectionnement professionnel		5 500		5 550		5 550		-
Frais de déplacement		64 800		64 800		50 112		(14 688)
Fournitures et services		37 335		42 335		37 335		(5 000)
Frais de communications		3 700		4 440		4 440		-
Entretien et fonctionnement		5 000		5 000		5 000		-
Services contractuels		4 100		4 100		4 100		-
sous-total		120 435		126 225		106 537		(19 688) (5)
Total	166,0	23 276 712	182,6	23 657 374	183,9	23 091 720	1,3	(565 654) (6)

Notes explicatives

- (1) - Reflète les ajouts de postes en raison de la fluctuation des effectifs. Reflète également les augmentations salariales, une augmentation du temps supplémentaire prévu pour du nettoyage accru, le mouvement sur la grille salariale et l'augmentation des dépenses CSPAAT.
- (2) - Augmentation des frais pour les études variées requises par le ministère lors de la soumission de projets capitaux.
- (3) - Diminution prévue pour la consommation d'électricité avec des installations plus efficaces.
- (4) - Augmentation des dépenses de fonctionnement des écoles avec des augmentations contractuelles et l'inflation des coûts.
- (5) - Reflète une diminution principalement causée par des frais ponctuels encourus en 2020-2021 dans le cadre de la pandémie.
- (6) - Reflète une diminution des subventions et des dépenses associées.
- (7) - Les dépenses précédemment identifiés séparément comme "Utilisation communautaire" sont intégrés dans le budget de fonctionnement des écoles pour respecter les normes de présentation financière du Ministère.



**ÉDUCATION PERMANENTE, COURS D'ÉTÉ ET LANGUES INT. (# 16)
Budget 2021-2022**

	Budget 2020-2021		Budget révisé 2020-2021		Budget 2021-2022		Écart () Réduction dépenses	
	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses	Dotation	Dépenses
Autres								
Perfectionnement professionnel		2 000		2 000		3 000		1 000
Frais de déplacement		2 000		2 000		1 353		(647)
Fournitures et services		4 000		4 000		8 500		4 500
Frais de communications		-		-		-		-
Meubles et équipement		2 000		2 000		2 000		-
Frais professionnels		46 800		46 800		35 000		(11 800)
Droits d'adhésion - Conseil		1 200		1 200		1 200		-
Divers		2 000		2 000		-		(2 000)
Total	-	58 000	-	58 000	-	51 053	-	(8 947) (1)

Note explicative

(1) - Reflète les dépenses nécessaires à la poursuite de la mise en place des volets du programme d'éducation pour les adultes.



**TRANSPORT DES ÉLÈVES (# 17)
Budget 2021-2022**

	Budget 2020-2021	Budget révisé 2020-2021	Budget 2021-2022	Écart () Réduction dépenses
Administration - CSViamonde				
Réussite des élèves	47 528	47 528	48 581	1 053
Apprentissage par expérience	5 508	5 508	5 631	123
Autres dépenses	1 500	1 500	1 500	-
sous-total	54 536	54 536	55 712	1 176
Service de transport Francobus				
Frais d'administration	678 952	687 400	756 585	69 185 (1)
Services contractuels	18 889 128	19 979 801	20 771 616	791 815 (2)
sous-total	19 568 080	20 667 201	21 528 201	861 000
Service de transport des élèves Windsor-Essex				
Frais d'administration	14 940	14 940	15 963	1 023
Services contractuels	426 533	436 147	465 402	29 255 (3)
sous-total	441 473	451 087	481 365	30 278
Service de transport de Wellington Dufferin (Guelph, Orangeville)				
Frais d'administration	18 328	18 329	18 211	(118)
Services contractuels	634 975	641 516	660 051	18 535
sous-total	653 303	659 845	678 262	18 417
Total	20 717 392	21 832 669	22 743 540	910 871 (4)

Notes explicatives

- (1) - Reflète principalement les augmentations salariales et la progression sur la grille salariale.
- (2) - Reflète l'impact de l'augmentation des effectifs et de l'augmentation des taux contractuels des transporteurs.
- (3) - Reflète l'ajustement de différents circuits pour rencontrer les besoins des élèves de la région.
- (4) - Reflète 50% des coûts de nettoyages supplémentaires nécessaires à cause de la pandémie, et ce en lien avec les attentes du Ministère.



**INSTALLATIONS DESTINÉES AUX ÉLÈVES (# 18)
Budget 2021-2022**

	Budget 2020-2021	Budget révisé 2020-2021	Budget 2021-2022	Écart () Réduction dépenses
Service de la dette				
Supportée par le ministère	5 039 810	5 039 810	4 753 153	(286 657)
Non supportée par le ministère	36 940	36 940	34 955	(1 985)
Total de la dette	5 076 750	5 076 750	4 788 108	(288 642) (1)
Location d'installations	432 992	432 992	432 992	-
Amortissement des immobilisations	14 223 416	14 223 416	14 500 000	276 584 (2)
Financement de la dette antérieure 1998	570 114	570 114	570 114	-
Total	19 870 280	19 870 280	19 858 222	276 584

Notes explicatives

- (1) - Reflète une diminution des charges d'intérêts suite aux remboursements de la dette.
 (2) - Reflète principalement l'amortissement additionnel pour les travaux complétés pour les nouvelles écoles.



**PROJETS SPÉCIAUX (# 19)
Budget 2021-2022**

	Budget révisé 2020-2021	Budget 2021-2022	Écart () Réduction de subventions	
REVENUS				
Ministère de l'Éducation - Fonds pour les priorités et les partenariats				
Perfectionnement des compétences après l'école	65 400	-	(65 400)	
Cours menant à une QA en autisme	21 000	21 000	-	
Éducation de langue française	10 000	10 000	-	
Stratégie pour les mathématiques	309 624	309 624	-	
Participation des parents	8 807	18 200	9 393	
Bien-être et santé mentale	23 010	23 010	-	
Fonds pour l'apprentissage et l'innovation à l'intention du personnel enseignant	-	45 000	45 000	
Projets d'accompagnement continu et concerté pour le soutien des élèves apprenants du français et nouveaux arrivants	15 000	-	(15 000)	
Antidote - SS-1920-016	95 000	-	(95 000)	
Financement COVID 20-21	5 141 596	-	(5 141 596)	
Soutien en personnel supplémentaire	-	1 173 657	1 173 657	(1)
Soutien supplémentaire au fonctionnement des écoles	-	115 264	115 264	(1)
Transport	-	655 600	655 600	(1)
Soutien à l'éducation spécialisée	-	82 599	82 599	(1)
Soutien à la santé mentale	-	143 405	143 405	(1)
Réinsertion des élèves et soutiens dans l'évaluation de la lecture	-	143 896	143 896	
Total - Fonds pour les priorités et les partenariats	5 689 437	2 741 254	(2 948 183)	
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités				
PAJO	-	-	-	(2)
Autres				
Programme Odyssee - moniteurs de langue	-	-	-	(2)
Projets CODE	-	-	-	(2)
Revenus avant allocation aux initiatives	5 689 437	2 741 254	(2 948 183)	
Allocations aux initiatives	5 141 596	2 498 978	(2 642 618)	
Revenus supportant autres dépenses	547 841	242 276	(305 565)	

Notes explicatives

- (1) - Représente 50% des fonds annoncés, le Ministère annoncera à l'automne si la deuxième tranche du financement sera disponible au Conseil.
 (2) - Ces projets ne sont toujours pas annoncés à la date du budget.



**AUTRES (# 20)
Budget 2021-2022**

	Budget 2020-2021	Budget révisé 2020-2021	Budget 2021-2022	Écart () Réduction dépenses
Intérêts courus	-	-	-	-
Achat de terrains	-	-	-	-
Fonds générés par les écoles	3 830 000	3 830 000	3 830 000	-
Provision pour éventualités	753 809	-	-	-
Total	4 583 809	3 830 000	3 830 000	- (1)

Note explicative

(1) - Ajusté pour tenir compte de la tendance historique.

- Section 1 Rapport
- Section 2 effectifs
- Section 3 dotation
- Section 4 Budget
- Section 5 **gouvernance**
- Section 6 Éducation
- Section 7 Autres services
- Section 8 Résultats oQR
- Section 9 immobilisations
- Section 10 Réserves
(excédents
accumulés)

Section 5

gouvernance

Membres du Conseil – 2021-2022

Sylvie Landry
Présidente



Haliburton,
Northumberland,
Peterborough,
Durham, Victoria
et Hastings

Geneviève Oger
Vice-présidente



Toronto (Ouest)

Benoit Fortin
Membre du Conseil



Toronto (Est)

Éric Lapointe
Membre du Conseil



Bruce, Dufferin,
Grey et Simcoe

Yvonique Emery
Membre du Conseil



Région de
Niagara

Pascale Thibodeau
Membre du Conseil



Waterloo, Comté
de Wellington,
Middlesex, Perth
et Huron

Karine Ricard
Membre du Conseil



York

Pierre Lambert
Membre du Conseil



Oxford, Elgin,
Lambton et
Chatham-Kent

Pierre Girouard
Membre du Conseil



Hamilton-
Wentworth, Halton
et Brant

Chloé Robert
Membre du Conseil



Toronto
(Centre)

Yvon Rochefort
Membre du Conseil



Peel

Guillaume Teasdale
Membre du Conseil



Essex

Marème Diongue
Élève-conseillère



Tout le territoire

Javan Mayrand
Élève-conseillère



Tout le territoire



Plan stratégique pluriannuel

Le Conseil scolaire Viamonde a adopté son nouveau plan stratégique quinquennal lors d'une réunion publique extraordinaire le 2 décembre 2020. Le plan stratégique pluriannuel 2021-2025 est présenté aux prochaines pages.

Le plan stratégique pluriannuel 2021-2025 est axé sur les orientations stratégiques suivantes :

1. Des élèves épanouis et engagés
2. Une organisation à l'écoute, performante et innovante
3. Un carrefour francophone accueillant et ouvert sur ses communautés
4. Une gouvernance responsable

Comme le plan stratégique pluriannuel se veut le véhicule des grandes orientations du Conseil, l'administration en assure la mise en œuvre par l'entremise d'un plan opérationnel annuel qui est présenté au Conseil chaque mois de janvier. Celui-ci inclut les actions concrètes à entreprendre afin d'atteindre les objectifs stratégiques.

L'administration est en voie de préparation du plan opérationnel en lien avec le plan stratégique 2021-2025.

PLAN STRATÉGIQUE 2021-2025

Ce nouveau plan stratégique, réalisé en concertation avec l'ensemble de notre communauté scolaire, a pour ambition d'inspirer une jeunesse francophone fière et porteuse d'avenir.

MISSION

Viamonde, chef de file en éducation, se dédie à offrir des écoles novatrices à taille humaine où les élèves sont citoyennes et citoyens du monde.

VISION

Engagé vers l'excellence en éducation, Viamonde est reconnu comme un allié indispensable à la réussite et au bien-être collectifs.

VALEURS

Collaboration, cohérence, communication, respect des différences, leadership

ORIENTATION STRATÉGIQUE 1

Des élèves épanouis et engagés

STRATÉGIE 1
Déployer des outils et des approches qui favorisent le plein épanouissement des élèves.

STRATÉGIE 2
Former des citoyennes et des citoyens du monde responsables et respectueux de la diversité.

STRATÉGIE 3
Rendre l'offre scolaire et parascolaire francophone plus diversifiée et accessible.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 2

Une organisation à l'écoute, performante et innovante

STRATÉGIE 4
Préconiser une planification concertée axée sur l'efficacité et l'écoresponsabilité.

STRATÉGIE 5
Accroître la capacité de recruter et de retenir un personnel épanoui, qualifié et compétent.

STRATÉGIE 6
Offrir des environnements modernes propices à l'apprentissage et à l'innovation pédagogique.

STRATÉGIE 7
Appuyer le personnel des écoles avec des services adaptés aux besoins locaux.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 3

Un carrefour francophone accueillant et ouvert sur ses communautés

STRATÉGIE 8
Encourager l'engagement et la participation des familles.

STRATÉGIE 9
Tisser des liens de collaboration qui soutiennent la vitalité et la visibilité de la communauté francophone.

STRATÉGIE 10
Cultiver l'équité et l'inclusion, et valoriser la diversité.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 4

Une gouvernance responsable

STRATÉGIE 11
S'acquitter de nos responsabilités vis-à-vis de nos communautés et de nos partenaires avec rigueur et diligence.

STRATÉGIE 12
Veiller à la transparence, à l'équité, à l'efficacité et à la redevabilité dans le déploiement des ressources humaines, matérielles et financières.

STRATÉGIE 13
Promouvoir un climat positif qui soutient le rendement et le bien-être des élèves et du personnel.



PROMESSE

À la fin de sa 12^e année, l'élève Viamonde :

1. Sait communiquer
2. Fait preuve d'un esprit critique, créatif et innovateur
3. Vit en équilibre émotionnel
4. Agit de façon proactive
5. Contribue au monde numérique avec intelligence
6. Collabore et exerce du leadership
7. Intervient avec éthique, engagement et écoresponsabilité



Amélioration du rendement, réussite et bien-être des élèves

Description

Les Services pédagogiques travaillent auprès du personnel enseignant et des divers intervenantes et intervenants des écoles à perfectionner la pratique pédagogique. C'est par le biais de formations, d'expérimentations, de projets d'accompagnement, d'initiatives et d'appuis continus et ponctuels que les enseignantes et enseignants sont amenés à apporter des changements dans leur pratique, à adapter leur enseignement aux caractéristiques et besoins des élèves et à travailler en collaboration avec les diverses intervenantes ou divers intervenants.

Les Services pédagogiques travaillent à :

- accroître la capacité des écoles à identifier les points forts, les domaines qui méritent une attention particulière et les prochaines étapes à entreprendre (incluant l'analyse des données) à l'aide du parcours fondamental et à la réponse à l'intervention (RAI) – à noter que ceci a été fait de façon ponctuelle et sur demande cette année en raison de la pandémie;
- assurer une planification de l'amélioration plus efficace, précise et intentionnelle au sein des écoles à l'aide de rencontres des équipes de la réussite et de visites du cadre d'efficacité – à noter que ceci n'a pas eu lieu cette année en raison de la pandémie;
- assurer le développement du bien-être des élèves par le biais d'une gestion de classe bienveillante, une planification et une évaluation équitable et une relation éducative saine;
- déterminer les stratégies de suivis, de rétroaction et d'appui nécessaires à l'amélioration continue et à la responsabilisation par le biais de l'accompagnement des écoles ou des réseaux de formation – à noter que ceci a été fait de façon ponctuelle et réduite cette année en raison de la pandémie;
- poursuivre le développement de la cueillette des données afin de mieux cibler les interventions ou ajustements à mettre en place en salle de classe;
- mettre en valeur les pratiques à fort impact visant à aider le personnel scolaire afin qu'il appuie chaque élève selon ses besoins, surtout en littératie et en numératie;
- appuyer le personnel des écoles avec l'utilisation pédagogique de la technologie pour appuyer l'amélioration du rendement des élèves et développer la logique et pensée informatique chez les élèves;
- offrir un appui au personnel des écoles avec l'utilisation de la technologie pour assurer la continuation de l'enseignement en temps de pandémie (ViaVirtuel, bimodal et hybride);
- assurer la mise en œuvre des politiques et programmes du Ministère, incluant les nouveaux curriculums;
- sensibiliser le personnel des écoles en matière d'éducation autochtone;
- assurer la mise en œuvre de la politique d'aménagement linguistique en salle de classe; et,



- viser l'atteinte du profil de l'élève Viamonde à travers l'accompagnement et les formations du personnel.

Services fournis

- activités de formation et d'accompagnement pour répondre aux besoins particuliers des écoles (littératie, numératie, planification et évaluation des apprentissages, différenciation pédagogique, le développement socioaffectif, l'intégration des technologies en salle de classe (STIAM), commentaires de bulletin élémentaire et secondaire, appui en programmation, accompagnement du programme de la maternelle et du jardin d'enfants, les apprentissages essentiels, les éléments fondamentaux en mathématiques, gestion de classe, planification à rebours et spiralee, l'enseignement explicite, sensibilisation aux fonctions exécutives et habiletés d'apprentissage et habitudes de travail (HAHT),;
- activités de formation et d'accompagnement pour assurer l'équité et le bien-être;
- appui quotidien au personnel des écoles par courriel aidepedago et sur TEAMS (l'heure d'appui aidepedago);
- *Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant (PIPNEP)*;
- préparation de matériel d'appui pour l'animation d'activités pédagogiques, de bien-être et d'apprentissage professionnel au sein des écoles lors des journées pédagogiques notamment pour l'équité, l'inclusion, le bien-être, l'enseignement des mathématiques et l'analyse des données pour le PAÉ;
- accompagnement des directions afin de développer le leadership pédagogique de l'équipe-école, monitoring, cueillette des données (outil de gestion de données *Compass 4 Success et Encompass*), suivi des Plans d'amélioration des écoles, leadership et mise en œuvre de la RAI.

Réalisations de 2020-2021

Il est à noter que plusieurs activités, initiatives et formations ont dû être ajustées afin de tenir compte des circonstances exceptionnelles de l'année scolaire 2020-2021 notamment la pandémie COVID-19.

Réalisations pour la rentrée scolaire en réaction aux besoins nés à la suite du confinement (mars à juin) 2020

- révision et mise à jour de l'outil diagnostique Un bon départ pour la maternelle à la 8^e année afin de pouvoir élaborer le profil des élèves suite au confinement;
- capsules et formations pour le nouveau programme-cadre de mathématiques (1^{re} à la 8^e année);
- mise à jour d'une liste d'activités pédagogiques (sites) et d'applications pour l'apprentissage à la maison a été déployée sur le site web du Conseil pour les familles;



- formations et appuis quotidiens en direct : TEAMS (incluant les tutoriels, vidéos et procéduriers), EAV et les différentes applications ou logiciels afin d'appuyer l'apprentissage et l'évaluation à distance;
- réalisation de sites web : les apprentissages essentiels et le pupitre pédagogique virtuel accessibles de la page d'accueil du EAV;
- poursuite de la production du bulletin Horizon pédagogiques, de balados pédagogiques *Toute la classe* et émission hebdomadaire *Indicatif présent* afin d'appuyer les équipes-écoles en pédagogie et en technologie;
- parution d'un nouveau bulletin hebdomadaire destiné aux directions des écoles afin de synthétiser les informations et rappels pertinents de la semaine;
- autoformations PIPNPE envoyées à l'embauche et de nouveau à la rentrée scolaire;
- formation pour tout le personnel enseignant suppléant (Teams);
- procéduriers pour les directions et le personnel des écoles pour la suppléance (Teams);
- formation pour tout le personnel ViaVirtuel;
- capsules de formation pour l'enseignement bimodal.

Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant (PIPNPE)

- 132 nouveaux membres du personnel enseignant des écoles (41 écoles à l'élémentaire et 14 écoles au secondaire) ont participé au *Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant* (PIPNPE). De plus 43 suppléants à long terme ont également bénéficié de ce perfectionnement professionnel. Le mode de prestation a été modifié cette année pour offrir un accompagnement virtuel un à un à chaque membre du programme sur toute l'année par le personnel des services pédagogiques.
- De plus les formations ont été offertes en virtuel en soirée pour pallier les défis de suppléance due à la pandémie;
- Trois sessions de formation en virtuel sur 6 soirées et une dizaine de capsules d'autoformation ont été offertes;
- Création de communautés TEAMS pour le personnel enseignant par palier, meublées de ressources, permettant la collaboration et le partage et le développement de la communauté d'apprentissage professionnel; et,
- environ 100 membres du personnel enseignant chevronné ont agi en tant que mentors.

Activités d'accompagnement et de formations 2020-2021

**À noter que les activités d'accompagnement et de formation intègrent la perspective autochtone, l'approche culturelle, l'équité, l'inclusion, le bien-être et la techno pédagogie. De plus les services pédagogiques collaborent avec les équipes des autres services afin d'assurer une cohérence et une complémentarité dans les messages transmis.*

Cette année, toutes les écoles poursuivent la mise en œuvre de leur plan d'amélioration de l'année précédente. Il n'y a pas de projet d'accompagnement ou de visites du cadre d'efficacité des écoles.



Afin d'accompagner les écoles, nous offrons :

- un calendrier de formations en virtuel (pendant la journée scolaire et en soirée) pour la littératie, la numératie, le programme PIPNPE, le réseau STIAM et les stratégies d'enseignement à distance;
- un accompagnement de tout le personnel en début de carrière (PIPNPE) par les services pédagogiques;
- la production d'une panoplie de capsules de formations pour TEAMS, le EAV, l'apprentissage et l'enseignement en virtuel et en présentiel, l'équité et le bien-être et les logiciels et ressources achetés par le Conseil (Zorbits, Lalilo, Pear Deack, Info Jeunes, Info Ados);
- une communication continue et variée à travers le bulletin Horizons pédagogiques, le balado Toute la classe, l'émission Indicatif présent et le bulletin des directions;
- appui aux écoles à travers le courriel d'aidepédago, et l'heure d'appui quotidien en flux direct sur TEAMS;
- un appui pour l'animation de *Communautés d'apprentissage professionnelles (CAP)* *sur demande pour cette année*;
- un appui à la mise en œuvre de la pyramide d'intervention (RAI) *sur demande pour cette année*;
- de la formation et de l'accompagnement pointu au personnel ayant échoué une évaluation ou en suivi à la demande de la direction d'école; et,
- de la formation et de l'appui pour l'outil *Encompass* dans les écoles sur demande.

Liste de formations en virtuel pour 2020-2021

- formation destinée aux suppléants ayant à remplacer au secondaire ou dans des classes virtuelles;
- formation destinée aux enseignants ViaVirtuel (maternelle à la 8^e année)
- réseau ALF/PANA ;
- formation anglais (4^e à 6^e année) et English (secondaire);
- formation portant sur le *Programme d'éducation coopérative (COOP)* et le *Programme d'apprentissage des jeunes de l'Ontario (PAJO)*;
- formation en matière d'éducation en plein air pour l'élémentaire;
- formation littératie élémentaire (Maternelle à la 2^e année);
- formation en littératie (3^e à la 6^e année);
- réseau en mathématiques pour le nouveau programme-cadre (1^{re} à la 8^e année);
- formation pour les programmes au palier secondaire : MHS/IJECT/DR1/COOP/PAJO;
- formation en orientation scolaire;
- Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant (PIPNPE);
- réseau STIAM et programmation (maternelle et jardin);
- réseau STIAM et programmation (1^{ère} à 6^e année);
- réseau STIAM et programmation (7^e à 8^e année).



Élaboration de ressources

- révision et ajout à la documentation portant sur les apprentissages essentiels dans plusieurs matières (Mat-12^e année);
- révision des troupes d'évaluation diagnostiques *Un bon départ* (M-8);
- poursuivre l'élaboration de ressources pour programme d'excellence AP pour la 11^e année;
- élaboration du guide PANA;
- élaboration du guide pour l'enseignement en plein air;
- mise à jour du guide de planification;
- mise à jour du profil enseignant et du profil enseignant PIPNPE (alignement avec la promesse Viamonde);
- création d'une trousse d'accueil numérique pour le PIPNPE;
- programmation annuelle de la maternelle à la 8^e année pour Viacorrespondance; et,
- création d'un continuum sur le codage.

Production de capsules d'autoformation pour 2020-2021

- procéduriers et vidéos pour TEAMS (77 capsules);
- Microsoft Stream (8 capsules);
- Codage STIAM (8 capsules);
- Tableau blanc interactif (8 capsules);
- Zorbits (11 capsules);
- Lalilo (6 capsules);
- Procédurier pour événements en direct (TEAMS) (4 capsules);
- Netmaths (3 tutoriels);
- Enseigner à distance avec EAViamonde (6 capsules);
- Trucs et astuces pour mieux enseigner en virtuel (maternelle, 1^{re} à 6^e et 7^e à 12^e);
- Nouveau curriculum de mathématiques 1^{re} à la 8^e année (16 capsules);
- COPE (7 capsules);
- Capsules d'autoformation : La planification et l'évaluation (11 capsules);
- La classe inversée (10 capsules);
- Littératie M-2 (13 capsules);
- Littératie 3^e à la 6^e année (19 capsules);
- Encompass (3 capsules).

Programmes pour l'appui à la réussite des élèves

- programmes après l'école (mai et juin 2021) pour les élèves de 8^e année à risque en mathématiques (Scratch, Lego, Minecraft et tutorat);
- camps d'été de littératie (1^{re} et 2^e année) pour les élèves à risque en lecture;
- camps d'été de littératie (3^e à 5^e année) pour les élèves à risque en lecture;
- camps d'été de mathématiques (6^e à la 8^e année) pour les élèves à risque;
- programme de soutien pour l'enseignement des mathématiques avec le logiciel Minecraft (les vendredis Minecraft).



Priorités pour 2021-2022

- reprise de l'accompagnement des écoles (parcours, CAP, RAI);
- programme PIPNPE et mentorat;
- continuation du développement de la capacité des écoles à assurer le perfectionnement professionnel en temps opportun (production de capsules d'autoformation, d'autoévaluation et utilisation des ressources élaborées par les services pédagogiques);
- alignement des pratiques d'enseignement et d'apprentissage avec les profils de l'élève et du personnel enseignant Viamonde;
- continuité de la mise en œuvre de l'approche *Réponse à l'intervention* (RAI);
- reprise des visites du cadre d'efficacité et l'accompagnement des écoles ciblées;
- reprise de la mise en œuvre de l'outil web d'autoévaluation Viamonde relatif au Cadre d'efficacité des écoles;
- mise en place de la lecture interactive enrichie dans les écoles ciblées;
- planification de l'apprentissage et de l'enseignement;
- l'évaluation de l'apprentissage et de l'enseignement;
- mise en œuvre du Guide des cinq doigts de la main pour la gestion de classe;
- mise en œuvre du Guide sur la réalité virtuelle dans les écoles secondaires;
- promotion de l'apprentissage par l'expérience et des carrières PPACV;
- élaboration d'un guide pour le cours GLC20;
- reprise de l'accompagnement et la préparation à L'OQRE; et,
- formations et accompagnement du personnel enseignant pour la mise en œuvre du nouveau programme-cadre de mathématiques 9^e année décloisonnée (instituts d'été 2021, réseau de formation).



Services aux élèves

Description

Le personnel des Services aux élèves traite les demandes de référence selon les besoins particuliers de chaque élève. Le volume des demandes est de l'ordre de 11% des effectifs du Conseil.

Entre autres, les études de cas permettent au personnel des écoles et des services aux élèves de mieux comprendre les problématiques observées, puis d'évaluer les besoins réels et les interventions à mettre en place. Le but des études de cas est d'accompagner les directions d'école, le personnel enseignant et d'appui, puis les parents pour mieux répondre aux besoins des élèves et d'assurer leur réussite. Lors des études de cas, le personnel impliqué cible les interventions appropriées afin d'assurer des services tant de la part du personnel du Conseil qu'au niveau communautaire.

Services fournis

- équipes de soutien pour aider les écoles à mieux répondre aux besoins d'enfants avec des défis importants reliés à leur comportement, leur apprentissage ou leur santé mentale;
- équipes de soutien impliquant une consultante en autisme pour les élèves atteints de troubles du spectre autistique (TSA);
- accompagnement et appui offert au niveau des écoles soit au niveau du processus d'aide (suivi de l'élève à risque ou suivi de l'élève avec PEI), pour la formulation des forces et besoins, pour la rédaction des plans d'enseignement individualisé (PEI), des plans de transition et de comportement, de l'utilisation de la technologie d'aide par l'élève en salle de classe;
- organisation, gestion et préparation de la documentation reliée au processus des comités IPR (identification, placement et révision annuelle);
- services de formations et d'évaluation d'utilisation de la technologie d'aide et de différents logiciels;
- services d'évaluation et de traitement en orthophonie;
- services d'évaluation psychopédagogique, académique et autres selon le besoin;
- coordination des achats, mises à l'essai, formations et transferts internes-externes reliés aux portables et iPads; et,
- coordination de l'achat d'équipement spécialisé (systèmes MF, aides physiques ou visuels, besoins sensoriels).

Réalisations au cours de 2020-2021

Les membres des services aux élèves appuyés des organismes communautaires ont offert les services suivants :

- équipes de soutien composées soit d'une personne consultante en autisme, d'une personne en orthophonie, d'une conseillère ou d'un conseiller pédagogique en enfance en difficulté, d'une personne en travail social, d'une



personne en psychologie, d'une personne spécialiste de la communauté, de la direction des services aux élèves ou d'une personne leader en santé mentale, pour aider les écoles à mieux répondre aux besoins d'enfants avec des défis importants reliés au comportement, à l'apprentissage ou à la santé mentale;

De plus, les membres des services aux élèves ont offert de l'appui au personnel dans les écoles ou en virtuel dans les domaines suivants :

- rédaction des plans d'enseignement individualisé (PEI) et des plans de transition;
- planification des stratégies d'enseignement et d'apprentissage pour les élèves;
- rédaction des plans de sécurité;
- observations en salle de classe (ou en mode virtuel) pour mieux cibler les défis et les pistes d'intervention;
- soutien aux intervenants œuvrant dans les classes distinctes (PPCAE, TSA, CPV).

Les formations suivantes ont été offertes à divers membres du personnel scolaire :

- capsules et procéduriers d'activités de transition à l'école pour les élèves en grands besoins (en situation de pandémie);
- formation sur le programme des « Zones de régulations » pour les intervenants des classes distinctes;
- formations au niveau de différents sujets reliés à l'enfance en difficulté (difficulté d'apprentissage, gestion du comportement, autisme, déficience intellectuelle);
- présentation du système Aide-EED et capsules. Appui pour toutes questions reliées à l'enfance en difficulté;
- certification ou recertification d'intervention non violente en situation de crise;
- capsules au sujet de la rédaction des plans d'enseignement individualisé (PEI);
- six capsules sur des stratégies gagnantes pour les élèves TSA et les élèves qui présentent des défis au niveau du comportement et de la motivation; présentation du nouveau curriculum de mathématiques à l'élémentaire : aspect EED et capsules - *en collaboration avec les services pédagogiques*);
- formation programme d'appui aux nouveaux arrivants (PANA) – *en collaboration avec les services pédagogiques*;
- capsules sur la surdité et surdité partielle incluant l'utilisation de masques transparents;
- PIPNPE – aspect EED et capsules - *en collaboration avec les services pédagogiques*;
- formation sur la rédaction des forces et besoins pour la collecte de données des comités d'identification, de révision et de placement (CIPR);
- formation au niveau du processus d'aide;
- partage de ressources santé mentale en milieu scolaire (SMSO) et autocompassion – en collaboration avec le service en santé mentale;
- formation sur la validation empathique et les traumatismes émotionnels chez les élèves;
- présentation sur la cyberdépendance aux jeux en ligne et aux médias sociaux;
- formation sur le syndrome Gilles de la Tourette;



- connexion en virtuel de la techno d'aide pour les élèves appareillés ayant une surdité ou surdité partielle;

Des protocoles d'entente ont été élaborés avec des organismes communautaires de différentes régions pour mieux desservir les élèves et leurs familles soient au niveau des services de soins physiques, thérapeutiques ou en santé mentale. Des rencontres ont aussi été organisées avec les organismes des différentes régions du conseil afin de permettre aux directions d'école et aux enseignants ressources EED de connaître et comprendre les programmes de planifications coordonnées de services offerts par les organismes.

Priorités 2021-2022

- Mise en œuvre des programmes d'Intervention intensive en lecture et écriture pour les élèves de la 1^{re} année (IILÉ 1) et Intervention intensive en lecture et écriture lecture pour les élèves de la 7^e et 8^e année (IILÉ 7-8) pour des écoles ciblées;
- Accompagnement du personnel sur les défis reliés au trouble du spectre de l'autisme;
- Accompagnement du personnel sur les défis reliés au syndrome d'alcoolisation fœtale;
- Accompagnement dans les écoles selon le profil des élèves en difficulté et les besoins observés par le personnel des écoles;
- Accompagnement des directions d'école sur différents sujets en lien avec EED;
- Accompagnement pour le personnel des programmes EED offerts par les services aux élèves dans les écoles;
- Formations sur les principes de base et la mise en œuvre du document « Le guide de l'enfant en difficulté de la maternelle à la 12^e année »;
- Formations sur la gestion du comportement pour les élèves avec un TDAH;
- Formations sur l'élaboration de plans de sécurité;
- Formations sur les soins personnels et d'hygiène;
- Formations sur les interventions physiques non violentes en état de crise;
- Formations sur l'analyse comportementale appliquée;
- Formation du développement des habiletés sociales;
- Formation de programmation au niveau d'attentes différentes « ABLLS et AFLLS »;
- Formation de communication « PECS »;
- Formation du logiciel de communication « Proloquo 2 go »;
- Formation sur les cours K;
- Formation Syndrome Gilles de la Tourette;
- Formation sur la surdité et surdité partielle;
- Formations sur les normes du plan d'enseignement individualisé et les Comités d'Identification, de Placement et de Révision (CIPR) et le plan de transition;
- Formation sur la technologie d'aide auprès des enseignants ressources et le personnel de soutien;
- Formations et appui sur la compréhension des évaluations psychopédagogiques;
- Formations et accompagnement pour les AE et les ES;
- Formation pour le décroisement en mathématiques;
- Formation pour adaptations et modifications au niveau des PEI;
- Formation et accompagnement d'autorégulation et d'autonomie pour les élèves;



- Formation et accompagnement du programme « Zone de régulation »;
- Formation d'enseignement structuré;
- Réseau de formation portant sur les programmes des classes PPEEC;
- Programme de perfectionnement des compétences après l'école;
- Offrir des suivis aux demandes déposées par le personnel des écoles dans le aideEED@csviamonde.ca par le personnel des services aux élèves;
- Alimentation du site web des services aux élèves à l'intention du personnel enseignant et aide-enseignant;
- Alimentation de la communauté des services aux élèves dans le EAV (environnement d'apprentissage virtuel); et
- Alimentation du site web du Conseil avec des ressources et articles en lien avec l'enfance en difficulté pour tous les membres de la communauté de Viamonde.



Services à la petite enfance

Description

Le personnel ressource en petite enfance voit à la mise en œuvre du *Cadre stratégique renouvelé pour la petite enfance et les services de garde d'enfants de l'Ontario (2017)* du ministère de l'Éducation. En collaboration avec les services pédagogiques, la formation et l'accompagnement du personnel de la petite enfance sont assurés. Le lien avec les différents partenaires et bailleurs de fonds est également une priorité. Les garderies, les services de garde, les centres pour l'enfant et la famille *ON y va*, les réseaux régionaux sont des partenaires essentiels à la réussite des projets de petite enfance au sein des écoles du Conseil.

Services fournis

- gestion de programmes avant et après l'école là où il n'y a pas de service de garderie;
- gestion de deux Centres pour l'enfant et la famille *ON y va* dans deux écoles de Toronto;
- appui ponctuel aux écoles, Centres *ON y va* et aux garderies en matière de coaching et d'accompagnement;
- participation aux formations provinciales et régionales pour la petite enfance;
- coordination d'ententes entre les garderies et les municipalités;
- formation du personnel des garderies et des centres pour l'enfant et la famille *ON y va* opérant dans les écoles du Conseil;
- accompagnement des opérateurs de nouvelles garderies dans les écoles du Conseil;
- liaison entre les secteurs du Conseil et les garderies dans les écoles; et,
- participation aux réseaux régionaux en langue française, aux réseaux Meilleur départ et autres tables régionales et municipales de services à la petite enfance sur l'ensemble du territoire.

Réalizations au cours de 2020-2021

- réseautage des organismes offrant des services de gardes et garderie au sein du Conseil;
- transfert d'un programme avant et après l'école à l'École élémentaire Paul-Demers vers un fournisseur de service externe (appel d'offres, collaboration avec le gestionnaire des Services à la petite enfance et le ministère de l'Éducation pour l'obtention du permis d'opération);
- planification d'un nouveau programme de garde avant et après l'école à l'École élémentaire Chantal-Benoit;
- offre d'une série de formations sur le développement du langage pour le personnel des garderies dans les écoles élémentaires de Viamonde;
- coordination de l'ouverture d'une garderie à l'École élémentaire La Fontaine à Kleinburg et à l'École élémentaire L'Héritage de St. Catharines (sélection de fournisseurs, achats du matériel, coordination des ententes de service avec la municipalité);



- appui au SIEP avec les projets de réfection de garderies dans les écoles élémentaires (p. ex., préparation des plans, approbations des plans par les municipalités, achats d'ameublements et fournitures);
- membre actif des regroupements *Meilleur départ* et *Early Years* dans chacune des municipalités du Conseil;
- organiser et présider les rencontres du Réseau régional de langue française des services à la petite enfance;
- rencontres avec chaque direction d'école et superviseur de garderie, dans toutes les écoles élémentaires du Conseil, pour faciliter la collaboration et la planification des transitions;
- continuation du programme *Bientôt l'école* dans toutes les écoles élémentaires (ateliers en ligne pour parents et enfants); et,
- développement et publication de ressources en ligne « *Babillard Bientôt l'école* » pour les parents des jeunes enfants préinscrits dans les écoles élémentaires de Viamonde.

Priorités pour 2021-2022

- ouverture de services de garde et de garderies au sein des écoles non desservies ou des nouvelles écoles du Conseil;
- assurer la communication continue avec les garderies partenaires dans les écoles;
- poursuivre et élargir la programmation liée à *Bientôt l'école* pour les enfants de trois ans;
- collaborer avec les garderies et les réseaux de langue française pour assurer l'offre de formation et de soutien qui répond aux besoins du personnel des garderies;
- collaborer avec le SIEP et les municipalités pour faciliter la construction de nouvelles places de garderies dans les écoles; et
- collaborer avec les gestionnaires de services à la petite enfance des municipalités pour l'ajout de services francophones à la petite enfance.



Animation culturelle

Description

Afin de favoriser la création d'un espace culturel francophone, la présence d'un personnel en animation culturelle est assurée dans chacune des écoles. Celui-ci propose et planifie, en collaboration avec le personnel de l'école et de la communauté, des activités qui permettront aux élèves de trouver leur place, de développer leur créativité et de se sentir interpellés en tant que citoyen éclairé et responsable de la construction de la société.

Services fournis

Le service d'animation culturelle collabore et appuie :

- les écoles à l'amélioration de la communication orale chez les élèves;
- les écoles à la réalisation de projets (logistique, préparation d'un groupe d'élève);
- le développement des compétences d'organisation d'activités par et pour les élèves (organisation, logistique, animation);
- le fonctionnement des conseils des élèves dans les écoles;
- les écoles à accueillir les spectacles de Réseau Ontario et autres invités;
- les élèves qui siègent au Comité de participation des élèves (CPÉ);
- le personnel enseignant à l'élaboration de projets et d'activités en lien au curriculum scolaire;
- les activités en salle de classe, lors d'interventions périscolaires et parascolaires selon les domaines d'expertise notamment montages photo et vidéo, improvisation, art, musique, danse, environnement, radio scolaire, journal;
- le développement et le partage des ressources en français;
- le personnel enseignant dans la mise en pratique des stratégies de leadership et pédagogie culturelle;
- les services pédagogiques à la création d'ateliers pour le PIPNPE en matière d'aménagement linguistique;
- les Services pédagogiques et les Services aux élèves à la planification et la coanimation d'ateliers;
- le Service du bien-être, équité et bienveillance dans la création et la promotion d'activités et de ressources pour le Conseil;
- les partenaires et les organismes francophones communautaires à faire la mise en œuvre de projets et d'activités au sein des écoles; et,
- les équipes-conseils à mettre en place des initiatives/projets en lien aux compétences transférables.



Réalisations 2020-2021

- Poursuite de la collaboration entre les conseillers pédagogiques, les travailleurs de santé mentale et bien-être, services aux élèves et les membres de l'animation culturelle;
- Planification et collaboration avec les agentes et agents de liaison communautaire et avec les agentes et agents de communications pour mettre en valeur les projets d'envergure au Conseil;
- Outiller davantage le personnel enseignant sur l'utilisation des référents culturels;
- Achats des ressources pour le montage des téléscolaires dans chacune de nos écoles secondaires.
- Activités de développement du leadership chez les élèves :
 - rencontres virtuelles du *Comité participatif des élèves (CPÉ)*;
 - appui aux élèves siégeant au CPÉ pour valider la planification d'initiatives variées et pour la mise en œuvre d'une initiative CSViamonde visant *les perspectives autochtones*;
 - appui aux journées de leadership à l'intention des élèves de 6^e année par certains regroupements d'écoles;
 - planification et liens avec les Conseils des élèves (planification de la transition entre les membres des Conseils des élèves sortants et nouvellement élus, accompagnement des deux élèves conseillers scolaires, planification des activités d'accueil pour les nouveaux élèves, travail avec les enseignants aviseurs);
 - appui à l'enseignant aviseur pour la campagne électorale virtuelle.
- 5^e Édition du Festival de musique *Monde le son !* pour les élèves de la 7^e à 12^e au mois de mai-juin avec des ateliers virtuels de composition de chansons et paroles avec des artistes renommés;
- Activités DJ :
 - poursuite de la formation virtuelle ViaDJ pour les élèves des écoles secondaires;
 - poursuite de la formation virtuelle à l'intention du personnel enseignant;
 - participation des élèves DJ au Festival de musique *Monde le son* en virtuel;
 - montage des balados virtuels avec plusieurs membres de la communauté Viamonde;
- Promotion et valorisation d'activités régionales et provinciales :
 - participation aux *Jeux franco-ontariens* (en virtuel);
 - participation à *Vision'Art* (en virtuel); et
 - activités de la *FESFO* (en virtuel).
- Activités de liaison (projets régionaux) entre les écoles élémentaires et secondaires favorisant la fidélisation et le recrutement (en virtuel);



- Activités alliances entre écoles favorisant l'établissement de liens significatifs pour les élèves et des situations d'apprentissage et de construction identitaire qui sont authentiques notamment les activités : Franco-fête, Festival des arts, semaine bien-être, ateliers sur l'estime de soi, semaine de l'amitié, « santé » vous bien, radio scolaire, ViaDJ, écoresponsable, improvisation, journée Vert le monde (en virtuel);
- Appui aux initiatives en lien aux écoles inclusives et bienveillantes (ARTmonie, vidéos en santé mentale élaborées par les élèves, semaine de santé mentale);
- Appui aux formations en lien à l'éducation autochtone, EED et PIPNPE;
- Travail avec les centres communautaires à promouvoir les spectacles et les programmes éducatifs (p. ex., Alliance française de Toronto, centre culturel de Hamilton, centre culturel de Durham) (en virtuel);
- Collaboration avec le secteur des Communications et les écoles à la mise en œuvre des journées thématiques Viamonde;
- Promotion d'activités culturelles et en lien à la vie saine:
 - participation en virtuel à *Contact Ontario* pour faire la sélection et la promotion des spectacles de *Réseau Ontario*.

Nouveautés en 2020-2021

- Création du programme *Ça clique!*. Série d'ateliers virtuels animés par des artistes francophones renommés et offerts gratuitement aux écoles (M-12^e). Les ateliers portent sur les arts visuels, la musique, la composition de texte et le slam, l'impro, la danse, la musicologie et la santé mentale, entre autres. Le tout est en format virtuel avec l'appui des artistes émergents de notre communauté.
- Création du programme *ViaCool*. Offres d'activités ludiques en rapport avec les intérêts des jeunes (p.ex., des jeux tels Trivia, Kahoot, manie musicale, bricolages). Les classes ou participants s'inscrivent aux Teams de l'activité de leur choix. Soirées de danses pour familles afin de promouvoir la francophonie et le bien-être des familles de Viamonde.
- En collaboration avec l'équipe des conseillers pédagogiques, mise en place des activités ludiques et pertinentes concernant la semaine anti-intimidation, le Mois d'histoire des Noirs, le Jour du Souvenir, Vert le monde, le mois des perspectives autochtones.
- Collaboration avec les huit moniteurs de langue à l'élémentaire.

Priorités pour 2021-2022

- Poursuite des réalisations 2020-2021 et des projets systémiques;
- Instaurer une composante environnementale dans le forum des jeunes;
- Travailler auprès des élèves CPÉ pour la promotion de causes à titre environnementales;



- Intégrer des pratiques écoresponsables dans la planification des projets régionaux et systémiques;
- Poursuite de la collaboration entre les conseillers pédagogiques et les membres de l'animation culturelle;
- Poursuite de la collaboration entre les secteurs de santé et bien-être, des travailleurs sociaux et des services aux élèves et les membres de l'animation culturelle;
- Planification et collaboration avec les agentes et agents de liaison communautaire et avec les agentes et agents de communications pour mettre en valeur les projets d'envergure au conseil;
- Outiller davantage le personnel enseignant sur l'utilisation des référents culturels;
- Promotion des activités communautaires francophones dans les écoles; et,
- Montage et formations des télécolaires dans chacune de nos écoles secondaires.



Écoles à l'ère numérique

Description

Différents projets favorisant l'utilisation de la technologie au service de l'apprentissage permettent aux élèves de développer des compétences à utiliser des outils de travail et de communication à l'ère numérique afin de s'ouvrir sur le monde. Ils pourront ainsi occuper un espace en français pour se reconnaître, s'affirmer et grandir sur le plan des réalités ontarienne et mondiale et devenir des citoyens numériques compétents.

Réalisations au cours de 2020-2021

- formations relatives aux diverses technologies éducatives telles que *l'Environnement d'apprentissage virtuel* (EAV), Office 365, TEAMS (incluant les tutoriels, vidéos et procéduriers), les différentes applications ou logiciels, médias sociaux, le tableau blanc interactif, la robotique et appareils technologiques (réalité virtuelle, caméras, éclairage, son, enregistrement);
- appui aux écoles en programmation dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau programme-cadre de mathématiques 1^{re} à la 8^e année;
- émissions hebdomadaires *Indicatif présent* afin d'appuyer les équipes-écoles en techno pédagogie;
- balados pédagogiques *Toute la classe* afin d'appuyer les équipes-écoles en pédagogie et en technologie;
- mise à jour de la page Facebook *Toute la classe recommande* pour les applications pédagogiques;
- accompagnement des directions (TACTIC) sur deux sessions de 6 semaines;
- foire d'innovation (*Foire IP 21*) en virtuel;
- participation à *l'Heure du code* dans la plupart des écoles;
- réseau STIAM –année 3 (maternelle à la 8^e année); et,
- programme Vendredis Minecraft.

Priorités pour 2021-2022

- poursuite de la mise en œuvre des modules *Identité citoyenneté numérique* (ICN);
- appui aux écoles pour la promotion de l'équité et contrer la cyberintimidation;
- poursuivre le développement d'un réseau de formation et de ressources pour l'enseignement de la programmation de la maternelle à la 12^e année;
- poursuivre les formations en matière de diverses technologies éducatives;
- poursuivre la production de l'émission *Indicatif présent* afin d'appuyer les équipes-écoles en techno pédagogie;
- poursuivre la production de balados pédagogiques « *Toute la classe* » afin d'appuyer les équipes-écoles en pédagogie et en technologie;
- reprise du réseau de programmation informatique (qualification interne pour enseignement au secondaire);
- poursuivre *Direction 21*;



- foire d'innovation (*Foire IP 21*);
- participation à *l'Heure du code* dans la plupart des écoles;
- participation au Défi Génie Inventif (au conseil et à l'extérieur de la province);
et,
- réseau STIAM.

Bien-être : Écoles sécuritaires et bienveillantes

Description

L'école a l'obligation d'offrir un environnement sain et sécuritaire à tous les élèves, parents et membres du personnel. Il doit être un endroit où l'on privilégie la responsabilité, le respect, le civisme, la civilité et l'excellence scolaire dans un climat d'apprentissage et d'enseignement sécuritaire et inclusif. De plus, l'école a pour but de promouvoir un environnement scolaire et de travail inclusif, libre de toute forme de discrimination, où l'ensemble des membres de la communauté scolaire, à savoir, les élèves, les membres du personnel, les parents, tuteurs ou tutrices et tout autre intervenant, se sentent respectés, appuyés, valorisés et traités avec dignité, respect et équité.

Les initiatives suivantes sont en réponse aux exigences du ministère de l'Éducation en ce qui a trait aux initiatives des écoles sécuritaires et à la *Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive*. Elles soutiennent également la vision de Viamonde, partenaire indispensable dans la réussite et du bien-être collectif.

Services fournis

- présentations portant sur la *Loi sur les Écoles sécuritaires et tolérantes* et les enjeux du climat scolaire;
- révision des protocoles de police à travers le territoire du Conseil incluant le protocole communautaire en prévention de la violence et en évaluation du risque et de la menace;
- collecte et analyse des données portant sur la sécurité dans les écoles;
- appui aux écoles dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans de prévention et de sensibilisation à l'intimidation;
- appui à divers comités d'écoles (Alliance Gai-Hétéro, Équipe de la réussite, Comité anti-intimidation, et autres);
- création, partage et mise en œuvre de ressources visant la promotion d'un climat scolaire sécuritaire et inclusif, en liens au curriculum;
- appui aux écoles et à leur communauté scolaire sous forme d'ateliers, de rencontres et de formation sur divers sujets touchant à l'équité et l'éducation inclusive;
- mise à jour des guides pour les écoles portant sur différents sujets tels que la création d'une alliance gais-hétéros, l'appui à un élève trans, les costumes respectueux et comment répondre aux événements tragiques;
- organiser des activités systémiques visant l'implication des élèves dans la prévention de l'intimidation à travers les arts;
- réseautage avec des organismes et partenaires communautaires; et,
- élaboration du plan de transition pour élèves trans ou non-binaires.



Réalisation en cours 2020-2021

- Mise en place d'un gabarit d'analyse des résultats du sondage climat scolaire pour faciliter l'analyse et la mise en place d'objectif SMART.
- Présentation personnalisée des résultats du sondage sur le climat scolaire.
- Accompagnement de plusieurs écoles dans la création, la rédaction et la mise en œuvre des plans de prévention et d'intervention en matière d'intimidation.
- Travail sur une réactualisation du gabarit du PPIMI3
- Travail sur l'optimisation des outils de dénonciation dans les écoles secondaires pour faciliter la mise en place et l'analyse lors de la reprise en présentiel
- Développement de la mise en place des pratiques réparatrices au niveau du conseil et intégration avec le niveau 1 de la RAI.
- Mise en place d'un calendrier annuel autour de la thématique des biais inconscients.
- Intégration d'un volet bien être, équité et pédagogie sensible à la culture à toutes les formations des services pédagogiques afin d'appuyer les écoles et les personnels avec les stratégies de niveau 1 de la RAI.
- Reprise du guide des costumes d'Halloween pour l'adapter aux conditions de travail actuelles.
- Préparation de matériel clé en main et adapté aux différents modèles d'enseignement à l'intention du personnel scolaire pour appuyer les écoles lors de la Semaine de prévention et de sensibilisation à l'intimidation.
- Développement d'un site web et organisation d'un concours pour sensibiliser les élèves à l'intimidation à travers les arts (ARTmonie).
- Planification et élaboration de ressources et de matériel à l'intention des écoles pour faciliter l'animation de journées pédagogiques sur les thèmes de l'équité en enseignement et évaluation.
- Préparation de matériel clé en main et adapté aux différents modèles d'enseignement à l'intention du personnel scolaire pour appuyer les écoles dans la mise en place d'activités systémique dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs avec l'animation culturelle.
- Préparation d'une capsule pour appuyer les écoles lors de la journée chandail Rose.
- Préparation de matériel clé en main et adapté aux différents modèles d'enseignement à l'intention du personnel scolaire pour appuyer les écoles dans la mise en place d'activités systémique dans le cadre de la semaine Viarose.
- Mise en place de divers ateliers pour les personnels et les élèves sur les thématiques de justice sociale, racisme religieux, habiletés émotionnels et LGBTQ2+.
- Mise en place d'un réseau des personnes-ressources au niveau lgbtq2+ dans les écoles.
- Appui à la mise en place des alliances AGH en virtuel.
- Appui et maintien des projets favorisant l'inclusion, l'équité et le respect des différences.



- Planification et élaboration de ressources et de matériel à l'intention des écoles en collaboration avec les services aux élèves, l'équipe bien-être et les ressources humaines pour faciliter l'animation de journées pédagogiques sur le thème de la violence en milieu de travail.
- Préparation de matériel clé en main et adapté aux différents modèles d'enseignement à l'intention du personnel scolaire pour appuyer les écoles dans la mise en place d'activités systémique dans le cadre de la semaine sur les Premières Nations (fin mai).

Priorités pour 2021-2022

- **Amélioration de la mise en place du PPIMI des écoles.**
 - Utiliser les données disponibles (suspensions, incidents violents, élèves suivis par les TS) pour orienter et améliorer la mise en œuvre des initiatives visant la promotion d'un climat scolaire positif.
 - Analyser les sondages sur le climat scolaire afin de proposer un cadre systémique au niveau des écoles du conseil et un appui guidé à l'analyse locale.
 - Présentation personnalisée aux écoles des résultats sur le sondage sur le climat scolaire dans le but d'orienter le plan anti-intimidation et le PAÉ.
 - Accompagnement individualisé des écoles afin d'améliorer la précision des objectifs SMART des plans anti-intimidation et les PAÉ.
 - Optimiser l'utilisation des outils de dénonciation des actes d'intimidation dans les écoles secondaires.
- **Phase 1 de la mise en place des pratiques réparatrices à l'échelle du conseil.**
 - Mettre en œuvre dans au minimum 10 écoles du conseil (8 élémentaires et 2 secondaires) les pratiques réparatrices qui sont des principes et des techniques de mesures progressives collaboratives pour améliorer la gestion et la résolution de conflits (en lien avec NPP 119, NPP 144 et NPP 145).
 - Formation de tous les personnels des services aux pratiques réparatrices.
 - Accompagnement du personnel des écoles fermées durant toute l'année (rencontre mensuelle, analyse des résultats, mise en place d'objectif réalisable, modélisation et soutien).
 - Présentation des pratiques réparatrices lors de la formation des enseignants PIPNPE.
 - Mise en place d'exemples de pratiques lors de toutes les formations des services pédagogiques.
 - Analyse des sondages de fin d'année sur les pratiques pour améliorer les interventions.



- Mise à jour de l'initiative sur le comportement positif et la gestion du comportement positif dans les écoles du Conseil.
- **Développer l'équité au niveau du conseil**
 - Mise en place d'un calendrier annualisé et inter secteur sur le thématique des biais inconscients et des micro-agressions.
 - Mise en place d'un réseau équité et poursuite de la mise en œuvre des projets intégrateurs avec les divers services du Conseil.
 - Mise en place formation sur le racisme au niveau de tout le personnel du Conseil.
 - Outiller les écoles sur la question de racisme en préparant des capsules et ateliers à l'intention des personnels et des élèves.
 - Appui et maintien des projets favorisant l'inclusion, l'équité et le respect des différences.
 - Poursuivre la mise en œuvre des alliances gais-hétéros; sensibilisation des directions et des directions adjointes dans les écoles qui n'ont pas d'Alliances en place.
 - Appui aux écoles sur les thématiques LGBTQ2+ en proposant des ateliers à disposition des élèves et des personnels – développer en particulier l'accompagnement et la formation des directions sur les questions de transidentités.
 - Maintien des partenariats avec diverses agences et associations (Outshine, Canadian Centre for Gender and Sexual Diversity, Get Real, etc.).



Éducation autochtone

Description

Au Conseil scolaire Viamonde, l'ouverture sur le monde est une valeur qui est chère, tout comme le respect des différences. La diversité est une richesse pour le système scolaire et elle doit être cultivée. Le Conseil soutient l'apprentissage et la réussite des élèves autochtones et veut faire connaître la culture, l'histoire et les perspectives des Premières Nations, des Métis et des Inuits dans ses écoles et à travers tous les curriculums.

Réalisations au cours de 2020-2021

Pour les élèves

- trois cent dix (310) élèves sont auto-identifiés au sein du Conseil;
- mise sur pied d'un Comité élèves pour sensibiliser les élèves du secondaire sur les perspectives autochtones;
- coordination des visites de partenaires/aînés/artistes dans les écoles pour l'animation d'ateliers variées notamment arts, danse/conte, traités, environnement;
- accompagnement du service d'animation culturelle dans les projets artistiques en lien avec les perspectives autochtones;
- affichage de portraits de personnalités canadiennes autochtones contemporaines dans les écoles secondaires pour appuyer une représentation positive des modèles autochtones;
- projet de perlage, perspectives autochtones et mathématiques avec appui en ligne d'une gardienne du savoir Abenaki au cycle élémentaire;
- organisation de la Semaine fédérale de sensibilisation aux cultures autochtones en mai, avec calendrier d'activités clefs en main;
- pour le Mois de l'histoire autochtone : projet de collaboration des 12 conseils scolaires francophones de l'Ontario #Pagayons ensemble, avec 3 émissions originales et création de fiches pédagogiques;
- concert en ligne pour toutes les écoles du Conseil scolaire le 18 juin (4^e à 12^e année);
- formulaire d'auto-identification placé dans la trousse d'inscription, au site web du Conseil (onglet parent) et mis à la disposition des familles dans les écoles.

Pour le personnel enseignant

- capsules d'autoformation pour le personnel enseignant;
- exercice des couvertures (en ligne) pour les enseignants PIPNPE;
- prise en charge du financement de la qualification additionnelle 1^{re} partie « Premières Nations, Métis et Inuit » des enseignants du secondaire qui le désirent (maximum d'environ 25 enseignants);
- formation des services pédagogiques sur les compétences culturelles autochtones;
- formations sur demande auprès des écoles;
- recensement des ressources disponibles dans toutes les écoles et achat de nombreuses ressources pour appuyer les écoles;



- production et sensibilisation aux ressources mises à la disposition des intervenants dans la communauté « Perspectives autochtones : Premières Nations, Métis et Inuit » sur l'EAV;
- alimentation continue de la communauté « Je fais ma part » dans Teams et augmentation des interactions dans Teams.

Collaboration

- consultation régulière auprès d'une gardienne du savoir métisse;
- collaboration avec nos différents partenaires communautaires;
- collaboration entre différents services (services pédagogiques, animation culturelle, service des communications);
- appui à la planification des formations afin d'assurer l'intégration des perspectives autochtones et des stratégies efficaces et pertinentes à travers l'ensemble des curriculums et des programmes pédagogiques (Maths, apprentissage extérieur, MHS...);
- collaboration avec les Leads Perspectives Autochtones des 12 conseils scolaires francophones pour une harmonisation des pratiques et pour une mise en commun des ressources et des partenariats autochtones.

Communication

- envoi d'un calendrier mensuel (Perspectives autochtones, Environnement et Construction identitaire) avec insertion de matériel pédagogique pour souligner ces événements (journée du chandail orange, semaine des traités, Mois de l'histoire autochtone...);
- communauté TEAMS « Je Fais Ma Part » utilisée pour un partage quotidien de nouvelles, ressources;
- mise à jour de la communauté Perspectives autochtones dans l'EAV;
- lancement d'une capsule produite par notre partenaire Diane Montreuil sur la diversité culturelle.

Priorités pour 2021-2022

Communication

- renforcer la communication sur les événements des perspectives autochtones sur le site web du Conseil;
- poursuivre la diffusion des calendriers mensuels : Perspectives autochtones, Environnement et construction identitaire;
- étudier des façons efficaces de rejoindre les élèves autochtones pour des services spécifiques.



Collaboration

- consolider les collaborations interservices et au sein des services pédagogiques (notamment avec l'équipe bien-être et équité, et l'équipe pédagogie sensible aux cultures);
- élargir les services de consultation auprès de nos partenaires autochtones;
- poursuivre la collaboration avec les 12 conseils scolaires francophones;
- poursuivre les collaborations avec les partenaires autochtones;
- rejoindre les parents autochtones qui souhaitent participer aux comités, aux projets des perspectives autochtones dans le conseil.

Services aux élèves

- consolider le comité des élèves du secondaire;
- poursuivre la sensibilisation au niveau des écoles;
- poursuivre le projet « perspectives autochtones et mathématiques »;
- faciliter la coordination entre écoles et partenaires autochtones pour offrir des ateliers aux élèves;
- poursuivre l'organisation d'activités et la création de ressources pour les élèves;
- accroître le nombre d'élèves auto-identifiés.

Services au personnel enseignant

- intégrer les perspectives autochtones dans le volet bien-être et racisme lors de journées pédagogiques;
- poursuivre les appuis aux planifications des différentes formations pour intégrer les perspectives autochtones, dont les formations pour les enseignants PIPNPE;
- continuer d'intégrer les perspectives autochtones dans les diverses formations;
- créer des capsules d'autoformation;
- fournir des formations sur les compétences culturelles autochtones;
- reprendre les formations « Je fais ma part »;
- continuer d'alimenter la communauté « Perspectives autochtones : Premières Nations, Métis et Inuit » dans l'EAV;
- faire grandir le réseau « Je fais ma part »;
- continuer d'encourager les enseignants à intégrer les perspectives autochtones dans leurs projets.



Éducation des adultes

Description

Le succès des apprenants adultes est essentiel à la vitalité des collectivités et de l'économie. Le Conseil scolaire Viamonde croit qu'il peut faire une différence à ce niveau en offrant un programme de l'éducation aux adultes visant les groupes suivants et leurs besoins respectifs :

- les parents des élèves qui fréquentent nos écoles;
- les nouveaux arrivants qui veulent apprendre le français dans le contexte des langues officielles du Canada; et
- les jeunes adultes qui doivent reprendre leurs études avant de pouvoir percer le marché du travail ou pour compléter leur diplôme d'études secondaires.

Services fournis

- offre de cours de français langue seconde pour les parents des élèves du Conseil; et,
- offre de cours de langue seconde (français) du ministère des Affaires Civiques et de l'Immigration (MACI), pour les personnes récemment issues de l'immigration.

Réalisations pour 2020-2021

- participation aux activités d'automne de la CESBA – développement professionnel et réseautage;
- offre de formation et d'encadrement pédagogique pour le personnel enseignant attiré aux cours pour adultes FLS;
- offre de cours de français langue seconde pour adultes au virtuel (3 sessions, 6 cours).

Priorités pour 2021-2022

- continuer à développer des ressources internes pour les cours de langue seconde MACI en lien avec l'évaluation linguistique basée sur le portfolio (ELBP);
- développement du réseautage et formation du personnel lié à l'éducation aux adultes/éducation permanente par l'entremise de CESBA; et,
- continuer d'élargir l'offre de cours de français langue seconde pour parents, là où il y a une demande.



Éducation internationale

Description

Le programme Éducation internationale regroupe quatre volets qui ont en commun d'augmenter la visibilité et le rayonnement du Conseil scolaire Viamonde.

1. *Relations internationales* : favorise le développement de programmes de coopération éducative entre partenaires de différents pays.
2. *Mondialiser l'expérience éducative des élèves de Viamonde – Perspective internationale* : permet l'ajout d'une perspective mondiale au curriculum offert dans nos écoles, visant notamment l'offre d'un certificat d'études internationales.
3. *Viamonde international (recrutement d'élèves internationaux)* : vise notre appropriation d'une part du marché croissant d'élèves internationaux qui veulent étudier au Canada.
4. Appui aux écoles offrant des programmes du BI : contribue à la mise en œuvre et au développement de programmes d'excellence.

Services fournis

- Recrutement d'élèves internationaux;
- Appui et accompagnement des élèves internationaux inscrits dans l'une des six écoles secondaires du Conseil scolaire Viamonde visées par le programme (placement, camps d'accueil, suivis réguliers et ponctuels);
- Appui au personnel des écoles qui accueillent des élèves internationaux par l'entremise de formations diverses;
- Appui aux familles qui ne sont pas canadiennes et qui désirent inscrire leurs enfants dans les écoles du Conseil scolaire Viamonde;
- Appui aux écoles offrant les programmes du Baccalauréat international;
- Développement de partenariats pédagogiques avec certaines agences externes; et,
- Mise en œuvre du programme menant au certificat d'études internationales : développement de matériel pédagogique, formation du personnel enseignant, appui dans les écoles.

Réalisations au cours de 2020-2021

- Intégration du programme Viamonde International comme dossier aux Services pédagogiques.
- Correspondance par courriel avec les agents de recrutement : Espagne, Italie.
- Fournir de l'appui aux familles à visa désirant s'inscrire dans les écoles du Conseil.
- Fournir un appui aux écoles qui accueillent actuellement des élèves internationaux.
- Élaboration du nouveau formulaire de réinscription à l'intention des élèves présentement dans le programme.



Priorités pour 2021-2022

- Nouvelle section sur le site Viamonde International pour septembre 2021.
- Élaboration d'une entente avec les parents des nouveaux inscrits pour donner au conseil la possibilité de refuser la réinscription future en cas de défis liés à l'assiduité, le comportement et le manque de rendement scolaire.
- Promotion et visibilité du site internet Viamonde International dans la communauté.
- Soutenir le parcours éducatif des élèves actuellement inscrits dans les écoles de Viamonde.
- Fournir de l'appui aux familles à visa désirant s'inscrire dans les écoles du Conseil.
- Collaborer aux activités du réseau des écoles du Baccalauréat international.
- Fournir un appui aux écoles pour l'accueil et l'intégration des élèves à visa.
- Favoriser le jumelage de classes et d'écoles Viamonde - Rennes en utilisant la technologie.
- Appui développement et à l'épanouissement du programme Perspective internationale en collaboration avec les services pédagogiques.



Environnement

Description

Le Conseil scolaire Viamonde s'engage à fournir le leadership dans la protection de l'environnement en adoptant et en faisant la promotion de pratiques environnementales responsables dans l'ensemble du système de sorte que le personnel, les familles, les membres de la communauté et les élèves privilégient un mode de vie durable et respectueux de l'environnement.

Réalisations 2020-2021

- malgré la pandémie, 15 écoles ont quand même poursuivi leur démarche de certification près de ÉcoÉcoles de façon autonome pour l'année scolaire, et nous avons continué à offrir de l'appui sur demande;
- partage des nouveautés ÉcoÉcoles auprès des écoles;
- mise à jour de la communauté *Éducation environnementale* sur Teams;
- production du calendrier mensuel PEC (perspectives autochtones, environnement et construction identitaire);
- lancement d'activités environnementales en lien avec la littératie financière en mai dans le cadre de Vert le Monde; et,
- formations sur l'apprentissage à l'extérieur pour le personnel enseignant de l'élémentaire.

Priorités pour 2021-2022

- poursuite de l'amélioration des pratiques écologiques existantes au Centre de formation;
- poursuite de la mise en place des programmes de reverdissement de la cour d'école à plusieurs écoles;
- reprise du concours *Réduisons notre empreinte écologique*;
- travailler auprès des CPÉ pour la promotion de causes à caractère environnemental;
- intégrer des pratiques écoresponsables dans la planification des projets régionaux et systémiques;
- bulletin, capsules et activités mensuels sur l'environnement pour les écoles;
- célébration des journées à titre environnemental (journée de l'eau, journée de la Terre, Vert le Monde, Heure pour la terre (Earth Hour), semaine de l'environnement, etc.);
- intégrer une composante environnementale au Forum des jeunes;
- augmenter le taux de participation des membres du personnel et des élèves aux activités à caractère environnemental;
- explorer l'idée des bibliothèques scolaires numériques et du Centre de ressources professionnelles numériques; et,
- poursuite des rencontres du comité Eco Centre et mettre sur pied un comité-conseil sur l'environnement pour réduire notre empreinte écologique.



Programmation dans les écoles secondaires

Description

Le Conseil offre une programmation d'excellence pour toutes les écoles secondaires. Les programmes qui sont implantés permettent d'enrichir l'expérience d'apprentissage des élèves du Conseil. Parmi la programmation, on notera, la mise en œuvre d'activités d'apprentissage par l'expérience, l'intégration de la programmation et des activités STIAM, les programmes de Majeure Haute Spécialisation (MHS), l'élargissement du programme PAJO, le programme de placement avancé (*Advanced placement- AP*), le programme d'éducation intermédiaire et du diplôme de l'organisation du Baccalauréat International (BI), ainsi que d'autres programmes d'excellence locaux développés selon les besoins et le contexte de chacune des communautés scolaires.

Réalisations au cours de 2020-2021

- accompagnement du personnel enseignant dans les activités d'apprentissage par l'expérience virtuelles et sorties éducatives virtuelles;
- accompagnement du personnel enseignant dans des activités STIAM;
- formation sur la programmation informatique pour les enseignants de 7^e et 8^e années;
- sensibilisation à l'utilisation de la Réalité virtuelle dans des cours du secondaire;
- organisation de rencontres virtuelles avec le personnel enseignant responsable des MHS, de l'éducation coopérative (COOP) et de la double reconnaissance de crédit (DRC) pour mieux aligner nos programmes selon le besoin des élèves;
- formations et appui ponctuel du personnel enseignant COOP sur la nouvelle plateforme OGAPE et les possibilités de stages virtuelles;
- suivi d'un programme d'accompagnement en orientation pour la transition entre la 8^e et la 9^e année et les itinéraires d'études;
- accompagnement du personnel enseignant responsable MHS sur les activités en ligne, certifications et toute substitution possible selon les directives du ministère;
- mise en œuvre de deux cours à distance : GWL30 et GLN40 pour appuyer les élèves MHS comme substitution de COOP pour les élèves qui n'ont pas réussi à se trouver un stage à cause de la pandémie;
- soumission et prestation des cours à DRC en ligne et à distance (hybride) pour les élèves de la 11^e et 12^e année à risque avec l'appui des collègues francophones;
- soumission de deux nouvelles demandes de programme MHS en TIC et Hôtellerie et tourisme pour une mise en œuvre en septembre 2021;
- prestation de formations/certifications MHS en ligne avec un partenaire externe pour permettre de continuer les formations pendant la fermeture des écoles;



- offres de visites virtuelles et webinaires offerts par nos partenaires post secondaires pour faciliter les visites d'anticipation à nos élèves finissants pendant le confinement;
- accompagnement du personnel enseignant responsable des programmes AP;
- suivi et encadrement du programme pré-AP/AP dans les 5 écoles participantes;
- formation en soirée du personnel enseignant AP chevronné et nouvellement en poste visant à offrir un alignement pédagogique à travers les écoles offrant le programme AP et à en assurer un enseignement de qualité;
- accompagnement du personnel enseignant responsable des programmes du Baccalauréat International;
- suivi et encadrement des programmes du baccalauréat international dans les 4 écoles participantes; et,
- appui ponctuel pour les écoles sur l'encadrement et la programmation des programmes d'excellence locaux.

Priorités pour 2021-2022

- formations aux personnel enseignant sur l'utilisation de myBluePrint;
- suivi et encadrement du programme pré-AP/AP dans les 5 écoles participantes;
- suivi et encadrement du programme du BI dans les 5 écoles participantes;
- suivi et encadrement des programmes d'excellence locaux;
- mise en œuvre des nouveaux programmes MHS approuvés;
- suivi et encadrement des nouvelles sections MHS approuvés pour l'augmentation des participants dans les secteurs MHS suivants : Environnement, Construction, Fabrication, Hôtellerie et tourisme et TIC;
- élargissement de nos partenariats communautaires dans les diverses régions du Conseil par l'entremise de nos contrats officiels pour les placements COOP et l'apprentissage par l'expérience;
- élargissement du programme PAJO;
- intégration de la Réalité virtuelle dans plusieurs cours du secondaire; et, poursuite de la formation sur la programmation pour les enseignants du secondaire;
- mise en œuvre de la « Caravan des transitions » et Métiers spécialisés (CAO/FAO) *CAD/CAM.



Santé mentale et bien-être

Description

Le Conseil scolaire Viamonde appuie la Stratégie ontarienne de santé mentale et de lutte contre les dépendances. L'équipe de santé mentale du conseil intervient directement auprès des écoles dans le développement, la diffusion et l'implantation de stratégies visant le bien-être et la santé mentale des élèves. Elle travaille de concert avec les équipes de l'enfance en difficulté (EED), le service de travail social (TS) et des Services pédagogiques sur les dossiers touchant le bien-être des élèves.

En bâtissant la capacité du personnel des écoles par le biais de formation, d'accompagnement et d'appui et en agissant à titre de liaison entre les écoles et les agences communautaires par la création et le maintien de partenariats, l'équipe favorise la mise en place des conditions organisationnelles propices à un milieu de bien-être et permet de soutenir les élèves à réaliser leur plein potentiel et à vivre du succès. Les élèves qui se développent bien, ont un sentiment d'appartenance à l'école et possèdent des compétences leur permettant de relever des défis scolaires, sociaux et émotionnels, ce qui s'aligne avec la vision et la mission du conseil en matière de bien-être.

Services fournis

- diffusion du guide sur le suicide à travers le Conseil ainsi que la formation et l'accompagnement auprès des écoles dans le domaine de la prévention, de l'intervention et de la postvention en lien avec le suicide (ASSIST / Safe Talk);
- participation au comité de bien-être des élèves et du personnel;
- évaluation continue des meilleures pratiques en santé mentale en milieu scolaire;
- représentation aux tables de concertation et comités régionaux en lien avec la santé mentale;
- appui et soutien pour aider les écoles à mieux répondre aux besoins des enfants et des élèves aux prises avec des défis importants reliés à la santé mentale et dans les cas exceptionnels (deuil, suicide, VTRA);
- formation et accompagnement auprès des écoles dans le domaine de la santé mentale (résilience du personnel et des élèves - RIRO, la santé mentale en salle de classe, stress vicariant et fatigue de compassion, les premiers soins en santé mentale);
- planification d'activités et soutien aux écoles (Ex.: Semaine de la santé mentale, ateliers au personnel en lien avec des problématiques identifiées en santé mentale);
- ateliers et groupes ciblés pour les élèves en lien avec des problématiques de santé mentale identifiées, et ce, en collaboration avec l'équipe de service social;
- appui et formation aux parents et à la communauté par le biais d'ateliers et de formations en santé mentale; et,



- repérage de ressources communautaires et réseautage avec des partenaires communautaires.

Réalisation de 2020-2021

- formation visant à aider à comprendre l'impact des traumatismes sur les élèves et leur fonctionnement dans le milieu scolaire, ainsi qu'à offrir un aperçu d'une pédagogie tenant compte des traumatismes et nourrissant la résilience;
- formation visant l'introduction à l'autocompassion et l'exploration des possibilités qu'elle offre pour appuyer les membres du personnel scolaire dans son rôle auprès des élèves;
- formations sur les plans de sécurité en situation de risque de suicide, fuites, ou crises (ASSIST/Safe Talk) et liée au Guide sur le suicide – prévention, intervention et postvention;
- favoriser le développement de la littératie en santé mentale des membres du personnel;
- services de suivi individuel en santé mentale offerts aux élèves identifiés au courant de l'été et ce en collaboration avec l'équipe de travail social;
- préparer et outiller les membres du personnel à mettre en œuvre des stratégies efficaces pour favoriser la santé mentale des élèves lors de la réouverture des écoles;
- prestation de services et d'appui aux écoles liés aux besoins identifiés en matière de bien-être et santé mentale par l'équipe de travailleurs en santé mentale et les travailleurs sociaux;
- appui aux écoles aux prises avec des cas positifs de COVID-19;
- maintien de la prestation des services offerts par les équipes de Santé mentale, de travail social, des Services aux élèves, des Services pédagogiques et des Écoles sécuritaires et bienveillantes afin d'assurer une meilleure coordination et une prestation soutenue des services de santé mentale et de bien-être offerts à la communauté scolaire;
- collaboration avec le Service des ressources humaines et des communications au niveau des messages diffusés en lien avec le bien-être des élèves et du personnel;
- coplanification et célébration de la semaine nationale de la santé mentale #ParlerPourVrai;
- création d'outils et de ressources faisant la promotion du développement de la santé mentale à l'intention de la communauté scolaire; et
- appui aux interventions touchant l'évaluation du risque et de la menace dans les écoles.

Priorités pour 2021-2022

- **Promotion du bien-être et développement des habiletés socioémotionnelles**
 - mise en œuvre du projet visant la collecte de donnée en lien avec la santé mentale et le bien-être des élèves;
 - appui aux interventions touchant l'évaluation du risque et de la menace dans les écoles;



- appui en santé mentale dans le cadre des initiatives-conseils visant à combler les écarts en littératie et numératie ainsi que la transition des élèves ayant des besoins éducationnels spéciaux;
- coplanification de l'enseignement et de l'évaluation du domaine des cours d'éducation physique et santé ainsi que le cours de mathématiques;
- favoriser le développement de la littératie en santé mentale des membres du personnel;
- **Connaissance des élèves en matière de santé mentale**
 - maintien de l'initiative visant à inclure la voix des élèves par l'entremise de l'implication auprès des élèves CPÉ;
 - programme ciblé pour les élèves de l'élémentaire et du secondaire portant sur la gestion de l'anxiété et les habiletés socioémotionnelles;
- **Écoles et salle de classe favorisant la santé mentale**
 - poursuivre les initiatives d'appui aux membres du personnel visant à mettre en œuvre des stratégies efficaces pour favoriser la santé mentale des élèves lors du retour à l'école;
 - poursuivre le développement de la capacité des membres du personnel à intervenir sur les plans de sécurité en situation de risque de suicide, fuites, ou crises (ASSIST/Safe Talk) et liée au Guide sur le suicide – prévention, intervention et postvention;
 - appui aux écoles dans l'implantation de programmes liés aux besoins identifiés en matière de bien-être et santé mentale par l'équipe de travailleurs en santé mentale et les travailleurs sociaux;
- **Collaboration et cohésion**
 - développer à l'intention des parents des capsules de formation visant à développer leur littératie en santé mentale et à leur permettre de collaborer efficacement avec les écoles pour soutenir la santé mentale des élèves;
 - développement d'initiatives visant à inclure la voix des parents et de la communauté;
 - développement et renouvellement d'ententes collaboratives avec les partenaires communautaires
- **Prévention précoce et intervention**
 - prestation de services liés aux besoins identifiés en matière de bien-être et santé mentale dans les écoles par l'équipe de travailleurs en santé mentale et les travailleurs sociaux;
 - ateliers/leçons s'adressant aux élèves du secondaire et portant sur la résilience et les habiletés socioémotionnelles;
 - activités psychoéducatives et ateliers s'adressant aux élèves de l'élémentaire et portant sur la résilience et les habiletés socioémotionnelles.



Stratégie du développement du leadership

Description

Le Service mise sur le renforcement des pratiques en leadership et sur le développement des capacités des leaders. La stratégie du développement du leadership vise :

- le recrutement et la sélection de leaders par une planification de la relève ordonnée et innovatrice;
- le développement des capacités des leaders grâce au mentorat, à l'évaluation du rendement et aux occasions d'apprentissage différencié qui répondent aux besoins des leaders dans divers contextes et à différentes étapes de leur carrière; et,
- le soutien offert aux leaders pour faciliter l'accès à l'information et l'établissement d'un alignement entre les différentes initiatives du Conseil et du ministère de l'Éducation.

Réalisations 2020-2021

- rencontres sur le leadership pour toutes les directions du secondaire (avec expert Conseil, *Se choisir en 2021*);
- rencontres sur le leadership offerte à 30 directions de l'élémentaire (avec expert Conseil, *Se choisir en 2021*);
- accompagnement des surintendances auprès des écoles;
- appui des directions des différents services pour les projets dans les écoles (par exemple enfance en difficulté, écoles sécuritaires et bienveillantes, animation culturelle et construction identitaire, services pédagogiques et santé mentale);
- les visites d'appui du Cadre d'efficacité des écoles sont reportées à nouveau dû à la pandémie;
- appui aux directions concernant le processus de suivi des plans amélioration des écoles et les CAP sur demande;
- accompagnement ponctuel TACTIC pour quelques directions (leadership pédagogique, technologie);
- programme d'appui aux directions (leadership, bien-être et pédagogie) par l'équipe TACTIC (deux sessions de 6 semaines);
- formations personnalisées EnCompass sur demande.

Priorités pour 2021-2022

- reprise des visites d'appui du Cadre d'efficacité des écoles (suivi du plan d'accompagnement de 2019);
- reprise de la mise en œuvre de l'outil web d'autoévaluation Viamonde et utilisation du matériel d'autoévaluation par les directions pour le monitoring des pratiques pédagogiques;
- reprise des rencontres du Comité de gestion et des équipes de la réussite;



- continuité du programme de mentorat à l'intention des directions d'écoles et des directions adjointes nouvellement nommées;
- accompagnement des surintendances auprès des écoles;
- appui aux directions concernant le processus de suivi des plans d'amélioration des écoles;
 - suivi et interventions des élèves à risque
 - Encompass
 - RAI
 - CAP et parcours
- assurer la diffusion et l'utilisation du matériel disponible pour les directions pour le monitoring des pratiques pédagogiques (visite du cadre et matériel sur le EAV);
- continuation du programme de leadership avec expert-conseil;
- appui des directions des différents services pour les projets dans les écoles (par exemple enfance en difficulté, écoles sécuritaires et bienveillantes, éducation internationale, animation culturelle et construction identitaire, services pédagogiques et santé mentale);
- accompagnement TACTIC (dépendamment des subventions disponibles);
- poursuite du *Programme de mentorat à l'intention des nouveaux leaders scolaires*;
- évaluation du rendement des directions d'école et des directions adjointes;
- formations personnalisées EnCompass sur demande;
- formations Direction 21 pour le développement du leadership pédagogique, administratif et technologique; et,
- mise en œuvre d'un programme de mentorat pour les enseignants qui accueillent des stagiaires



Cours d'été

Description

Le Conseil scolaire Viamonde croit qu'il est primordial d'offrir aux élèves du secondaire des opportunités d'apprentissage de qualité au-delà de la journée scolaire. La continuité de l'apprentissage est essentielle pour préparer les élèves à acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour réussir l'année d'études, le cours ou la destination postsecondaire suivant. Le Conseil offre donc une gamme de programmes d'apprentissage visant les groupes suivants et leurs besoins respectifs :

- les élèves du secondaire qui veulent s'avancer dans l'accumulation de crédits pendant les mois d'été;
- les élèves de la 8^e année qui veulent obtenir un crédit de 9^e année pour s'avancer dans l'accumulation de ses crédits secondaire; et
- les élèves de 7^e et 8^e année qui veulent suivre des programmes d'approfondissement en français ou mathématiques.

Services fournis

- cours d'approfondissement de mathématiques et de français pour les élèves de 7^e et 8^e années;
- cours de récupération de crédit;
- cours à crédit du secondaire pour les élèves inscrits dans les écoles secondaires Viamonde; et
- la coordination des inscriptions et les suivis auprès des élèves qui s'inscrivent pour les cours d'été offerts par le CAVLFO.

Réalisations pour 2020-2021

- coordination de l'offre de cours d'été Viamonde pour les élèves de la 7^e à la 12^e année :
 - communications aux familles
 - processus d'inscription sur la plateforme TEAMS
 - communications et accompagnement pour le personnel en orientation des écoles secondaires;
 - sélection et embauche du personnel;
 - développement de la programmation, en collaboration avec les Services pédagogiques; et
 - organisation générale du programme maintenant géré par Viamonde.
- collaborer avec le Consortium d'apprentissage virtuel de langue française de l'Ontario (CAVLFO) pour les inscriptions et suivis auprès des élèves de Viamonde qui suivent ces cours à distance.



Priorités pour 2021-2022

- voir à l'offre des cours d'été qui répondent aux besoins des élèves des écoles secondaires de Viamonde;
- mettre à point l'organisation liée à la mise en place de programmation d'été;
- maintenir des partenariats avec les conseils scolaires limitrophes et les organismes communautaires pour l'offre de cours d'été aux élèves du secondaire.

- Section 1 Rapport
- Section 2 effectifs
- Section 3 dotation
- Section 4 Budget
- Section 5 gouvernance
- Section 6 Éducation
- Section 7 Autres services
- Section 8 Résultats oQR
- Section 9 immobilisations
- Section 10 Réserves
(excédents
accumulés)

Section 7

Autres services



Fonctionnement des édifices

Description

L'équipe du service du fonctionnement des édifices est responsable de la sécurité, de l'entretien et de la propreté du parc immobilier du Conseil.

L'équipe de la santé, sécurité et des normes d'entretien assure la santé et la sécurité au travail et établit les normes d'entretien ainsi que les formations associées.

Services fournis

- Appuie aux directions d'école et au personnel de conciergerie en offrant de la formation, des procédures et des plans de travail pour le personnel d'entretien et en participant aux entrevues d'embauches;
- supervision de la sécurité des édifices;
- visites régulières des écoles;
- gestion des réparations mineures;
- assurer le respect de la *Loi sur la santé et sécurité au travail* sur l'environnement et des services externes (CSA, ESA, TSSA et incendie);
- élaboration et révision des procédures de mesures d'urgence;
- installation de portatives;
- gestion des contrats de fonctionnement;
- évaluation et suivis disciplinaires du personnel d'entretien;
- coordination des remplacements du personnel d'entretien en cas d'absence;
- formation d'entrée en poste pour le personnel d'entretien et diverses autres formations continues ;
- coordination des retours au travail du personnel d'entretien; et,
- supervision des concierges flottants.

Réalisations au cours de 2020-2021

- révision du guide à l'intention du personnel d'entretien;
- contribution au travail d'équipe pour gérer la situation du COVID-19;
- renouvellement des systèmes de vidéosurveillance dans plusieurs écoles et ajout de systèmes à l'extérieur de certaines écoles élémentaires; et,
- mise en œuvre de la plateforme Aide-SIEP.

Priorités pour 2021-2022

- renouvellement du service de sécurité pour les écoles du Conseil ;
- mise en œuvre de la plateforme Aide-SIEP ;
- mise en œuvre d'un nouveau processus de vérification de la propreté des écoles ; et,
- transition vers un nouveau logiciel pour la gestion des programmes de santé, sécurité et entretien.



Planification et nouvelles constructions

Description

L'équipe des nouvelles constructions est principalement responsable de la construction de nouveaux édifices, des agrandissements aux écoles et des rénovations majeures.

L'équipe de planification est responsable de la planification des besoins immobiliers, de la gestion de l'utilisation communautaire des édifices, des zones de fréquentation du Conseil et des prévisions d'effectifs.

Services fournis

- Planification des priorités en besoins immobiliers du Conseil;
 - analyse du territoire et de nouveaux développements;
 - analyse des statistiques du recensement et autres;
 - révision des mises en disponibilité des Conseils; et,
 - analyse des partenariats potentiels.
- Suivi des dossiers prioritaires adoptés par le Conseil;
- Gestion des budgets et projets de nouvelles constructions et;
- Gestion des projets de nouvelles garderies.

Réalisations au cours de 2020-2021

- Projets de construction :
 - ouverture de la nouvelle garderie à l'École élémentaire L'Héritage;
 - ouverture de la nouvelle garderie à l'École élémentaire La Fontaine.
- Projets en planification:
 - nouvel édifice pour l'École secondaire George-P.-Vanier à Hamilton (en partenariat avec CSC MonAvenir);
 - nouvel édifice pour l'École élémentaire Paul-Demers;
 - École secondaire à l'est de Toronto;
 - agrandissement de l'École secondaire Jeunes sans Frontières;
 - agrandissement de l'École secondaire Gabriel-Dumont, et;
 - divers projets de garderies (rénovations et agrandissements).

Priorités pour 2021-2022

- Recherche de solutions visant à répondre aux besoins des francophones dans les régions sous desservies, non desservies et en pleine croissance.
- Maximiser l'utilisation efficace des édifices et des portatives du Conseil



Réfections et économie d'énergie

Description

L'équipe du service de réfection et d'économie d'énergie est responsable de deux volets principaux : gérer les projets de réfections et de rénovations majeures, analyser et gérer la consommation de l'énergie et de l'eau pour les édifices du Conseil.

Services fournis

- Gestion des budgets et projets de réfections (10 000 \$ et plus) et des ajouts et des rénovations majeures;
- Gestion du dossier d'accessibilité des édifices;
- Monitoring des contrôles des systèmes BAS (supervision centralisée des systèmes mécaniques de chauffage, de ventilation, d'extraction d'air et d'air climatisé);
- Suivi de la consommation d'énergie et rapports au Ministère;
- Gestion de la base de données TCPS (information sur la condition des bâtiments), et;
- Inventaire des équipements mécaniques et électriques du Conseil.

Réalisations au cours de 2020-2021

- Vise l'objectif de réduction de 2 % en économie d'énergie établie par le plan pluriannuel de gestion de l'énergie, et;
- Plus de 60 projets de réfections et amélioration de la condition des édifices ayant un budget total approximatif de 19M\$;
- Mise en œuvre de plusieurs optimisations/ modifications au fonctionnement des systèmes HVAC existants pour améliorer la qualité de l'air dans les écoles (COVID-19);
- Planification de divers projets supplémentaires approuvés par le ministère de l'Éducation et le gouvernement fédéral pour améliorer la qualité de l'air dans certaines écoles (COVID-19), et;
- Gestion du déploiement des unités de purification d'air dans les écoles.

Priorités pour 2021-2022

- Maximiser l'utilisation du nouveau logiciel Intelliweb;
- Terminer les projets supplémentaires d'amélioration des systèmes de ventilation dans certaines écoles (COVID-19) approuvés par la date limite du 31 décembre 2021;
- Revoir davantage les opportunités pour réduire la consommation d'énergie.



Dotation

Description

L'équipe de dotation du Secteur des ressources humaines gère l'ensemble des activités reliées au recrutement, la sélection et la dotation de tous les groupes d'employés. Elle s'assure que ces activités doivent en tout temps se conformer aux politiques et directives du Conseil ainsi qu'aux conventions collectives applicables.

Services fournis

- Recrutement et sélection de candidats internes et externes incluant les foires d'emploi dans les universités et collèges et les événements de visibilité et recrutement;
- Coordination des placements des stagiaires en enseignement;
- Gestion du dossier de stagiaires via le programme de formation et parrainage pour les postes d'aides-enseignants, éducateurs spécialisés et éducateurs de la petite enfance;
- Coordination des processus de dotation et des séances de placement annuel;
- Rôle-conseil auprès des superviseurs avec les processus de recrutement;
- Gestion des permis de travail, plans de formation, demandes de permission intérimaire et d'approbation temporaire;
- Maintien de listes d'ancienneté des groupes syndiqués; et,
- Confirmation d'emploi, attestations d'expérience et placement salarial des membres du personnel.

Réalisations au cours de 2020-2021

- Poursuite de l'implémentation d'un logiciel de recrutement, incluant la formation des utilisateurs;
- Création de nouveaux formulaires d'entrevue informatisés et les grilles d'entrevues interactives intégrées dans le logiciel de recrutement;
- Participation à 20 foires d'emploi;
- Mise en place d'un comité de révision des outils de recrutement et de sélection; et,
- Partenariat avec le CFORP et l'équipe informatique du Conseil dans le développement d'un logiciel de dotation afin de planifier efficacement la dotation et gérer les plans organisationnels des écoles de façon centralisée.

Priorités pour 2021-2022

- à l'aide du nouveau logiciel de recrutement, analyse des résultats des efforts de recrutement détaillé afin d'améliorer les stratégies de recrutement (exemple : nombre de candidats passés en entrevue, durée pour pourvoir un poste, nombre de postes pourvus par des membres non qualifiés)



- révision du processus de coordination des foires – processus à créer dans le logiciel de recrutement;
- continuer le développement d'un logiciel de dotation et de gestion des plans d'organisations scolaires et procéder à l'implémentation et la formation des utilisateurs;
- évaluation de nouveaux outils pour la gestion de l'assiduité;
- révision des processus de dotation pour tous les groupes de personnels FEESO et SCFP;
- créer un tableau de bord avec des matrices d'analyse pour le recrutement;
- informatiser des formulaires RH via le logiciel de recrutement;
- effectuer une analyse de viabilité du logiciel de gestion des appels pour RH; et,
- analyser les logiciels d'évaluation de la performance.



Relations de travail

Description

Le volet relations de travail du Secteur des ressources humaines s'acquitte des fonctions de gestion de griefs, de négociation de conventions collectives, des enquêtes en matière disciplinaire et du droit du travail. Il offre aussi un service d'appui et de consultation auprès des superviseurs au niveau de la gestion de leur personnel afin d'assurer une approche équitable et juste dans le respect des politiques, des lois et des conventions collectives, le cas échéant. Enfin, il assure la gestion de l'assiduité, du mieux-être au travail et des cas CSPAAT.

Services fournis

- Interprétation des conventions collectives, des politiques et des lois qui s'appliquent aux membres du personnel du Conseil;
- Gestion de griefs et de plaintes;
- Enquêtes et mesures disciplinaires;
- Gestion de dossiers de harcèlement et de discrimination;
- Appui au niveau des évaluations de rendement du personnel;
- Négociations de conventions collectives;
- Gestion de l'assiduité, du mieux-être au travail et des cas CSPAAT;
- Vérifications des antécédents criminels.

Réalisations au cours de 2020-2021

- Mise en place d'une procédure pour la gestion des dossiers de griefs et d'arbitrage;
- Formations à l'intention des directions d'école et de services sur les mesures disciplinaires, les relations de travail et la violence au travail;
- Poursuite de l'implantation des objectifs stratégiques d'amélioration du service à la clientèle;
- Développement et partage des capsules d'information en lien avec la santé et le bien-être avec le personnel et mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation sur la santé mentale en collaboration avec l'équipe des écoles saines et sécuritaires;
- Mise à jour et monitoring des résultats de la politique et directive administrative sur le programme de mieux-être au travail et gestion de l'assiduité;
- Négociations collectives locales avec SCFP, AEFO et FEESO;
- Création de tableaux comparatifs entre les nouvelles conventions collectives et les anciennes afin de mieux orienter la clientèle sur les changements; et,
- Création d'un tableau de gestion des cas COVID-19 et d'un comité de révision des cas.

Priorités pour 2021-2022

- Continuer à former les directions sur les relations de travail;



- Établir les conditions d'emploi avec l'ADFO locale et avec les représentantes et représentants des non-syndiqués;
- Continuer la mise en œuvre des recommandations découlant de la revue organisationnelle du Secteur RH;
- Réviser les résultats du programme de mieux-être au travail et gestion de l'assiduité et faire des recommandations d'améliorations au comité exécutif;
- Continuer à développer et implanter des processus de travail efficace afin de bien gérer les dossiers de relations de travail et de gestion de l'assiduité; et,
- Débuter la recherche d'un outil pour informatiser les évaluations de rendement pour tous les groupes d'employés.
- Implanter le guide RH pour directions d'école



Rémunération

Description

Le Service de la paie gère le volet rémunération des membres du personnel du Conseil. Il renforce les liens entre l'employé et l'employeur en effectuant un suivi des obligations fiscales en ce qui a trait au salaire, la gestion des données auprès des régimes de retraite et des administrateurs des avantages sociaux ainsi que l'émission des relevés d'emploi et des états de rémunération payée (T4). Il s'assure également de faciliter la gestion de divers systèmes d'information au Conseil.

Services fournis

- Effectuer un traitement de la paie par voie électronique;
- Préparer et envoi électronique des T4 et T4A;
- Appuyer les écoles et les autres secteurs ou services;
- Offrir un service à la clientèle en répondant efficacement aux multiples questions des membres du personnel;
- Assurer l'application de 194 lois fiscales qui affectent la rémunération;
- Alimenter les passerelles des administrateurs des avantages sociaux et des régimes de retraite;
- Faciliter la liaison du personnel avec les organismes externes (régime de retraite, administrateurs des avantages sociaux, assureurs, Service Canada, conseillers financiers, etc.);
- Gérer les systèmes SAP et Cyber@bsence ainsi que les passerelles entre divers systèmes au sein du Conseil; et,
- Accompagner et documenter le personnel dans la prise de décision importante selon leur situation financière (rachat de service, gratification à la retraite, annulation de congé à traitement différé, crédits d'impôt, etc.).

Réalisations au cours de 2020-2021

- Appuyer la mise en œuvre des plans d'organisation automatisés, des logiciels de recrutement et de formation;
- Poursuivre la mise à jour des procédures de contrôle reliées au traitement de la paie et des améliorations aux processus actuels;
- Poursuivre avec la gestion des postes dans SAP et Cyber@bsence;
- Poursuivre avec la création de la documentation de configuration SAP relativement aux passerelles Cyber@bsence;
- Entamer le transfert de connaissance à l'intérieur du secteur; et,
- Mise en œuvre d'un outil de gestion des requêtes afin de standardiser le service et améliorer l'expérience client.

Priorités pour 2021-2022

- Amélioration quant à l'utilisation du logiciel Winshuttle;
- Automatisation des procédures de mise à jour dans SAP;
- Création de manuels procéduraux pour le logiciel Cyber@bsence et le système SAP;
- Poursuivre avec le transfert des connaissances à l'intérieur du secteur; et,
- Création des capsules d'information reliées à la rémunération.



Communication et marketing

Description

L'équipe du Secteur des communications et du marketing veille à planifier, organiser et diriger les activités de communications et de marketing du Conseil.

Services fournis

- Communications externes et internes;
- Relations presse;
- Relations publiques et protocole;
- Gestion des sites web et des plateformes de médias sociaux;
- Gestion d'évènements spéciaux;
- Publicité et promotion du Conseil.

Réalisations au cours de 2020-2021

- Contribution à l'élaboration du plan stratégique pluriannuel 2021-2025 du Conseil; puis sa visibilité auprès de la communauté scolaire;
- Contribution étroite à l'augmentation des effectifs de 3,5% au 31 octobre 2020;
- Campagnes publicitaires multimédias;
- Soutien à l'organisation et promotion des portes ouvertes virtuelles des écoles élémentaires et secondaires en janvier 2021, des activités *Bientôt L'École* pour les élèves entrant en maternelle et des cérémonies de graduation de fin d'année;
- Organisation de la soirée d'information sur la future école secondaire à l'Est de Toronto;
- Soutien au recrutement des membres du personnel (publicités ciblées, portraits métiers, promotion des foires de recrutement);
- Promotion des nouvelles garderies (supports de communication, publicités);
- Augmentation de la présence du Conseil et des écoles sur les médias sociaux et internet (site web, plateforme *Franchement Famille*);
- Publication de 3 éditions de « Viamonde, notre monde », du rapport annuel du Conseil;
- Collaboration aux journées thématiques : journée du 25 septembre, campagne de décembre « On vous dit merci! », Mois de l'Histoire des Noirs, Semaine de la Francophonie, journée Vert le monde, Journée Viarose, etc.;
- Communications spécifiques sur la poursuite de l'apprentissage pendant les périodes de fermeture / ouverture des écoles :



- Mise à jour du site internet avec une rubrique dédiée « Retour à l'École » (guides aux familles, consignes sanitaires etc.),
- Lettres aux membres du personnel, familles, services de garderie sur le plan de continuité des apprentissages, relais des lettres du ministère de l'Éducation de l'Ontario ou des bureaux de santé publique locaux,
- Coordination du processus de communication sur la gestion des cas de COVID-19 dans les écoles (lettres à la communauté, site web, suivi avec les BSP, demandes médiatiques, gestion des informations sur les éclosions, fermetures d'école, retour à l'école etc.) ainsi que le déploiement du plan de dépistage asymptomatique volontaire;
- Gestion des relations presse proactives ou réactives suite aux sollicitations des médias;
- Appui aux écoles et aux services dans la production d'outils de communication, de promotion, la gestion de leurs comptes sur les réseaux sociaux;
- Relations publiques et protocole : organisation de la conférence de presse en présence du ministre de l'Éducation et du député de Don Valley North annonçant le nouvel édifice et le futur centre de garde de l'École élémentaire Paul-Demers;
- Promotion des actualités du Conseil, des réussites des écoles, des membres du personnel, de sa participation à des événements communautaires à l'année longue.

Priorités pour 2021-2022

- Alignement des priorités du secteur sur le plan stratégique 2021-2025 du Conseil;
- Poursuite des campagnes de recrutement et fidélisation des élèves;
- Accentuer la présence du Conseil et des écoles sur les plateformes digitales;
- Collaboration aux journées thématiques;
- Promotion des actualités et réussites des écoles et des élèves, des membres du personnel du Conseil, de sa participation à des événements communautaires à l'année longue.



Liaison communautaire

Description

Les membres de l'équipe de liaison communautaire assurent la visibilité du Conseil sur tout le territoire et nouent des partenariats avec les organismes communautaires francophones afin d'offrir plus de services aux écoles, aux élèves et aux familles, et ainsi contribuer au rayonnement de la francophonie.

Services fournis

- Recherche et élaboration de partenariats entre la communauté, les écoles et le Conseil;
- Représentation du Conseil aux tables de concertation régionale francophone;
- Représentation du Conseil aux comités - programmes PIDEF et LIPP dédiés à l'accueil des nouveaux arrivants au Canada;
- Soutien à l'équipe des écoles sécuritaires bienveillantes en participant à des rencontres avec les Comités de la Police régionaux;
- Appui aux autres services pour assurer une présence du Conseil aux comités régionaux touchant l'enfance, l'éducation, la santé mentale, l'équité et l'inclusion, le bien-être et la construction identitaire des élèves;
- Soutien aux événements communautaires et aux journées thématiques du Conseil;
- Promotion de Viamonde lors de foires communautaires et autres activités dans la communauté.

Réalisations au cours de 2020-2021

- Participation à 120 comités, tables de concertation régionale francophone, comités municipaux, associations, et regroupements communautaires;
- Renouvellement de 80% des ententes de partenariats existantes entre la communauté et le Conseil scolaire Viamonde;
- Augmentation de 12% de nouvelles ententes et montage de projets;
- Augmentation de 17% du nombre de commandites, avec plus de 80 activités communautaires soutenues par le Conseil;
- Participation au renouvellement des plans stratégiques de 4 organismes et tables de concertation;
- Collaboration à l'élaboration du plan stratégique pluriannuel du Conseil par les consultations publiques menées auprès de partenaires communautaires;
- Contribution aux initiatives de santé et sécurité du Conseil en participant aux rencontres organisées par les services de police ainsi que ceux des bureaux de santé publique locaux pour la gestion de la crise sanitaire;
- Participation à des projets et des initiatives qui visent à sensibiliser sur les thèmes liés notamment à la santé mentale, la lutte contre le racisme, la lutte contre la pauvreté, le décrochage scolaire, les agressions sexuelles, la cybersécurité;
- Participation à des initiatives locales visant à soutenir la communauté pour des besoins essentiels (collecte de denrées alimentaires, cartes alimentaires, vêtements);



- Soutien aux directions par l'identification d'organismes qui offrent des ordinateurs gratuits ou à faible prix pour les familles;
- Soutien à l'accueil de nouveaux arrivants: renouvellement des ententes de prestation des programmes PIDEF à 100%, collaboration avec les travailleurs en établissement (TEÉ) et les écoles, contribution à la formation de l'équipe PANA par la création d'une vidéo sur les atouts de la liaison communautaire, participation aux initiatives des comités régionaux en matière d'immigration et d'intégration;
- Collaboration à l'organisation des célébrations tout au long de l'année en lien avec les partenaires communautaires et les différents secteurs du Conseil : journée du 25 septembre, Mois de l'histoire des Noirs, semaine de la Francophonie;
- Coordination avec les partenaires communautaires qui ont participé aux portes ouvertes virtuelles des écoles, qui organisent des camps d'été, et avec les municipalités dans le cadre des cérémonies de finissantes et finissants;
- Collaboration avec les organismes économiques et les institutions post-secondaires, en lien avec l'équipe pédagogique et les écoles, pour proposer des ateliers et des forums aux élèves du secondaire;
- Collaboration avec les différents secteurs pour contribuer au recrutement de personnel (foires virtuelles locales);
- Soutien à la promotion des activités des écoles, des réussites des élèves, et des actualités du Conseil sur les médias sociaux et auprès de nos partenaires communautaires.

Priorités pour 2021-2022

- Alignement des priorités du secteur sur le plan stratégique 2021-2025 du Conseil;
- Optimisation des ententes existantes et participation à la mise en œuvre de projets visant à soutenir les besoins des écoles et des familles du Conseil;
- Poursuivre l'engagement du Conseil auprès des tables de concertation, des comités et regroupements communautaires et sociaux afin de faire rayonner la francophonie;
- Faciliter l'engagement des familles en promouvant des activités communautaires pour les élèves et leurs familles, en dehors des heures de classe.



Approvisionnement

Description

Les services d'approvisionnement sont offerts par le service des finances et le Centre d'excellence en approvisionnement FRANCOachat. Le CEA FRANCOachat est responsable d'effectuer et de surveiller les achats de biens et de services et de coordonner les processus d'approvisionnement des achats de plus grandes valeurs ou complexité. FRANCOachat s'assure que les biens et les services achetés sont de qualité supérieure, aux meilleurs prix et répondent aux besoins du Conseil tout en assurant la conformité aux directives en matière d'approvisionnement, ainsi que les engagements commerciaux internationaux. Le personnel au sein du service des finances agit à titre de liaison entre le CEA FRANCOachat et le personnel du Conseil et est responsable des achats pour les écoles.

Services offerts

- Appui au personnel des écoles et des services;
- Élaboration de procédures et de documents d'achats;
- Expertise en matière d'approvisionnement pour les écoles et services;
- Établissement de bonnes pratiques d'approvisionnement;
- Gestion des processus d'appel d'offres concurrentiels ou complexes;
- Formation du personnel; et,
- Achat d'équipement et de matériel pour les nouvelles écoles.

Réalizations au cours de 2020-2021

- Amélioration du service des achats offert aux écoles;
- Achats de matériels nécessaires à cause de la pandémie;
- Gestion de multiple appel d'offres;
- Renouvellement de plusieurs ententes.

Priorités pour 2021-2022

- Poursuite de l'excellence dans la gestion des processus d'approvisionnement;
- Mise en œuvre d'un système de commande pour les achats des produits d'entretien des écoles;
- Mise en œuvre des outils et documents en support aux processus d'approvisionnement reliés aux projets de construction;
- Mise en œuvre de documents standards de spécifications;
- Mise en place de procédures et documentation pour la bonne gestion de performance des contrats ;
- Mise à jour des outils de communication du CEA FRANCOachat; et,
- Revue de la politique et directives administratives sur l'approvisionnement.



Finances

Description

L'équipe du Service des finances est responsable de la budgétisation, de la comptabilité, de la vérification interne, de la gestion financière des fonds d'école, des rapports ministériels, de la trésorerie et du monitoring de tous les budgets du Conseil.

Services offerts

- Lien entre le budget et le plan stratégique;
- Monitoring des dépenses des services, des écoles et des projets spéciaux;
- Assurer la redevabilité pour la gestion de budget;
- Préparation des différents rapports statutaires pour le Ministère;
- Préparation des demandes de financement auprès du Ministère;
- Préparation des rapports trimestriels, des états financiers de sept mois et des états financiers annuels;
- Préparation des rapports pour tous les projets spéciaux;
- Conciliations bancaires et conciliations de comptes;
- Paiements des factures et gestion des comptes recevables; et,
- Gestion de la trésorerie.

Réalisations au cours de 2020-2021

- Formation du personnel des écoles et des bureaux;
- Suivi des vérifications internes des fonds d'école;
- Remise de 95 rapports au Ministère, dont 5 statutaires et 90 pour les projets ponctuels;
- Mise en place d'un système de classement électronique des factures;
- Amélioration au niveau de la coordination entre le SIEP et le service des finances pour les contrats de fonctionnement et le suivi des projets de construction.

Priorités pour 2021-2022

- Mise en œuvre d'un système de commande pour les achats des produits d'entretien des écoles;
- Vérification sur place des livres de 12 écoles;
- Appui continu aux écoles et aux différents services;
- Développement et mise en œuvre d'outil d'analyse financière;
- Amélioration continue de l'efficacité; et,
- Continuation de l'amélioration du processus de fermeture mensuel des livres.



Gestion des registres, de l'information et de la protection de la vie privée

Description

Le bureau de la direction s'assure d'avoir un programme de gestion des registres et des archives adéquates et que la période de rétention des registres est respectée et conforme aux exigences de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*.

Services fournis

- Élaboration de politiques, de directives et de procédures;
- Appui et formation auprès du personnel sur les exigences de la Loi;
- Mise à jour du programme de gestion des registres et de la période de conservation des registres;
- Destruction des registres dont la période de conservation est échuë;
- Diffusion des changements dans le système;
- Appui et formation sur le système de gestion des registres;
- Révision des formulaires et tenue à jour d'un registre;
- Recueil et archivage des dossiers scolaires de l'Ontario (DSO) des élèves;
- Production des relevés de notes des élèves et des diplômes d'études secondaires sur demande; et,
- Appui auprès des cadres et des directions d'école afin de se conformer aux exigences de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*.

Réalisations au cours de 2020-2021

- Réponses aux demandes d'accès à l'information en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*; et,
- Présentations ou explications sur la gestion des documents auprès de membres du personnel.

Priorités pour 2021-2022

- Mise à jour des politiques de gestion de l'information à la lumière de l'utilisation de la technologie de stockage en nuage; et,
- Étude d'un modèle de gestion électronique des documents.



Gestion des risques

Description

Le bureau de la surintendance des affaires est responsable de la gestion du dossier d'assurances et du dossier de vérification afin de présenter un aperçu des risques potentiels et d'offrir des recommandations portant sur la réduction des risques.

Services fournis

- Appui aux écoles et aux services pour toutes questions relatives aux assurances;
- Formation du personnel sur la réduction des risques;
- Expertise en matière de gestion des risques;
- Avis au courtier d'assurance de tous changements aux édifices;
- Gestion du dossier d'accident des élèves;
- Mettre à la disposition des parents, une assurance accident pour élèves;
- Identification des risques dans tous les secteurs; et,
- Coordination des vérifications internes dans les secteurs.

Réalisations au cours de 2020-2021

- Coordination des vérifications internes;
- Mise en place des suivis découlant des vérifications internes et,
- Vérification des assurances et suivis avec nos assureurs au besoin.

Priorités pour 2021-2022

- Revue de certaines procédures et pratiques dans les écoles afin de minimiser les risques pour le Conseil;
- Coordination des vérifications internes prévues pour l'année 2021-2022; et,
- Suivis à la suite des vérifications afin de s'assurer que les procédures respectent les attentes.



Informatique

Description

L'équipe des Services informatiques offre le soutien informatique et les solutions technologiques afin d'appuyer l'apprentissage des élèves et d'appuyer le personnel dans la réalisation de leurs tâches. Les Services informatiques sont aussi responsables du développement de stratégies pour appuyer les objectifs pédagogiques et s'assurer que le Conseil demeure à la fine pointe de la technologie.

Services fournis

- Appui technologique aux écoles et aux services;
- Gestion de la base de données des élèves Trillium et SISON;
- Développement de logiciel pour divers besoins du Conseil;
- Intégration des diverses technologies en salles de classe;
- Conseils sur l'utilisation efficace et sécuritaire des technologies;
- Établissement des normes d'achats d'équipement informatique;
- Soutien Trillium à deux conseils scolaires; et,
- Surveillance de la sécurité et du bon fonctionnement du réseau et des serveurs.

Réalisations au cours de 2020-2021

- Formation continue des secrétaires pour Trillium et les soumissions SISON;
- Partenaire et membre du comité organisationnel de la conférence nationale CONNECT;
- Terminer le projet de remplacement des systèmes de téléphone de plusieurs écoles avec la téléphonie IP;
- Automatiser les mises à jour de sécurité des postes de travail et les portables du Conseil;
- Remplacement de plusieurs serveurs;
- Migration de l'outil Regard au nuage;
- Mise en œuvre du réseau SD-WAN pour le Conseil;
- Poursuite du projet de mise à jour du système d'information des élèves;
- Déploiement d'accès sans fil dans les écoles pour augmenter la capacité;
- Remplacement de plus de 200 ordinateurs portables du personnel enseignant;
- Remplacement d'antennes sans-fils;
- Remplacement des commutateurs dans les écoles;
- Rehaussement continu de la sécurité du réseau;
- Mise en œuvre des recommandations à la suite de la réception du rapport de vérification interne;
- Préparation et distribution de plus de 2800 ordinateurs portables pour les élèves pendant la pandémie COVID 19;
- Poursuite de l'informatisation des processus de plan d'organisation des écoles en collaboration avec le secteur des ressources humaines;
- Élaboration de plusieurs procédures pour le service; et,



- Soutien quotidien d'équipements informatiques (plus de 15,000 unités) 9500 postes de travail et portables, 400 téléphones cellulaires, 580 imprimantes/photocopieurs, 3500 iPad et plus de 881 tableaux interactifs.

Priorités pour 2021-2022

- Appui continu aux secteurs et aux services pour l'informatisation des formulaires;
- Poursuite du projet pour remplacer le système de gestion des données d'élèves (Trillium);
- Remplacement de plusieurs portables pédagogiques;
- Poursuite de l'informatisation des processus de plan d'organisation des écoles en collaboration avec le secteur des ressources humaines;
- Remplacement de plus de 300 portables d'enseignants;
- Poursuite du développement d'un plan stratégique en informatique;
- Exploration continue des nouvelles technologies;
- Documentation des procédures du service;
- Poursuite du projet de migration des lecteurs réseau internes vers Microsoft OneDrive; et,
- Poursuite du déploiement d'accès sans fil dans les écoles pour augmenter la capacité.



Juridique

Description

Le bureau de la surintendance des affaires est responsable de la revue et de l'élaboration de toutes les ententes ou de tous les contrats qui engagent le Conseil. De plus, le Service s'occupe de réviser toutes les offres pour l'approvisionnement des écoles et l'achat ou la vente de propriétés et/ou d'édifices. Enfin, le bureau de la surintendance rédige tous les baux pour les locations d'édifices ou d'écoles, les accords de services pour les garderies et les ententes pour l'utilisation des terrains et les camps d'été.

Services fournis

- Appui aux gestionnaires pour tous les dossiers légaux;
- Expertise en matière de gestion des contrats; et,
- Gestion des documents légaux pour les propriétés.

Réalizations au cours de 2020-2021

- Révision de nombreuses ententes de partenariat avec d'autres organismes;
- Révision des contrats d'approvisionnement; et,
- Préparation de nombreuses ententes d'utilisation de terrain et d'utilisation de locaux.

Priorités pour 2021-2022

- Conclusion d'offres d'achat pour l'acquisition d'édifices et de terrains;
- Revue des coûts de services juridiques afin de recommander des méthodes qui pourraient apporter des économies; et,
- Mise à jour de certains gabarits d'entente.



Transport

Description

Le transport scolaire est fourni par trois consortiums, soit le Service de transport Francobus, le Service de transport de Wellington/Dufferin et le Service de transport des élèves de Greater-Essex.

Les consortiums doivent s'assurer que le service de transport est sécuritaire et efficace pour les élèves qui fréquentent les écoles du Conseil scolaire Viamonde. Le service de transport est fourni par les consortiums pour les élèves qui sont admissibles selon les politiques et procédures.

L'administration siège au conseil d'administration de chaque consortium de transport.

Services fournis

- Transport d'élèves pour se rendre à, et pour retourner de, l'école;
- Transport spécial pour les élèves ayant des besoins spéciaux;
- Coordination de l'émission de billets pour le transport en commun public;
- Gestion des contrats de fournisseurs; et,
- Vérifications des fournisseurs.

Réalisations au cours de 2020-2021

- Mise en œuvre de nouvelles ententes de transport dans les régions de Niagara et Dufferin-Peel;
- Coordination avec les fournisseurs de transport de la mise en œuvre de mesures sanitaires supplémentaires nécessaire pour permettre un transport sécuritaire pendant la pandémie;
- Suivis nécessaires lors d'identification de chauffeur ou d'élève à bord de l'autobus étant positif avec la COVID ; et
- Modifications aux trajets d'autobus afin de permettre une distanciation à bord de l'autobus.

Priorités pour 2021-2022

- Analyse des heures de cloches pour assurer l'efficacité du service;
- Amélioration des circuits;
- Mise en œuvre d'outil informatique pour améliorer la communication aux familles; et,
- Lancement d'appel d'offres et processus de renouvellement pour les régions dont les contrats sont à échéance.

- Section 1 Rapport
- Section 2 effectifs
- Section 3 dotation
- Section 4 Budget
- Section 5 gouvernance
- Section 6 Éducation
- Section 7 Autres services
- Section 8 Résultats oQRe**
- Section 9 immobilisations
- Section 10 Réserves
(excédents
accumulés)

Section 8

Résultats oQRe et effectifs des classes



Résultats aux tests provinciaux

Les résultats des tests de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) servent de catalyseur pour l'amélioration du rendement des élèves. Ceux-ci en combinaison avec d'autres données générées au niveau de l'école aident les enseignantes et les enseignants ainsi que les administratrices et administrateurs à cerner les difficultés globales en littératie et en mathématiques et à diriger leur attention là où c'est le plus nécessaire.

Les tests évaluent les connaissances et les compétences cumulées à quatre étapes clés :

- 3^e année (*Tests en lecture, écriture et mathématiques, cycle primaire* : de la 1^{re} à la 3^e année);
- 6^e année (*Tests en lecture, écriture et mathématiques, cycle moyen* : de la 4^e à la 6^e année);
- 9^e année (*Test de mathématiques*);
- 10^e année (*Test provincial de compétences linguistiques* – exigence pour l'obtention du diplôme).

En raison de la pandémie il n'y a pas eu de test administré pour les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021. Le gouvernement de l'Ontario anticipe un retour de l'administration des tests pour l'année scolaire 2021-2022.



Effectif des classes

Selon les attentes du Ministère, les objectifs d'effectifs des classes sont :

Classes de maternelle et de jardin d'enfants

Le Ministère exige une moyenne de 26 élèves par classe pour l'ensemble du Conseil pour les classes de la maternelle et du jardin d'enfants. De plus, il impose un plafond qu'au moins 90% des classes comptent 29 élèves ou moins et qu'aucune classe ne dépasse un maximum de 32 élèves.

Les conseils scolaires doivent embaucher une éducatrice ou un éducateur de la petite enfance pour l'ensemble des classes de maternelle et de jardin d'enfants d'une même école et d'un même programme, si l'une de ces classes compte moins de 16 élèves alors qu'au moins une autre en compte plus de 29 élèves.

Classes du cycle primaire

Cent pour cent des classes de la 1^{re} à la 3^e année devraient compter moins de 23 élèves et un minimum de 90 % de ces classes doit compter un maximum de 20 élèves.

Classes des cycles moyen et intermédiaire

Les classes de la 4^e à la 8^e année devraient compter en moyenne moins de 24,5 élèves pour l'ensemble du Conseil.

Classes au palier secondaire

Pour la 9^e à la 12^e année, l'effectif moyen financé des classes en présentielles est 23. Les classes secondaires du Conseil ont généralement une moyenne plus basse.

Conformité au Règlement de l'Ontario 132/12

Le Conseil a toujours atteint tous les objectifs fixés par le Ministère quant aux tailles de classe. Il est prévu que ces objectifs soient atteints pour l'année scolaire 2021-2022. En plus, pour assurer un fonctionnement sécuritaire des écoles durant le temps de pandémie, il est envisagé que dans la mesure du possible, les classes en présentielles soient limitées à :

- 25 élèves en maternelle et jardin d'enfants;
- 20 élèves de la 1^{re} à la 3^e; et
- 25 élèves de la 4^e à la 8^e

- Section 1 Rapport
- Section 2 effectifs
- Section 3 dotation
- Section 4 Budget
- Section 5 gouvernance
- Section 6 Éducation
- Section 7 Autres services
- Section 8 Résultats oQR
- Section 9 immobilisations
- Section 10 Réserves
(excédents
accumulés)

Section 9

immobilisations



Projets d'immobilisations

Les projets d'immobilisations ont été nombreux pour le Conseil scolaire Viamonde pendant l'année scolaire 2020-2021. Les projets d'immobilisations désignent des projets de rénovation, de construction, de remplacement ou d'agrandissement d'école ou de garderie.

- 1) L'École secondaire David-Saint-Jacques a physiquement ouvert ses portes en septembre 2020. L'école devait accueillir les élèves dans son nouvel édifice après le congé de mars 2020, mais étant donné la fermeture des écoles au printemps 2020 due à la COVID-19 ceci ne s'est pas produit.
- 2) La garderie à l'École élémentaire Quatre-Rivières a accueilli les enfants dans ses nouveaux locaux à l'intérieur de l'école en septembre 2020. L'édifice qui hébergeait initialement la garderie fut rénové afin d'établir un *Centre pour l'enfant et la famille ON y va*.
- 3) La garderie à l'École élémentaire La Fontaine a ouvert ses portes pendant l'hiver 2021. Cet agrandissement permet d'accueillir des groupes multiâges en garderie (préscolaire, bambins et poupons) et de loger un *Centre pour l'enfant et la famille ON y va*.
- 4) Pendant l'hiver, la garderie à l'École élémentaire L'Héritage a aménagé de nouveaux locaux à même l'agrandissement de l'école. L'aménagement des nouveaux locaux permet l'offre d'un service complet en garderie (préscolaire, bambins et poupons) à la communauté.

Le projet pour le nouvel édifice de l'École secondaire Georges-P.-Vanier d'Hamilton suit son cours et est actuellement à l'étape de développement du plan de site.

Le Conseil note des progrès en matière du projet d'une école secondaire dans l'est de la ville de Toronto. Le Conseil est en attente d'un financement supplémentaire de la part du ministère de l'Éducation. Entre temps l'administration poursuit ses démarches auprès de la municipalité pour l'obtention du permis de construction.

Le projet de construction d'un nouvel édifice pour l'École élémentaire Paul-Demers est à l'étape de planification.

La construction du projet d'agrandissement à l'École secondaire Jeunes sans Frontières est prévue à l'été ou l'automne 2021.

La construction du projet d'agrandissement à l'École secondaire Gabriel-Dumont est prévue au printemps 2022.

Finalement, le Conseil est à planifier les projets de construction des garderies ayant été approuvés. Les projets aux écoles élémentaires Patricia-Picknell, Mathieu-da-Costa, Carrefour des Jeunes, La Source et Ronald-Marion devraient débuter pendant l'année 2021-2022.



Parc Immobilier

Écoles ouvertes entre 1848 et 1997

École publique Saint-Joseph	1848
École secondaire Confédération (nouvelle école Franco-Niagara en 2019)	1966
École secondaire Franco-Jeunesse	1968
École secondaire Étienne-Brûlé	1969
École élémentaire Marie-Curie	1972
École secondaire Georges-P.-Vanier	1974
École élémentaire Jeanne-Lajoie	1974
École élémentaire Gabrielle-Roy	1975
École secondaire Gabriel-Dumont	1979
Collège français	1979
École secondaire Le Caron	1980
École élémentaire Champlain (nouvelle école Franco-Niagara en 2019)	1981
Académie La Pinède	1981
École élémentaire Félix-Leclerc	1988
École élémentaire Mathieu da Costa	1990
École élémentaire LaMarsh	1991
École élémentaire Laure-Rièse	1991
École élémentaire Les Rapides	1991
École élémentaire La Source	1993
École élémentaire Nouvel Horizon	1995
École élémentaire Antonine-Maillet	1997

Écoles ouvertes en 1998

Académie de la Tamise
 École élémentaire Horizon Jeunesse
 École élémentaire L'Envolée
 École élémentaire L'Héritage
 École élémentaire La Fontaine
 École élémentaire Patricia-Picknell
 École élémentaire Renaissance

Écoles ouvertes en 2000

Académie de la Moraine (logé dans un édifice loué)
 École élémentaire Carrefour des jeunes
 École élémentaire L'Odyssée
 École élémentaire Pavillon de la jeunesse
 École élémentaire Pierre-Elliott-Trudeau
 École secondaire Jeunes sans frontières

École ouverte en 2002

École élémentaire L'Harmonie



Écoles ouvertes en 2008

École élémentaire des Quatre-Rivières
École élémentaire La Mosaïque

École ouverte en 2009

École secondaire Roméo-Dallaire

École ouverte en 2010

École secondaire de Lamothe-Cadillac

Écoles ouvertes en 2011

École élémentaire du Chêne
École secondaire Gaétan-Gervais

Écoles ouvertes en 2012

École élémentaire Charles-Sauriol
École secondaire Norval-Morrisseau
École secondaire Toronto Ouest

Écoles ouvertes en 2013

Académie Alexandre-Dumas
École élémentaire Ronald-Marion

École ouverte en 2014

École élémentaire Louise-Charron

École ouverte en 2016

École élémentaire La Pommeraie

École ouverte en 2017

École élémentaire Le Flambeau
École élémentaire Micheline-Saint-Cyr

École ouverte en 2018

École élémentaire Paul-Demers
École élémentaire Viola-Léger

École ouverte en 2019

École élémentaire Chantal Benoit
École élémentaire Dyane Adam
École secondaire David-Saint-Jacques
École Franco-Niagara (sur l'ancien site de l'école secondaire Confédération)

**Bureaux administratifs et centre de formation (4)**

Siège social, édifice partagé avec l'École élémentaire Mathieu da Costa (Toronto)
Bureaux administratifs de Welland (Welland)
Bureaux administratifs de Burlington, édifice partagé avec l'École élémentaire Renaissance (Burlington)
Centre de formation professionnelle et bureaux des services éducatifs de Brampton, édifice partagé avec l'École secondaire Jeunes sans frontières (Brampton)

Autres édifices (2)

Centre Appian à Toronto (futur terrain de l'École élémentaire Paul-Demers)
Édifice pour la future école secondaire à l'est de Toronto

Garderies françaises de jour dans les écoles du Conseil (36)

Cercle de l'amitié, École élémentaire Carrefour des jeunes
Cercle de l'amitié, École élémentaire Le flambeau
Chez Tante Laure, École élémentaire Laure-Rièse
Chez Tante Laure, Académie Alexandre-Dumas
Franco-Sol garderie et centre de ressources, École élémentaire Louise-Charron
La Boîte à soleil, École élémentaire LaMarsh
La Boîte à soleil, École élémentaire Nouvel Horizon
La Boîte à soleil, École élémentaire L'Héritage
La Boîte à soleil, École Franco-Niagara
La Clé D'la Baie en Huronie : Garderie Le Petit Voilier, École élémentaire La Source
Centre de leadership Les Coccinelles, École élémentaire Patricia-Picknell
Centre de leadership Les Coccinelles, École élémentaire Renaissance
Centre de leadership Les Coccinelles, École élémentaire du Chêne
Centre de leadership Les Coccinelles, École élémentaire Dyane Adam
Les Petites Mains, École élémentaire L'Envolée
La Farandole, École élémentaire Gabrielle-Roy
La Farandole, École élémentaire Félix-Leclerc
La Farandole, École élémentaire Pierre-Elliott-Trudeau
Les Lucioles, École élémentaire Antonine-Maillet
Les Lucioles, École Ronald-Marion
Les Lucioles, École élémentaire Viola-Léger
La Petite École Francophone, École élémentaire L'Harmonie
Le Petit Chaperon Rouge, École élémentaire La Mosaïque
Centre de la petite enfance – Les amis du monde, École élémentaire Charles-Sauriol
La Ribambelle, École élémentaire Les Rapides
La Ribambelle, Académie de la Tamise
La Ribambelle, École élémentaire Marie-Curie
La Ribambelle, École élémentaire La Pommeraie
Les étoiles brillantes, École élémentaire L'Odyssée
Les étoiles brillantes, École élémentaire Micheline-Saint-Cyr
Le Petit Baobab, École élémentaire des Quatre-Rivières
Les Merveilles du Monde, École élémentaire Jeanne-Lajoie
Garderie du Soleil Levant, École élémentaire La Fontaine
Garderie du Soleil Levant, École élémentaire Mathieu da Costa
La Fontaine de l'Amitié, École élémentaire Horizon Jeunesse
L'Association des Francophones de la Région de York, Académie de la Moraine

**Autre - Programme avant et après l'école (10)**

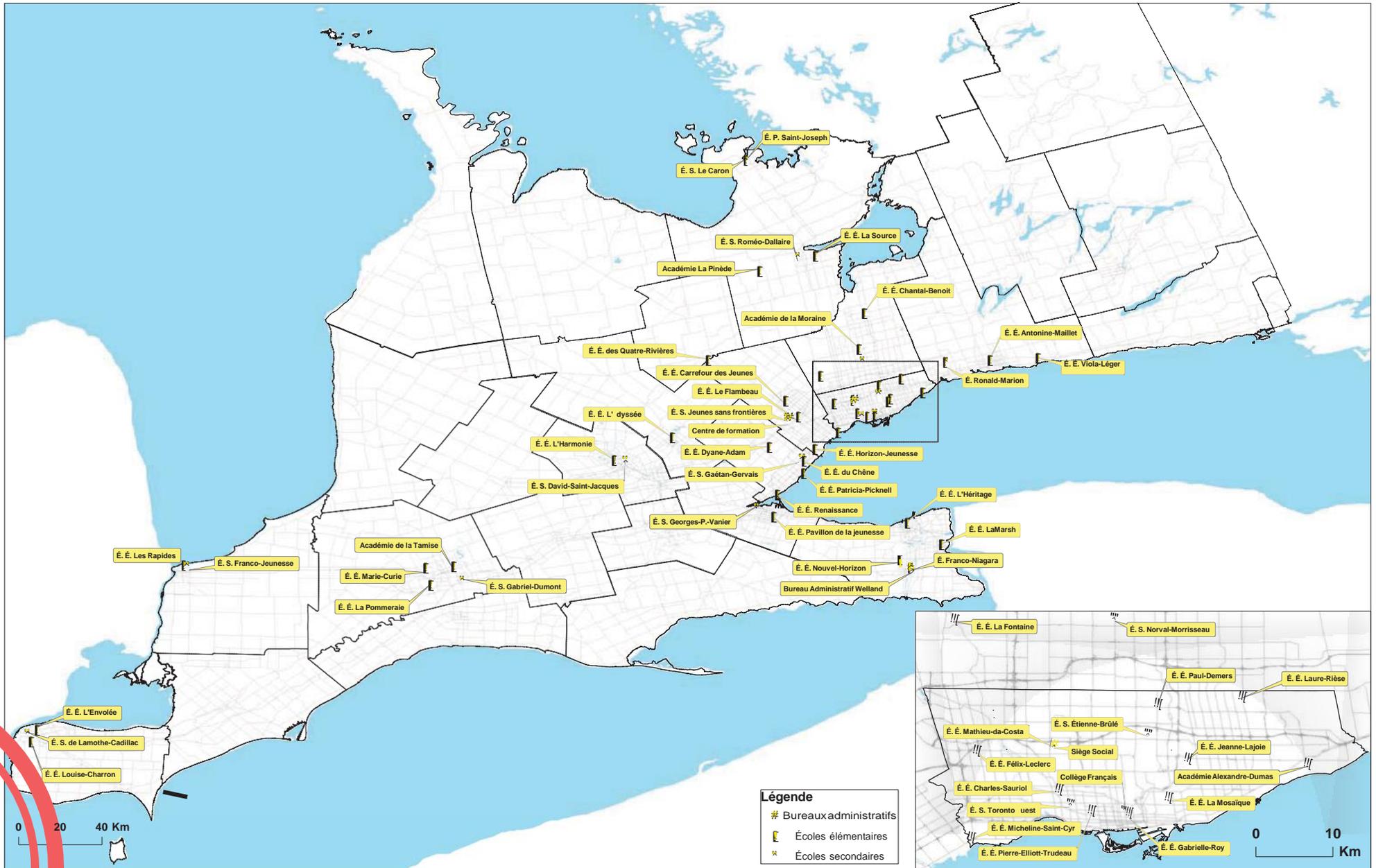
École élémentaire La Fontaine, géré par la Garderie du Soleil Levant (juin 2021)
École élémentaire Paul-Demers, géré par Les étoiles brillantes (sept 2021) École
élémentaire Pavillon de la jeunesse, géré par le Conseil
École élémentaire La Pommeraie, géré par l'Escale : Carrefour Communautaire
Francophone de London
École élémentaire Marie-Curie, géré par l'Escale : Carrefour Communautaire
Francophone de London
Académie de la Tamise, géré par l'Escale : Carrefour Communautaire Francophone
de London
La Clé D'la Baie en Huronie : Garderie Le Petit Voilier), École publique Saint-Joseph
École Chantal-Benoit, géré par le Conseil (sept. 2021)

Centre pour l'enfant et la famille ON y va (10)

Académie Alexandre Dumas, gérer par le conseil
École élémentaire Gabrielle-Roy, gérer par le conseil
École élémentaire Horizon Jeunesse, gérer par BridgeWay Family Center
École élémentaire Dyane-Adam, gérer par Centre de leadership Les Coccinelles
Académie de la Tamise, gérer par La Ribambelle
École élémentaire Viola-Léger, gérer par YMCA
École élémentaire Carrefour des jeunes (à venir)
École élémentaire La Fontaine (à venir)
École élémentaire La Source (à venir) École
élémentaire Quatre-Rivières (à venir)

Terrains vacants (5)

Site Morrison à Kitchener
Site Crerar à Hamilton
Site Rifle Range à Hamilton
Site Country Glen à Markham
Site Broughton à Hamilton



- Section 1 Rapport
- Section 2 effectifs
- Section 3 dotation
- Section 4 Budget
- Section 5 gouvernance
- Section 6 Éducation
- Section 7 Autres services
- Section 8 Résultats oQRe
- Section 9 immobilisations
- Section 10 Réserves
(excédents
accumulés)

Section 10

Réserves (excédents accumulés)



Détail des excédents accumulés

Le tableau du « Détail des excédents accumulés » présente un suivi depuis les états financiers 2019-2020 en tenant compte des résultats budgétés pour l'année scolaire 2020-2021 de même que des changements à certains surplus des années antérieures.

Les excédents accumulés sont de deux types, soit « disponibles aux fins de conformité » ou « non disponibles aux fins de conformité ». Les « excédents disponibles aux fins de conformité » sont ceux qui sont utilisés pour s'assurer que le Conseil respecte les exigences statutaires lors de la présentation de son budget. Ces excédents peuvent normalement être affectés à des utilisations particulières comme exemple, le report des surplus pour les salles de classe des écoles. Les « excédents non disponibles » sont des montants qui ne peuvent pas être utilisés par le Conseil et qui sont exclus des calculs statutaires. On peut penser aux revenus de subventions reconnus lors de l'achat d'un terrain, aux surplus des conseils d'école ou encore aux passifs actuariels pour les avantages futurs des membres du personnel.

Pour l'année 2021-2022, le ministère a suspendu l'obligation de présenter un plan d'élimination du déficit de l'exercice sur une période maximum de deux ans pour tout déficit présenté.

Le ministère permettra exceptionnellement un déficit pouvant atteindre 2 % du budget de fonctionnement pour assurer un fonctionnement sécuritaire des écoles durant la pandémie. Cependant, le ministère permet au conseil de seulement budgéter 1% lors de la présentation des prévisions. Ce n'est qu'à l'automne que le Ministère donnera son approbation pour utiliser le 1% supplémentaire.

Explications pour les activités de 2021-2022

Projets de construction financés par le Conseil

Le Conseil a, par le passé, approuvé des allocations aux projets de construction financés par le Conseil. Les transferts suivants ont été effectués, soit (69 056 \$) pour l'amortissement des actifs acquis par fonds d'amortissement et (379 712 \$) pour l'amortissement des projets de construction complétés financés par le Conseil.

Intérêts sur dette non supportée

Les intérêts sur une partie de la dette à long terme du Conseil ne sont pas remboursés par le Ministère. Une réserve fut constituée par le Conseil et le montant non financé est appliqué contre celle-ci (21 205\$).

Dépenses supplémentaires reliées à la pandémie COVID-19

Des dépenses d'environ 1 850 000 \$ sont prévues pour permettre au Conseil de répondre aux demandes supplémentaires occasionnées par la pandémie COVID-19. Ceci couvrira les besoins identifiés en conciergerie, surveillance, suppléance, équipements et matériel pour une période de deux à trois mois.



Autres dépenses

Des dépenses d'environ 284 984\$ sont prévues pour le fonctionnement du Conseil.

Construction de nouvelles écoles

Depuis le dépôt du budget révisé 2020-2021, le ministère a accordé en juin 2021 la permission au Conseil d'utiliser 2 638 548 \$ pour financer une partie des travaux de l'école secondaire Toronto-Est. Ce montant est indiqué comme une appropriation de l'excédent de fonctionnement accumulé en 2020-2021.

Budget 2021-2022

Détail des excédents accumulés

Excédent de fonctionnement accumulé	Disponible pour fin de conformité								Non disponible pour fin de conformité	Total des surplus du Conseil	
	Autres Usages			Capital				Total			
	CSPAAT	Salle de classe	Projets différés	Réalisés			À réaliser				
				Intérêts sur dette non supportée	Fonds d'amort. TDSB	Projets immos engagés	Nouvelles écoles				
Solde au 31 août 2020	17 370 547	263 303	1 409 732	1 330 000	163 243	966 787	11 284 395	2 667 819	35 455 825	101 043 135	136 498 960
Résultats annuels	(3 979 201)								(3 979 201)		(3 979 201)
Amortissement travaux financés par le Conseil	375 289						(375 289)		-		-
Appropriation surplus Toronto-Est	(2 638 548)							2 638 548	-		-
Travaux nouvelles écoles							2 281 910	(2 281 910)	-		-
Actifs amortis - Fonds d'amortissement	69 056					(69 056)			-		-
Intérêts sur la dette non supportée - CIBC Mellon	23 190				(23 190)				-		-
(Surplus) déficit budgétaire des écoles	700 000		(700 000)						-		-
Achats de portables	1 330 000			(1 330 000)					-		-
Solde au 31 août 2021	13 250 333	263 303	709 732	-	140 053	897 731	13 191 016	3 024 457	31 476 624	101 043 135	132 519 759
Résultats annuels	(2 618 707)								(2 618 707)		(2 618 707)
Amortissement travaux financés par le Conseil	379 712						(379 712)		-		-
Travaux nouvelles écoles							385 909	(385 909)	-		-
Actifs amortis - Fonds d'amortissement	69 056					(69 056)			-		-
Intérêts sur la dette non supportée - CIBC Mellon	21 205				(21 205)				-		-
Solde au 31 août 2022	11 101 599	263 303	709 732	-	118 848	828 675	13 197 213	2 638 548	28 857 917	101 043 135	129 901 052

POINT NO 7.3.1 DE L'ORDRE DU JOUR -SPUB



Le 25 juin 2021

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Bilan des projets de réfection des écoles 2019-2020

ANTÉCÉDENTS

Lors de la rencontre du Conseil du 27 septembre 2019, l'administration présentait le rapport ainsi que la liste des projets de réfection et d'amélioration de la condition des écoles pour 2019-2020.

SITUATION ACTUELLE

L'administration désire faire le bilan sur la réalisation de l'ensemble des projets approuvés.

L'annexe A présente la liste des projets approuvés en septembre 2019.

L'annexe B présente la liste des projets réalisés en 2019-2020 ainsi que les coûts finaux approximatifs.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 25 juin 2021 intitulé « Bilan des projets de réfection des écoles 2019-2020 » soit reçu.

Préparé par :
Directeur du secteur de l'immobilisation de l'entretien et de la planification,
Miguel Ladouceur

Présenté par :
La directrice de l'éducation par intérim
Sylvie Longo

Annexe A - Liste des projets pour 2019-2020

Annexe A

École	Description des travaux	Plan pluriannuel (accessibilité, énergie) :	Réfections 19-20 :	Amélioration de la condition des écoles 19-20 :
Diverses écoles	Programme annuel d'accessibilité des écoles (modernisation ascenseur à Académie de la Tamise).	accessibilité	200 000 \$	
Diverses écoles	Programme annuel d'accessibilité des écoles (ajout d'un ascenseur et toilette universelle à Pierre-Elliott-Trudeau).	accessibilité	1 100 000 \$	500 000 \$
Diverses écoles	Programme annuel de réfection des toitures.	énergie		1 300 000 \$
Diverses écoles	Projets en informatique.		50 000 \$	
Diverses écoles	Centre de refroidissement (2 à 3 écoles).		100 000 \$	
Diverses écoles	Études (Collège français et La Mosaïque).		25 000 \$	
Diverses écoles	Remplacer trois systèmes d'intercommunication.			90 000 \$
Diverses écoles	Modernisation système d'éclairage intérieur (LED).	énergie		120 000 \$
Diverses écoles	Optimisation et recommissionning des systèmes CVAC (économie énergie).	énergie	120 000 \$	
Diverses écoles	Réserve pour projets divers.		150 000 \$	
Diverses écoles	Remplacement de la quincaillerie.	accessibilité	200 000 \$	
Diverses écoles	Ajout/remplacement système de caméras (2 écoles).			200 000 \$
Diverses écoles	Peinturer 2 écoles.			90 000 \$
École élémentaire Alexandre-Dumas	Refaire la chaufferie.	énergie		400 000 \$
École élémentaire Alexandre-Dumas	Ajout de toilettes au 2e étage pour les garçons.		175 000 \$	
École élémentaire Alexandre-Dumas	Centre de refroidissement dans le gymnase.		75 000 \$	
École élémentaire Antonine Mallet	Refaire l'asphalte de la cour d'école (côté ouest seulement incluant le béton près de l'école) et chemin devant l'école.		325 000 \$	
École élémentaire Carrefour des jeunes	Refaire la peinture des corridors, bibliothèque et toilettes.			50 000 \$
École élémentaire Carrefour des jeunes	Remplacer les partitions et éviers pour les toilettes des élèves.			200 000 \$
École élémentaire Carrefour des jeunes	Refaire le scellement aux murs extérieurs et recouvrement du mur extérieur du gymnase.			50 000 \$
École élémentaire Carrefour des jeunes	Revoir la configuration et agrandissement du stationnement.			250 000 \$
École élémentaire Carrefour des jeunes	Revoir la configuration des massifs de fleurs (entrées S01 et S03).			10 000 \$
École élémentaire Carrefour des jeunes	Revoir l'aménagement ainsi que les aires asphaltés de la cour d'école.			50 000 \$
École élémentaire Carrefour des jeunes	Remplacer le revêtement de la cour des maternelles/jardins.			50 000 \$
École élémentaire Carrefour des jeunes	Remplacer le rideau séparateur du gymnase.			20 000 \$
École élémentaire Carrefour des jeunes	Remplacer le linoléum aux endroits endommagés (garderie et entrées).			25 000 \$
École élémentaire Carrefour des jeunes	Remplacer l'éclairage extérieur (école et site).	énergie		25 000 \$
École élémentaire Carrefour des jeunes	Remplacer le système d'intercommunication.			35 000 \$
École élémentaire Charles-Sauriol	Remplacer l'ancien système immotique de l'école (BAS).	énergie		150 000 \$
École élémentaire Charles-Sauriol	Remplacer les unités de ventilation de l'école (incluant les unités de climatisation).	énergie		850 000 \$
École élémentaire Gabrielle-Roy	Refaire le service électrique de l'école.			350 000 \$
École élémentaire Gabrielle-Roy	Remplacer l'éclairage des corridors et sur les murs extérieurs de l'école.	énergie		50 000 \$
École élémentaire Gabrielle-Roy	Remplacer l'éclairage du gymnase.	énergie		30 000 \$
École élémentaire La Fontaine	Réserve pour modernisation du service électrique, alarme incendie, PA et pavage (en lien avec le projet de garderie).			450 000 \$

École élémentaire La Mosaïque	Repeindre les classes, escaliers et corridors de l'école.		75 000 \$	
École élémentaire Pierre-Elliott-Trudeau	Revoir l'aménagement de la bibliothèque et ajout d'air climatisé (en lien avec le projet d'ascenseur).		200 000 \$	
École secondaire Norval-Morrissette	Remplacer la clôture autour de la propriété de l'école.			40 000 \$
École secondaire Norval-Morrissette	Refaire le terrain de jeu (zone gazonnée).			160 000 \$
École élémentaire des Quatre-Rivières	Refaire l'asphalte de la cour d'école.			375 000 \$
École élémentaire La Source	Refaire le vestibule à l'entrée principale ainsi que le mur de céramique extérieur.		200 000 \$	
École élémentaire La Source	Remplacer les portes extérieures (incluant cadres).			175 000 \$
École élémentaire La Source	Remplacer l'éclairage extérieur (bâtiment et site).	énergie		40 000 \$
École élémentaire LaMarsh	Remplacement des fenêtres et porte S05.	énergie		375 000 \$
École élémentaire LaMarsh	Installer des stores pour l'ensemble de l'école.			35 000 \$
École élémentaire LaMarsh	Peinturer les corridors incluant portes et cadres.			35 000 \$
École élémentaire LaMarsh	Refaire et reconfigurer les toilettes 106, 107, 111B, 133			250 000 \$
École élémentaire LaMarsh	Ajouter une nouvelle toilette universelle.	accessibilité		150 000 \$
École élémentaire LaMarsh	Remplacer les casiers pour les 7,8 et remplacer les casiers par des crochets pour le reste de l'école.		150 000 \$	
École élémentaire L'Héritage	Réserve pour remplacer les systèmes d'alarme incendie, sécurité et intercommunication (en lien avec le projet de garderie).			130 000 \$
École élémentaire Nouvel Horizon	Réparation du mur du gymnase (problème moisissures).			150 000 \$
École élémentaire Pavillon de la jeunesse	Remplacer les portes intérieures et cadres (en bois et en mauvais état).	accessibilité		250 000 \$
École élémentaire Pavillon de la jeunesse	Remplacer le panneau d'alarme incendie incluant lumières stroboscopiques.	accessibilité		50 000 \$
École élémentaire Pavillon de la jeunesse	Refaire le service électrique de l'école.			350 000 \$
École élémentaire Pavillon de la jeunesse	Ajouter une toilette universelle, ouverture de porte et fontaine adaptée.	accessibilité		150 000 \$
École élémentaire Pavillon de la jeunesse	Ajout d'un accès au toit.			20 000 \$
École élémentaire Louise-Charron	Remplacer le système immotique de l'école (BAS).	énergie		175 000 \$
École élémentaire Louise-Charron	Remplacer l'unité de ventilation multizones.	énergie		325 000 \$
École élémentaire Micheline-Saint-Cyr	Refaire le stationnement incluant les services (eau, électricité, drainage).		300 000 \$	200 000 \$

Total :	3 445 000 \$	8 780 000 \$	12 225 000 \$
Revenus reportés 2018-2019 :	1 084 459 \$	84 223 \$	
Subventions 2019-2020 :	2 871 616 \$	10 118 549 \$	
Fonds disponibles pour 2019-2020 :	3 956 075 \$	10 202 772 \$	14 158 847 \$
Contingences :	511 075 \$	1 422 772 \$	1 933 847 \$
% contingences actuelle :	12,9%	13,9%	13,7%

Annexe B - Liste des projets complétés en 2019-2020

Annexe B

École	Description des travaux	Budget approuvé réfections 19-20 :	Budget approuvé amélioration de la condition des écoles 19-20 :	Budget approuvé : Total	Coût final approximatif	Commentaire
Diverses écoles	Programme annuel d'accessibilité des écoles (modernisation ascenseur à Académie de la Tamise).	200 000 \$		200 000 \$	145 223 \$	
Diverses écoles	Programme annuel d'accessibilité des écoles (ajout d'un ascenseur et toilette universelle à Pierre-Elliott-Trudeau).	1 100 000 \$	500 000 \$	1 600 000 \$	1 270 815 \$	
Diverses écoles	Programme annuel de réfection des toitures.		1 300 000 \$	1 300 000 \$	1 111 115 \$	
	LATA, remplacer toit #5				111 373 \$	
	MACO, Remplacer toit #1, 4, 5, 6, 8, 9				289 986 \$	
	ETBR, Remplacer toit #1				246 376 \$	
	LAFO, Remplacer toits #1 et #2				216 754 \$	
	FELE, Remplacer toits #2 et #3				246 626 \$	
Diverses écoles	Projets en informatique.	50 000 \$		50 000 \$	51 988 \$	
Diverses écoles	Centre de refroidissement (2 à 3 écoles).	100 000 \$		100 000 \$	0 \$	
Diverses écoles	Études (Collège français et La Mosaïque).	25 000 \$		25 000 \$	0 \$	annulé
Diverses écoles	Remplacer trois systèmes d'intercommunication (CAJE).		90 000 \$	90 000 \$	47 798 \$	
Diverses écoles	Modernisation système d'éclairage intérieur (LED).		120 000 \$	120 000 \$	88 654 \$	
	JELA, gym et cafétéria				50 331 \$	
	COFR, gym				19 581 \$	
	DUCH, gym				18 743 \$	
Diverses écoles	Optimisation et reconditionnement des systèmes CVAC (économie énergie). PIET, RODA, LASO, ROMA	120 000 \$		120 000 \$	47 077 \$	
Diverses écoles	Réserve pour projets divers. FELE, ANMA	150 000 \$		150 000 \$	22 042 \$	
Diverses écoles	Remplacement de la quincaillerie.	200 000 \$		200 000 \$	0 \$	reporté
Diverses écoles	Ajout/remplacement système de caméras (2 écoles). TOOU, FRJE, LECD		200 000 \$	200 000 \$	274 323 \$	
Diverses écoles	Peinturer 2 écoles.		90 000 \$	90 000 \$	0 \$	reporté
École élémentaire Alexandre-Dumas	Refaire la chaufferie.		400 000 \$			
École élémentaire Alexandre-Dumas	Ajout de toilettes au 2e étage pour les garçons.	175 000 \$		650 000 \$	557 022 \$	
École élémentaire Alexandre-Dumas	Centre de refroidissement dans le gymnase.	75 000 \$				
École élémentaire Antonine Maillet	Refaire l'asphalte de la cour d'école (côté ouest seulement incluant le béton près de l'école) et chemin devant l'école.	325 000 \$		325 000 \$	282 031 \$	
École élémentaire Carrefour des jeunes	Refaire la peinture des corridors, bibliothèque et toilettes.		50 000 \$			
École élémentaire Carrefour des jeunes	Remplacer les partitions et éviers pour les toilettes des élèves.		200 000 \$			
École élémentaire Carrefour des jeunes	Refaire le scellement aux murs extérieurs et recouvrement du mur extérieur du gymnase.		50 000 \$			
École élémentaire Carrefour des jeunes	Revoir la configuration et agrandissement du stationnement.		250 000 \$			
École élémentaire Carrefour des jeunes	Revoir la configuration des massifs de fleurs (entrées S01 et S03).		10 000 \$			
École élémentaire Carrefour des jeunes	Revoir l'aménagement ainsi que les aires asphaltées de la cour d'école.		50 000 \$	765 000 \$	334 594 \$	
École élémentaire Carrefour des jeunes	Remplacer le revêtement de la cour des maternelles/jardins.		50 000 \$			
École élémentaire Carrefour des jeunes	Remplacer le rideau séparateur du gymnase.		20 000 \$			
École élémentaire Carrefour des jeunes	Remplacer le linoléum aux endroits endommagés (garderie et entrées).		25 000 \$			
École élémentaire Carrefour des jeunes	Remplacer l'éclairage extérieur (école et site).		25 000 \$			
École élémentaire Carrefour des jeunes	Remplacer le système d'intercommunication.		35 000 \$			
École élémentaire Charles-Sauriol	Remplacer l'ancien système immotique de l'école (BAS).		150 000 \$			
École élémentaire Charles-Sauriol	Remplacer les unités de ventilation de l'école (incluant les unités de climatisation).		850 000 \$	1 000 000 \$	1 016 511 \$	
École élémentaire Gabrielle-Roy	Refaire le service électrique de l'école.		350 000 \$			

École élémentaire Gabrielle-Roy	Remplacer l'éclairage des corridors et sur les murs extérieurs de l'école.		50 000 \$	430 000 \$	410 417 \$	
École élémentaire Gabrielle-Roy	Remplacer l'éclairage du gymnase.		30 000 \$			
École élémentaire La Fontaine	Réserve pour modernisation du service électrique, alarme incendie, PA et pavage (en lien avec le projet de garderie).		450 000 \$	450 000 \$	450 000 \$	
École élémentaire La Mosaïque	Repeindre les classes, escaliers et corridors de l'école.	75 000 \$		75 000 \$	58 875 \$	
École élémentaire Pierre-Elliott-Trudeau	Revoir l'aménagement de la bibliothèque et ajout d'air climatisé (en lien avec le projet d'ascenseur).	200 000 \$		200 000 \$	0 \$	avec projet d'ascenseur
École secondaire Norval-Morrisseau	Remplacer la clôture autour de la propriété de l'école.		40 000 \$	200 000 \$	360 995 \$	
École secondaire Norval-Morrisseau	Refaire le terrain de jeu (zone gazonnée).		160 000 \$			
École élémentaire des Quatre-Rivières	Refaire l'asphalte de la cour d'école.		375 000 \$	375 000 \$	375 000 \$	avec projet garderie
École élémentaire La Source	Refaire le vestibule à l'entrée principale ainsi que le mur de céramique extérieur.	200 000 \$		415 000 \$	360 523 \$	
École élémentaire La Source	Remplacer les portes extérieures (incluant cadres).		175 000 \$			
École élémentaire La Source	Remplacer l'éclairage extérieur (bâtiment et site).		40 000 \$			
École élémentaire LaMarsh	Remplacement des fenêtres et porte S05.		375 000 \$			
École élémentaire LaMarsh	Installer des stores pour l'ensemble de l'école.		35 000 \$			
École élémentaire LaMarsh	Peinturer les corridors incluant portes et cadres.		35 000 \$			
École élémentaire LaMarsh	Refaire et reconfigurer les toilettes 106, 107, 111B, 133		250 000 \$	995 000 \$	799 475 \$	
École élémentaire LaMarsh	Ajouter une nouvelle toilette universelle.		150 000 \$			
École élémentaire LaMarsh	Remplacer les casiers pour les 7,8 et remplacer les casiers par des crochets pour le reste de l'école.	150 000 \$				
École élémentaire L'Héritage	Réserve pour remplacer les systèmes d'alarme incendie, sécurité et intercommunication (en lien avec le projet de garderie).		130 000 \$	130 000 \$	130 000 \$	avec projet garderie
École élémentaire Nouvel Horizon	Réparation du mur du gymnase (problème moisissures).		150 000 \$	150 000 \$	3 690 \$	investigation seulement
École élémentaire Pavillon de la jeunesse	Remplacer les portes intérieures et cadres (en bois et en mauvais état).		250 000 \$			
École élémentaire Pavillon de la jeunesse	Remplacer le panneau d'alarme incendie incluant lumières stroboscopiques.		50 000 \$			
École élémentaire Pavillon de la jeunesse	Refaire le service électrique de l'école.		350 000 \$	820 000 \$	379 646 \$	
École élémentaire Pavillon de la jeunesse	Ajouter une toilette universelle, ouverture de porte et fontaine adaptée.		150 000 \$			
École élémentaire Pavillon de la jeunesse	Ajout d'un accès au toit.		20 000 \$			
École élémentaire Louise-Charron	Remplacer le système immotique de l'école (BAS).		175 000 \$	500 000 \$	0 \$	reporté 20-21
École élémentaire Louise-Charron	Remplacer l'unité de ventilation multizones.		325 000 \$			
École élémentaire Micheline-Saint-Cyr	Refaire le stationnement incluant les services (eau, électricité, drainage).	300 000 \$	200 000 \$	500 000 \$	337 109 \$	
Total :		3 445 000 \$	8 780 000 \$	12 225 000 \$	10 114 693 \$	

Revenus reportés 2018-2019 :

1 084 459 \$ 84 223 \$

Subventions 2019-2020 :

2 871 616 \$ 10 118 549 \$

Fonds disponibles pour 2019-2020 :

3 956 075 \$ 10 202 772 \$ **14 158 847 \$**

POINT NO 8.1 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



Le 25 juin 2021

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : *Politique n°1,09 Accès à l'information et protection de la vie privée*

PRÉAMBULE

Conformément au cycle de révision des politiques du Conseil qui a été établi à quatre ans, la *Politique n°1,09 Accès à l'information et protection de la vie privée* a été revue le 26 février 2021 et envoyée en consultation publique en mars 2021.

SITUATION ACTUELLE

Vous trouverez à l'Annexe A la version définitive de la *Politique n°1,09 Accès à l'information et protection de la vie privée*. Cette version fait suite à l'examen des commentaires reçus dans le cadre de la consultation publique et inclut des changements.

Vous trouverez à l'annexe B les directives administratives à titre informatif.

Vous trouverez à l'annexe C les commentaires reçus lors de la consultation publique.

II EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 25 juin 2021 portant sur la *Politique n°1,09 Accès à l'information et protection de la vie privée* soit reçu.

QUE le Conseil approuve la *Politique n°1,09 Accès à l'information et protection de la vie privée* telle que présentée.

Préparé par :

La direction des communications et du marketing,
Julie Vanghelder

Présenté par :

La direction de l'éducation par intérim,
Sylvie Longo

ACCÈS À L'INFORMATION ET PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Approuvée le 26 septembre 2009
Révisée le 25 mai 2013
Révisée le 24 mars 2017
Révisée le 25 juin 2021
Prochaine révision en 2024-2025

Page 1 de 6

GÉNÉRALITÉS

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) s'engage à respecter la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée* (appelée la *Loi* dans la présente politique pour alléger le texte) auquel il est assujéti.

Le but de la *Loi* est :

- de s'assurer que les institutions publiques sont ouvertes et agissent de façon responsable vis-à-vis du public en accordant le droit d'accès aux renseignements qui sont du ressort du public; et
- de protéger la vie privée des particuliers en contrôlant la façon dont les institutions recueillent, utilisent, divulguent et conservent les renseignements personnels.

Le Conseil, qui est au service des membres de sa communauté, souscrit entièrement à l'esprit de la *Loi*. Il se veut donc ouvert au public tout en s'assurant du respect de la vie privée des particuliers, que ce soit les élèves qui fréquentent ses écoles, leurs parents, tuteurs ou tutrices, les membres des conseils d'école, l'ensemble de son personnel, les bénévoles, les membres de sa communauté et le public en général.

Le Conseil désire également établir une communication ouverte et franche avec sa communauté et qu'un climat de confiance et d'étroite collaboration règne entre elle et lui.

Pour bien desservir sa communauté, le Conseil se doit de bien la renseigner, lui donner les moyens pour qu'elle puisse faire part de son opinion et lui fournir tous les éclaircissements dont elle a besoin pour comprendre la portée de ses décisions.

Pour ce faire, le Conseil s'engage à lui fournir tous les renseignements susceptibles de l'intéresser qui sont du ressort du public et de la tenir au courant de ses orientations. Il s'évertue à jouer un rôle proactif visant à tenir ses contribuables au courant des développements qui les concernent. Il a pour principe d'informer régulièrement le public des questions qu'il traite et des décisions qu'il prend. Les principaux moyens de diffusion utilisés sont le site Web du Conseil et ceux de ses écoles, [les communications directes aux familles, aux partenaires](#), les communiqués de presse, les bulletins de nouvelles du Conseil et de ses écoles, les avis qui paraissent dans les journaux, les avis de convocation aux assemblées ou réunions qui sont diffusés sur son site Web ou par l'entremise de ses écoles ou tout autre moyen à la disposition du Conseil. [Les membres du personnel reçoivent les informations du Conseil via des canaux de communication interne \(courriels, blogue, lettres\).](#)

ACCÈS À L'INFORMATION ET PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

DÉLÉGATION DE POUVOIR

Le Conseil désigne la présidence du Conseil comme personne responsable de l'application de la *Loi*.

Le Conseil délègue les attributions de la personne responsable du Conseil à la direction de l'éducation et, à travers elle, à la personne responsable de la coordination de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée.

En dépit de la délégation des attributions, la personne responsable est celle qui rend compte de toutes les mesures et de toutes les décisions prises en vertu de la *Loi*.

DÉFINITIONS

Renseignements généraux

Les renseignements généraux consistent en des renseignements ou documents publics détenus par le Conseil sans égard de leur mode de transcription (qu'ils soient sous forme imprimée, ou électronique.) qui ne sont pas de nature personnelle ou confidentielle et qui ne sont pas exempts d'accès en vertu de la *Loi* ou de tout autre loi ou règlement. Voici quelques exemples de renseignements généraux qui sont disponibles au public ou qui peuvent l'être sur demande : les politiques et directives administratives du Conseil, les conventions collectives ratifiées, les ordres du jour et les procès-verbaux des séances publiques du Conseil, le calendrier des réunions et autres activités organisées au sein du Conseil et de ses écoles et les programmes et services offerts dans les écoles.

Renseignements personnels

Un renseignement personnel consiste en de l'information qui permet d'identifier une personne. Voici quelques exemples de renseignements personnels dont la confidentialité doit être préservée : les Dossiers scolaires de l'Ontario (DSO), les évaluations psychologiques ou autres des élèves, des renseignements relatifs à la santé et à la discipline des élèves et les dossiers concernant des litiges et plaintes de particuliers. À noter que la plupart des renseignements afférents à l'emploi et aux relations de travail ne sont pas couverts par la *Loi*, mais sont assujettis à d'autres lois telles que la *Loi sur les relations de travail*.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le Conseil respecte les principes suivants :

- le public a le droit d'accès aux renseignements détenus par le Conseil;
- les exceptions à ce droit d'accès sont limitées et précises;
- les renseignements personnels qui sont sous sa garde ou son contrôle doivent être protégés contre toute utilisation et divulgation non autorisées.

ACCÈS À L'INFORMATION ET PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Il importe au Conseil de donner au public accès à tous les renseignements auxquels il a droit.

Tous les renseignements généraux sous la garde et le contrôle du Conseil, qui ne sont pas exempts d'accès ou qui ne sont pas des renseignements personnels tel qu'il est stipulé dans la *Loi* ou tout autre loi ou règlement, sont accessibles au public.

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le Conseil recueille, utilise et conserve les renseignements personnels afin de pouvoir s'acquitter de ses fonctions et responsabilités statutaires.

Il s'engage donc à respecter la confidentialité de tous les renseignements personnels qu'il détient et de respecter toutes les lois auxquelles il est assujéti à cet égard que ce soit la *Loi sur l'éducation*, la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*, la *Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé* ou toute autre loi ou règlement applicable. Il s'engage également à respecter ses responsabilités légales par rapport à la collecte, l'utilisation, la mise à jour, la conservation et la destruction de ces renseignements afin qu'elles se fassent conformément aux lois et règlements pertinents.

Raison d'être

Le Conseil recueille uniquement les renseignements personnels nécessaires à l'éducation des élèves qui fréquentent ses écoles, à la prestation des programmes et services requis par ces élèves et à l'emploi des membres de son personnel ou encore si la *Loi sur l'éducation* ou toute autre loi ou règlement le permet. Ces renseignements personnels doivent être nécessaires au bon fonctionnement du Conseil conformément à la *Loi sur l'éducation* et aux règlements afférents.

La gestion des renseignements personnels recueillis par le Conseil à ces fins est conforme aux dispositions de la *Loi sur l'éducation*, de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée* et de la *Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé*.

Le Conseil doit s'assurer que les renseignements personnels qui sont sous sa garde ou son contrôle ne sont pas utilisés, conservés ou divulgués pour toute autre raison que celles pour lesquelles ils ont été recueillis ou à des fins compatibles, à moins d'avoir obtenu le consentement du particulier concerné par ceux-ci ou à moins qu'une loi ou un règlement le permette.

En vertu de la *Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé*, les dépositaires de renseignements personnels sur la santé sont redevables de la protection des renseignements personnels sur la santé dont ils ont la garde ou le contrôle et peuvent désigner une personne au sein du Conseil qui agira comme mandataire et contribuera au respect des lois régissant la protection de la vie privée.

**ACCÈS À L'INFORMATION ET
PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE**

Principes directeurs

La gestion des renseignements personnels conservés par le Conseil est faite conformément aux principes suivants lesquels satisfont aux exigences de la *Loi* et de la *Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé*.

1. Détermination des fins

Le Conseil détermine les fins pour lesquelles il recueille des renseignements personnels et en avise les particuliers concernés ainsi que de tout autre renseignement exigé par la *Loi* avant ou au moment de la collecte.

2. Consentement

~~Les particuliers concernés (qu'il s'agisse des élèves adultes, des parents, tuteurs ou tutrices, des membres des conseils d'école, des élèves de moins de 16 ans, des membres du personnel, etc.) doivent être au courant ou avoir donné leur consentement lorsque le Conseil procède à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de renseignements personnels à leur sujet, à moins qu'une loi ou un règlement le permette. Les particuliers concernés doivent consentir par écrit à toute collecte, utilisation et divulgation de renseignements personnels à leur sujet, à moins qu'une loi ou un règlement ne le permette. Le consentement du parent ou tuteur de l'élève doit être obtenu si l'élève est âgé de moins de seize (16) ans. Le consentement de l'élève âgé de seize (16) ans ou plus doit être obtenu dans tous les autres cas et il n'est pas nécessaire d'obtenir le consentement du parent ou tuteur de l'élève.~~

La *Loi sur l'éducation* et les règlements afférents régissent le fonctionnement du Conseil dans le cadre de la gestion de ses écoles et de l'ensemble de son personnel.

3. Limitation de la collecte

Le Conseil doit recueillir des renseignements personnels en se conformant aux exigences de la *Loi* et que cette collecte est expressément autorisée par une loi. Il doit aussi indiquer le motif ou les motifs à l'appui de la collecte des renseignements personnels et en aviser les particuliers concernés par ces renseignements avant ou pendant la collecte.

Le Conseil doit limiter la collecte de renseignements personnels à ce qui est juste, équitable, conforme à la *Loi* et doit limiter sa collecte à seulement ce qui est nécessaire dans l'accomplissement de ses responsabilités.

4. Mesures de sécurité

Le Conseil s'assure que les renseignements personnels qui lui sont confiés sont protégés contre tout accès, utilisation et divulgation non autorisés ou à d'autres fins que pour lesquelles ils ont été recueillis, et contre toute destruction involontaire, au moyen de

**ACCÈS À L'INFORMATION ET
PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE**

mesures de sécurité correspondant à leur degré de sensibilité.

5. Limitation de l'utilisation, de la conservation et de la divulgation

Le Conseil utilise, conserve ou divulgue les renseignements personnels qu'aux fins pour lesquelles ils ont été obtenus ou recueillis à moins que la personne concernée y consente ou que la *Loi* le permette ou l'exige.

Le Conseil conserve les renseignements personnels en se conformant à son programme de conservation des registres.

6. Exactitude

Le Conseil s'assure que les renseignements personnels qu'il utilise ou qui sont versés dans ses registres sont exacts, complets et à jour afin de satisfaire aux dispositions de la *Loi* relativement à leur collecte, utilisation, divulgation et conservation.

7. Ouverture et transparence

Le Conseil met à la disposition du public des renseignements sur ses politiques et procédures quant à la gestion des renseignements personnels.

8. Accès et rectification

Le Conseil reconnaît à tout particulier le droit d'avoir accès aux renseignements personnels qui le concernent et de les consulter conformément aux lois régissant la protection de la vie privée, sous réserve d'exceptions obligatoires ou discrétionnaires. Celui-ci peut contester l'exactitude et l'intégralité de ces renseignements et y faire apporter des rectifications s'ils sont erronés ou incomplets ou faire verser une déclaration de désaccord au dossier.

Celui-ci peut également exiger que toute personne ou entité à qui l'accès à ces renseignements personnels aura été accordé au cours de l'année qui précède la rectification ou la déclaration de désaccord, soit informée de la rectification apportée ou du versement de la déclaration de désaccord.

9. Respect des principes

Un particulier peut porter plainte auprès de la direction de l'éducation ou de son délégué ou de sa déléguée sur le non-respect des principes énoncés dans la présente politique et des directives administratives afférentes.

RÉFÉRENCES

la *Loi sur l'éducation*

la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*

la *Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé*

les directives sur les Dossiers scolaires de l'Ontario.

**ACCÈS À L'INFORMATION ET
PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE**

Cette politique abroge la politique 1,09 sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée adoptée le 25 février 1991 par le CEF CUT, prédécesseur du Conseil.

Directives administratives n° 1,09

**ACCÈS À L'INFORMATION ET
PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE**

Approuvées le 26 septembre 2009

Révisées le 24 janvier 2013

Révisées le 24 mars 2017

Révisées le 25 juin 2021

Prochaine révision en 2024-2025

Page 1 de 9

TABLE DES MATIÈRES

Les présentes directives administratives comprennent les sections suivantes :

A. Généralités	page 1
B. Définitions	page 1
C. Responsabilités	page 2
D. Vigilance à l'extérieur des locaux du Conseil	page 4
E. En cas de perte ou de vol d'équipement	page 7
F. Mesures à prendre par les Services informatiques	page 7
G. Liste des accès	page 8
Formulaire de demande	page 9

A. GÉNÉRALITÉS

Les présentes directives administratives donnent les grandes lignes à suivre quant à la mise en œuvre des dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée* (appelée la *Loi* ci-après pour alléger le texte) et les responsabilités du Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) à cet égard. Ces directives ont pour but de mettre à la disposition du public tous les renseignements généraux et personnels auxquels il a droit, qui sont sous la garde ou le contrôle du Conseil, tout en protégeant la vie privée des particuliers dont le Conseil détient des renseignements personnels.

Le Conseil a la responsabilité de protéger la confidentialité des renseignements personnels qu'il détient sur les particuliers, les élèves qui fréquentent ses écoles, les parents, tuteurs ou tutrices, les membres des conseils d'école, l'ensemble de son personnel. Il doit également s'assurer que les registres, actifs ou inactifs, sous format papier, électronique ou autre, qui contiennent des renseignements personnels sont en sécurité et protégés de toute utilisation, divulgation et destruction non autorisées par la *Loi* en prenant toutes les précautions nécessaires.

B. DÉFINITIONS**1. Renseignements personnels**

Les renseignements personnels sont des renseignements consignés qui ont trait à un particulier grâce auxquels il peut être identifié (exemples : son âge, son état matrimonial ou familial, son adresse ou son numéro de téléphone à domicile, son adresse électronique personnelle, des renseignements sur ses antécédents médicaux ou professionnels, etc.).

**ACCÈS À L'INFORMATION ET
PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE****2. Renseignements confidentiels**

Les renseignements confidentiels sont des renseignements obtenus ou confiés en confiance, c'est-à-dire qui ne relèvent pas du domaine public, et qui s'adressent à un nombre restreint de personnes qui ont besoin d'y avoir accès (exemples : les rapports présentés au Conseil en séance à huis clos, des renseignements d'ordre financier, commercial ou technique d'une institution qui ont une valeur pécuniaire, les avis juridiques, etc.).

3. Répertoire des banques de renseignements personnels

Le répertoire de banques de renseignements personnels dresse la liste des renseignements généraux et personnels détenus par le Conseil et ses écoles. Ce répertoire est mis à la disposition du public aux fins d'examen conformément à la *Loi* et donne un aperçu des services et programmes dispensés dans les écoles et les bureaux administratifs du Conseil, fournit le genre de renseignements qu'ils détiennent et des instructions sur comment faire une demande d'accès à l'information.

4. Demande d'accès à l'information

Une demande d'accès à l'information est une demande formelle en vertu de la *Loi* dans le but d'obtenir l'accès à des renseignements généraux ou personnels d'une institution (ici présent le Conseil) ou encore dans le but éventuel d'obtenir des rectifications aux renseignements personnels ou d'inclure une déclaration de désaccord au dossier détenu par le Conseil sur le particulier qui en fait la demande. Un formulaire créé à cet effet est disponible sur le site du Conseil (voir Annexe A).

5. Appel

Toute personne qui fait une demande d'accès à l'information en vertu de la *Loi* peut interjeter appel devant le Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de toute décision prise par le Conseil concernant sa demande.

6. Atteinte à la vie privée

Une atteinte à la vie privée survient lorsqu'il y a une violation de confidentialité qui va à l'encontre de la *Loi* au sujet de particuliers qui peuvent être identifiés lors de la collecte, l'utilisation, la divulgation, la conservation ou la destruction des renseignements personnels qui les concernent.

C. RESPONSABILITÉS

La personne responsable de la coordination de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée, en concertation avec la direction de l'éducation, devra :

- répondre à toute demande formelle d'accès à des renseignements généraux et personnels en vertu de la *Loi*, donner suite aux plaintes concernant la vie privée conformément aux exigences de la *Loi*;
- défendre les décisions portées en appel;

**ACCÈS À L'INFORMATION ET
PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE**

-
- soumettre chaque année le rapport statistique au Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée;
 - préparer à l'intention du public un répertoire des banques de renseignements personnels dont le Conseil a la garde ou le contrôle;
 - veiller à ce que la collecte, l'utilisation, la divulgation, la conservation et la destruction des renseignements personnels soient faites conformément à la *Loi* et aux politiques et directives administratives du Conseil qui s'y rapportent ainsi qu'aux normes qui ont été établies au sein du Conseil à cet égard;
 - assurer la mise en œuvre de la politique en cas d'atteinte à la vie privée lors d'une violation de confidentialité;
 - fournir un appui à l'ensemble du personnel sur toutes les questions d'accès à l'information et de protection de la vie privée et répondre à leurs questions.

Le personnel du Conseil doit :

- transmettre toute demande formelle d'accès à l'information faite en vertu de la *Loi* à la personne responsable de la coordination de la *Loi*;
- consulter cette dernière lors d'incertitude sur le bien-fondé de divulguer ou pas de l'information;
- fournir au public les renseignements généraux sur le Conseil et ses écoles lorsque cela est approprié;
- divulguer les renseignements personnels aux personnes concernées ou aux parents, tuteurs ou tutrices des élèves âgés de moins de 16 ans, conformément à la *Loi* et toute autre loi ou règlement applicable;
- respecter la politique sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée ainsi que l'ensemble des directives administratives et procédures s'y rapportant;
- suivre les dispositions de la *Loi* visant à respecter la vie privée des particuliers et suivre les procédures visant à préserver la confidentialité des renseignements personnels qui les concernent :
 - En informant les personnes concernées de l'autorité légale permettant la collecte des renseignements personnels qui les concernent, de l'usage qui en sera fait et du nom de la personne à qui elles peuvent s'adresser si elles ont des questions sur cette collecte, utilisation ou divulgation.
 - En veillant à ce que tous les formulaires recueillant ou divulguant des renseignements personnels soient revus par la personne responsable de la coordination de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée.
 - En veillant à ce que les renseignements personnels recueillis soient conservés au minimum un an.
 - En veillant à la protection de la confidentialité des renseignements personnels concernant les élèves qui fréquentent les écoles du Conseil, l'ensemble du personnel du Conseil, les parents, tuteurs ou tutrices des élèves, les membres

**ACCÈS À L'INFORMATION ET
PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE**

des conseils d'école et les particuliers qui transigent avec le Conseil en prenant toutes les mesures de sécurité nécessaires (rangement sous clé, etc.). La confidentialité de ces renseignements doit être maintenue en tout temps par toutes les personnes qui ont accès à ceux-ci. Seuls les membres du personnel qui ont expressément besoin des renseignements personnels dans l'exercice de leurs tâches ont accès à ceux-ci.

- En respectant le droit des particuliers à :
 - avoir accès aux renseignements personnels qui les concernent ainsi qu'à des copies de ceux-ci dans les délais prescrits par la *Loi*, et ce, sous réserve d'exceptions limitées;
 - demander le retrait, la rectification des renseignements personnels qui les concernent s'ils sont erronés ou incomplets ou l'inclusion d'une déclaration de désaccord; et
 - déposer une plainte par rapport à la protection de leur vie privée.
- En signant le formulaire d'engagement sur le respect de la confidentialité des renseignements personnels et en faisant signer ledit formulaire aux tierces personnes et aux fournisseurs externes avec lesquels des renseignements personnels sont partagés.
- En communiquant avec la personne responsable de la coordination de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée lorsqu'un programme ou un service impliquant la collecte, l'utilisation ou la divulgation de renseignements personnels est proposé ou revu.

D. VIGILANCE À L'EXTÉRIEUR DES LOCAUX DU CONSEIL

L'évolution rapide de la technologie a grandement changé la façon dont le milieu du travail fonctionne. Le Conseil fournit de l'équipement à la fine pointe aux membres élus et aux membres de son personnel afin qu'ils puissent accomplir leurs tâches où qu'ils soient, et ce, selon leurs besoins par rapport à leurs responsabilités. Cette technologie, mise à leur disposition, leur permet d'avoir accès à des renseignements et documents par divers moyens. L'usage de la technologie a des répercussions importantes sur la façon dont les documents sont traités et sur la façon dont les renseignements personnels ou confidentiels sont recueillis, utilisés, conservés et communiqués.

Bien que cette technologie soit fort utile, il peut s'ensuivre un risque sur le respect de la confidentialité des renseignements reçus et transmis. Pour cette raison, le Conseil compte sur les membres élus et son personnel pour prendre toutes les précautions nécessaires afin de protéger les renseignements personnels ou confidentiels et d'éviter toute perte ou tout vol, quel que soit l'endroit où ils sont. À l'extérieur des locaux du Conseil et des écoles, il importe que tous et toutes fassent davantage preuve de vigilance lorsqu'ils prennent connaissance, se servent ou communiquent de tels renseignements sous format papier ou par l'entremise de la technologie mise à leur disposition. Ces renseignements doivent être gardés à l'abri de tout regard indiscret en tout temps et ne doivent jamais être laissés sans surveillance, à moins d'être mis en sécurité sous clé.

**ACCÈS À L'INFORMATION ET
PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE**

Page 5 de 9

Le Conseil privilégie l'accès de données contenant des renseignements personnels ou confidentiels par l'entremise de téléconnexion protégée et sécuritaire ou d'un réseau privé virtuel tel que le site du Conseil plutôt que le transport des données avec soi au moyen de documents papier, ~~de cédéroms~~ ou de clés USB par exemple.

La sortie de renseignements personnels ou confidentiels ou leur accès à l'extérieur du lieu de travail régulier, quel que soit leur format (papier ou électronique), doit être limité au minimum et uniquement lorsque cela est nécessaire. Dans la mesure du possible, seulement des copies doivent être emportées et les originaux doivent rester au Conseil ou à l'école.

Les documents, sous format papier contenant de tels renseignements, ne doivent jamais être jetés dans une poubelle, un bac de recyclage ou être réutilisés comme papier pour l'imprimante, le photocopieur ou le télécopieur.

1.0 Appareils technologiques et dispositifs mobiles ou sans fil

- 1.1 Les appareils technologiques comprennent les ordinateurs, les télécopieurs, les numériseurs. Les dispositifs mobiles ou sans fil comprennent les ordinateurs portables, tous les appareils mobiles, les clés USB et les téléphones cellulaires ~~ou~~ intelligents.
- 1.2 Tout appareil technologique et dispositif mobile ou sans fil, ayant accès à des renseignements personnels ou confidentiels, doivent être sécurisés en tout temps contre l'accès non autorisé et avoir un mot de passe sécuritaire, conformément aux procédures en vigueur dans le Conseil ~~dépendant de la configuration de l'appareil. Il importe de ne pas utiliser des mots de passe prévisibles comme la date de naissance, le nom de la conjointe ou du conjoint, etc. Le mot de passe doit être mémorisé et changé régulièrement et ne doit pas être partagé avec qui que ce soit.~~ Il importe de ne jamais utiliser la fonction «Mémoriser mon mot de passe» quel que soit le système ou le site Web utilisé.
- 1.3 Il importe d'être vigilants lors de la transmission de tels renseignements par courriel ou autre mode de communication, en raison de leur vulnérabilité, afin d'en assurer la sécurité (par exemple, en vérifiant qu'il s'agit du bon destinataire, en indiquant qu'il s'agit de renseignements de nature confidentielle et au besoin en indiquant que ces documents ne doivent pas être retransmis ou reproduits sans permission). Il est recommandé d'échanger de préférence de tels renseignements au moyen des bases de données du Conseil ou de dossiers partagés sécurisés. Il est également recommandé d'éviter de transmettre de tels renseignements par télécopieur, à moins de ne pouvoir faire autrement et d'avoir pris les précautions ci-dessus mentionnées. La transmission par courriel de renseignements personnels de nature délicate (exemples : évaluation psychologique d'un élève ou rapport sur le renvoi d'un élève ou le congédiement d'un membre du personnel) est à éviter lorsque cela est possible. Il est recommandé de joindre au courriel un document contenant de tels renseignements en le protégeant d'un mot de passe plutôt que de le mettre directement dans l'objet ou le message du courriel.
- 1.4 L'usage d'appareils technologiques, dotés du courrier électronique ou de dispositifs mobiles ou sans fil, tels que les téléphones cellulaires ~~ou~~ intelligents, pour consulter ou échanger sur des renseignements personnels ou confidentiels, doit être évité dans les

**ACCÈS À L'INFORMATION ET
PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE**

aires publiques ou ouvertes ou lors de déplacements en transport en commun, que ce soit en autobus, en métro, en train ou en avion où il existe un risque élevé d'atteinte à la vie privée. Lors de l'usage de ces appareils, il importe de s'assurer que de tels renseignements sont à l'abri de tout regard indiscret et que la conversation ne puisse être entendue autour.

- 1.5 Les renseignements personnels transmis doivent, autant que possible, être anonymisés en utilisant des termes voilés, les initiales de la personne, un symbole ou un code l'identifiant plutôt que le nom au complet afin de préserver l'anonymat de la personne à laquelle les renseignements personnels se rapportent.
- 1.6 Aucun ordinateur portable, appareil mobile ou sans fil ou document papier contenant de tels renseignements ne doit rester sans surveillance dans un véhicule. Dans la mesure du possible, ils doivent être emportés avec soi. S'il n'y a pas moyen de faire autrement et que le véhicule utilisé n'est pas muni d'un coffre, les renseignements personnels ou confidentiels ou les appareils détenant de tels renseignements doivent être entreposés de manière à être hors de la vue des passants et sous clé.
- 1.7 ~~Seules des cédéroms et des~~ Les clés USB ou les disques durs externes ne doivent pas être utilisés. Seul le réseau du Conseil accessible par VPN ou par Office 365 est un mode autorisé ~~dont des modes acceptables de stocker pour stocker~~ de l'information confidentielle. ~~sécurisées (avec mot de passe ou cryptés par les Services informatiques) doivent être utilisés ou emportés à l'extérieur des locaux du Conseil s'ils contiennent des renseignements personnels de nature délicate. Ils ne doivent pas être laissés sans surveillance. Ils doivent être mis en sécurité sous clé lorsqu'ils ne sont pas en usage. Une fois le travail terminé, il est recommandé d'effacer les renseignements personnels ou confidentiels des cédéroms ou des clés USB après les avoir enregistrés sur le réseau.~~

2.0 Ordinateurs et ordinateurs portables

- 2.1 Avant d'emporter un ordinateur portable du Conseil, dont le disque dur détient des données personnelles, il importe de faire une sauvegarde de ces données sur le réseau (dans un répertoire où l'accès est restreint aux personnes autorisées), dans l'éventualité que l'appareil soit perdu ou volé et qu'il faille informer les personnes dont les renseignements personnels ont été perdus ou volés.
- 2.2. Les documents contenant des renseignements personnels ou confidentiels ne doivent pas être enregistrés sur le disque dur d'un ordinateur ou d'un ordinateur portable personnel ~~si l'usage de celui-ci est partagé avec d'autres membres de la famille.~~
- 2.3 L'utilisation de techniques de cryptage récentes est recommandée pour réduire le risque d'interception lors de l'usage d'un routeur sans fil à domicile (exemple : le système d'accès protégé Wi-Fi, ~~WPA ou~~ WPA2).
- 2.4 ~~Les réseaux sans fil~~ réseaux sans fil ouverts/publicques (par ex ; réseaux sans fil des hôtels, des aéroports et des cafés) devraient être évités en tout temps, car ils représentent un grand risque pour ~~votre~~ la sécurité des données et des usagers. ~~Si vous devez utiliser~~

~~En cas d'utilisation impérative d'un réseau public, veuillez vous connecter au réseau privé virtuel (VPN) fourni par le conseil.~~

~~2.3~~

3.0 Usage d'ordinateurs publics

3.1 ~~L'usage d'ordinateurs publics est interdit pour accéder à l'information confidentielle du Conseil.~~ Lors de l'usage d'un ordinateur public, il importe d'utiliser celui d'un établissement fiable (exemple, une bibliothèque municipale). La sécurité des communications sur Internet dépend de la fiabilité de l'ordinateur utilisé.

~~Lors d'opérations nécessitant un accès sécurisé, il importe de ne pas oublier de fermer la session de travail une fois terminée et de sortir de l'environnement de travail tel que Office 365, Citrix et Outlook Web. La mémoire cache du navigateur doit si possible être vidée et l'historique de navigation doit être supprimé.~~

~~Seuls des fichiers Internet provenant de sources sûres doivent être téléchargés. S'il y a un doute quelconque sur ces fichiers, les télécharger sur un disque séparé tel qu'un CD-ROM ou une clé USB afin d'être analysés à l'aide d'un détecteur de virus.~~

4.0 Usage du répondeur

Si, lors d'un appel téléphonique de nature personnelle ou confidentielle, la personne qui fait l'appel tombe sur un répondeur, il importe de ne pas laisser un message détaillé, mais de simplement demander à la personne de rappeler.

5.0 Nuages informatiques

~~Uniquement les nuages informatiques corporatifs autorisés par le service informatique (Microsoft 365) peuvent être utilisés pour entreposer des renseignements personnels. L'utilisation de nuages informatiques, pour entreposer des documents contenant des renseignements personnels, est interdite.~~

E. EN CAS DE PERTE OU DE VOL D'ÉQUIPEMENT

1.1 Il importe de signaler immédiatement aux Services informatiques aideinfo@csviamonde.ca et à votre superviseuse ou superviseur immédiat (le cas échéant) la perte ou le vol de tous ces types d'appareils, qu'il s'agisse d'ordinateurs portables, de dispositifs mobiles ou sans fil afin de minimiser le risque que des renseignements personnels ou confidentiels soient compromis.

1.2 Lors du signalement de la perte ou du vol d'ordinateurs portables ou d'appareils mobiles ou sans fil appartenant au Conseil, les Services informatiques peuvent procéder immédiatement à l'élimination des données à distance ~~pour les appareils Apple et les BlackBerry.~~

~~1.3 La détentrice ou le détenteur d'appareils mobiles ou sans fil doit programmer ceux-ci de manière à ce que les données qu'ils contiennent soient effacées après la dixième~~

**ACCÈS À L'INFORMATION ET
PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE**

~~tentative infructueuse de l'entrée du mot de passe afin de bloquer l'accès non autorisé aux données. Elle ou il doit aussi signaler aux Services informatiques la perte ou le vol de l'équipement prêté par le Conseil dans les plus brefs délais.~~

F. MESURES À PRENDRE PAR LES SERVICES INFORMATIQUES

- 1.1 Tous les portables et les tablettes électroniques doivent être identifiés de façon discrète et permanente comme appartenant au Conseil avec ses coordonnées afin qu'en cas de perte ou de vol, ils puissent être retournés au Conseil.
- 1.2 Les dispositifs mobiles ou sans fil, les ordinateurs portables contenant des renseignements personnels ou confidentiels, en attente de retrait, doivent être conservés de façon sécuritaire. Ils doivent donc être mis dans un endroit qui ferme à clé ou au minimum, dans un endroit où l'accès est limité et contrôlé.
- 1.3 Les renseignements personnels ou confidentiels sauvegardés sur tout équipement excédentaire tel que des ordinateurs portables, des appareils portatifs, électroniques ou sans fil (téléphones cellulaires ou intelligents, tablettes électroniques, etc.) ou encore sur des supports de stockage doivent toujours être détruits ou complètement effacés et épurés avant que le Conseil s'en débarrasse, de sorte qu'il soit impossible de récupérer par la suite les données. Il importe de s'assurer de ne pas compromettre la vie privée d'une personne avant que le Conseil se défasse de ces appareils. Entre autres, les fichiers devront être supprimés ainsi que ceux qui se trouvent dans la corbeille. Le disque dur devra être reformaté.

G. LISTE DES ACCÈS

Le Conseil tient une liste à jour des accès accordés aux différents groupes d'employés. Ces accès sont accordés en tenant compte des responsabilités qui incombent aux membres du personnel afin qu'ils puissent accomplir leurs tâches.

Réf. : politique et directives administratives 1,15 sur l'atteinte à la vie privée

En vertu de la Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée

Note : Veuillez transmettre votre demande à Martine Pioffet, coordonnatrice de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée, soit par courriel : pioffetm@csviamonde.ca ou cademandevieprivee@csviamonde.ca, par télécopieur au 416 397-2047 ou par la poste à l'adresse 116, Cornelius Parkway, Toronto (Ontario) M6L 2K5, accompagnée du paiement des frais de dossier de 5 \$.

<p>Demande :</p> <p><input type="checkbox"/> Accès à des documents d'ordre général</p> <p><input type="checkbox"/> Accès à des renseignements personnels sur soi</p> <p><input type="checkbox"/> Rectification de renseignements personnels sur soi</p>	<p>Nom de l'institution à laquelle la demande est présentée :</p>
--	--

S'il s'agit d'une demande d'accès à des renseignements personnels sur soi ou de rectification de ceux-ci :

Nom de famille figurant dans les documents : même que ci-dessous ou : _____

M. Mme Mlle Nom de famille : _____

Prénom : _____ Second prénom : _____

Adresse : (Rue/numéro d'appartement/C.P./R.R.) : _____

Cité ou ville : _____ Province : _____

Code postal : _____

Numéro de téléphone (jour) : _____ Numéro de téléphone (soir) : _____

Description détaillée des documents ou des renseignements personnels demandés ou des renseignements personnels à rectifier. (Si vous présentez une demande d'accès à des renseignements personnels vous concernant ou de rectification de ceux-ci, veuillez indiquer la banque de renseignements personnels ou le document contenant ces renseignements, si vous le savez.)

Remarque : Si vous présentez une demande de rectification de renseignements personnels, veuillez indiquer la rectification demandée et, s'il y a lieu, annexer les documents à l'appui. Si la rectification n'est pas effectuée, vous en serez avisé et vous pourrez exiger qu'une déclaration de désaccord soit annexée aux renseignements personnels vous concernant.

Mode préféré d'accès aux documents :

Consulter l'original

Recevoir une copie

Signature

Date

À l'usage exclusif du Conseil

Date de réception :	Numéro de la demande :	Remarque :

Les renseignements personnels figurant sur ce formulaire sont recueillis conformément à la Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée et seront utilisés pour donner suite à votre demande. Si vous avez des questions sur cette collecte, veuillez les adresser au coordonnateur ou à la coordonnatrice de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée au 416 614-5893.

COMPILATION DE LA CONSULTATION SUR LES POLITIQUES

Voici les suggestions et commentaires reçus à la suite de la récente consultation auprès des différents groupes d'intervenants au sein du Conseil, c'est-à-dire :

- Le personnel des écoles
- Les membres des conseils d'école
- Les membres du Comité de participation des parents (CPP).

Politique 1.09 sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée

Participants	Sans commentaire
Académie de la Moraine : conseil d'école	<p>Renseignements personnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - D., D.1.7: De manière générale, une clé USB n'est en aucun cas un support de stockage sécurisé. Il faudrait préciser le type de supports de stockage tels que disques dur externes chiffrés par les Service Informatiques. - D.2.2: J'indiquerai: "Les documents contenant des renseignements personnels ou confidentiels ne doivent pas être enregistrés sur le disque dur d'un ordinateur ou d'un ordinateur portable personnel ou tablette personnelle." Le reste de la phrase ne fait pas de sens lorsque des renseignements personnels ou confidentiels sont déposés sur un appareil non sécurisé par le conseil. - D.3.1: Je ne vois pas en quoi un ordinateur public d'une bibliothèque municipale est fiable. Toute personne peut y accéder. - D.3.3: Si le fichier téléchargé sur clé USB est un virus, le fait de brancher la clé pour analyse de virus suffit à contaminer l'appareil. - E.1.2: Le personnel du conseil est-il formé à cette procédure?
École secondaire David-Saint-Jacques : membre du conseil d'école	<p>RÉFÉRENCES</p> <p>A la page numéro 2, dans la section sur les Responsabilités, dans le paragraphe correspondant à Le personnel du Conseil doit : il est dit : "divulguer les renseignements personnels aux personnes concernées ou aux parents, tuteurs ou tutrices des élèves âgés de moins de 16 ans, conformément à la Loi et toute autre loi ou règlement applicable ;".</p> <p>J'aimerais que l'âge soit modifié pour atteindre au moins 17 ans, de préférence 18 ans. Je sais que 16 ans est accepté dans de nombreuses situations, mais nos étudiants quittent nos écoles entre 17 et 18 ans. Les parents ou tuteurs sont toujours responsables d'eux et doivent être informés de toute situation dans laquelle les élèves sont impliqués, tout comme les élèves doivent continuer à recevoir le soutien de leurs parents ou tuteurs.</p>

Participants	Sans commentaire
Académie de la Moraine : personnel de l'école	X
École élémentaire LaMarsh : conseil d'école et personnel de l'école	X
École élémentaire La Mosaique : personnel de l'école	X
École élémentaire Pierre-Elliott-Trudeau : conseil d'école	X

POINT NO 8.2 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



Le 25 juin 2021

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Politique n°1,17 Comité de participation des élèves

PRÉAMBULE

Conformément au cycle de révision des politiques du Conseil qui a été établi à quatre ans, la *Politique n°1,17 Comité de participation des élèves* a été mise à jour le 29 janvier 2021 et envoyée en consultation en février 2021.

SITUATION ACTUELLE

Vous trouverez à l'Annexe A la version définitive de la *Politique n°1,17 Comité de participation des élèves*. Cette version fait suite à l'examen des commentaires reçus dans le cadre de la consultation publique et inclut des changements.

Vous trouverez à l'annexe B les commentaires reçus lors de la consultation publique.

II EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 25 juin 2021 portant sur la *Politique n°1,17 Comité de participation des élèves* soit reçu.

QUE le Conseil approuve la *Politique n°1,17 Comité de participation des élèves* telle que présentée.

Préparé par :

La surintendante de l'éducation
Tricia Verreault

Présenté par :

La direction de l'éducation par intérim,
Sylvie Longo

p. j.

CONSEIL**Politique n° 1,17****COMITÉ DE PARTICIPATION DES ÉLÈVES****Entrée en vigueur le 22 mars 2014****Révisée le 28 mai 2021****Prochaine révision en ~~2016~~2024-20172025**

Page 1 de 3

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) ~~désire seest~~ dot~~er~~ d'un Comité de participation des élèves (Comité) qui permet~~trait~~ à l'administration du Conseil d'échanger sur une base régulière avec les élèves de ses écoles secondaires. Ce mécanisme contribue ainsi à resserrer les liens et à favoriser la compréhension entre les personnes qui gèrent et administrent le Conseil et celles auxquelles il doit offrir de l'éducation.

Le Conseil reconnaît que les élèves sont capables de contribuer à l'amélioration de la qualité des services éducatifs offerts et à la vitalité de la vie étudiante au sein du Conseil, exerçant ainsi leur leadership auprès de leurs pairs. Le but du Comité est donc de favoriser par ses échanges le développement du leadership chez les élèves et par conséquent bénéficier du leadership des élèves pour favoriser sa croissance continue.

1. REPRÉSENTATION

Chaque école a une ou un élève qui siège au comité de participation des élèves. Cet élève est choisi parmi les membres du conseil des élèves de l'école. Cet élève représente l'ensemble des élèves de l'école et assure la liaison entre le Comité et le conseil des élèves de son école.

Le Comité est formé en fin d'année scolaire afin d'être en fonction dès le début de la prochaine année scolaire. Pour ce faire, chaque école sera invitée à nommer l'élève qui la représentera.

Si un poste devenait vacant en cours d'année, les élèves de l'école choisiraient une ou un autre élève pour pourvoir à un poste vacant.

2. MANDAT

Le mandat des élèves membres du Comité est d'une durée d'un an et débute avec l'année scolaire qui suit sa nomination, soit du 1^{er} août de l'année de son élection ou de sa nomination et se termine le 31 juillet suivant.

Au cours de son mandat, l'élève membre du Comité :

- contribue aux échanges qui visent l'amélioration des services offerts au sein des écoles du Conseil;
- exerce son leadership afin d'accroître la vitalité des écoles du Conseil;
- contribue au développement et appuie les initiatives du Conseil destinées aux élèves au sein de ses écoles;
- sert de modèle auprès de ses pairs en vivant pleinement sa langue et sa culture francophone;
- doit observer tous les règlements administratifs du Conseil, ses politiques et directives administratives ainsi que la *Loi sur l'éducation* et la *Loi sur les conflits d'intérêts*.

Le Comité fonctionne par consensus. L'administration du Conseil voudra échanger avec les

COMITÉ DE PARTICIPATION DES ÉLÈVES

élèves, sans s’y limiter, sur des sujets tels que : la rétention des élèves, la vitalité du français dans ses écoles, le bien-être et la sécurité des élèves, l’équité et l’éducation inclusive, l’animation culturelle.

3. COMPOSITION DU COMITÉ

Le comité comprend :

- une ou un élève par école secondaire;
- les élèves conseillères ou conseillers élus au Conseil;
- la direction de l'éducation, sa ou son délégué;
- un membre du service d'animation culturelle, sa ou son délégué.

Selon les thématiques discutées, le Comité pourra faire appel à des personnes ressources additionnelles.

4. FRÉQUENCE DES RENCONTRES

Le Comité se réunit au moins trois fois par année selon un calendrier établi en début d'année. Les rencontres peuvent avoir lieu en présentiel ou ~~ou virtuel par le biais de la vidéoconférence~~. Il est suggéré qu'au moins une rencontre soit en face à face, particulièrement en début de mandat.

Voici les suggestions et commentaires reçus à la suite de la récente consultation auprès des différents groupes d'intervenants au sein du Conseil, c'est-à-dire :

- Le personnel des écoles
- Les membres des conseils d'école
- Les membres du Comité de participation des parents (CPP).

Politique 1.17 sur le Comité de participation des élèves

Participants	Commentaires ou suggestions	Aucun commentaire
Membres du conseil d'école de l'École secondaire Georges-P.-Vanier	<p><u>Préambule</u> Comité de participations des élèves : il doit y avoir une note qui précise que le conseil des élèves doit maintenir l'importance de leur culture en la Francophonie. Sinon c'est juste un autre conseil ordinaire pour les élèves. Ceci ne représente aucune distinction à notre culture. Veuillez noter que si ceci aurait été une école catholique, le conseil des élèves aurait une obligation de soutenir leur croyance à leur foi. Les mêmes règles devraient être en jeu ici avec un accent sur la culture Francophonie.</p> <p><u>Mandat</u> À la place de l'administration qui échange avec les élèves la vitalité du français, ceci devrait être obligatoire que l'initiative vienne du conseil des élèves et non une réflexion de l'administration.</p>	X
Membres du conseil d'école et du personnel de l'Académie de la Moraine		X
Membres du conseil d'école et du personnel de l'Académie de la Tamise		X
Membres du conseil d'école de l'École élémentaire Antonine-Maillet		X
Membres du conseil d'école et du personnel de l'École secondaire Franco-Jeunesse		X
Membres du conseil d'école et du personnel de l'École élémentaire Marie-Curie		X
Membres du conseil d'école et du personnel de l'École		X

Participants	Commentaires ou suggestions	Aucun commentaire
élémentaire Nouvel Horizon		
Membres du conseil d'école de l'École secondaire Toronto Ouest		X

POINT NO 8.3 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB



Le 25 juin 2021

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : *Politique n°2,09 Publicité*

PRÉAMBULE

Conformément au cycle de révision des politiques du Conseil qui a été établi à quatre ans, la *Politique n°2,09 Publicité* a été revue le 26 février 2021 et envoyée en consultation publique en mars 2021.

SITUATION ACTUELLE

Vous trouverez à l'Annexe A la version définitive de la *Politique n°2,09 Publicité*. Cette version fait suite à l'examen des commentaires reçus dans le cadre de la consultation publique et inclut des changements.

Vous trouverez à l'annexe B les directives administratives à titre informatif.

Vous trouverez à l'annexe C les commentaires reçus lors de la consultation publique.

II EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 25 juin 2021 portant sur la *Politique n°2,09 Publicité* soit reçu.

QUE le Conseil approuve la *Politique n°2,09 Publicité* telle que présentée.

Préparé par :

La direction des communications et du marketing,
Julie Vanghelder

Présenté par :

La direction de l'éducation par intérim,
Sylvie Longo

ADMINISTRATION**Politique no 2,09****PUBLICITÉ**

Approuvée le 22 septembre 2007

▲ Révisée le 20 octobre 2011

Révisée le 7 avril 2017

Révisée le 25 juin 2021

Prochaine révision en 2024-2025

Page 1 de 1

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) désire garder une communication ouverte et constante avec le public et son personnel. Pour ce faire, le Conseil et ses écoles recourent périodiquement à ~~de~~ la publicité afin d'informer ~~ou d'éduquer~~ le public et son personnel relativement à plusieurs dossiers. Sans être limitative, la liste des sujets peut comprendre :

- les programmes et services offerts;
- les événements et activités scolaires et communautaires tenus au sein de ses écoles;
- les performances de ses élèves;
- la contribution de son personnel ou des bénévoles;
- les décisions du Conseil et de ses comités permanents;
- les consultations publiques;
- les appels d'offres et recherche de services;
- tout autre sujet d'intérêt public.

Le Conseil utilise la publicité pour soutenir d'une part ses efforts de recrutement et de ~~ré~~ré ~~tion~~tion ~~fidélisation~~ des élèves ayant droit à l'éducation en langue française, et d'autre part ses efforts de recrutement et de rétention de son personnel.

MODALITÉS

Les campagnes et dépenses en matière de publicité doivent être conformes à la vision et aux valeurs du Conseil. Avant d'entreprendre une campagne de publicité, l'objectif de la campagne est précisé. Ceci comprend une identification de la clientèle cible, du message à communiquer et du résultat escompté par la publicité.

Le choix de la plate-forme médiatique et du fournisseur est effectué en fonction des objectifs de la campagne, des publics cibles à rejoindre, des budgets alloués, et ce, tout en respectant la politique d'achats du Conseil (2,01 Politique sur l'approvisionnement). L'école, le secteur ou le service doit aussi faire preuve de diligence raisonnable lorsqu'elle ou il choisit la méthode publicitaire afin de maximiser l'efficacité de la dépense.

À la suite de la campagne publicitaire, une évaluation de l'atteinte des objectifs sera effectuée.

Les campagnes publicitaires respectent les lois et règlements en la matière.

PUBLICITÉ**Directives administratives n° 2,09**

Approuvées le 22 septembre 2007

▲ Révisées le 20 octobre 2011

▲ Révisées le 7 avril 2017

▲ Révisées le 25 juin 2021

▲ Prochaine révision en 2024-2025 ▲

Page 1 de 2

Les présentes directives administratives visent la mise en application d'une ligne de conduite portant sur la publicité et les dépenses publicitaires du Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) et des écoles.

DÉFINITION

Les dépenses publicitaires se réfèrent aux annonces à l'échelle du système de tout le Conseil ainsi qu'à l'affichage et aux publications promotionnelles payantes d'événements, programmes ou services diffusés par le truchement des médias traditionnels de masse ou ciblés (télévisuels, radios, imprimés et électroniques) et médias Web (incluant les médias réseaux sociaux).

MODALITÉS

- Toute campagne publicitaire doit être approuvée par la direction de l'éducation.
- Toute campagne publicitaire et toutes les publicités seront coordonnées par la direction du Secteur des communications et du marketing.
- Toute publicité achetée par une école, un secteur ou un service doit respecter le format de gabarit publicitaire préparé par le Secteur des communications et du marketing, sauf en ce qui a trait aux appels d'offres, aux recherches de fournisseurs et aux offres d'emploi qui suivent les règles édictées par leur secteur respectif en tenant compte des normes graphiques du Conseil.
- Toute publicité achetée par une école, un secteur ou un service, produite sans le gabarit publicitaire doit inclure le logo du Conseil (voir le *Guide des normes graphiques*) ainsi que l'adresse du site Web du Conseil. De plus, cette publicité doit être approuvée tant par la surintendance responsable de l'école ou la direction du secteur que par la direction du Secteur des communications et du marketing afin de s'assurer que l'image ainsi que la réputation de l'école ou du secteur ou du service soient conformes aux attentes et à l'image de marque du Conseil.
- Si le Conseil, une école, un secteur ou un service souhaite utiliser une reproduction visuelle ou vocale d'une personne (élève ou parent) dans cadre d'une campagne publicitaire, cette personne doit avoir donné au préalable son consentement et son autorisation écrite. Dans le cas d'un élève de moins de dix-huit (18) ans, le consentement du parent ou tuteur de l'élève est requis. Dans le cas d'un élève âgé de seize (16) ans ou plus, le consentement de l'élève est également requis en ce qui concerne l'utilisation de ses renseignements personnels (p.ex., reproduction visuelle ou vocale de l'élève).
- Lors d'un achat local de publicité par une école ou un secteur ou un service, le choix du média de communication (journal, radio, télévision, Internet incluant les médias sociaux) doit faire

l'objet d'une consultation auprès du Secteur des communications et du marketing. Les coûts demeurent la responsabilité de l'école, du secteur ou du service, tout en respectant les allocations budgétaires permises.

- Les fonds découlant de campagnes de financement d'écoles ne peuvent pas être utilisés à des fins de publicité.

COMPILATION DE LA CONSULTATION SUR LES POLITIQUES

Voici les suggestions et commentaires reçus à la suite de la récente consultation auprès des différents groupes d'intervenants au sein du Conseil, c'est-à-dire :

- Le personnel des écoles
- Les membres des conseils d'école
- Les membres du Comité de participation des parents (CPP).

Politique 2.09 sur la publicité

Participants	Commentaires ou suggestions	Sans commentaire
Collège français : conseil d'école	<p>Modalités :</p> <p>Notre conseil d'école recommande ce rajout surligné en jaune:</p> <p>Les campagnes publicitaires respectent les lois et règlements en la matière ainsi que les conventions collectives des artistes oeuvrant dans ces campagnes publicitaires.</p> <p>De plus, le conseil s'engage à faire appel exclusivement aux services d'artistes franco-ontariens et ce, dans le respect de leurs conventions collectives.</p> <p>Par ailleurs, si le conseil souhaite utiliser une reproduction visuelle ou vocale d'une personne non rémunérée (élève ou parent) dans cadre d'une campagne publicitaire, cette personne doit avoir donné au préalable son consentement et son autorisation écrite. Dans le cas d'un élève de moins 18 ans, cette permission devra être autoriséé par son parent /tuteur ou sa tutrice.</p>	

Participants	Sans commentaire
Académie de la Moraine : conseil d'école et personnel de l'école	X
École secondaire Franco-Jeunesse : conseil d'école et personnel de l'école	X
École élémentaire LaMarsh : conseil d'école et personnel de l'école	X
École élémentaire La Mosaïque : personnel de l'école	X
École élémentaire Marie-Curie : conseil d'école et personnel de l'école	X
École élémentaire Pierre-Elliott-Trudeau : conseil d'école	X
École élémentaire LaMarsh : conseil d'école et personnel de l'école	X
École élémentaire Nouvel Horizon : conseil d'école et personnel de l'école	X



Le 25 juin 2021

AUX MEMBRES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Objet : Politique n°2,13 Mesures d'urgence

PRÉAMBULE

Conformément au cycle de révision des politiques du Conseil qui a été établi à quatre ans, la *Politique n°2,13 – Mesures d'urgence* a été revue le 26 février 2021 et envoyée en consultation publique en mars 2021.

SITUATION ACTUELLE

Vous trouverez à l'Annexe A la version définitive de la *Politique n° - 2,13 Mesures d'urgence* qui n'inclut aucun changement.

Vous trouverez à l'annexe B les directives administratives à titre informatif.

Vous trouverez à l'annexe C les commentaires reçus lors de la consultation publique.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 25 juin 2021 portant sur la *Politique n°2,13 Mesures d'urgence* soit reçu.

QUE le Conseil approuve la *Politique n°2,13 Mesures d'urgence* telle que présentée.

Préparé par :

Le directeur du secteur des immobilisations, de l'entretien et de la planification,
Miguel Ladouceur

La directrice du secteur des communications
Julie Vanghelder

Présenté par :

La direction de l'éducation par intérim,
Sylvie Longo

MESURES D'URGENCE

Entrée en vigueur le 29 janvier 2009

Révisée le 16 juin 2017

Révisée le 25 juin 2021

Prochaine révision en 2024-2025

Page 1 de 1

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) s'engage à prendre les mesures qui s'imposent pour assurer la sécurité des élèves, du personnel et des visiteurs ainsi qu'à prévenir, dans la mesure du possible, les urgences qui pourraient survenir au courant de la journée scolaire ou de la journée de travail.

DÉFINITION

Une urgence consiste en une situation qui peut porter une atteinte immédiate à la vie, à la santé, à l'intégrité physique ou psychologique d'une personne ou qui cause des dommages importants aux biens matériels des écoles ou du Conseil.

Une situation d'urgence nécessite une intervention rapide, immédiate et structurée.

PRINCIPES DIRECTEURS

La présente politique a pour but :

- 1) de mettre sur pied un programme visant à assurer la permanence du Conseil dans une situation d'urgence;
- 2) de coordonner la planification des mesures d'urgence et la formation du personnel à faire face à ces dernières;
- 3) d'établir les lignes directrices convenues avec les comités locaux, rester en liaison et planifier des opérations conjointement;
- 4) de coordonner les formations et les mises à jour du guide des mesures d'urgence.

MESURES D'URGENCE**directives administratives n° 2,13**

Entrée en vigueur le 29 janvier 2009 ▲

Révisée le 16 juin 2017

Révisée le 25 juin 2021

Prochaine révision en 2024-2025

Page 1 de 5

1. GÉNÉRALITÉS

La qualité et la quantité des communications, le calme et une bonne capacité de réaction et d'intervention au moment où l'urgence se manifeste, sont des éléments critiques pour assurer la bonne mise en œuvre du guide des mesures d'urgence. Toute personne appelée à gérer une situation d'urgence dans une école ou des bureaux administratifs du Conseil doit s'assurer que la sécurité et les besoins des élèves, des familles, du personnel, des locataires, des garderies, ~~des parents~~ et des visiteurs demeurent leur priorité.

2. OBJECTIFS

Ainsi, il est indispensable de se préparer à toute éventualité afin de mieux réagir en situation d'urgence. D'une part, les présentes directives définissent la terminologie propre à des situations d'urgence et, d'autre part, elles décrivent le fonctionnement des comités et le guide des mesures d'urgence mis en place afin d'uniformiser les pratiques au sein du Conseil. Ces directives sont revues annuellement par l'administration à la lumière de nouvelles pratiques qui pourraient émaner des instances policières.

3. DÉFINITIONS

3.1. SITUATION D'URGENCE : s'entend d'une situation urgente qui exige le déclenchement d'un des quatre comportements essentiels suivants :

3.1.1. Évacuation : s'entend d'une opération qui consiste à déplacer, sur la propriété scolaire vers une zone considérée sécuritaire, une ou plusieurs personnes qui se trouvaient initialement dans une zone dangereuse ou perçue comme telle.

3.1.2. Hold and Secure (confinement pour sécurité) : s'entend d'un confinement généralement à l'intérieur de l'école ou de l'édifice locaux pour un risque ou une menace qui se trouve à l'extérieur de l'école ou de l'édifice.

3.1.3. Shelter in place : s'entend d'un confinement pour urgence environnementale à l'extérieur de l'édifice.

3.1.4. Lockdown (confinement barricadé) : s'entend d'un confinement des occupants à l'intérieur des locaux de l'école ou de l'édifice à l'intérieur pour un risque qui se trouve à l'intérieur de l'école ou de l'édifice.

3.2. COMITÉS

MESURES D'URGENCE

3.2.1. Comité central des mesures d'urgence (CCMU) : s'entend d'un comité mis sur pied par la direction de l'éducation, au niveau du conseil scolaire. Il est formé des membres provenant du :

- Secteur des affaires
- Secteur des communications et du marketing
- Secteur de l'éducation
- Secteur de l'immobilisation, de l'entretien et de la planification (SIEP)
- Secteur des ressources humaines
- Deux directions d'école
- Toute autre personne jugée nécessaire par la direction de l'éducation.

3.2.2. Comité local de mesures d'urgence (CLMU)

- o Dans chaque école :
S'entend d'un comité mis sur pied par la direction d'école, au niveau de l'école. Il se compose :
 - de la direction de l'école;
 - du ou de la secrétaire;
 - d'un membre du personnel enseignant de chaque cycle;
 - d'un membre du personnel de conciergerie;
 - de la direction de la garderie ou de l'organisme ou de l'agence qui a également des locaux dans l'édifice, s'il y a lieu, et de toute autre personne jugée nécessaire par la direction d'école.
- o Dans chacun des bureaux administratifs :
S'entend d'un comité mis sur pied par le ou la responsable de l'édifice. Il est composé de membres des différents secteurs administratifs dont les bureaux sont situés dans l'édifice.

3.3. Guide des mesures d'urgence

S'entend d'une série de mesures spécifiques à suivre et de formulaires, ainsi que de documents nécessaires pour aider le personnel à mieux assurer la sécurité des élèves, du personnel, des visiteurs et des locataires d'un édifice. Le contenu du guide découle de la politique et des directives administratives 2,13 portant sur les mesures d'urgence. Il doit être revu annuellement, tenu à jour, facile d'accès et mis à la disposition des membres du personnel et des locataires en tout temps et expliqué aux élèves régulièrement en se servant d'une variété de supports inclusifs et équitables... - considérant l'accompagnement approprié, aux élèves qui bénéficient d'un suivi particulier, afin de minimiser l'impact des situations d'urgence. Le guide doit être également mis à la disposition de tout visiteur qui se présente à la réception de l'école ou des bureaux administratifs du Conseil et qui en fait la demande.

3.4. Plan d'évacuation

S'entend d'un plan élaboré mise à jour par le SIEP afin d'encadrer l'évacuation des

MESURES D'URGENCE

Page 3 de 5

lieux scolaires. Il doit refléter la situation de chaque école ou bureau administratif et tenir compte des ressources locales. Le plan d'évacuation doit être revu par les membres du personnel et les locataires et être disponible sur demande pour les [parents-familles](#) et visiteurs. Il doit être facile à lire et mis à jour annuellement ou lorsque des modifications importantes à l'édifice ont eu lieu.

3.5. Feuille de route

S'entend d'une fiche qui rassemble les informations de base propre à chaque école et qui est remise au Secteur de l'immobilisation, de l'entretien et de la planification (SIEP) par la direction d'école, au début de chaque année scolaire.

4. MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT**Mise en œuvre du Guide des mesures d'urgence et responsabilités**

Toute personne impliquée dans la mise en œuvre et la gestion des plans d'évacuation et d'urgence doit s'assurer d'utiliser un vocabulaire simple et uniforme pour tout ce qui a trait aux mesures d'urgence.

4.1. RESPONSABILITÉS ET MANDATS DES COMITÉS**4.1.1. CCMU****Responsabilités de la personne nommée en charge du comité par la direction de l'éducation :**

- Présente le guide des mesures d'urgence et le plan d'évacuation au Comité exécutif aux fins de rétroaction;
- S'assure de la mise en vigueur et de la gestion des plans d'évacuation et d'urgence;
- Nomme deux délégués qui peuvent assumer cette responsabilité en son absence;
- S'assure que toutes les modifications apportées aux plans d'évacuation et d'urgence sont revues par un membre de la force policière, par la ou le chef des pompiers ou sa représentante ou son représentant de chaque municipalité où se situe un bureau administratif ou par une représentante ou un représentant des agences de mesures d'urgence appropriées, s'il y a lieu.

Mandat du CCMU :

- Revoir la politique et les directives administratives 2,13 portant sur les mesures d'urgence annuellement;
- Se tenir au courant des nouvelles mesures d'urgence émises par les policiers, les pompiers, ou autres agences de mesures d'urgence;
- Appuyer la direction d'école ou, selon le cas, le personnel responsable de chaque bureau administratif lors d'une urgence;

- Mettre à jour les plans d'évacuation chaque année et durant l'année, si des modifications critiques ont été effectuées de la part des comités locaux de mesures d'urgence;
- Étudier, au besoin, les recommandations faites par chaque comité local de mesures d'urgence;
- Faire des recommandations à la direction de l'éducation par l'entremise ~~de la direction des communications,~~ du responsable du comité;
- Assurer la formation des directions d'école et responsables des bureaux administratifs par rapport au Guide des mesures d'urgence et leur fournir le matériel pour qu'elles et ils forment à leur tour leur personnel.

4.2. CLMU

Responsabilités de la direction d'école

- Revoir les informations des fiches ressources du guide des mesures d'urgence;
- Mettre annuellement à jour les informations de base pertinentes au guide des mesures d'urgence de l'école;
- Mettre en œuvre le guide des mesures d'urgence;
- Révision annuelle du plan d'évacuation avec tous les membres du personnel;
- S'assurer que toutes modifications apportées aux plans d'urgence et d'évacuation sont revues par un membre de la force policière locale, par la ou le chef des pompiers local ou sa représentante ou son représentant, ou selon le cas, par une représentante ou un représentant des agences de mesures d'urgence appropriées;
- Informer le comité central des mesures d'urgence de toute modification importante faite au guide des mesures d'urgence;
- Envoyer une copie de la fiche ressource au CCMU;
- Nommer deux délégués qui peuvent assumer cette responsabilité en son absence, soit un membre du personnel enseignant désigné et la direction adjointe, le cas échéant;
- S'assurer que le personnel suppléant qui œuvre dans l'école s'est familiarisé avec les procédures;
- Préparer la communauté scolaire, à l'aide d'une variété de ressources inclusives et équitables (ex. vidéo, lectures, ateliers, ...), la communauté scolaire à adopter les comportements attendus lors des exercices afin de minimiser l'impact de l'urgence sur le bien-être physique et mental.
- Organiser six exercices d'évacuation par année scolaire : trois en automne (septembre au 1^{er} novembre) et trois au printemps (1^{er} avril à la fin juin);
 - Organiser au moins deux exercices de Lockdown par année scolaire (en présence de la police);
 - Organiser au moins un exercice de Hold and Secure;
 - Organiser au moins un exercice de Shelter in place;
 - Tenir à jour un registre indiquant la date de chaque exercice des

comportements d'urgence (évacuation et d'urgence), la nature de l'exercice, et les problèmes ou difficultés encourues (s'il y a lieu). Le registre doit être mis à la disposition du comité local des mesures d'urgence pour l'aider à formuler ses recommandations au comité central des mesures d'urgence;

- Remplir les feuilles de route après chaque exercice d'évacuation et d'urgence et après chaque évacuation ou urgence réelle;
- Faire des recommandations, au besoin, au comité central des mesures d'urgence;
- Assurer la préparation de la trousse d'urgence en début de chaque année scolaire et vérifier de façon régulière;
- Partager les procédures en cas d'urgence avec la garderie ou autres locataires pour s'assurer que leurs procédures ne vont pas empiéter sur les nôtres.
- Maintenir une trousse de premiers soins.

4.3. Mandat d'un CLMU :

- Se rencontrer au minimum trois fois par année;
- Mettre en œuvre les comportements attendus envers les urgences en collaboration avec les partenaires de l'école (ex : garderie, agence ou organisme ayant leurs locaux dans l'édifice) et en consultation avec les instances municipales, de la région ou de la province, telles que la ou le chef des pompiers ou sa représentante ou son représentant, la police et les agences de mesures d'urgence appropriées, s'il y a lieu;
- Revoir annuellement le guide des mesures d'urgence au début de septembre et remplir la « fiche ressource »;
- Revoir le guide des mesures d'urgence, au besoin (ex : lorsque de nouvelles informations proviennent du comité central des mesures d'urgence).

COMPILATION DE LA CONSULTATION SUR LES POLITIQUES

Voici les suggestions et commentaires reçus à la suite de la récente consultation auprès des différents groupes d'intervenants au sein du Conseil, c'est-à-dire :

- Le personnel des écoles
- Les membres des conseils d'école
- Les membres du Comité de participation des parents (CPP).

Politique 2.13 sur les mesures d'urgence

Participants	Sans commentaire
Académie de la Moraine : conseil d'école et personnel de l'école	X
École secondaire Franco-Jeunesse : conseil d'école et personnel de l'école	X
École élémentaire LaMarsh : conseil d'école et personnel de l'école	X
École élémentaire La Mosaïque : personnel de l'école	X
École élémentaire Marie-Curie : conseil d'école et personnel de l'école	X
École élémentaire Nouvel Horizon : conseil d'école et personnel de l'école	X
École élémentaire Pierre-Elliott-Trudeau : conseil d'école	X

POINT NO 9.4 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

25 JUIN 2021

PARENTS PARTENAIRES EN ÉDUCATION (PPE) - NOTRE NOUVEAU MODÈLE DE GOUVERNANCE

De : Julie Béchard <dg@ppeontario.ca>

Envoyé : 18 juin 2021 12:01

À : CA 19-20 <ca-19-20@ppeontario.ca>

Objet : [EXTERNE] - Parents partenaires en éducation - Notre nouveau modèle de gouvernance

Chères présidence.s et coprésidence.s des comités de participation des parents,
Cher.e.s directeurs et directrices de l'éducation,

Parents partenaires en éducation (PPE) a fait entériner par résolution exceptionnelle un nouveau modèle de gouvernance lors de son Assemblée générale extraordinaire des membres qui a eu lieu le 15 juin. Lors de cette assemblée, les conseils d'école membres présents ont voté à l'unanimité l'adoption de ce nouveau modèle de gouvernance. Le tableau en fin de courriel vous propose un visuel qui illustre notre nouvelle structure. Un des grands changements transformateurs est relatif aux membres. Traditionnellement, ce sont les conseils d'école de langue française, associés aux conseils scolaires francophones en Ontario, qui ont été les membres de Parents partenaires en éducation. Il y a 412 de ces conseils d'école dans la province. Du point de vue administratif, il était peu pratique de gérer un si grand nombre de membres, l'atteinte du quorum lors des Assemblées générales annuelles étant perpétuellement un enjeu. Dorénavant, suite à l'adoption de cette résolution exceptionnelle, les comités de participation des parents (CPP) comme le vôtre, associés à tous les conseils scolaires de langue française en Ontario, ce qui inclut le Consortium Centre Jules-Léger (CCJL), seront éligibles à devenir membre de PPE. Cette transformation du membership de PPE assurera une plus grande inclusion de tous les parents qui ont un enfant inscrit dans une école de langue française en Ontario et l'administration de l'adhésion sera simplifiée. À titre de regroupement de parents éligible à devenir membre de notre organisme, nous invitons votre CPP à compléter le formulaire d'adhésion ici-bas, si ce n'est pas déjà fait. Une fois remis, votre CPP recevra l'avis de convocation à la prochaine Assemblée générale annuelle des membres prévue pour le 29 juin 2021 à 19h. À titre de membre, votre CPP sera invité d'adopter le procès-verbal de l'AGA 2020 et de l'AGE daté du 15 juin 2021, de recevoir le rapport annuel d'activités, de recevoir le rapport financier vérifié en date du 31 mars 2021, d'adopter les candidatures au conseil d'administration, de confirmer la cotisation annuelle et de nommer la firme de vérification comptable 2021-2022. Nous vous invitons donc à compléter votre formulaire d'adhésion dès que possible afin de recevoir votre avis de convocation à l'AGA. [Parents partenaires en éducation ADHÉSIONS 2021-2022 \(smartsheet.com\)](#) Si vous avez besoin de formuler une proposition auprès de vos parents, membres de votre CPP, pour

POINT NO 9.4 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

confirmer votre processus d'adhésion, il nous fait plaisir de vous proposer une formulation. Celle-ci est rattachée à ce courriel.

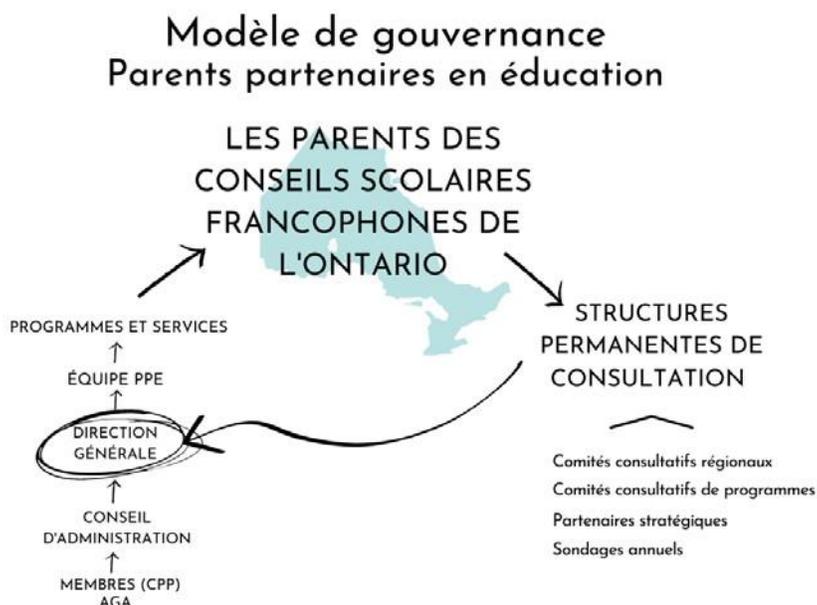
Un deuxième changement important qu'apporte cette nouvelle structure de gouvernance est relatif à la composition du conseil d'administration (CA). Dans les dernières années, le CA a été composé jusqu'à quatorze parents, y inclus une présidence, une présidence sortante et des représentant.e.s des douze conseils scolaires francophones en Ontario. Ces administrateurs et administratrices avaient la double responsabilité de gouverner l'organisme et de jouer un rôle de représentation de leur communauté scolaire, ce qui pouvait par moment les placer en conflit avec leurs responsabilités de mandataires fiduciaires. La nouvelle structure adoptée lors de l'assemblée extraordinaire reflète un conseil d'administration composé de 7 individus qui seront élus par les membres et qui détiendront les compétences requises pour gouverner sans influence externe. Comme nous le savons tous et toutes, la pierre angulaire d'un organisme à but non lucratif (OBNL) est son conseil d'administration. Responsable de la santé organisationnelle et de la viabilité de l'organisme, un conseil d'administration qui détient toutes les compétences pour gouverner est le principal vecteur de succès d'un OBNL.

Dans une démarche parallèle, pour resserrer davantage nos liens directs avec les parents associés à chaque conseil scolaire en Ontario, PPE a lancé un processus de mise en place de comités consultatifs régionaux de parents qui, ensemble, s'assureront de faire connaître les besoins, les défis et les réalités diverses de leur communauté de parents. Cette nouvelle structure de consultation des parents n'affecte en rien votre conseil scolaire ou vos écoles. Les comités consultatifs régionaux (CCR) seront formés de parents qui désirent participer et contribuer (sur une base tout à fait volontaire) à la mission de PPE, qui est d'éclairer, d'accompagner et d'outiller les parents afin d'optimiser leur parcours de premier éducateur. Elle sera gérée et administrée par PPE, ce qui nous permettra de solidifier davantage notre lien direct avec tous les parents qui ont un enfant inscrit auprès d'une école de langue française en Ontario. En bref, cette nouvelle structure de consultation nous permettra une collaboration efficace et optimale avec tous nos partenaires scolaires, sans pour autant ajouter à votre travail. Nous apprécions grandement votre collaboration et valorisons notre désir mutuel de veiller à l'épanouissement des parents, des élèves et des familles. Notre mission est de complimenter le beau travail d'accompagnement que vous accomplissez déjà avec les parents de vos communautés scolaires et de vous soutenir dans vos efforts auprès des familles francophones de l'Ontario. Nous vous incluons en pièce jointe une affiche qui permettra aux parents de votre communauté scolaire, qui sont intéressés de soumettre leur candidature pour l'un de ces nouveaux comités consultatifs régionaux, de s'impliquer. PPE a adopté, au cœur de son travail, une culture d'amélioration continue et c'est avec un grand enthousiasme que nous vous interpellons, toutes nos parties prenantes, d'assurer une forte représentation de votre communauté de parents afin que l'on puisse répondre à vos besoins distincts.

POINT NO 9.4 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Finalement, pour répondre plus adéquatement à vos besoins de clarification, notre équipe des communications à PPE vous transmettra une capsule vidéo la semaine prochaine qui expliquera plus en profondeur les avantages de notre nouveau modèle de gouvernance et notre nouvelle structure de consultation des parents. À tout moment, vous êtes invités à communiquer directement avec moi et il me fera plaisir de discuter davantage avec vous de tout ce qui se mijote chez PPE!

Je vous souhaite à toutes et à tous une belle fin d'année scolaire.



Julie Béchard

Directrice générale



**Parents
partenaires
en éducation**

Tel : (613) 791-8846
Courriel : dg@ppeontario.ca
Web : www.ppeontario.ca

336-435 rue Donald | Ottawa, Ontario | K1K 4X5

POINT NO 9.4 DE L'ORDRE DU JOUR - SPUB

Résolution électronique à l'intention des CPP Adhésion à la membriété

Parents partenaires en éducation

Attendu que PPE a transformé sa structure de membriété afin d'inviter les CPP des 12 conseils scolaires de langue française de l'Ontario et le CCJL à devenir membres en règle de l'organisation.

Attendu que les CPP sont les premiers mobilisateurs et représentants des comités de parents de chaque école.

Attendu que les CPP sont partenaires incontournables des conseils scolaires

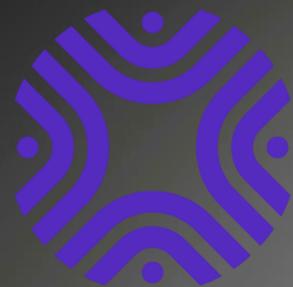
Attendu que le CPP NOM DU CONSEIL SCOLAIRE désire devenir membre de PPE afin de contribuer à la mission de l'organisme provincial d'informer, de soutenir et d'outiller les parents dans leur rôle de premier éducateur et à défendre leurs intérêts collectifs.

Attendu que le CPP de NOM DU CONSEIL SCOLAIRE adhère à la mission et à la vision de PPE.

Il est proposé

Que le CPP du NOM DU CONSEIL SCOLAIRE adhère à titre de membre en règle de PPE et en paie la cotisation.

[Formulaire d'adhésion](#)



**Parents
partenaires
en éducation**



**Vous voulez éclairer
Parents partenaires en éducation (PPE)
quant aux enjeux, aux défis,
aux besoins et aux réalités diverses
de votre communauté scolaire?**

**Devenez membre
du comité consultatif régional (CCR)
de votre communauté scolaire!**

**Vous avez jusqu'au 30 juin
pour manifester votre intérêt!**

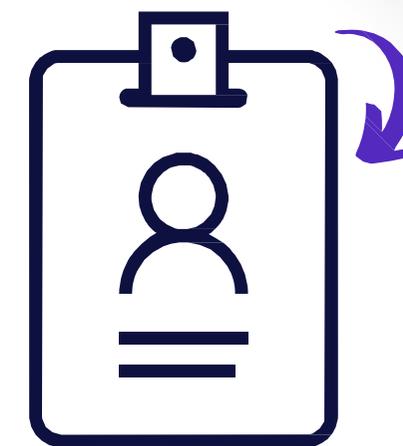


**Formulaire
de mise en
candidature**

**Lignes
directrices**



PPE valorise la diversité de ses communautés de parents et veillera à l'inclusion des diverses réalités des parents au sein des CCR. La composition des CCR sera représentative des diverses réalités des parents associés à chaque conseil scolaire.



Toronto, le 28 mai 2021

Chers parents, tuteurs et tutrices,

À la demande du ministère de l'Éducation, nous vous partageons les informations détaillées du gouvernement sur la vaccination disponible pour les jeunes âgés de 12 à 17 ans.

Comme vous le savez sûrement, Santé Canada a autorisé l'administration du vaccin de Pfizer-BioNTech pour les jeunes ontariennes et ontariens âgés de 12 à 17 ans. Les jeunes concernés dans cette tranche d'âge peuvent désormais prendre rendez-vous pour recevoir la première dose du vaccin gratuitement. Des cliniques spéciales « pour jeunes et familles » seront ouvertes tout au long des semaines du 14 et du 21 juin. Certaines cliniques offriront la vaccination sur rendez-vous et d'autres seront en accès libre, selon l'endroit où vous habitez. L'école de votre enfant vous fera parvenir les informations concernant les cliniques mises en place au fur et à mesure que la planification par les bureaux de santé publique et par nos partenaires se précise.

Pour aider votre enfant et votre famille à prendre une décision éclairée, le gouvernement de l'Ontario a produit une feuille de renseignements (voir en annexe) à propos du vaccin pour les jeunes.

En outre, vous pouvez consulter [la page Web du gouvernement dédiée](#) qui explique comment prendre rendez-vous pour faire vacciner votre enfant et ce que vous devez faire en prévision. Cette page présente le plan actuel de vaccination des jeunes de la province, répond à des questions clés sur l'innocuité et l'efficacité et donne des liens vers des sites externes permettant d'obtenir de plus amples renseignements. Si vous avez des questions sur le vaccin, nous vous encourageons, vous et votre enfant, à contacter votre fournisseur de soins de santé ou [votre bureau de santé publique local](#).

Veillez recevoir, chers parents, tuteurs ou tutrices, nos salutations les plus cordiales.

La Présidente du Conseil

La Directrice de l'éducation par intérim



Sylvie A. Landry



Sylvie Longo

- c. c. Membres du Conseil
Membres du Comité exécutif
Directions et directions adjointes des écoles

Feuille de renseignements sur la vaccination des enfants et des jeunes contre la COVID-19

Il y a 10 choses à savoir sur la vaccination contre la COVID-19 des enfants et des jeunes âgés de 12 à 17 ans.

1. La vaccination des enfants et des jeunes de 12 ans et plus est sûre et efficace.

Les vaccins sont sûrs, efficaces et constituent la meilleure protection contre la COVID-19.

Santé Canada a autorisé le vaccin de Pfizer-BioNTech pour les jeunes âgés de 12 à 17 ans et a déterminé qu'il était sans danger et sans effets secondaires graves pour eux.

Près de 3 millions de doses du vaccin Pfizer-BioNTech ont déjà été administrées aux jeunes âgés de 12 à 17 ans aux États-Unis. Aucun effet secondaire grave n'a été observé dans cette tranche d'âge.

Les essais cliniques ont montré que le vaccin de Pfizer-BioNTech était hautement efficace pour protéger les personnes âgées de 12 ans et plus contre la COVID-19. La réponse immunitaire chez les

jeunes est souvent très bonne après la vaccination, ce qui leur donne une excellente protection.

2. Les enfants, comme les adultes, peuvent ressentir des effets secondaires temporaires.

Les effets secondaires après la vaccination sont différents chez chaque personne; la plupart sont légers et facilement tolérés.

Votre enfant pourrait remarquer une sensibilité ou une douleur à l'endroit où le vaccin a été injecté, dans le haut du bras. Il se peut également que votre enfant ressente de la fatigue, des maux de tête, des douleurs musculaires ou articulaires, et de la fièvre ou des frissons. Ces effets secondaires disparaissent généralement après 1 à 3 jours et ils sont en fait le signe que le vaccin commence à agir.

POINT NO 11 DE L'ORDRE DU JOUR-SPUB

3. **Il est important de vacciner les enfants et les jeunes parce qu'ils peuvent contracter la COVID-19 et la transmettre aux autres, même s'ils n'ont pas de symptômes.**

Les enfants qui contractent la COVID-19 éprouvent généralement des symptômes légers. Toutefois, certains d'entre eux peuvent être gravement malades, être hospitalisés ou avoir des symptômes plus sévères et persistants. Dans de très rares cas, le virus peut provoquer la mort chez les enfants. Il se peut aussi que les enfants transmettent la maladie à des personnes hautement vulnérables.

4. **La vaccination est très sûre pour la plupart des personnes, y compris celles qui ont un problème de santé.**

Les personnes qui prennent des médicaments affaiblissant leur système immunitaire ou qui sont allergiques à l'un des ingrédients du vaccin sont invitées à consulter leur fournisseur de soins de santé. Les vaccins contre la COVID-19 ne contiennent pas d'œufs, de gélatine (de porc), de gluten, de latex, de conservateurs, d'antibiotiques ou d'aluminium.

Étant donné que les personnes ayant des problèmes de santé sont susceptibles d'être plus gravement malades si elles contractent la COVID-19, nous les encourageons fortement à se faire vacciner dès que possible.

Comme chez les adultes, les réactions allergiques au vaccin chez les enfants et les jeunes sont rares. Les symptômes incluent l'urticaire, l'enflure

du visage, de la langue ou de la gorge, ou la difficulté à respirer.

Après avoir reçu le vaccin, il faut rester sur place pendant 15 à 30 minutes afin de surveiller tout changement à l'état de santé et, au besoin, traiter toute réaction allergique.

Santé Canada n'a pas encore approuvé de vaccin contre la COVID-19 pour les enfants de moins de 12 ans.

5. **Vous ne pouvez pas contracter la COVID-19 à cause du vaccin.**

Le vaccin contre la COVID-19 de Pfizer-BioNTech apprend à votre corps à fabriquer une protéine inoffensive qui est présente dans le virus et à commencer à produire des anticorps pour la combattre. De cette façon, votre système immunitaire saura reconnaître et combattre le coronavirus si vous l'attrapez.

6. **Votre enfant peut se faire vacciner même s'il a eu la COVID-19.**

Même s'il est possible qu'une infection antérieure par le coronavirus protège contre une réinfection, nous ne savons pas la durée d'une telle protection ni son efficacité contre les nouveaux variants. Si votre enfant est en train de se rétablir avoir attrapé la COVID-19, nous vous recommandons de ne pas le faire vacciner avant que la plupart de ses symptômes aient disparu et qu'il ait terminé sa période d'auto-isolement.

POINT NO 11 DE L'ORDRE DU JOUR-SPUB

7. Vous n'avez pas besoin de la carte santé.

Si votre enfant n'a pas de carte santé, prenez rendez-vous par téléphone plutôt qu'en ligne. Vous pouvez demander à votre école, à votre fournisseur de soins médicaux ou à votre leader spirituel de vous donner une lettre précisant le nom, la date de naissance et l'adresse de votre enfant.

Si votre enfant a une carte santé, prenez-la avec vous au rendez-vous.

8. Dans la mesure du possible, le vaccin contre la COVID-19 doit être administré seul, indépendamment d'autres vaccins.

Si votre enfant doit recevoir d'autres vaccins, ils doivent être administrés soit 14 jours avant soit 28 jours après le vaccin contre la COVID-19. Si votre enfant n'a pas eu tous ses vaccins, veuillez communiquer avec son fournisseur de soins de santé pour que vous puissiez décider ensemble de la façon de mettre à jour sa vaccination.

9. Les vaccins sont administrés après l'obtention d'un consentement éclairé.

Pour recevoir un vaccin contre la COVID-19, chaque personne doit donner son consentement éclairé. Les jeunes âgés de 12 à 17 ans doivent eux aussi donner leur consentement, à condition qu'ils soient capables de prendre une décision en la matière. Autrement dit, ils doivent comprendre les raisons du traitement, pourquoi il est recommandé et quels sont les risques et les avantages s'ils acceptent ou refusent de se faire vacciner. S'ils ne sont pas en mesure de donner leur

consentement pour se faire vacciner, ils auront besoin du consentement de leur mandataire spécial, c'est-à-dire d'un de leurs parents ou de leur tuteur légal ou tutrice légale.

Le fournisseur de soins de santé et la famille sont tenus de respecter la décision d'une jeune personne au sujet de la vaccination. Les parents et les tuteurs légaux sont encouragés à discuter de la vaccination avec leurs enfants avant de se rendre dans une clinique. La vaccination contre la COVID-19 est volontaire pour toutes les personnes admissibles en Ontario.

10. Le vaccin contre la COVID-19 permettra à votre enfant de reprendre les activités qui lui procurent de la joie et qui favorisent sa santé mentale et son bien-être.

La vaccination est un outil important pour freiner la propagation de la COVID-19 et permettre aux élèves et aux familles de reprendre leurs activités normales.

Lorsque suffisamment de personnes seront protégées contre la COVID-19, le risque d'infection de votre enfant commencera à baisser. La vaccination, tout comme le port du masque, le respect de la distance physique et d'autres précautions, contribueront à protéger la santé de la collectivité dans son ensemble. La reprise des activités normales des enfants et des jeunes ne sera à nouveau possible que lorsque les taux d'incidence de la COVID-19 au sein de l'ensemble de la collectivité seront faibles.

Ressources et renseignements supplémentaires sur la COVID-19 et la vaccination :

- [Document d'information sur le vaccin contre la COVID-19](#)
- [Ce que vous devez savoir à propos de votre rendez-vous pour recevoir le vaccin contre la COVID-19](#)
- Vous pouvez obtenir de l'aide et des renseignements dans plus de 300 langues. Composez le [1 888 999- 6488 \(ATS : 1 866 797- 0007\)](#) pour vous renseigner sur la vaccination contre la COVID-19. Les lignes téléphoniques sont accessibles entre 8 h et 20 h, 7 jours sur 7. Appuyez sur la touche 3 pour demander à parler dans votre langue. Si le volume des appels est élevé au moment où vous appelez, il se peut qu'il y ait un délai d'attente avant que vous puissiez parler à quelqu'un.

POINT NO 11 DE L'ORDRE DU JOUR-SPUB



Rapport annuel de la Commissaire aux services en français, 2019-2020

J'ai le plaisir de vous faire parvenir une copie de mon premier rapport annuel à titre de Commissaire aux services en français de l'Ontario, qui a été publié électroniquement le 10 décembre 2020. Ce rapport résume les cas traités par l'Unité des services en français du Bureau de l'Ombudsman entre le 1^{er} mai 2019 et le 30 septembre 2020.

Dans ce rapport, je souligne le travail intensif que nous avons accompli pour améliorer les services en français dans la province et pour dialoguer avec la communauté franco-ontarienne.

Je formule également huit recommandations au gouvernement provincial qui portent principalement sur la nécessité d'améliorer la planification de la prestation des services en français. Les recommandations visent l'amélioration des services en français en général dans la province et sont pleinement appuyées par l'Ombudsman Paul Dubé, et à ce jour, la réponse du gouvernement a été positive.

Le rapport contient également des informations sur mon rôle et celui de l'Ombudsman, et sur la manière dont nous travaillons. Je vous encourage à le partager avec d'autres personnes intéressées par les droits linguistiques en Ontario. Il peut également être consulté sur notre site web ici : <https://www.ombudsman.on.ca/ressources/rapports-et-cas-selectionnes/rapports-annuels>.

Nous pouvons en fournir plus d'exemplaires sur demande (bien que notre capacité à imprimer et à envoyer des rapports puisse être affectée par les restrictions liées à la pandémie). Mon équipe peut répondre à toutes les questions que vous pourriez avoir sur ce rapport ou sur notre travail, et nous sommes à votre disposition pour parler avec des groupes de parties prenantes.

Découvrez aussi ci-joint en deux exemplaires notre nouvelle affichette bilingue 8.5 x 11, qui explique tout ce qu'il faut savoir sur l'Unité des services en français et comment porter plainte, sur une seule page! À imprimer, à afficher dans vos locaux, à partager largement – aussi disponible en ligne ici : <https://www.ombudsman.on.ca/Affiches>.

N'hésitez pas à nous contacter à sf-fls@ombudsman.on.ca ou au 1-866-246-5262.

Sincèrement,

Kelly Burke
Commissaire aux services en français de l'Ontario

Bureau de l'Ombudsman de l'Ontario
483, rue Bay, 10^e étage, Tour sud, Toronto, Ontario, M5G 2C9
1-800-263-1830 www.ombudsman.on.ca info@ombudsman.on.ca 416-586-3300

Voir le lien du rapport

[Rapport annuel 2019-2020 de la Commissaire aux services en français de l'Ontario - Ontario Ombudsman](#)

POINT NO 11 DE L'ORDRE DU JOUR-SPUB

21 juin 2021

Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF)

Célébrons la journée de l'équivalence réelle!

Nous vous souhaitons une excellente journée de l'équivalence réelle en éducation!

Afin de souligner le premier anniversaire du jugement de la Cour suprême du Canada sur le financement des écoles de langue française, la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) a le plaisir de vous présenter une capsule vidéo créée en collaboration avec le groupe humoristique Improtéine !

Cette vidéo sous le signe de l'autodérision vous permettra d'en apprendre davantage sur les retombées de ce jugement déterminant pour l'avenir de la francophonie canadienne !

Regardez la version en ligne

**Équivalence réelle en éducation :
parce que tout le monde a droit à une part
égale du gâteau !**

Afin de souligner le premier anniversaire du jugement de la Cour suprême du Canada sur le financement des écoles de langue française, la [Fédération nationale des conseils scolaires francophones](#) (FNCSF) a le plaisir de vous présenter une capsule vidéo créée en collaboration avec le groupe humoristique Improtéine !

Cette vidéo sous le signe de l'autodérision vous permettra d'en apprendre davantage sur les retombées de ce jugement déterminant pour l'avenir de la francophonie canadienne !

[Cliquez ici pour visionner la vidéo !](#)

POINT NO 11 DE L'ORDRE DU JOUR-SPUB

La Fédération nationale des conseils scolaires francophones représente les 28 conseils scolaires francophones au Canada en contexte minoritaire. Ces conseils scolaires offrent des services éducatifs en français à plus de 174 000 élèves rassemblés dans plus de 700 établissements scolaires.

Renseignements :

Karine Charlebois, gestionnaire des communications FNCSF/RNDGE

Tél. 613-744-3443 | Cell. 613-298-3223

Courriel : communications@fnssf.ca

Vous recevez ce communiqué en raison de votre intérêt et soutien envers l'éducation en langue française en contexte minoritaire au Canada.

[Se désabonner /](#)
[Unsubscribe](#)

Sent by

© 2021 FNCSF

POINT NO 11 DE L'ORDRE DU JOUR-SPUB



Sylvie A. Landry
Présidente du Conseil
Conseil scolaire Viamonde
116, Cornelius Parkway, Toronto, ON, M6L 2K5

June 14, 2021

Dear Chair Landry,

A recent presentation and recommendation at Halton Regional Council has highlighted racism within schools in the region. As racism is systemic and Regional Council has offered “support and advocacy to all school boards in their efforts to create safe and inclusive learning environments for students”, Halton District School Board (HDSB) Trustees expressed, [through adopted motion](#), that it would be appropriate to include the other school boards that have schools operating in Halton to be part of the discussions with the Region surrounding this offer.

The Trustees of the HDSB would like to extend an invitation to you to attend a meeting with the Regional Chair, co-terminus board Chairs, the HDSB Trustees, along with the HDSB Director to create processes for communication and sharing of approaches and concerns so that together we can dismantle racism and other forms of discrimination within schools and region as a whole.

Thank you in advance for your consideration. Kindly confirm your interest in such a meeting, and your general availability. The Trustees of the HDSB look forward to your response.

Sincerely,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Andréa Grebenc', with a long horizontal line extending to the right.

Andréa Grebenc
Chair of the Board of Trustees
Halton District School Board
grebenc@hdsb.ca

Cc: Gary Carr, Chair, Halton Region
Stuart Miller, Director, Halton District School Board

Street Address: J.W. Singleton Education Centre • 2050 Guelph Line, Burlington, Ontario L7P 5A8
Mailing Address: J.W. Singleton Education Centre • P.O. Box 5005, Stn. LCD 1, Burlington, Ontario L7R 3Z2

Phone: 905-335-3663 | 1-877-618-3456 Fax: 905-335-9802

www.hdsb.ca

June 16, 2021

Via email: minister.edu@ontario.ca

The Honorable Stephen Lecce
Minister of Education
Mowat Block, 22nd Floor
900 Bay Street
Toronto, ON
M7A 1L2

Dear Minister Lecce:

Recently the Halton Catholic District School Board (HCDSB), received letters from the Renfrew County Catholic District School Board (RCCDSB) and the Brant Haldimand Norfolk Catholic District School Board (BHNCDNB), regarding its support of Bill 172, the Education Statute Law Amendment Act for Fetal Alcohol Spectrum Disorder (FASD). This proposed legislation will require all boards of education throughout Ontario to develop policies and guidelines with respect to FASD and require the Ontario College of Teachers and ECE programs to provide training with respect to FASD.

The HCDSB has a number of students diagnosed with FASD that are receiving supports and assessment for their complex behavioural and physical needs. At HCDSB, we have benefited from increasing staff knowledge and support for students who are suspected to have or have received a diagnosis of FASD. Currently, these students have access to the Halton FASD Diagnostic Team, which includes some members of the HCDSB, and can conduct assessments. HCDSB also has an FASD lead that co-ordinates the use of FASD practices and provides consultation to our schools to support skill development and improved function within the classroom.

An FASD diagnosis impacts children's ability to thrive in school due to the combination of deficits associated with the diagnosis and their often limited capacity to understand expectations and demands. For this reason, staff need to be taught about the early signs and symptoms of FASD and how to provide appropriate accommodations in the classroom, and the school boards need to develop policies and guidelines with respect to FASD for the academic environment.

Like RCCDSB and BHNCDNB, the HCDSB asks that you acknowledge our support for Bill 172 as it will help our students and educators experience success in their classrooms and improve their overall wellbeing.

Yours in Catholic Education,



B. Agnew
Chair of HCDSB SEAC



M. Lourenco
Vice Chair of HCDSB SEAC

cc: C. Munroe, Director, Special Education and Success for all Branch
Minister's Advisory Council on Special Education
Chairs of Ontario Special Education Advisory Committees

ENVOYÉ PAR COURRIEL

Toronto, 23 juin 2021

Madame Kelly Burke
Commissaire aux services en français de l'Ontario
Unité des services en français
Bureau de l'Ombudsman de l'Ontario
483, rue Bay, Tour Sud, 10^e étage
Toronto (Ontario) M5G 2C9

Madame la Commissaire,

Nous accusons réception de votre lettre par laquelle vous nous faisiez parvenir votre premier rapport annuel à titre de commissaire aux services en français de l'Ontario qui a été publié électroniquement le 10 décembre 2020.

Nous vous adressons toutes nos félicitations pour votre franchise à dresser le bilan de la situation telle qu'elle est et pour votre détermination à assurer le respect des droits des francophones quant à l'observation de la *Loi sur les services en français*.

Nous sommes tout à fait en accord avec votre constat que la *Loi sur les services en français* a grandement besoin d'être revue et que le gouvernement ontarien doit rapidement procéder à sa modernisation.

Nous nous réjouissons qu'en dépit des retards causés par la pandémie, l'honorable Caroline Mulroney, ministre des Affaires francophones, se soit engagée à réformer la *Loi sur les services en français* d'ici la fin de son mandat.

Dans votre rapport, vous déplorez les limitations de la *Loi sur les services en français* et que celle-ci ne s'applique pas aux élus, aux bureaux de santé publique locaux et à d'autres agences gouvernementales.

Nous déplorons comme vous le faites que les bureaux de santé publique locaux ne sont pas assujettis à la *Loi sur les services en français*. Ce qui a engendré des défis chez notre communauté scolaire, notamment lors de l'expansion des tests ciblés chez les jeunes fréquentant nos écoles. Les services offerts à la communauté francophone étaient et sont en partie toujours inadéquats. À titre d'exemples :

- La documentation en français n'était et n'est pas toujours accessible au même moment qu'en anglais.
- L'absence de personnel pouvant s'exprimer en français privait le droit des francophones à recevoir un service en français et empêchait ceux-ci de recevoir des réponses à leurs questions en français.

De plus, les préoccupations du Conseil scolaire Viamonde concernant la mise en œuvre de diverses initiatives proposées par le ministère de l'Éducation au

.../2

POINT NO 11 DE L'ORDRE DU JOUR-SPUB

cours de l'année scolaire 2020-2021, ne tenaient pas toujours compte des exigences de la *Loi sur les services en français*. Il y a eu plusieurs manquements à cet égard.

Comme vous le mentionniez dans votre rapport annuel, « *Les francophones de l'Ontario doivent avoir accès à un service équivalent et sans délai* ».

Nous avons pris connaissance des huit recommandations faisant partie de votre rapport que vous avez émises à l'honorable Doug Ford, premier ministre de l'Ontario, et l'honorable Caroline Mulroney, ministre des Affaires francophones, et nous nous en réjouissons. Nous sommes particulièrement heureux des recommandations suivantes :

Recommandation 2 :

« *Que le gouvernement s'assure que la communication de tout renseignement relatif à la santé publique soit fournie en français simultanément avec l'anglais.* »

Recommandation 6 :

« *Que le gouvernement s'assure que des mises à jour soient faites au personnel, en particulier au personnel de première ligne, sur les politiques et les pratiques en matière de services en français.* »

Nous comprenons que la situation actuelle qui prévaut avec la pandémie constitue un défi de taille pour le ministère de l'Éducation, le ministère de la Santé et le gouvernement ontarien. Toutefois, l'observation de la *Loi sur les services en français* constitue un droit légitime pour les francophones qui encore une fois n'a pas été respecté.

Il importe que toute nouvelle initiative de différents ministères et instances gouvernementales de l'Ontario soit entreprise simultanément en français et en anglais seulement lorsque les francophones seront assurés d'un service équivalent à celui offert à la majorité anglophone.

Veillez agréer, Madame la Commissaire, l'expression de nos sentiments distingués.

La présidente du Conseil,



Sylvie A. Landry

- c. c. Membres du Conseil
 - Monsieur Martin Bertrand, directeur de l'éducation
 - Madame Sylvie Longo, directrice de l'éducation par intérim
 - Monsieur Paul Dubé, Ombudsman, Bureau de l'Ombudsman de l'Ontario
 - L'honorable Caroline Mulroney, ministre des Affaires francophones
 - L'honorable Doug Ford, premier ministre de l'Ontario



ENVOYÉ PAR COURRIEL

Toronto, 23 juin 2021

L'honorable Stephen Lecce
Ministre de l'Éducation
438, avenue University, 5^e étage
Toronto (Ontario) M5G 2K8

Objet : Services en français

Monsieur le Ministre,

Par la présente, je tiens à vous exprimer les préoccupations du Conseil scolaire Viamonde concernant la mise en œuvre de diverses initiatives que vous avez proposées pendant l'année scolaire 2020-2021, notamment l'expansion des tests ciblés auprès des jeunes et le programme de vaccination. Nous déplorons les manquements quant aux services offerts en français dans le cadre de plusieurs initiatives.

L'administration de Viamonde a travaillé avec le personnel des bureaux locaux de santé publique, des partenaires en santé et des représentants des services de santé afin de faciliter la mise en œuvre des diverses initiatives auprès de sa communauté scolaire. En dépit de l'excellente et étroite collaboration qui s'est créée et qui existe, nous déplorons le fait que les services offerts à la communauté francophone étaient et sont en partie toujours inadéquats. À titre d'exemples :

- La documentation en français n'était et n'est toujours pas accessible au même moment qu'en anglais, voire localement inexistante.
- L'absence de personnel pouvant s'exprimer en français privait les francophones de leur droit à recevoir un service en français et empêchait ceux-ci de recevoir des réponses à leurs questions en français.

Permettez-nous de citer ci-après ce que la commissaire aux Services en français de l'Ontario, madame Kelly Burke, concluait dans son rapport annuel à savoir que « *Les francophones de l'Ontario doivent avoir accès à un service équivalent et sans délai* ». Nous comprenons que la situation actuelle qui prévaut avec la pandémie constitue un défi de taille pour votre ministère, le ministère de la Santé et le gouvernement ontarien; toutefois, il s'agit d'un droit légitime pour les francophones qui encore une fois n'a pas été respecté.

.../2



POINT NO 11 DE L'ORDRE DU JOUR-SPUB

Au nom de mes collègues, les membres du Conseil scolaire Viamonde, et de moi-même, permettez-moi de réitérer l'importance que toute nouvelle initiative de votre ministère et de tout autre ministère de l'Ontario soit entreprise simultanément en français et en anglais seulement lorsque les francophones seront assurés d'un service équivalent à celui offert à la majorité anglophone.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

La présidente du Conseil,



Sylvie A. Landry

- c. c. Membres du Conseil
 - Monsieur Martin Bertrand, directeur de l'éducation
 - Madame Sylvie Longo, directrice de l'éducation par intérim
 - L'honorable Doug Ford, premier ministre de l'Ontario
 - L'honorable Caroline Mulroney, ministre des Affaires francophones
 - Madame Kelly Burke, commissaire aux Services en français de l'Ontario
 - Monsieur Paul Dubé, Ombudsman, Bureau de l'Ombudsman de l'Ontario
 - Monsieur Denis Chartrand, président, ACÉPO
 - Madame Johanne Lacombe, présidente, AFOCSC
 - Directions générales, Entités 1, 2, 3 et 4 – Bureaux des services de santé en français



ENVOYÉ PAR COURRIEL

Toronto, 23 juin 2021

L'honorable Jill Dunlop
Ministre des Collèges et Universités de l'Ontario

L'honorable Caroline Mulroney
Ministre des Affaires francophones

Objet : Élimination de programmes en français à l'Université Laurentienne

Mesdames les Ministres,

Au nom des membres élus et de l'administration ainsi que des élèves du Conseil scolaire Viamonde, je vous écris afin de vous faire part de notre grande préoccupation quant à la décision de l'Université Laurentienne d'éliminer 28 programmes en français et de licencier une quarantaine de professeurs francophones.

La suppression de 57 % des programmes en français constitue de profondes coupures, qui aura un impact désastreux sur l'ensemble de la francophonie ontarienne ainsi que sur l'avenir de l'éducation en langue française en Ontario. La pénurie de personnel enseignant est déjà particulièrement inquiétante. Ces coupures ne feront qu'exacerber une situation déjà difficile et accroître l'assimilation des jeunes francophones ontariens.

Le Conseil scolaire Viamonde vous demande d'agir pour préserver une éducation universitaire en français dans le nord de l'Ontario. Nous jugeons important que le ministère des Collèges et Universités et le ministère des Affaires francophones fournissent une solution acceptable et viable et que tous les efforts soient déployés pour protéger l'éducation postsecondaire en français dans le nord de l'Ontario. Il importe que les étudiants francophones puissent bénéficier d'une prestation et d'un choix de programmes et de cours universitaires équivalents à ceux offerts aux étudiants anglophones.

Nous vous prions donc de mettre tout en œuvre afin que les jeunes francophones et francophiles de la province puissent se prévaloir de leur droit légitime à poursuivre leurs études postsecondaires en français et nous appuyons la création d'une université de langue française dans le nord de l'Ontario, par et pour les francophones.

.../2



POINT NO 11 DE L'ORDRE DU JOUR-SPUB

Nous vous remercions à l'avance de l'attention que vous porterez à notre demande.

Veillez agréer, Mesdames les Ministres, l'expression de nos sentiments distingués.

La présidente du Conseil,



Sylvie A. Landry

c. c. Membres du Conseil

Monsieur Martin Bertrand, directeur de l'éducation

Madame Sylvie Longo, directrice de l'éducation par intérim

Monsieur Robert Haché, recteur et vice-chancelier, Université Laurentienne

Monsieur Denis Hurtubise, Regroupement des professeur.e.s francophones (RPF) de l'Université Laurentienne

Monsieur Fabrice Colin, président, Association des professeures et professeurs de l'Université Laurentienne (APPUL)

Monsieur Simon Paquette, président, Association des étudiantes et des étudiants francophones de l'Université Laurentienne (AEF)

Mademoiselle Javan Mayrand, présidente du Regroupement des élèves conseiller.ère.s francophone de l'Ontario (RECFO)

Présidence, Regroupement étudiant franco-ontarien (RÉFO)

Monsieur Denis Chartrand, président, Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO)

Madame Johanne Lacombe, présidente, Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC)

L'honorable Stephen Lecce, ministre de l'Éducation de l'Ontario

MPP Sam Oosterhoff, adjoint parlementaire au ministre de l'Éducation de l'Ontario

L'honorable Mélanie Joly, ministre des Langues officielles du Canada

Monsieur Carol Jolin, président, Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO)



POINT NO 11 DE L'ORDRE DU JOUR-SPUB



ENVOYÉ PAR COURRIEL

Toronto, 24 juin 2021

Mademoiselle Javan Mayrand
Élève membre du Conseil scolaire Viamonde et
Présidente du RECFO

Chère Javan,

Au nom des membres du Conseil scolaire Viamonde et en notre nom personnel, nous aimerions t'adresser toutes nos félicitations à la suite de ta récente élection à titre de présidente du Regroupement des élèves conseiller.ère.s francophones de l'Ontario (RECFO).

Nous sommes tous extrêmement fiers et ravis de ta nomination. Nous sommes heureux du fait qu'une élève membre du Conseil scolaire Viamonde fait partie du conseil exécutif du RECFO et de surcroît en assumera les rôles.

Le fait que tu as occupé auparavant le poste de vice-présidente aux communications au sein du RECFO démontre tes qualités de chef de file, ton sens de l'initiative et ton esprit d'équipe.

Nous sommes convaincus que tu assumeras ton nouveau rôle de présidente avec brio et que le RECFO fera des pas de géant sous ton leadership. Le thème *Collaboration* que vous avez adopté cette année prendra tout son sens dans le cadre de l'appui et de la formation que le RECFO offrira aux élèves francophones afin qu'ils puissent défendre leurs intérêts en éducation.

Nous te souhaitons le meilleur des succès dans tes nouvelles fonctions.

Reçois, chère Javan, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La présidente du Conseil, La directrice de l'éducation par intérim,

Sylvie A. Landry

Sylvie Longo

c. c. RECFO
Membres du Conseil scolaire Viamonde



ENVOYÉ PAR COURRIEL

Toronto, 24 juin 2021

L'honorable Stephen Lecce
Ministre de l'Éducation
438, avenue University, 5^e étage
Toronto (Ontario)
M5G 2K8

Objet : Droits de gestion et de contrôle de l'enseignement par et pour les conseils scolaires afin d'assurer la vitalité, la pérennité et l'essor de la francophonie et de ses diverses communautés francophones en Ontario

Monsieur le Ministre,

Au nom des membres élus, des élèves et des membres du personnel du Conseil scolaire Viamonde, je vous écris afin de vous faire part de nos sérieuses réserves vis-à-vis de l'initiative ministérielle sur l'Accès élargi à l'apprentissage en ligne et à distance.

Nous nous joignons aux positions avancées à cet égard par le Conseil ontarien des directions de l'éducation de langue française (CODELF), le Council of Ontario Directors of Education (CODE) et d'autres regroupements tels que l'Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO) et l'Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC).

La présence quotidienne des élèves à l'école est essentielle pour les conseils scolaires de langue française en milieu minoritaire. Leur présence à l'école constitue souvent le seul temps privilégié pour assurer le développement de la langue et pour leur inculquer un sentiment de fierté envers la langue et la culture francophone qui leur restera tout au long de leur vie. L'apprentissage en présentiel est crucial pour les élèves de langue française en milieu minoritaire. Le fait d'éliminer ou tout au moins, de réduire le temps passé à l'école, les échanges et les contacts humains avec le personnel enseignant et le côtoiement avec les camarades de classe aurait des conséquences désastreuses sur leur éducation et leur épanouissement.

Finalement, la pandémie actuelle démontre clairement l'importance et les bienfaits de la présence de nos élèves à l'école. La vie scolaire, que ce soit dans le cadre de l'apprentissage offert aux élèves ou de toutes les activités

.../2



POINT NO 11 DE L'ORDRE DU JOUR-SPUB

para et périscolaires auxquelles ils et elles participent, est déterminante à la réussite des jeunes francophones et à leur épanouissement. Elle contribue à développer les relations entre les élèves et les enseignants, apporte du soutien à l'apprentissage socioémotionnel et a un impact positif sur la santé mentale et le bien-être des élèves et de leurs familles.

L'apprentissage à distance a des effets néfastes encore plus marqués chez les élèves ayant des besoins particuliers, les élèves qui ont des problèmes de santé mentale et les élèves à risque. Ces jeunes, qui sont vulnérables, bénéficient énormément des services répétitifs et étendus qui peuvent uniquement être offerts qu'en personne. Plusieurs de ces élèves nécessitent notamment l'accès à des services de soutien communautaire et social.

La *Charte canadienne des droits et libertés* (la « *Charte* ») protège le droit à une expérience éducative dans une école de langue française qui est équivalente à celle offerte dans les écoles de langue anglaise. L'égalité réelle exige que les minorités de langue officielle soient traitées différemment, si nécessaire, compte tenu de leur situation et de leurs besoins particuliers.

Par ailleurs, de confier au Groupe média TFO (GMTFO) la responsabilité de gérer nos cours en ligne irait à l'encontre de nos droits constitutionnels. En vertu de l'article 23 de la *Charte*, les francophones de la province de l'Ontario ont le droit légitime de gestion quant à l'éducation offerte à leurs enfants. Les membres élus assurent la qualité de l'éducation de langue française offerte à la communauté scolaire de leur région respective.

Le GMTFO n'est pas un conseil scolaire de langue française et n'est pas gouverné par des ayants droit élus pour en assurer la gestion et le contrôle selon l'article 23 de la *Charte*. Il est donc impossible selon la *Charte* et inacceptable pour le Conseil scolaire Viamonde que le GMTFO soit responsable de nos cours en ligne. Chaque conseil scolaire de langue française de la province doit détenir le pouvoir exclusif quant à la prise de décisions concernant l'enseignement dans sa langue et les établissements où elle est offerte.

L'enseignement en ligne peut se justifier dans des situations précises et limitées, par exemple lorsque le nombre d'élèves dans une petite école secondaire ne peut justifier l'offre d'une plus grande gamme de cours en présentiel. Le Consortium d'apprentissage virtuel de langue française de l'Ontario (CAVLFO) a été créé par les francophones pour pourvoir à ce besoin.

Votre ministère déploie beaucoup d'efforts pour la création d'une plateforme francophone d'apprentissage en ligne centralisée alors que le CAVLFO possède déjà l'infrastructure et l'expertise requise pour atteindre les objectifs fixés par votre ministère. Il suffirait d'accorder au CAVLFO un financement adéquat afin qu'il puisse répondre aux besoins des élèves franco-ontariens à plus grande échelle.



POINT NO 11 DE L'ORDRE DU JOUR-SPUB

Avec la création du CAVLFO en 2010, les conseils scolaires de langue française se sont dotés d'un véhicule centralisé et gouverné par eux-mêmes qui est tout à fait apte à satisfaire aux objectifs fixés par votre ministère, moyennant un financement adéquat. En insistant sur l'établissement d'un partenariat entre les conseils scolaires de langue française et le GMTFO, votre ministère ne respecte pas l'autonomie ou le droit de gestion de la minorité franco-ontarienne protégés par l'article 23 de la *Charte*.

Au nom du Conseil scolaire Viamonde, je sollicite donc votre intervention afin que soit examiné à nouveau le plan d'apprentissage en ligne que votre ministère se propose de mettre en œuvre. Il importe que des données fondées sur des bases solides soient recueillies et examinées de manière approfondie par une équipe d'experts composée de francophones dans les domaines de la programmation, de la petite enfance, de l'enfance en difficulté et de la santé mentale afin de prendre une décision éclairée et bénéfique pour les jeunes francophones.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

La présidente du Conseil,



Sylvie A. Landry

- c. c. Membres du Conseil
 - Monsieur Martin Bertrand, directeur de l'éducation
 - Madame Sylvie Longo, directrice de l'éducation par intérim
 - Monsieur Denis Chartrand, président, ACÉPO

